

PROSATEURS

FRANÇAIS.

TOME SECOND.

PRÉCIS HISTORIQUE

Л 63
417

УНИВ. БИБЛИОТЕКА

DE LA

Р. И. Бр. 12674

RÉVOLUTION FRANÇAISE,

PAR RABAUT-SAINT-ÉTIENNE ET LACRETELLE;

NOUVELLE ÉDITION PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR RABAUT,
AUGMENTÉE DE PLUSIEURS PIÈCES SUPPRIMÉES DANS LES ÉDITIONS
PRÉCÉDENTES, ET CONTINUÉE JUSQU'À LA SECONDE ABDICATION DE
NAPOLÉON.

TOME SECOND.

WAHLEN



BRUXELLES,

AUG. WAHLEN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

MDCCCXVIII.

CONVENTION NATIONALE,

Depuis le 21 septembre 1792 , jusqu'au 4 brumaire an 4
(26 octobre 1795).

PAR LACRETELLE.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Des événemens remarquables qui ont eu lieu pendant la session de la *Convention nationale*.

SEPTEMBRE 1792.

L'an 1^{er} de la République.

- 21 vendr. **I**NSTALLATION de la convention nationale. — Décret qui abolit la royauté et proclame la république. — Pétion, 1^{er} président. — Manuel propose d'environner le président des honneurs, etc. — A cette époque, Wimpfen soutenait le siège de Thionville avec vigueur.
- 22 samedi. Entrée du général Montesquiou en Savoie.
- 23 diman. Décret qui destitue le général Montesquiou. — Ce même général prend Chambéri. — Le maréchal Luckner est mandé à la barre. — Roland promet de dire la vérité au peuple comme il l'a dite au roi.
- 24 lundi. D. qui ordonne que la convention aura une garde.
- 25 mardi. Robespierre accusé d'aspirer à la dictature. — Marat avoue qu'il a fait un plan de dictature. — D. qui déclare la république une et indivisible.
- 26 mercr. La convention reçoit une lettre du général Montesquiou. — Le décret du 23 est suspendu. — Manifeste du duc de Brunswick, qui déclare que l'empereur et le roi de Prusse persistent à exiger la mise en liberté du roi et de la famille royale, et le rétablissement du monarque dans sa dignité.
- 28 vendr. Prise de Nice et du fort Montalban par le général Anselme.
- 29 samedi. Bombardement de Lille. — Prise de Spire par le général Custines.
-

OCTOBRE 1792.

- 1 lundi. La commune de Paris cherche à se justifier à la barre de la convention.
- 2 mardi. Le ministre des affaires étrangères informe la convention des détails sur la négociation offerte par le duc de Brunswick au nom du roi de Prusse. — Une lettre de Dumouriez annonce la retraite des ennemis.
- 3 mercr. Pache, ministre de la guerre après Servan.
- 4 jeudi. Prise de Worms par le général Custines. — Lacroix, 2^e président.
- 7 diman. On mande que la commune de Marseille n'a point imité le 2 septembre, mais au contraire, qu'elle a sauvé les détenus. — La destitution de Montesquiou est annulée.

- 8 lundi. Levée du siège de Lille, et massacre à Cambrai.
- 9 mardi. D. qui prononce peine de mort contre les émigrés pris les armes à la main. — Garat, ministre de la justice.
- 10 mercr. Les titres de *monsieur* et *madame* sont proscrits et remplacés par ceux de *citoyen* et *citoyenne*. — D. qui ordonne un examen sur les effets d'or et d'argent confisqués par la commune.
- 12 vendr. Dumouriez se présente à la barre, et est reçu avec enthousiasme.
- 13 samedi. Kellermann rentre à Verdun, que les Prussiens évacuent.
- 14 diman. Le contre-amiral Trugnet annonce la prise de Villefranche.
- 15 lundi. Suppression de la décoration de la croix de Saint-Louis.
- 16 mardi. On réclame le jugement et la mort de Louis XVI et de la reine. Barbaroux l'appuie.
- 17 mercr. D. qui déclare le traité du 12 novembre 1782, relatif à Genève, nul quant à la France, et approuve les mesures prises pour faire évacuer cette ville par les troupes suisses.
- 18 jeudi. Guadet, 3^e président; et Pétion est réélu maire de Paris.
- 19 vendr. Une prétendue députation des 48 sections de Paris demande le rapport du décret sur la force armée.
- 20 samedi. Prise de Mayence par le général Custines. — Nouvelle de la reprise de Longwy par le général Kellermann.
- 22 lundi. Evacuation du territoire français par les Prussiens. — La Porte-Ottomane refuse Sémonville pour ambassadeur. — Convention conclue entre le général Montesquiou et la ville de Genève.
- 23 mardi. D. qui bannit à perpétuité tous les émigrés français. — Peine de mort contre ceux qui rentreraient en France. — Divers décrets d'accusation contre Choiseul - Gouffier, Demoutier, le baron de Breteuil, et autres fonctionnaires diplomatiques.
- 24 mercr. Marat est dénoncé pour avoir dit qu'il fallait abattre 260,000 têtes, et pour avoir voulu soulever les troupes marseillaises.
- 26 vendr. Evacuation, par les Autrichiens, de Saint-Amand, Orchies et Marchiennes.
- 27 samedi. Propositions de hâter le procès du roi et de la reine. — Les membres de la convention renoncent à tout emploi public pendant six ans.
- 28 diman. On annonce l'entrée des Français, sous Custines, dans Francfort-sur-le-Mein. — Custines et Kellermann se dénoncent mutuellement.
- 29 lundi. Accusation par Louvet contre Robespierre.

NOVEMBRE 1792.

- 2 vendr. Traité avec Genève signé.
- 3 samedi. Hérault de Séchelles, 4^e président. — On cesse les travaux du camp près Paris.
- 5 lundi. Robespierre se défend contre l'accusation de Louvet. — La convention passe à l'ordre du jour.

- 6 mardi. Nouvelle de la victoire de Jemmape, de la prise de la ville de Mons par Dumouriez, et des autres avantages remportés depuis le 3 novembre.
- 7 mercr. Rapport du comité de législation sur la mise en jugement de Louis XVI.
- 8 jeudi. Prise de Tournay par le général de La Bourdonnaye.
- 9 vendr. D. d'accusation contre l'ex-ministre Lacoste et le général Montesquiou.
- 10 samedi. Les Autrichiens, battus au Pont-Rouge, à Commines et à Varleton, quittent leurs postes retranchés. — Peine de mort contre les émigrés qui ne sortiraient pas dans quinze jours du territoire de la république.
- 12 lundi. Prise de la ville de Gand par le général de La Bourdonnaye, et de Charleroy par le général Valence.
- 13 mardi. Bataille d'Anderleck près Bruxelles — Prise de cette ville par le général Dumouriez. — Prise de Francfort par le général Vanhelden.
- 15 jeudi. Discussion sur la mise en jugement de Louis XVI.
- 16 vendr. Prise de la ville d'Ostende par Mouthon, et de Malines par Dumouriez. — Délibération du conseil exécutif, qui déclare la navigation de l'Escaut libre (*).
- 17 samedi. Grégoire, 5^e président. — On annonce l'évasion du général Montesquiou. — Les Autrichiens demandent à Dumouriez une suspension d'armes.
- 18 diman. Prise des villes d'Ypres, Furnes et Bruges, par le général de La Bourdonnaye, et d'Anvers par le général Lamarlière.
- 19 lundi. D. qui promet à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté protection et secours (**).
- 20 mardi. Roland annonce la découverte de l'armoire à la porte de fer.
- 21 mercr. Prise de Namur par le général Valence. — Une députation de la Savoie apporte le vœu de ce peuple pour une réunion à la France. — Fabrication de 800 millions d'assignats.
- 22 jeudi. Dumouriez prend Tirlemont; il demande à la convention la faculté de passer des marchés, etc.
- 23 vendr. Lettre du conseil exécutif au prince-évêque de Rome.
- 25 diman. Rapport sur les opérations provisoires pour la fixation des poids et mesures.
- 27 mardi. Prise de la ville de Liège. — La Savoie est transformée en département du Mont-Blanc.
- 28 mercr. Dumouriez entre à Liège. — Reprise de Francfort par les Prussiens. — 300 Français malades y sont massacrés par la populace. — D. d'accusation contre Beaumarchais.
- 29 jeudi. Barrère, 6^e président.
- 30 vendr. Prise de la citadelle d'Anvers par le général Miranda.

(*) Cette déclaration ne fut rendue publique qu'à la fin du mois.

(**) Ce fameux décret fut inopinément amené par le récit que fit Rhul d'une insurrection de quelques paysans de Deux-Ponts, entre lesquels, selon lui, le résident français s'était déclaré.

DÉCEMBRE 1792.

- 2 diman. Prise de la citadelle de Namur par le général Valence.—
Chambon, maire de Paris.
- 3 lundi. D. qui porte que Louis XVI sera jugé par la convention. —
Lettre de Roland au département, sur les dilapidations et
les vols commis par la commune.
- 4 mardi. Tout congé est et sera refusé aux membres de la convention
jusqu'après le jugement de Louis XVI. — Réception solen-
nelle d'une députation du peuple souverain de la Belgique.
- 5 mercr. Peine de mort contre ceux qui exporteront les grains.—Cons-
titution en république du pays de Nice.
- 6 jeudi. Les Autrichiens forcés par le général Valence d'abandonner
leur position près de Saint-Bernard. — D. que Louis XVI
sera traduit à la barre pour subir un interrogatoire.
- 7 vendr. Commission de 21 membres pour faire le rapport des faits
imputés à Louis XVI. — Chabot dénonce Achille Viard,
agent de confiance du ministre Lebrun; Viard est mis en
arrestation.
- 8 samedi. Piémontais et Autrichiens chassés de leurs divers postes, près
Berra, par le général Anselme.
- 9 diman. Les états de l'évêché de Bâle se constituent en république.
— Lettre de Custines sur la prise de Francfort par les
Prussiens.
- 10 lundi. Prise de Ruremonde par Miranda. — Louis XVI, mandé à
la barre de la convention, y entend la lecture de l'acte
d'accusation contre lui, et subit un interrogatoire. — On
lui donne pour conseils les CC. Tronchet et Target.
- 12 mercr. Chaumette est élu procureur de la commune de Paris.—Une
escadrille française remonte l'Escaut.
- 13 jeudi. Target refuse d'être le défenseur de Louis XVI. Malesherbes
s'offre spontanément.
- 14 vendr. Le parlement d'Angleterre s'assemble; discours du roi, où
il déclare vouloir s'opposer aux vues d'agrandissement de
la France, sans se mêler des affaires intérieures — Prise
des villes de Merzick, Freindenburg et Saarbruck par le
général Beurnonville. — Jacob Dupont se déclare athée.
- 15 samedi. D. qui promet secours et fraternité à tous les peuples qui
voudront être libres, et ordonne une proclamation à faire
dans les pays conquis.
- 16 diman. D. qui expulse la famille des Bourbons du territoire français;
les détenus au Temple et le duc d'Orléans sont exceptés.
- 17 lundi. Desèze est admis comme troisième conseil de Louis.
- 19 mercr. D. relatif à la qualité de député dans le ci-devant duc d'Or-
léans, et qui suspend l'exécution de celui du 16, relatif à
sa sortie du département de Paris. — Démarche insurrec-
tionnelle de la commune en faveur du duc d'Orléans. —
Fox, à Londres, propose au parlement de traiter avec le
conseil exécutif de la république française.
- 21 vendr. L'armée française s'empare de tout le pays entre Saarre et
Moselle jusqu'à Cousaarbruck. — Le général Miranda an-

nonce la prise de possession , par les Français , de toute la Gueldre autrichienne.

- 22 samedi. Débats très-animés dans le parlement d'Angleterre, relativement au sort de Louis XVI.
- 24 lundi. Louis XVI fait son testament.
- 25 mardi. D. qui ordonne que Louis XVI comparaitra le lendemain à la barre , à dix heures. — Treilhard , 8^e président.
- 26 mercr. Louis XVI comparait accompagné de ses trois défenseurs. Desèze parle pour sa défense.
- 27 jeudi. Discussion sur le jugement de Louis , et débats tumultueux. — Note du C. Chauvelin à lord Grenville , pour demander si l'Angleterre est neutre ou ennemie.
- 31 lundi. Réponse de M. Grenville au C. Chauvelin , qu'il refuse de reconnaître comme ministre de la république.

JANVIER 1793.

- 6 diman. Dumouriez arrive à Paris , et écrit une lettre à la convention.
- 7 lundi. La discussion sur le jugement de Louis est fermée , et la délibération sur la position des questions est renvoyée au lundi suivant.
- 11 vendr. Le C. Vergniaud , 9^e président. — Les représentations de *l'Ami des Lois* suspendues ; tumulte.
- 12 samedi. Mouvements provoqués à Rouen , Marseille et ailleurs , pour faire regarder l'appel au peuple comme devant être l'appel à la guerre civile.
- 13 diman. Le peuple de Rome massacre Basseville , secrétaire de légation de la république française , et met le feu à l'académie française dans cette ville.
- 15 mardi. Sur 719 membres votans , 693 déclarent Louis coupable. — L'appel au peuple est rejeté à une majorité de 424 contre 283.
- 16 mercr. Par 366 voix sur 721 , Louis XVI est condamné à la mort.
- et 17 jeudi. — Une note de la cour d'Espagne n'est pas reçue par la convention. L'appel au peuple français , interjeté par Louis XVI , est rejeté.
- 18 vendr. Le député Manuel donne sa démission.
- 19 samedi. Guadet , président par *interim*. Louis XVI sera exécuté dans les 24 heures. — D. qui ordonne des poursuites contre les auteurs et complices des assassinats du 2 septembre. — Tumulte à l'occasion de la démission de Kersaint.
- 20 diman. Le député Lepelletier-Saint-Fargeau est assassiné par le garde-du-corps Pâris.
- 21 lundi. Louis XVI subit la mort sur la place de la Révolution. — D. qui accorde les honneurs du Panthéon à Michel Lepelletier.
- 23 mercr. Le ministre Roland donne sa démission. — Rabaut-de-Saint-Etienne , 10^e président.
- 24 jeudi. Pompe funèbre de Michel Lepelletier ; il est conduit au Panthéon. — La convention l'accompagne.
- 26 samedi. Prise de la ville de Bréda par Dumouriez , et de Klundertz par Darson.

- 27 diman. Santerre marche incognito, avec 3,700 hommes, pour cerner le Palais-Royal. — La section des Arcis examine un citoyen accusé d'*avoir osé* verser des larmes en faisant le récit de ce qu'il avait vu au Temple.
- 28 lundi. Déclaration par laquelle Monsieur reconnaît le fils de Louis XVI pour roi de France.
- 29 mardi. D. qui écarte toute accusation contre Malus, commissaire-ordonnateur de Dumouriez.
- 30 mercr. Chauvelin reçoit du gouvernement d'Angleterre l'ordre de quitter ce pays.

FÉVRIER 1793.

- 1 vendr. Déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande.
- 2 samedi. On annonce que le pays de Liège s'est réuni à la France. — Chambon, maire de Paris, donne sa démission.
- 3 diman. Mission infructueuse à Londres.
- 4 lundi. Des émissaires de l'île de la Martinique sont à Londres pour livrer cette colonie aux Anglais.
- 5 mardi. Beurnonville, ministre de la guerre. — Déclaration de guerre de l'Angleterre à la France.
- 8 vendr. Bréard, 11^e président. — L'exécution du décret du 10 janvier contre les assassins du 2 septembre est suspendue.
- 10 diman. Commissaires envoyés pour organiser le pays de Porentruy.
- 11 lundi. Démission de Monge, ministre de la marine.
- 12 mardi. Débats au parlement d'Angleterre à l'occasion de la mort de Louis XVI. etc.; et sur la nécessité de la guerre.
- 14 jeudi. Embargo sur les vaisseaux des puissances anglaise et française, respectivement. — Miranda annonce la prise du fort hollandais le Herstenswert. — D. sur l'organisation militaire. — Pache, maire de Paris.
- 15 vendr. Annonce de la fin du travail sur la nouvelle constitution, et lecture des *Droits de l'Homme*.
- 17 diman. Prise du fort hollandais le Saint-Michel, par le général Champmorin.
- 18 lundi. Avis de grands troubles et de fermentation en Hollande. Le stathouder fait marcher des troupes.
- 20 mercr. D. sur les recrutemens.
- 22 vendr. Dubois-Crancé, 12^e président. — On arrête le tableau des hommes à fournir pour la guerre, dans chaque département. — D. touchant la nouvelle organisation de l'armée.
- 23 samedi. L'envoyé de France à Venise demande, par note officielle, qu'elle reconnaisse la république française. — Grand tumulte à la commune de Paris, au sujet du pain et des certificats de civisme.
- 24 diman. Le comité révolutionnaire batave, à Anvers, s'impatiente et annonce son désir de la liberté générale, par une proclamation énergique.
- 27 mercr. Pillage à Paris, chez les marchands.

MARS 1793.

- 3 diman. D. qui proclame la souveraineté du peuple batave.
- 6 mercr. D. qui déclare les colonies françaises en état de guerre, et ordonne que les hommes libres et les naturels du pays se formeront en légions.
- 7 jeudi. Prise de Gertruidenberg. — Déclaration de guerre à l'Espagne. — Gensonné, 13^e président.
- 9 samedi. D. d'abolition générale de la contrainte par corps. Tous les prisonniers pour dettes sont mis en liberté.
- 10 diman. D. qui établit un tribunal criminel extraordinaire, avec jurés. — Une députation de la section Poissonnière vient demander les têtes des trois députés Gensonné, Verguiau et Guadet. — Les Autrichiens s'emparent de Liège.
- 12 mardi. Etablissement de comités de surveillance dans les sections de Paris. — Le général Dumouriez s'élève contre les vexations des commissaires du pouvoir exécutif dans la Belgique.
- 13 mercr. Blanchelande est traduit devant le tribunal révolutionnaire. — Garat le jeune, ministre de l'intérieur à la place de Roland. — Les auteurs d'une nouvelle conspiration, dans la nuit du 9 au 10 mars, sont traduits devant le tribunal révolutionnaire.
- 14 jeudi. Retraite des Français après l'affaire de la Roër.
- 15 vendr. Proclamation du général Dumouriez aux Belges. — Sa retraite de Saint-Trond sur Louvain. — Les Prussiens se rendent maîtres de Thorn et de Dantzig.
- 17 diman. On dit le général Acton, ministre des affaires étrangères à Naples, disgrâcié. — Léonard Bourdon, l'un des commissaires pour la convention à Orléans, dit qu'on a voulu l'assassiner.
- 18 lundi. Bataille de Nerwinde perdue par les Français.
- 19 mardi. Une révolte éclate dans la Vendée : la force armée a été repoussée ; diverses mesures pour la sûreté générale sont décrétées.
- 20 mercr. Gohier, ministre de la justice. — Insurrection dans le département de Maine-et-Loire. — Angers est menacée par les rebelles.
- 21 jeudi. Jean Debrie, 14^e président. — Peine de mort contre ceux qui proposeront la loi agraire. — Les Prussiens s'avancent dans la Campine.
- 23 samedi. Les rebelles marchent sur Angers. — D. qui érige des comités dans toutes les sections et communes, pour surveiller les étrangers. — D. qui réunit à la république française le pays de Porentruy.
- 24 diman. Une colonne de dix mille Prussiens pénètre jusqu'à Boisle-Duc. — L'expédition maritime contre la Sardaigne échoue : eîle était dirigée par le contre-amiral Truguet.
- 26 mardi. D. qui ordonne le désarmement des prêtres et des nobles. — Saumur est assiégée par les révoltés.



- 28 jeudi. Massacre dans le Morbihan. — L'île de Noirmoutier est au pouvoir des Anglais. — Révolte à Brest.
- 29 vendr. Fuite des rebelles à Ancenis; ils quittent Tours et se dirigent sur Poitiers. — D. portant peine de mort contre les provocateurs à la royauté. — Autre décret contre les provocateurs au meurtre. — Autre qui ordonne de placer sur les portes des maisons les noms des personnes qui les habitent.
- 30 samedi. D. qui unit à la France Mayence et son territoire.
- 31 diman. Les troupes françaises évacuent les Pays-Bas. — Arrêté de la majorité des sections de Paris, portant établissement d'une assemblée centrale de salut public. — D. qui mande à la barre le général Dumouriez.

AVRIL 1793.

- 1 lundi. D. qui nomme quatre commissaires pour aller faire exécuter celui contre Dumouriez.
- 2 mardi. L'armée française de la Belgique est dans une déroute générale, et tous ses magasins sont pris par l'ennemi. — Découverte d'une nouvelle conspiration près Lamballe, dont Larouerie est le chef. — Position critique de Nantes, continuellement assiégée par les rebelles.
- 3 merchr. Mort de Larouerie, chef d'émigrés. — Le général Dumouriez fait arrêter les commissaires envoyés contre lui. — D. qui le met hors la loi, et promet une récompense de cent mille écus à qui l'amènera mort ou vif. — Les comités de sûreté et de défense générale lancent divers mandats d'arrêt contre Westermann et quantité d'individus militaires et autres. — Le département de la Vendée demande et obtient des secours — Le général Paoli est destitué. — Ordre de le traduire à la barre.
- 4 jeudi. Delmas, 15^e président. — Bouchotte, ministre de la guerre. — Dumouriez passe chez l'étranger. — La convention déclare sa séance permanente.
- 5 vendr. Tournay évacuée. — Défaite de Custines sur la Nahe. — Plusieurs mesures de sûreté prises par la convention. — Une lettre de ses commissaires annonce que les dangers sont extrêmes. — D. qui déclare Dumouriez *traître à la patrie*.
- 6 samedi. L'île-Dieu est prise. — Création d'un comité de salut public. — Les révoltés sont battus près les Sables-d'Olonne. — Tous les membres de la famille des Bourbons seront mis en arrestation. — D. d'arrestation contre tous ceux qui ne porteraient pas la cocarde nationale.
- 7 diman. Custines est dénoncé.
- 8 lundi. D. de translation des Bourbons à Marseille. — D. qui livre au tribunal extraordinaire les députés convaincus de quelque délit national. — Mayence est bloquée par les Prussiens.
- 9 mardi. Le ci-devant duc d'Orléans est arrêté et conduit à l'Ab-

- baye. — Custines évacue Landau; il se retranche dans les lignes de Vauban. — D. qui traduit le colonel Devaux devant le tribunal révolutionnaire.
- 10 mercr. Dalbarat, ministre de la marine à la place de Monge. — Les Prussiens se rendent maîtres de Spire, Worms, et de Bingen. — Tumulte dans la convention, à l'occasion d'une députation de la section de Bon-Conseil, dont l'orateur dénonce quantité de députés. — D. qui veut qu'il y ait toujours trois commissaires près les armées.
- 12 vendr. D. qui met Marat en état d'arrestation.
- 14 diman. Miranda, Miazinski, Lanoue et Stenghen traduits au tribunal révolutionnaire.
- 15 lundi. Jugement qui condamne à la peine de mort Blanchelande, gouverneur de St-Domingue. — Vingt-deux députés dénoncés par les sections de Paris.
- 16 mardi. Condé est cerné par les Autrichiens. — D. d'accusation contre Marat.
- 18 jeudi. Lasource, 16^e président. — Action assez vive près Valenciennes, contre les Autrichiens. — La convention cesse d'être permanente.
- 20 samedi. D. qui improuve, comme calomnieuse, une pétition des sections de Paris.
- 24 mercr. Le général Berrurier annonce qu'il s'est emparé du poste de Cholet, mais que les rebelles ont repris Vesins, Fermondières et Coron, en forçant les Français de prendre la fuite. — Marat, acquitté par le tribunal révolutionnaire, est porté en triomphe à la convention.
- 25 jeudi. Kellermann est mis en arrestation par les commissaires de la convention près l'armée des Alpes. — Victoires sur les rebelles près Chalans; quinze mille des leurs tués dans les diverses actions.
- 29 lundi. Prise de possession de la Pologne par la Russie. — Kellermann est destitué.

MAI 1793.

- 2 jeudi. Boyer-Fonfrède, 17^e président.
- 7 mardi. D. qui ordonne l'émission d'assignats pour douze cents millions.
- 8 mercr. Les rebelles entrent dans Bressuire. — Argentan est aussi en leur pouvoir.
- 9 jeudi. Nouveau succès des rebelles près St-Léger. — D. de réunion de Liège à la France. — Les villes de Thouars, Montreuil et Loudun sont au pouvoir des rebelles. — Combat dans les bois de Rhême et de Vicogne, entre les Français et les Autrichiens. Le général Dampierre tué.
- 10 vendr. La convention tient sa première séance aux Tuileries. — La Suisse refuse d'entrer dans la coalition. — Action près d'Orchies, entre les Français et les Autrichiens, qui sont repoussés. — D. qui veut que les honneurs du Panthéon n'aient lieu qu'après vingt ans. — Le général

- Wurmser se fait livrer le médecin Leuchsenring par le margrave de Bade.
- 11 samedi. Le général Miranda est acquitté par le tribunal extraordinaire.
- 12 diman. Les Espagnols entrent sur le territoire de Bayonne, combattent et mettent tout en déroute, prennent le camp des Français et leur artillerie.
- 14 mardi. Bataille près d'Estren entre les Français et les Autrichiens ; ces derniers vainqueurs.
- 16 jeudi. Isnard, 19^e président. — Le général Miazinski condamné à mort par le tribunal extraordinaire.
- 17 vendr. Santerre, partant pour la Vendée, fait des adieux à la commune, dont le président le compare avec César.
- 18 samedi. D. de nomination de douze commissaires extraordinaires pour prendre connaissance de tous les complots contre la république. — D. de défense à tout corps administratif, commissaire, etc., d'arrêter ou retarder l'exécution des arrêtés du comité de salut public.
- 19 diman. Le général Villotte est destitué. — Servan aussi destitué. — Les rebelles battus près Thone. — Sursis à l'exécution du jugement de Miazinski. — La conduite de Kellermann trouvée irréprochable. — Le poste de Duremont enlevé sur les Autrichiens par Lamarlière.
- 21 mardi. Les Espagnols repoussés près Andaye et Saint-Jean-de-Luz. — Le général Miazinski dénonce Lacroix, Pétion et Gensonné.
- 22 mercr. Miazinski est exécuté.
- 23 jeudi. La section de la Fraternité dénonce une assemblée clandestine à la mairie.
- 24 vendr. Défense aux sections de se tenir assemblées après dix heures du soir.
- 25 samedi. Hébert, procureur de la commune de Paris, emprisonné par ordre de la commission des douze. — Le camp de Famars enlevé par les Autrichiens.
- 27 lundi. La convention entend la lecture d'une lettre du maire de Paris, accompagnée d'un rapport sur la situation de cette commune, et par lequel il annonce une insurrection prochaine, si des mesures sages ne viennent à l'appui des magistrats. — Admission d'une députation de la section de la Cité, qui, suivie de la masse, réclame la traduction de la commission des douze au tribunal révolutionnaire. — Réponse maladroite du président Isnard. — Refus fait à Robespierre, qui demande la parole contre le président. — Protestation de la minorité, et demande de l'appel nominal. — Vive agitation dans l'assemblée. — Le président est obligé de se couvrir deux fois. — Admission aux honneurs de la séance de Raffet, qui déclare qu'ayant appris que la convention courait de grands risques, il était venu avec une trentaine d'hommes pour la défendre. — La convention entend la lecture d'une lettre du ministre de l'intérieur sur l'existence d'une trame ourdie contre la convention, et par laquelle il l'invite à se réunir aux corps administratifs pour dissiper les rassemblemens. — Impres-

sion de son discours. — Explication du maire de Paris, mandé à la barre, qui déclare que c'est la commission des douze qui a donné ordre aux sections du Mail, de 1792 et de la Butte-des-Moulins de s'armer pour veiller à la sûreté de la convention. — Plusieurs membres demandent la cassation de la commission des douze. Boyer-Fonfrède, membre de cette commission, et qui remplaçait Isnard au fauteuil, est obligé de le quitter. Hérault lui succède — Une députation de vingt-six sections se présente; elle réclame avec énergie l'élargissement du procureur de la commune. — Le président répond : *La force de la raison et la force du peuple sont la même chose. La résistance à l'oppression ne peut pas plus vous être enlevée que la respiration à un être vivant. Vous nous demandez un magistrat et la justice, les représentans du peuple vous la rendront.* — Sur la motion de Legendre, la convention décrète la cassation de la commission des douze, et l'élargissement des citoyens que cette commission a fait incarcérer. — La séance est levée à minuit.

28 mardi. Rapport du décret rendu hier sur la cassation de la commission des douze, à la suite de l'appel nominal, dont le résultat a donné 279 votans pour le rapport, et 238 pour le maintien du décret. — Nouveaux débats élevés au moment que le président voulait proclamer le décret qui rapporte celui concernant la commission des douze. — Collot-d'Herbois et Danton s'élèvent avec force contre ce décret. — *Le peuple de Paris est là, dit Marat, il saura résister à l'oppression.* — Rabaut, membre de la commission des douze, est d'abord mal accueilli; on refuse de l'entendre; mais il annonce que la commission des douze donne sa démission, immédiatement après le rapport, et l'a chargé de solliciter l'élargissement des personnes détenues par ses ordres. — L'élargissement est décrété, de même que l'impression du rapport, quoiqu'il n'ait pas été entendu. — Le président fait mine de vouloir lever la séance. Au même moment arrive la section de l' Arsenal. Elle demande que, loin de supprimer les sociétés populaires, on les conserve comme le palladium de la liberté. — La convention décrète que cette pétition sera imprimée et envoyée aux départemens. — Bazire fait prêter le serment qu'aucun des membres n'a écrit dans les départemens pour les provoquer à l'insurrection. — Une députation de la section des Gardes-Françaises a de la peine à se faire entendre. Elle demande une constitution où les droits naturels et politiques soient respectés; déclare que ce n'est qu'en passant sur leurs corps qu'on pourra porter une main criminelle sur les représentans du peuple. — Un grand tumulte succède à la lecture de cette lettre, à la suite de laquelle Cambon fait part des nouvelles des armées.

29 mercr. Plusieurs sections font demander l'admission à la barre. — L'assemblée décrète que le président ne pourra annoncer aucune assemblée d'admission, si ce n'est dans les séances du dimanche et du jeudi au soir. — La con-



vention ordonne l'impression du rapport de Barrère sur le ministère, sur l'état des armées, sur les intérêts des puissances, et sur la nécessité de faire promptement une constitution. — Une députation de la section des Marchés demande le sens de cette phrase du président Isnard, que *bientôt on chercherait en vain Paris sur les rives de la Seine*. — La même explication est demandée par la section des Droits-de-l'Homme. — Vient après la section Beaurepaire, qui demande l'obéissance aux lois, la soumission aux autorités constituées, etc. — Elle est accueillie par des applaudissemens universels, et admise aux honneurs de la séance.

30 jeudi. Mallarmé est nommé président. — Léonard Bourdon demande le décret d'accusation contre la commission des douze, pour avoir, malgré sa démission qu'elle a donnée hier, invité le commandant du poste de la convention à donner des ordres afin qu'il y ait une garde pour la sûreté de l'hôtel de Breteuil et des papiers qui y sont déposés. — Fonfrède rectifie les faits avancés par Bourdon. — Lanjuinais prend la parole; il s'étonne qu'on veuille supprimer la commission des douze. Il attribue ce projet au complot près d'éclater, et dont les membres conspirent à l'Évêché; il s'appuie du dire de Hassenfratz, en présence de milliers de personnes, et prétend qu'on veut enfermer les membres de la convention à Vincennes. — Chabot demande la parole contre lui; mais elle est accordée à une députation de vingt-six sections, qui demandent :

- 1° La cassation de la commission des douze;
- 2° La traduction de tous ses membres au tribunal des 86 départemens;
- 3° La saisie de tous ses papiers;
- 4° Enfin une fête pour le 10 août;

31 vendr. La séance est ouverte à sept heures du matin. Le ministre de l'intérieur est entendu. Il rend compte de la situation de Paris, de la trame ourdie contre la convention, etc.; mais il déclare en même temps que, d'après la lettre que lui a écrite le maire vers quatre heures du matin, il ne peut croire que l'on veuille se porter à des mesures sanguinaires. — Cambon, au nom du comité de salut public, rend compte qu'ayant appris par le maire que l'insurrection ne serait pas sanglante, qu'elle se bornerait à une forte surveillance, ils ont requis la force armée par le moyen des autorités constituées, pour faire renforcer les réserves; mais que les autorités constituées les avaient prévenus, et que les mesures avaient été prises. — Une députation de la section la Fontaine-Molière vient à la barre donner communication de l'arrêté qu'elle a pris pour faire respecter la convention nationale. — La discussion reprend sur la motion de Valazé. — Les administrateurs du département de Paris paraissent à la barre. Ils déclarent que l'assemblée de l'Évêché a persisté dans sa déclaration; que le tocsin sonnait partout, et que quelques-unes d'elles font des arrestations. — Ils sont invités aux honneurs de la séance,

mais il ne font que défilér dans la salle pour retourner à leur poste. — La municipalité est à la barre. Le maire, à la tête, dit que les commissaires des sections ont suspendu ce matin la municipalité, qui avait voulu empêcher de tirer le canon d'alarme; qu'ils en avaient déjà fait autant à l'égard du conseil général, lorsque, se réunissant tout-à-coup dans le salon de la Liberté, ils les ont réélus de nouveau, en leur disant: *Vous avez la confiance de vos concitoyens, continuez à la mériter.* — Levasseur, Drouet parlent successivement. Le dernier demande que le membre qui a déclaré dans cette enceinte que la municipalité avait dissipé les fonds mis à sa disposition pour la subsistance du peuple soit tenu de signer sa dénonciation, et qu'après avoir été entendus, les membres de la commission des douze soient renvoyés au tribunal révolutionnaire. — Tallien paraît à la tribune; il pense qu'il est temps que le glaive de la loi, le glaive seul de la loi frappe les conspirateurs qui sont dans le sein de la convention. — Une députation de la commune propose d'établir une correspondance active entre les opérations de la convention et celles de la commune. — Cette demande est décrétée, ainsi que celle que Paris, aujourd'hui, a bien mérité de la république, en faisant respecter la convention nationale. — Camboulas propose de faire rechercher les auteurs du trouble qui s'est manifesté ce matin, et d'où sont venus les ordres de sonner le tocsin et de tirer le canon d'alarme. — Robespierre attribue cette mesure aux trahisons de nos généraux. — Vergniaud demande que les efforts des anarchistes pour semer la division soient constatés au procès-verbal. — Robespierre demande la punition des coupables qui sont dans la convention et dans la commission des douze. — La convention décrète la proposition de Camboulas, et renvoie les propositions de Robespierre au comité de salut public. — Thuriot dit qu'il n'a point entendu mettre aux voix les propositions de Camboulas, et demande le rapport du décret qui doit avoir été rendu à la suite, si en effet il l'a été. — Thuriot renouvelle la proposition du rapport. — Le côté droit invoque la question préalable; elle est rejetée. Alors un grand nombre de membres s'élancent au bureau pour signer l'appel nominal. — Duperret s'avance vers la montagne avec des gestes menaçans. — *A l'Abbaye!* lui crie-t-on. — Une députation de la section des Gardes-Françaises est admise à la barre; elle réclame contre la pétition qui fut lue dans le sein de la convention, et dont elle a fait justice en expulsant l'auteur du sien. — Viennent ensuite des officiers municipaux; ils demandent, outre le décret d'accusation contre les 22 députés dénoncés par les sections de Paris, le rapport de tous les décrets liberticides arrachés à la convention par la faction qu'ils ont déjà dénoncée. — Enfin, sur la proposition de Barrère, au nom du comité de salut public, la convention décrète la suppression de la commission des douze.

JUIN 1793.

- 1 samedi. Ordre du jour sur la demande de l'ex-ministre Roland, de sortir de Paris. — Proclamation aux Français sur les événemens du 31 mai. — Nouveaux mouvemens sur les 6 heures du soir. — Admission à la barre d'une députation des autorités constituées de Paris, qui demandent le décret d'accusation contre six membres de la convention. — D. qui renvoie cette pétition au comité de salut public, pour en faire le rapport sous trois jours.
- 2 diman. Les murmures se prolongent dans Paris. La convention se voit investie de toutes parts, tous les passages par lesquels les députés sortent sont obstrués. C'est dans cet état de choses que la commune de Paris, fidèle à son plan, lui fait demander le décret d'accusation contre six de ses membres. On allait y adhérer, lorsque Lanjuinais s'élève avec force contre cette proposition, et la fait rejeter par l'ordre du jour. Barrère propose, au nom du comité de salut public, que les députés menacés se suspendent eux-mêmes. Cette proposition n'a pas de suite, et sur la motion de Danton, la convention prend le parti de se présenter en masse aux insurgés, pour s'assurer de leurs dispositions. En sortant du lieu de ses séances, du côté de la place du Carrousel, la convention se voit tout-à-coup entourée. Héroult-de-Séchelles s'efforce de lire le décret qui vient d'être rendu. Henriot le somme de livrer les députés et de retourner à son poste; et s'adressant aux canoniers : *A vos pièces !* leur crie-t-il. Le canon ainsi braqué, la convention cherche en vain à rentrer dans le lieu de ses séances. Repoussée deux fois, Marat ajoute à l'outrage en lui ordonnant de rentrer, de délibérer et d'obéir. Cet ordre, intimé à la tête de cent brigands, est exécuté, et le crime arrache enfin à la convention le décret d'arrestation contre les membres inculpés, dont la résistance courageuse, et notamment celle de Lanjuinais, semblaient d'abord devoir leur préparer un succès digne d'eux et de la nation qu'ils représentaient.
- 3 mardi. Ordre au comité de salut public de faire un rapport sur les députés détenus. — Extrême tumulte dans l'assemblée.
- 4 mercre. Furnes pris sur les ennemis. — Les rebelles de la Lozère font de grands progrès.
- 5 jeudi. La tranquillité est rétablie dans Paris. — Succès remportés sur les rebelles de la Vendée. — D. qui augmente de huit compagnies le corps d'artillerie légère. — Progrès des Espagnols, déjà maîtres de trois districts vers les Pyrénées. — Insurrection à Lyon; le sang coule; Robert Lindet, nommé commissaire, va s'y joindre aux autres.
- 6 vendr. Victoire des rebelles entre Mende et Marvejols. — Les Espagnols sont chassés de différens postes à Rosa et environs.
- 8 diman. Les CC. Condorcet et Devérité sont arrêtés. — Action très-sanglante entre les insurgés de Lyon, et arrestation des

auteurs et instigateurs de l'insurrection. — D. portant peine de deux ans de fers contre ceux qui dégraderaient les monumens publics. — Suppression des comités extraordinaires autres que ceux de surveillance sur les étrangers, et de salut public. — Permission à madame de Bourbon de prendre trois personnes à son service.

- 9 lundi. Sortie avantageuse de la garnison de Landau sur les ennemis. — Les députés commissaires près l'armée des Alpes autorisés à toutes les mesures pour rétablir l'ordre à Lyon.
- 10 mardi. Prise de Stève et du fameux village de l'Assiette par l'armée de Kellerman. — La convention décrète en principe que l'absolu nécessaire ne sera pas imposé.
- 11 mercr. Le C. Destournelles, ministre des contributions après Clavières.
- 12 jeudi. On décrète plusieurs articles de la constitution.
- 13 vendr. Condé est pris et capitule. — La ville de Saumur est prise par les rebelles. — D. portant diverses mesures contre eux. — Le fort *Desbains*, pris par les Espagnols. — Divers articles de la constitution sont admis. — Les Autrichiens repoussés avec perte par le général Laage près Longwy.
- 14 samedi. D. d'accusation contre Fauchet et Duperret. — Les Français se sont emparés de tous les postes avancés de l'ennemi en Italie.
- 15 diman. D. concernant l'instruction publique. — Rome et Prieur de la Marne, députés, sont mis en arrestation par les membres du département du Calvados. — D. d'accusation contre ceux qui ont signé l'ordre, et contre Buzot, député. — Sortie de la garnison de Mayence, et massacre d'une partie du Corps-Royal et des Grenadiers prussiens au poste de Marienbourg.
- 16 lundi. Affaire considérable, près Marienborn, contre les Prussiens, défait complètement. — Interrogatoire du ci-devant duc d'Orléans. — Les Espagnols sont chassés du Val Carlos. — D. pour l'acquittement des dettes de la ville de Lyon. — Autre relatif à l'administration de la justice. — On adopte divers articles de la constitution. — On ordonne le brûlement de trois millions d'assignats.
- 17 mardi. Supplice de douze prisonniers envoyés de Saint-Malo par le député Carpentier. — Le dey d'Alger reconnaît la république française. — Déclaration des Etats-Unis d'Amérique pour la neutralité. — Duchâtel, membre de la convention, décrété d'accusation. — Discussion sur la constitution. — D. sur la manière de payer les rentiers de l'état. — Peine de mort contre tout Français ou étranger convaincu d'espionnage.
- 18 mercr. Continuation du bombardement de Bellegarde. — Quantité d'articles de la constitution sont adoptés. — Un régiment autrichien passe du côté des Français avec armes et bagages.
- 19 jeudi. Angers évacuée par les rebelles. — On achève la discussion et l'adoption des articles de la constitution.
- 20 vendr. Nouvelle de la prise de Saumur par les rebelles, avec grande

- perte de leur part et de celle des républicains. — Décret relatif aux corps administratifs. — Succès sur les rebelles, par le général Sandoz, près du château de l'Hermeneau. — Les membres du tribunal populaire de Marseille sont mis hors la loi.
- 21 samedi. Desforgues nommé ministre de l'intérieur après Lebrun. — Custines va commander l'armée du Nord. — Beauharnais refuse le ministère de la guerre.
- 22 diman. Abolition de la loi martiale. — Collot - d'Herbois, 20^{me} président.
- 23 lundi. Le projet de constitution est adopté. — Décret concernant un emprunt forcé. — Embargo sur tous les navires français.
- 25 mercr. D. qu'aucune lettre des détenus ne sera lue à la convention. — Sur la formation d'un 87^{me} département, sous la dénomination de département de Vaucluse. — Sur celle d'une commission centrale à Nantes, pour agir de concert avec les représentans dans la Vendée. — Qui condamne à deux ans de fers les autorités constituées qui défendraient ou entraveraient la réunion des sociétés populaires. — Sur l'approvisionnement du département de la Seine - Inférieure. — Enlèvement des ambassadeurs Sémonville et Maret, par ordre du gouvernement autrichien. — Défaite des rebelles à Parthenay et à Aubigné. — Adhésion de la municipalité de Dormans, dans le département du Doubs, à la journée du 31 mai.
- 26 jeudi. D. d'accusation contre l'ex - général Félix Wimpfen. — Que les tribunaux civils et criminels opineront à haute voix.
- 27 vendr. D. sur la convocation des assemblées primaires pour l'acceptation de l'acte constitutionnel. — Qui porte à 600 millions les récompenses territoriales promises aux défenseurs de la patrie. — Qui déclare traîtres à la patrie les administrations qui ne se rétracteront pas sous trois jours.
- 28 samedi. Thuriot est nommé président.
- 29 diman. Les rebelles sont battus à Luçon.

JUILLET 1793.

- 1 lundi. D. sur la division de l'île de Corse en deux départemens. — Qui prononce la peine de mort contre les falsificateurs de l'acte constitutionnel. — Arrêté du conseil de la commune de Paris sur l'inscription des mots : *Unité, Indivisibilité, Égalité, Fraternité ou la Mort*, sur les façades des maisons. — Adhésion de la ville de Maubeuge, du district de Melun, à la journée du 31 mai.
- 2 mardi. Adhésion des départemens de l'Aisne et de Marne à la journée du 31 mai. — Marche des Marseillais sur Paris. — Arrestation des deux représentans, Baux et Antiboul,

dans les Bouches-du-Rhône. — Henriot nommé commandant de la garde nationale de Paris.

- 3 mercr. D. sur l'emploi de la force armée à Rouen pour arrêter la marche des hommes égarés, sortis des départemens de l'Eure et du Calvados. — D. d'accusation contre le procureur-général-syndic du département du Rhône-et-Loire, le procureur-syndic du district de la ville de Lyon, et le particulier remplissant les fonctions de procureur de la même ville. La veuve de Louis XVI est séparée de son fils et remise entre les mains de la commune de Paris. — Reprise de Châtillon par Westerman.
- 4 jeudi. La convention mentionne honorablement les délibérations prises par l'assemblée générale tenue à Valence, par les députés de quarante-deux sociétés populaires des départemens de l'Ardèche, du Gard, des Bouches-du-Rhône et de la Drôme.
- 7 diman. Occupation d'Ancenis par les troupes républicaines.
- 8 lundi. Combat à Oost-Cappen.
- 9 mardi. Capitulation de la ville de Condé. — Arrêté de la commune de Montélimart, portant qu'elle s'ensevelira sous les ruines de cette ville plutôt que de livrer passage aux Marseillais.
- 10 mercr. Le général Biron donne sa démission.
- 11 jeudi. Jean-Bon-Saint-André, président.
- 12 vendr. D. sur le congrès de Lyon, et l'envoi d'une force armée dans cette ville.
- 13 samedi. Assassinat de Marat par Charlotte Corday, vers les sept heures du soir. — Les rebelles sont chassés de Vernon, évacuent Passy, et se retirent sur Evreux.
- 14 diman. D. que le tribunal criminel instruira, sans délai, contre les assassins de Marat. — Duperret, prévenu de complicité avec Charlotte Corday, est décrété d'accusation, et Fauchet mis en arrestation. — Les prétendus assassins de Léonard Bourdon, dont l'un est père de onze enfans, sont condamnés à mort. — La commune de Paris présente à la convention la collection des acceptations votées pour l'acte constitutionnel. — Prise du poste du Pont-Saint-Esprit par les troupes de la convention.
- 15 lundi. La convention décrète qu'elle se rendra en corps aux funérailles de Marat.
- 17 mercr. D. que la maison de Buzot, à Evreux, sera rasée, et qu'il y sera élevé un poteau avec ces mots : *Ici demeurait le scélérat Buzot, qui a conspiré la perte de la république.* — Qui met hors la loi le général Beysser, les administrateurs de Nantes, et l'ex-représentant Coustard; le général Paoli, le procureur-syndic et les administrateurs de l'île de Corse.
- 18 jeudi. Rapport du décret rendu contre le général Beysser, et les administrateurs de Nantes. — Acceptation de la constitution à Nantes, Vannes et Lorient. — Défaite des troupes républicaines près de Villars.
- 20 samedi. D. d'accusation contre 19 à 20 administrateurs du Finistère, dont le siège sera transféré de Quimper à Landerneau. — Qui déclare traîtres à la patrie les administrateurs qui refuseraient d'obéir aux réquisitions des députés en mission.

- Sur une nouvelle convocation des assemblées primaires qui n'auront point reçu le premier décret. — Que les administrateurs de l'Hérault seront arrêtés. — Caen, point central des insurgés du Calvados. — Translation du général Custines du Luxembourg à l'Abbaye. — Supplice de Charlotte Corday, et emprisonnement de l'exécuteur Legros, qui, en montrant sa tête au peuple, lui a donné des soufflets. — Publication d'une brochure par laquelle Adam Lux, se disant député extraordinaire de Mayence, propose d'élever une statue à Charlotte Corday, avec cette inscription : *Plus grande que Brutus.*
- 23 mardi. Capitulation de Mayence.
- 25 jeudi. D. en faveur des sociétés populaires. — Qui prononce la destitution du ministre de la guerre Bouchotte. — Le congrès de Lyon met la montagne de la convention hors la loi.
- 26 vendr. Rapport du décret rendu contre Bouchotte. — D. qui accorde à Chappe le titre d'*ingénieur télégraphe*. — Qui approuve les mesures proposées par la commission centrale à Tours, de faire marcher contre les rebelles tous les individus depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 60.
- 27 samedi. D. qui ordonne au comité de salut public à Lons-le-Saulnier de cesser ses fonctions, sous peine de mort. — Que la fête de l'Unité et de l'Indivisibilité sera fêtée par les troupes de terre et de mer dans toute l'étendue de la république. — Arrestation d'Adam Lux, qui déclare mourir avec plaisir pour Charlotte Corday.
- 28 diman. D. que les drapeaux de 1789 seront brûlés dans chaque chef-lieu. — D. d'accusation contre Custines et son état-major.
- 29 lundi. D. que le général Custines sera traduit au tribunal révolutionnaire, et jugé toute affaire cessante. — Que les patriotes de Toulon, incarcérés le 14 juillet et jours suivans, seront mis en liberté.
- 30 mardi. D. que le tribunal révolutionnaire sera composé de deux sections, qui auront chacune le même nombre de juges et de jurés, et un accusateur public. — Que Montané, président de ce tribunal, sera mis en arrestation, et les pièces de conviction contre lui remises à l'accusateur public de la seconde section.
- 31 mercr. D. sur la démonétisation du papier à face royale. — Sur la suspension de tous les procès entre les enfans naturels et les collatéraux. — Qui traduit au tribunal révolutionnaire le général Lamarlière.

AOUT 1793.

- 1 jeudi. D. sur les nouveaux poids et mesures. — Sur la formation d'un camp entre Paris et l'armée du Nord. — Sur la nomination du général Houchard au commandement de cette armée. — Que la garnison de Mayence se rendra

- dans la Vendée. — Que la population, les maisons, les forêts et moissons de la Vendée seront détruites, et les femmes et les enfans des rebelles conduits dans l'intérieur. — La convention dénonce à tous les peuples, et au peuple anglais lui-même, la conduite lâche et atroce du gouvernement britannique. — Déclare propriété nationale les biens des personnes mises hors la loi. — Traduit Marie-Antoinette au tribunal révolutionnaire.
- 2 vendr. D. que tous les étrangers des pays en guerre avec la république seront arrêtés, et que les barrières seront fermées. — Qui met tous les officiers de santé à la disposition du ministre de la guerre. — Qui déclare traîtres à la patrie tous ceux qui placeraient des fonds sur les banques des pays avec lesquels nous sommes en guerre.
- 3 samedi. D. d'accusation contre Carra. — Que *Guillaume Tell*, *Brutus*, *Caius-Gracchus* et autres pièces républicaines seront représentées trois fois par semaine, sur tous les théâtres de Paris, jusqu'au 1^{er} décembre prochain. — Qui met à la disposition du comité de salut public les fonds de la république. — Que toutes les personnes détenues par ordre des administrations fédéralistes seront mises en liberté. — Envoi, par la ville de Lyon, des procès-verbaux de l'acceptation de la constitution.
- 6 mardi. D. qu'il sera établi une administration provisoire à Caen; que le château et donjon de cette ville seront démolis, et sur leur emplacement sera érigé un poteau d'infamie, sur lequel on inscrira les noms des députés traîtres à la patrie. — Que tous les forts, citadelles, châteaux et donjons existans dans les départemens seront démolis. — Sur les députés des assemblées primaires. — Qui met hors la loi les membres de la société populaire de Bordeaux.
- 7 mercr. La convention déclare, au nom du peuple français, que Pitt est l'ennemi du genre humain. — Abandon du camp de Palliancourt ou de César par les troupes républicaines.
- 8 jeudi. Hérault-de-Séchelles, président. La convention entend la lecture de l'adresse des commissaires des assemblées primaires à tous les Français. — Décrète qu'il n'y aura plus d'académies. — Sommaton faite par le général Kellermann à la ville de Lyon de se rendre. — L'ennemi se retire de Cambrai.
- 9 vendr. Gossuin annonce à la convention que, sur quarante-quatre mille municipalités, la majorité a accepté la constitution; que la seule ville de Tonnent, forte de douze cents hommes, a demandé pour roi le fils de Louis Capet, avec la résurrection du clergé. — D. qu'il sera frappé une médaille en mémoire de l'acceptation de la constitution. — Qu'il sera formé un grenier d'abondance dans chaque district. — Que les membres du comité de salut public à Lons-le-Saulnier sont mis hors la loi.
- 12 lundi. La convention annule toute destitution des ministres du culte catholique prononcée pour cause de mariage. — Reçoit en dépôt l'arche d'alliance renfermant l'acte constitutionnel et le faisceau départemental qu'apportent les

commissaires des assemblées primaires. — Royez, de Châlons-sur-Saône, présente, au nom d'un très-grand nombre de ces commissaires, une adresse par laquelle il demande de décréter solennellement que tous les hommes suspects soient mis sur-le-champ en état d'arrestation, pour de là être transportés aux frontières, suivis de la masse terrible de tous les sans-culottes de la république; placés au premier rang, ils combattront pour la liberté, qu'ils outragent depuis quatre années, ou ils seront immolés sous le canon des tyrans: les femmes, les enfans, les vieillards, les infirmes, seront mis sous la sauvegarde de l'humanité et de la loyauté française; ils seront gardés en otage par les femmes et les enfans des sans-culottes. — La convention décrète en principe que les gens suspects seront arrêtés, et que les commissaires du peuple sont chargés de faire l'appel nominal dans leurs communes.

- 14 mercur. Que la nation ne paiera aucune des sommes prêtées à Louis XVI.
- 15 jeudi. D. sur l'établissement d'un seul grand livre pour la dette publique viagère. — Que chaque propriétaire et détenteur de grains portera, dans le lieu qui lui sera désigné, un setier de grains par charrue. — Que tout soldat qui quittera son poste sans être remplacé sera puni de mort. — Que le pain, le biscuit et autres denrées de première nécessité ne pourront plus être exportés.
- 16 vendr. La convention déclare, au nom du peuple français, qu'elle se lèvera en masse pour défendre la liberté. — Décrète la confiscation des biens des Espagnols résidans en France.
- 17 samedi. D. qu'il y aura un recensement général des grains dans toute l'étendue de la république. — Que tout citoyen qui refusera d'obéir aux réquisitions qui lui seront faites pour l'approvisionnement des armées, sera puni de dix ans de fers.
- 18 diman. Détails sur le blocus de Lyon.
- 23 vendr. Robespierre, président. — La convention décrète que, de ce moment jusqu'à ce que l'étranger soit chassé de France, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées; tous les citoyens non mariés, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq, sont requis en ce moment pour aller au combat.
- 24 samedi. D. sur la fabrication d'une petite monnaie de cuivre, sous le nom de *décimes* et de *centimes*. — Sur la suppression des associations connues sous le nom de *Caisse d'Escompte*, de *Compagnie d'Assurance à vie*, et généralement de toutes celles dont le fonds capital emporte des effets au porteur.
- 25 diman. Les commissaires des assemblées primaires présentent à la convention le procès-verbal de leurs opérations, et annoncent leur retour dans leurs foyers. — Entrée des troupes de la république à Marseille.
- 27 mardi. La convention approuve l'arrêté pris par les représentans du peuple à l'armée du Rhin, tendant à faire purger

révolutionnairement, comme conspirateurs, tous ceux qui refuseraient les assignats au pair avec l'argent. — Rend le général Rossignol à ses fonctions, et rappelle les représentans qui l'ont destitué. — Supplice du général Custines.

28 mercr. La convention déclare que la France sera considérée comme étant en révolution jusqu'à ce que son indépendance soit reconnue. — Prise de Toulon.

SEPTEMBRE 1793.

1 diman. D. qui garantit aux auteurs dramatiques la propriété de leurs ouvrages.

2 lundi. D. que le prix du quintal de froment ne pourra excéder quatorze livres, non compris les frais du transport.

4 mercr. D. sur les auteurs et complices de la rébellion des fédéralistes de Marseille. — Que les fournisseurs sont compris dans le décret sur l'emprunt forcé. — Le procureur de la commune de Paris se présente à la barre pour rendre compte de ce qui se passe dans Paris, et annonce que les citoyens se sont rassemblés à la maison commune pour rédiger une adresse à la convention. —

et 5 jeudi. La convention décrète que le nombre des juges du tribunal révolutionnaire sera porté à seize. — Un grand nombre de citoyens de toutes les sections, ayant le maire et plusieurs officiers municipaux à leur tête, se présente à la barre pour demander la formation d'une armée révolutionnaire qui parcourra les départemens, et qu'elle soit suivie d'un tribunal pour juger les conspirateurs et les accapareurs. — La convention décrète que cette armée, qui sera de six mille hommes, sera formée sur-le-champ. — Sur la motion de Danton, les sections sont autorisées à s'assembler deux fois par semaine, et le pauvre recevra une indemnité de quarante sols à chaque séance. — Sur celle de Billaud-Varennès, le décret qui défendait les visites domiciliaires est rapporté. — Les passe-ports sont suspendus. — Les comités révolutionnaires seront réorganisés, et les gens suspects arrêtés. — Une autre députation, composée des commissaires des quarante-huit sections et de la société des jacobins, demande, outre les mesures déjà décrétées, le prompt jugement de Brissot et de ses complices; l'expulsion des nobles et des prêtres. — La même demande ayant été encore formée par une députation de la section de l'Unité, un député demande la parole. Les mesures proposées lui paraissent insignifiantes : Puisque notre vertu, notre modération, nos idées philosophiques, ne nous ont servi de rien, *soyons brigands pour le bonheur du peuple, soyons brigands.....* Déclarons solennellement que les hommes suspects réponderont sur leurs têtes des malheurs de l'état; que les comités révolutionnaires,

- en arrêtant un homme suspect, n'aient pas besoin de donner leurs motifs, etc. — Thuriot s'élançe à la tribune. — Sentons notre dignité; point de fausse mesure; l'homme qui combat à la face du monde pour une révolution qui a pour but l'égalité, la justice, le bonheur des hommes, veut qu'à l'instant où il prend les armes, aucun être sur la terre n'ait le moindre reproche à lui faire; il faut que *cette révolution, qui est l'ouvrage d'un génie extraordinaire, déifie tous les Français*. Il faut que la France s'honore de chacune de vos actions; qu'on lise dans l'histoire, avec tendresse, les noms des actes qui ont accompagné cette révolution. — A la suite de ce discours, Drouet demande qu'on ne puisse tuer un Prussien que la loi à la main. — Sur le rapport de Barrère, la convention décrète que tout employé civil ou militaire destitué sortira de Paris dans les 24 heures; que les destitués, suspendus ou démissionnaires se retireront dans leurs municipalités respectives. — Que Brissot, Vergniaud, Gensonné, Clavière, Lebrun et Baudry seront traduits sur-le-champ au tribunal révolutionnaire. — Défaite des troupes de la république à Chantonnay.
- 6 vendr. D. sur l'arrestation des étrangers nés sur le territoire des puissances avec lesquelles la France est en guerre. — Bataille de Hondskootte.
- 7 samedi. D. que tous les détenteurs de biens possédés en France par les étrangers seront tenus d'en faire la déclaration à leurs municipalités. — Que nul Français ne pourra plus percevoir des droits féodaux, en quelque lieu de la terre que ce puisse être. — Arrestation de tous les banquiers.
- 9 lundi. D. qui approuve la nomination de Jourdan au commandement en chef de l'armée des Ardennes.
- 11 mercr. La convention approuve la nomination de Canclaux au commandement de l'armée d'Italie, et celle de Doppet à l'armée des Alpes, en remplacement de Kellermann, qui est destitué. — Houchard annonce la levée du siège de Dunkerque.
- 12 jeudi. D. qui enjoint à tous les ci-devant nobles de se rendre sous huitaine dans leurs municipalités respectives.
- 13 vendr. Rossignol annonce le rétablissement des communications du Pont-de-Cé. — Houchard, que les Hollandais ont été battus hier à Messines et Commines, et que le général Béro les a chassés de Noucq. — Prise de Menin par Béro.
- 14 samedi. La convention lève la suspension du décret qui ordonnait la confiscation des biens des Anglais résidans en France. — Charge les municipalités de cultiver les terres des citoyens qui vont combattre aux frontières.
- 15 diman. Prise de Furnes.
- 16 lundi. D. que les élèves des ponts-et-chaussées seront exempts de la réquisition. — Le général Rossignol annonce que, sous huit jours, la Vendée aura disparu du sol de la république.
- 17 mardi. D. sur les gens suspects. — Que toute personne qui répandra de fausses nouvelles sera punie comme conspirateur. — Que les biens des prêtres déportés seront séquestrés.

- 18 mercr. D. sur la suppression des vicaires épiscopaux. — Supplique de Gorsas, ex-député.
- 21 samedi. La convention décrète l'acte de navigation des Français. — Que les galériens ne porteront plus le bonnet rouge. — Que toutes les femmes seront tenues de porter la cocarde tricolore. — Que toutes les matières préparées qui concernent la confection des poudres sont en réquisition. — Défaite des troupes de la république à Montaigu.
- 22 diman. Une députation de la commune de Paris demande que l'on s'occupe de taxer les denrées de première nécessité. — Les Français sont battus devant Perpignan.
- 24 mardi. La convention approuve la destitution de Houchard, et son remplacement par Jourdan; — et celui de Schauenbourg, par Moreau.
- 25 mercr. Détails affligeans sur les armées. — La convention mande le comité de salut public pour lui rendre compte de leur situation, et approuve les mesures qu'il a prises. — Nomme une commission de six membres pour examiner la fortune des nouveaux riches.
- 26 jeudi. La convention renvoie à son comité de législation un projet présenté par Barrère, tendant à faire terminer en vingt-quatre heures l'affaire criminelle la plus compliquée.
- 29 diman. La convention adopte l'ensemble des articles décrétés sur le prix des denrées de première nécessité.

VENDEMAIRE AN II.

OCTOBRE 1793.

- 11 vendém. (2 oct.) D. qui décerne les honneurs du Panthéon à René Descartes.
- 12 vendém. (3 oct.) Sur le rapport d'Amar, la convention accuse Brissot et d'autres députés. — Décrète l'arrestation des députés signataires des protestations des 6 et 19 juin. — Sur la motion de Billaud-de-Varenes, le ci-devant duc d'Orléans est compris dans la liste de ceux qui seront traduits au tribunal révolutionnaire; et le tribunal révolutionnaire sera tenu de prononcer dans la semaine sur le sort de la veuve de Louis Capet.
- 13 vendém. (4 oct.) D. qui met en réquisition tous les bâtimens marchands dans les ports de l'Océan.
- 14 vendém. (5 oct.) D. que l'ère des Français compte depuis le 22 septembre 1792, époque de la fondation de la république.
- 15 vendém. (6 oct.) Reprise de Thuin et Bain-la-Colombe sur les Espagnols.
- 17 vendém. (8 oct.) D. sur la suppression de la compagnie des Indes.
- 18 vendém. (9 oct.) Sur l'avis donné de l'assassinat du représentant Beauvais, commis par les Anglais, à Toulon, la convention ordonne, 1.° l'arrestation de tous les Anglais, sous peine de dix années de fers; 2.° la saisie de leurs propriétés; 3.° la prohibition de toutes les marchandises an-

- glaises. — Entrée des troupes républicaines à Lyon. — Défaite des rebelles à Châtillon.
- 19 vendém. (10 oct.) D. que l'arche de la constitution et le faisceau, symbole de l'union de tous les Français, forme le type national du sceau et des monnaies de la république. — Que le général Brunet sera traduit au tribunal révolutionnaire. — Sur le rapport de Saint-Just, le gouvernement est déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix; le conseil exécutif, les ministres, les généraux, sont sous la surveillance immédiate du comité de salut public. — Paris sera approvisionné, au 1^{er} mars pour un an. — Il sera créé un tribunal pour examiner les fortunes de ceux qui ont manié les deniers publics depuis la révolution.
- 20 vendém. (11 oct.) Rulh envoie à la convention les débris de la Ste-Ampoule, qu'il a brisée lui-même dans la cathédrale de Rheims.
- 21 vendém. (12 oct.) D. que Lyon sera détruit, et que le ramas des maisons restantes sera nommé *Ville-Affranchie*.
- 23 vendém. (14 oct.) Prise de Weissembourg et de Lauterbourg par les Prussiens et les Autrichiens.
- 25 vendém. (16 oct.) Supplice de Marie-Antoinette. — D. sur l'arrestation de tous les étrangers de l'un et de l'autre sexe, nés sujets des gouvernemens avec lesquels nous sommes en guerre, à l'exception des femmes qui ont épousé des Français.
- 26 vendém. (17 oct.) Entrée des troupes républicaines à Maubeuge. — Cobourg est battu par Jourdan à Watignies.

BRUMAIRE AN II.

OCTOBRE et NOVEMBRE 1793.

- 2 brum. (23 oct.) Prise de la ville de Marchiennes.
- 3 brum. (24 oct.) D. sur la suppression des signes féodaux, seulement devant les maisons. — Rapport du décret sur la délivrance aux personnes arrêtées des motifs de leur arrestation. — D. sur la dénomination actuelle des mois. — Entrée des troupes de la république sur le territoire espagnol. — Prise de Canteloups.
- 4 brum. (25 oct.) D. que les nouvelles de la destruction de la Vendée seront envoyées à toutes les communes de la république.
- 8 brum. (29 oct.) Barrère annonce la déroute des quatre armées de Charrette, Jolly, Savin et Duclos, opérée par douze cents républicains.
- 9 brum. (30 oct.) D. sur l'admission des enfans naturels aux successions de leurs père et mère, ouvertes depuis le 14 juillet 1789.
- 10 brum. (31 oct.) D. sur la désignation des villes sous la dénomination générale de *communes*. — Supplice de Brissot, Vergniaud, Gensonné et autres.
- 11 brum. (1 nov.) D. sur la démolition des villes qui recevront des

rebelles dans leur sein. — Sur la confiscation des biens des Français qui sont sortis de France avant le 14 juillet 1789, et qui n'y sont pas rentrés depuis.

- 12 brum. (2 nov.) D. qui change le nom du département de la Gironde en celui de *Bec-d'Ambès*. — Victoire remportée sur les rebelles à Rouane.
- 15 brum. (5 nov.) D. sur l'élévation d'une statue à J.-J. Rousseau sur une place publique. — Arrêté du conseil de la commune de Paris, que tous ses membres porteront le bonnet rouge.
- 16 brum. (6 nov.) D. sur le paiement des frais de l'embaumement de Marat. — Exécution de Louis-Joseph-Philippe Egalité, ci-devant duc d'Orléans.
- 17 brum. (7 nov.) Abjuration du culte catholique, dans le sein de la convention, par l'évêque de Paris et ses grands-vicaires, suivie de celle des autres évêques et de Julien de Toulouse, ministre du culte protestant, tous députés à la convention. — D. qui charge le comité d'instruction publique de présenter un projet de décret *tendant à substituer un culte raisonnable au culte catholique*, c'est-à-dire à remplacer les fêtes religieuses par des fêtes civiques.
- 18 brum. (8 nov.) D. sur l'établissement d'un Institut national de musique. — Arrêté en conseil-général de la commune de Paris, sur la traduction en langue italienne et l'envoi au pape de tous les arrêtés révolutionnaires et anti-ecclésiastiques.
- 19 brum. (9 nov.) D. d'accusation contre Osselin, membre de la convention, rédacteur de la loi des émigrés, et accusé d'en avoir favorisé un.
- 20 brum. (10 nov.) La convention décrète que ses membres ne pourront être décrétés d'accusation sans avoir été entendus — Qu'ils ne sont pas tenus de déclarer l'état de leur fortune — Que la ci-devant église métropolitaine portera le nom de *Temple de la Raison*. — Supplice de M^e Roland. — On dit les rebelles cernés à Fougères.
- 21 brum. (11 nov.) Supplice de Bailly, ex-maire de Paris.
- 22 brum. (12 nov.) Rapport du décret que les députés ne peuvent être décrétés d'accusation sans avoir été entendus. — Création d'un tribunal révolutionnaire à Rochefort, par les représentans Lequinio et Laignelot. — Dîner de ces représentans avec le patriote Hans, exécuter de ce tribunal.
- 24 brum. (14 nov.) D. qui décerne les honneurs du Panthéon à Marat — Défaite des rebelles à Granville.
- 25 brum. (15 nov.) D. sur la suppression de toutes les loteries. — Sur la fabrication d'une seule et même espèce de pain dans toute la république. — Sur la réhabilitation de la mémoire de la Barre.
- 26 brum. (16 nov.) L'ennemi est battu devant Bitche. — Supplice du général Houchard.
- 27 brum. (17 nov.) D. sur l'élévation d'un monument en l'honneur du peuple français, triomphant de la tyrannie et de la superstition. — Sur le sceau de l'état. — Manifeste de la convention pour rassurer ses alliés, et notamment les Etats-Unis d'Amérique et les Cantons-Suisses, sur les principes qui la dirigent. — Exécution de Manuel, ex-procureur de la com-

mune de Paris. — Prise de Bliscastel. — Poursuite de l'ennemi jusque vers Hombourg et Deux-Ponts. — Reprise de la redoute et du moulin de la Wantzenau par les troupes républicaines.

- 28 brum. (18 nov.) D. sur la remise des croix de Saint-Louis.
 29 brum. (19 nov.) D. que les prêtres mariés, quoiqu'ils n'aient pas prêté serment, ne seront point déportés. — Qu'il sera élevé une colonne sur la place où Calas a péri.
 30 brum. (20 nov.) Occupation du poste d'Hornbach et de la ville de Deux-Ponts.

FRIMAIRE AN II.

NOVEMBRE et DÉCEMBRE 1793.

- 1 frim. (21 nov.) Occupation de Dol par les troupes républicaines. — Les rebelles sont chassés d'Avranches.
 2 frim. (22 nov.) D. qui accorde des pensions aux prêtres qui abjurent leur état.
 3 frim. (23 nov.) Les rebelles battent le général Rossignol, qui est forcé de rentrer à Rennes.
 4 frim. (24 nov.) D. d'arrestation contre les ci-devant fermiers-généraux.
 5 frim. (25 nov.) D. rendu sur le rapport de Chénier, sur l'expulsion du Panthéon du corps de Mirabeau. — Son remplacement par Marat.
 8 frim. (28 nov.) D. qui accorde des secours aux réfugiés de Saint-Domingue.
 9 frim. (29 nov.) D. sur un mode de gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.
 10 frim. (30 nov.) L'ennemi est repoussé au-delà de Gambsheim.
 12 frim. (2 déc.) D. sur l'inadmission provisoire des déserteurs au service de la république.
 14 frim. (4 déc.) D. sur la mise en réquisition de toutes les imprimeries pour l'impression des travaux de la convention. — Charette est battu devant Beauvais.
 15 frim. (5 déc.) D. sur la liberté des cultes. — Supplice de Rabaut-Saint-Etienne. — Les rebelles sont chassés d'Angers.
 18 frim. (8 déc.) D. sur la confiscation des biens des pères et mères dont les enfans mineurs ont émigré. — Supplice de Me Dubarry. — Les rebelles sont battus devant Saumur.
 19 frim. (9 déc.) Découverte du diamant connu sous le nom de *Régent*, qui a été volé au garde-meuble.
 22 frim. (12 déc.) D. d'arrestation contre Vincent, secrétaire-général de la guerre, Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, et Maillard, agent de police.
 28 frim. (18 déc.) D. sur la mise en réquisition de toutes les fonderies de caractères d'imprimerie.
 29 frim. (19 déc.) Reddition de Toulon.

NIVOSE AN II.

DÉCEMBRE 1793, et JANVIER 1794.

- 2 nivôse. (22 déc.) L'ennemi est chassé de Wœrth, en avant de Haguenau. — Bagnols, Collioure, le fort Saint-Elme et Port-Vendre sont livrés aux Espagnols. — Le commandant du fort Saint-Elme est mis hors la loi. — Reprise de Savenay sur les rebelles.
- 4 nivôse. (24 déc.) D. d'approbation de toutes les mesures prises à Lyon par les représentants en mission dans cette ville. — Défaite de Charette aux Herbiers, sur la rive droite de la Loire.
- 5 nivôse. (25 déc.) D. sur l'exclusion des étrangers de la représentation nationale. — D. sur la mise en jugement de Dietrich, ex-maire de Strasbourg, Custines fils, Biron, et de tous les généraux et officiers prévenus de complicité avec Dumouriez, Custines, Lamarlière et Houchard.
- 7 nivôse. (27 déc.) Reprise des lignes de Weissembourg et de Lauterbourg par les troupes républicaines.
- 8 nivôse. (28 déc.) Reprise de Landau. — Supplice de Dietrich.
- 11 nivôse. (31 déc.) Supplice du général Biron.
- 12 nivôse. (1 janv.) D. que tout général condamné par le tribunal révolutionnaire sera supplicié à la tête de l'armée.
- 13 nivôse. (2 janv.) Charette est battu à Machecoul. — Reprise de l'île de Noirmoutiers.
- 14 nivôse. (3 janv.) Supplice du général Luckner et de Custines fils.
- 15 nivôse. (4 janv.) D. que les comités révolutionnaires, les agens se disant délégués par les représentans du peuple, les ministres de la république, qui auraient percus des taxes révolutionnaires, seront tenus de rendre leurs comptes.
- 23 nivôse. (12 janv.) D. qui décerne les honneurs du Panthéon à Fabre (de l'Hérault), député à la convention. — Met les biens des ci-devant fermiers-généraux sous la main de la nation.
- 24 nivôse. (13 janv.) La convention approuve l'arrestation de Fabre-d'Eglantine.
- 26 nivôse. (15 janv.) Evacuation du fort Vauban par les troupes républicaines.
- 27 nivôse. (16 janv.) D. d'arrestation contre Dentzel, député à la convention.
- 28 nivôse. (17 janv.) D. que le linge provenant des églises supprimées sera employé pour les hôpitaux militaires.

Nota. C'est durant ce mois et le suivant qu'eurent lieu les supplices et les massacres exécutés par Collot-d'Herbois à Lyon, et par Carrier sur le bord de la Loire.

PLUVIOSE AN II.

JANVIER et FÉVRIER 1794.

- 2 pluv. (21 janv.) D. pour célébrer l'anniversaire de la mort de Louis Capet.
- 3 pluv. (22 janv.) D. sur la plantation de l'arbre de la liberté dans toutes les communes de la république.
- 4 pluv. (23 janv.) D. que les effets des indigens déposés au Mont-de-Piété, tant à Paris que dans les départemens, seront remis sans aucune restitution de l'argent prêté.
- 12 pluv. (31 janv.) D. qui accorde des secours aux parens des défenseurs de la patrie.
- 13 pluv. (1 fév.) D. sur la création d'une commission des armes et des poudres de la république. — Sur la démolition de tous les châteaux forts dans l'intérieur.
- 14 pluv. (2 fév.) D. pour la mise en liberté de Vincent et de Ronsin.
- 16 pluv. (4 fév.) D. sur l'abolition de l'esclavage des nègres.
- 17 pluv. (5 fév.) D. sur la nomination de Pichegru au commandement de l'armée du Nord.
- 27 pluv. (15 fév.) D. que le pavillon national sera aux trois couleurs. — Que tous les jugemens rendus contre les ecclésiastiques seront exécutés sans appel ni recours au tribunal de cassation.
- 28 pluv. (16 fév.) Avantages remportés sur l'ennemi près de Rockem. — Prise d'un poste autrichien aux environs de Commines.
- 30 pluv. (18 fév.) Arrêté du comité de salut public qui appelle, de tous les districts, de jeunes citoyens à Paris, pour apprendre la fabrication du salpêtre, de la poudre et des canons.
-

VENTOSE AN II.

FÉVRIER et MARS 1794.

- 4 vent. (22 fév.) D. sur le prix de toutes les denrées soumises à la loi du *maximum*, d'après les tableaux annexés.
- 8 vent. (26 fév.) D. qui autorise le comité de sûreté générale à mettre en liberté les patriotes détenus. — Séquestre les biens des personnes ennemies de la révolution, et ordonne leur détention jusqu'à la paix.
- 13 vent. (3 mars.) D. sur la personne des envoyés des gouvernemens étrangers.
- 14 vent. (4 mars.) D. qui enjoint à chaque cordonnier de fournir deux paires de souliers par décade.
- 17 vent. (7 mars.) D. sur la suppression des pensions accordées à titre de nouveaux convertis.
- 19 vent. (9 mars.) D. d'arrestation contre les colons qui sont en France.

- 21 vent. (11 mars.) D. sur l'exportation des productions de l'industrie dans les pays neutres ou alliés. — Sur l'établissement d'une commission de trois membres chargée de l'entretien des ponts et chaussées, de la construction des forts, des ports de mer, des édifices nationaux, et en général de tous les travaux publics.
- 22 vent. (12 mars.) D. sur la confiscation des biens des ecclésiastiques déportés.
- 25 vent. (13 mars.) Sur le rapport de Saint-Just, sur une nouvelle conspiration ourdie contre la république, la convention décrète que le tribunal révolutionnaire fera promptement arrêter les prévenus et les mettra en jugement.
- 25 vent. (15 mars.) Sur le rapport d'Amar, la convention décrète d'accusation Chabot, Bazire, Delaunay (d'Angers), Julien (de Toulouse), et Fabre-d'Eglantine.
- 27 vent. (17 mars.) Sur le rapport de Saint-Just, la convention confirme l'arrestation de Hérault-de-Séchelles, et de Simon (du Mont-Blanc).
- 28 vent. (18 mars.) La convention charge les comités de salut public et de sûreté générale de procéder sans délai à l'épuration des autorités constituées de Paris, qui dans ces circonstances, ont gardé le silence sur les événemens présents.

GERMINAL AN II.

MARS et AVRIL 1794.

- 2 germ. (22 mars.) Adresse aux Français, présentée par Barrère, par laquelle la convention rappelle à tous les citoyens et à tous fonctionnaires que la vertu et la probité sont à l'ordre du jour dans toute la république. — Qui défend la vente ou le transport des titres de créances viagères. — Que les grains arrivés de l'étranger ne seront vendus au peuple que sur le pied du *maximum*.
- 4 germ. (24 mars.) D. que nulle femme ou fille d'émigré, soit qu'elle soit divorcée ou non, ne pourra épouser un étranger, ni sortir du territoire de la république, ni vendre ses biens. — Exécution de Hébert, Momoro, Ronsin, Vincent, Mazuel, et autres complices de la conjuration, au nombre de dix-neuf.
- 7 germ. (27 mars.) D. sur le licenciement de l'armée révolutionnaire.
- 10 germ. (30 mars.) D. qui enjoint aux marchands en gros et aux fabricans de faire la déclaration de leurs marchandises. — Sur le rapport de Barrère, la convention approuve l'épuration faite des autorités constituées de Paris.
- 11 germ. (31 mars.) Sur le rapport de Saint-Just, sur une nouvelle conspiration, la convention décrète d'accusation Camille Desmoulins, Hérault-de-Séchelles, Danton, Phelippeaux, Lacroix, prévenus de complicité avec Dumouriez, Fabre-d'Eglantine, et les ennemis de la révolution.
- 12 germ. (1 avril.) D. sur la suppression du conseil exécutif et des

- six ministres qui le composent, et leur remplacement par douze commissions.
- 13 germ. (2 avril.) La convention approuve l'arrêté du comité de salut public portant approbation du mandat d'arrêt décerné contre Westerman par l'accusateur public.
- 14 germ. (3 avril.) D. que les estropiés à la journée du 10 août 1792, jouiront des mêmes pensions que les autres militaires blessés au service.
- 15 germ. (4 avril.) La convention improuve une pétition de la société populaire de Cette, tendant à mettre la mort à l'ordre du jour.
- 16 germ. (5 avril.) D. que chaque membre de la convention rendra compte de sa conduite politique et morale, et de l'état de sa fortune. — Exécution de Danton, Lacroix, Chabot, les frères Frey, et autres.
- 18 germ. (7 avril.) D. d'accusation contre Simon, député du Bas-Rhin.
- 19 germ. (8 avril.) Prise d'Oneille.
- 24 germ. (13 avril.) D. que la réunion des citoyens en assemblées de communes, de sections et en sociétés populaires, les théâtres, les jeux civiques, les évolutions militaires, les fêtes nationales et locales, font partie du dernier degré d'instruction; que, pour cet effet, les églises, les maisons ci-devant curiales, appartiennent aux communes.
- 25 germ. (14 avril.) D. que les cendres de Rousseau seront transportés au Panthéon.
- 29 germ. (18 avril.) D. qui accorde un secours provisoire de 600 l. à Marie-Cécile, fille d'Achmet III.
- 30 germ. (19 avril.) Supplice de Laborde, banquier de la cour.

FLOREAL AN II.

AVRIL et MAI 1794.

- 1 flor. (20 avril.) Déclaration de la convention, qu'appuyée des vertus du peuple français, elle fera triompher la république démocratique, et punira tous ses ennemis.
- 2 flor. (21 avril.) D. sur le dépècement de la voiture dite *du Sacre*.
- 3 flor. (22 avril.) Lechapellier, Malesherbes, ex-ministre, et Thouret, membre du tribunal de cassation, sont condamnés à mort.
- 4 flor. (28 avril.) D. sur le divorce.
- 5 flor. (24 avril.) Prise de toutes les redoutes du petit Saint-Bernard et de la Thuile.
- 7 flor. (26 avril.) Prise des hauteurs de Bossu. — Occupation de Beaumont, et prise de Courtray.
- 9 flor. (28 avril.) D. qu'il sera élevé une colonne de marbre dans le Panthéon, sur laquelle seront inscrits tous les noms de ceux qui ont fait des actions héroïques, et que les noms de Haxo et de Moulin y seront gravés les premiers. — Supplice du ci-devant comte d'Estaing.

- 10 flor. (29 avril.) Prise de Menin , du fort de Saorgio, de Belvédère, Rocabilière et Saint-Martin. — Abandon par l'ennemi du camp des Fourches et Raous.
- 12 flor. (1 mai.) Prise de Landrecies par les Autrichiens. — Les Espagnols sont repoussés par la division de Jean-Pied-de-Port.
- 13 flor. (2 mai.) D. sur l'ouverture des lettres adressées à l'étranger, et retenues dans les bureaux des postes frontières. — Que l'armée des Ardennes a bien mérité de la patrie, en chargeant trois fois à la baïonnette la cavalerie ennemie.
- 16 flor. (5 mai.) D. qui renvoie au tribunal révolutionnaire les ex-fermiers-généraux.
- 19 flor. (8 mai.) D. sur la suppression de tous les tribunaux révolutionnaires, excepté celui de Paris.
- 21 flor. (10 mai.) Madame Elizabeth est condamnée à mort. — Prise du poste du Thuin; passage de la Sambre; occupation de Lermes, retraite de l'ennemi sur Tournay et le mont Trinité.
- 22 flor. (11 mai.) D. sur les prêtres infirmes ou sexagénaires. — Prise du fort Mirabouk, du col de Fenestrelle.
- 24 flor. (13 mai.) L'ennemi est repoussé de Courtray. — Prise de Lanoy et Roubain.
- 25 flor. (14 mai.) Prise du Mont-Cénis.
- 28 flor. (17 mai.) D. d'approbation de l'incendie de la commune de Bédouin, ordonné par Maignet. — Qui accorde une pension de 1200 l. à Gamain, serrurier, qui dit avoir été empoisonné par Louis Capet.

PRAIRIAL AN II.

MAI et JUIN 1794.

- 1 prair. (20 mai.) Occupation d'Arlon, de Binche.
- 3 prair. (22 mai.) L'ennemi est poussé jusqu'au-delà de l'Escaut. — Assassinat de Collot-d'Herbois par Henri Ladmiral.
- 7 prair. (26 mai.) D. qu'il ne sera fait aucun prisonnier anglais ni hanovrien. — Reprise du fort Saint-Elme, de Port-Vendre et de Collioure.
- 8 prair. (27 mai.) Prise de Dinant.
- 13 prair. (1 juin.) D. sur la formation de l'école de Mars.
- 18 prair. (6 juin.) D. que le comité d'instruction présentera un projet de décret sur les moyens d'exécution d'une nouvelle grammaire et d'un nouveau vocabulaire de la langue française.
- 20 prair. (8 juin.) Fête en l'honneur de l'Être-Suprême.
- 21 prair. (9 juin.) D. sur une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire.
- 23 prair. (11 juin.) Occupation de Pirmassens, Hornbach et Bliscastel.
- 25 prair. (13 juin.) Prise de possession de Hooglieden et de Rousselaer.
- 26 prair. (14 juin.) D. sur la mise en jugement de Henri Ladmiral, de la fille Renaud, et de leurs complices.
- 27 prair. (15 juin.) D. sur la mise en jugement de Dom Gerle, ex-constituant, de Catherine Théos, se disant mère de Dieu,

la ci-devant marquise de Chastenais, et de deux autres individus.

N. B. C'est sur-tout pendant les mois de prairial, messidor et thermidor, jusqu'au 9, qu'eurent lieu les massacres journaliers ordonnés par le tribunal révolutionnaire de Paris et le comité de salut public, et qui furent appelés de l'odieux nom de charretées. Les mêmes horreurs se répétaient dans plusieurs départemens, mais sur-tout à Arras, par les ordres de Joseph Lebon : à Orange, par ceux de Maignet.

MESSIDOR AN II.

JUIN et JUILLET 1794.

- 5 mess. (23 juin.) Défaite de Clairfait sur Deynse, et marche de l'armée sur Gand.
- 6 mess. (24 juin.) Prise de Charleroi.
- 8 mess. (26 juin.) Bataille de Fleurus. — D. que les grains de toute nature et les fourrages de la présente récolte sont soumis à la réquisition du gouvernement pour le besoin de la république et des armées.
- 9 mess. (27 juin.) Supplice de P. Noailles de Mouchy, ex-maréchal de France, âgé de 79 ans; de Linguet, homme de loi, et Broglie, maréchal-de-camp.
- 10 mess. (28 juin.) Les ennemis abandonnent les redoutes d'où ils cernaient Maubeuge.
- 13 mess. (1 juill.) Prise de Mons et d'Ostende.
- 16 mess. (4 juill.) Toutes les troupes ennemies renfermées dans nos places fortes, qui ne seront pas rendues à discrétion 24 heures après la sommation qui leur en sera faite, seront passées au fil de l'épée.
- 17 mess. (5 juill.) Prise de Gand et d'Oudenarde.
- 21 mess. (9 juill.) Ordre du jour sur les pétitions présentées contre les opérations de Joseph Lebon dans le département du Pas-de-Calais. — Les braves du vaisseau *le Vengeur*, qui ont préféré de couler bas plutôt que de se rendre, seront inscrits sur la colonne du Panthéon. — Les laboureurs détenus comme suspects, dans les communes seulement au-dessous de 1200 ames, seront mis en liberté.
- 22 mess. (10 juill.) Prise de Bruxelles.
- 25 mess. (15 juill.) Suppression de l'agence nationale, ci-devant régie des poudres et salpêtres.
- 27 mess. (13 juill.) Reprise de Landrecies. — Prise de Louvain et de Malines, de Spire et Kersweiler.
- 30 mess. (18 juill.) Prise de Nieuport.

THERMIDOR AN II.

JUILLET et AOUT 1794.

- 1 therm. (19 juill.) Collot-d'Herbois est nommé président.
- 2 therm. (20 juill.) Barras annonce la prise de la ville et de la citadelle de Namur. — Tous les administrateurs suspendus ou destitués sont tenus de quitter Paris sous trois jours.
- 3 therm. (26 juill.) Un discours lu par Robespierre devient le signal d'un soulèvement général contre lui. L'impression et l'envoi à toutes les communes en sont décrétés. — Plusieurs membres s'y opposent. — On demande que Robespierre nomme les membres qu'il accuse, et que son discours soit renvoyé à l'examen des deux comités de salut public et de sûreté générale. — Robespierre déclare que c'est en commettre juges ceux qu'il accuse. — La convention rapporte le décret d'envoi. — Barrère donne lecture des nouvelles officielles des armées.
- 9 therm. (27 juill.) St-Just vient à la tribune défendre le discours de Robespierre. — Il est interrompu par Tallien, qui, pour faire cesser les divisions qui existent dans l'assemblée, demande que le rideau soit entièrement déchiré. Il déclare qu'il a été hier aux jacobins; qu'il a combattu pour la patrie; qu'il a vu se former l'armée du nouveau Cromwell; qu'il s'était armé d'un poignard, si la convention n'avait pas le courage de décréter d'accusation Robespierre. Il demande que la convention se mette en permanence; que Henriot et son état-major soient arrêtés. — Cette proposition est décrétée, ainsi que l'arrestation de Boulanger, Dumas et Dufraise, et la suppression de la place de commandant-général de la garde nationale. — Tallien fixe l'attention de la convention sur le discours prononcé hier à la tribune, et répété le soir aux jacobins par Robespierre. — Luchet demande l'arrestation de Robespierre. — Robespierre jeune demande à partager le sort de son frère. Les deux frères sont arrêtés, ainsi que Couthon, St-Just et Lebas. La convention les fait sortir de son sein. A la barre, s'écrient tous les membres. — Collot-d'Herbois s'appuie du discours même de Robespierre pour le convaincre de ses crimes. — La séance est suspendue, et reprise à sept heures du soir. La municipalité et le département de Paris sont mandés à la barre. — L'arrestation de Payan et de Fleuriot-Lescot, maire de Paris, est décrétée. — Collot prend le fauteuil: il annonce que des scélérats ont investi le comité de sûreté générale, et s'en sont emparés. — Goupilleau, que Henriot vient de s'échapper, et qu'on l'emmène en triomphe. — Elie Lacoste, que Robespierre a été conduit à la maison commune, où il a été embrassé par les officiers municipaux. — La convention met hors

de la loi les officiers municipaux, ainsi que Henriot. — Elle nomme Barras chef de la garde nationale, et lui adjoint six membres. — Barrère propose de faire fermer les barrières; de défendre de convoquer les sections sans une autorisation spéciale des comités; de mettre hors de la loi tous les fonctionnaires qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la convention. — Ces propositions sont adoptées, ainsi que la proclamation aux Français. — Des canonniers, ayant à leur tête des représentans du peuple, défilent dans la salle au milieu des plus vifs applaudissemens. — Un membre du comité civil de la section de l'Unité déclare que toute la section ne reconnaît d'autre autorité que la convention. — Voulland annonce que Robespierre et ses complices se sont tous, à l'exemple de Henriot, soustraits au décret d'arrestation. Ils sont mis hors de la loi. — Une députation de la section de Mucius-Sévola vient communiquer un arrêté du conseil de la commune, qui invite les autorités constituées à venir prêter serment dans son sein. Elle annonce que le tocsin sonne à la commune. — Toutes les sections de Paris viennent successivement à la barre jurer qu'elles ne reconnaissent d'autre autorité que la convention. Barras vient rendre compte des bonnes dispositions où sont les habitans de Paris. Fréron ajoute que le camp des Sablons, que devait inspecter Lebas, s'est déclaré pour la convention. — Tallien occupe le fauteuil. Il invite ses collègues à partir sur-le-champ, *afin que le soleil ne se lève pas avant que la tête des conspirateurs soit tombée*. Il annonce qu'il a entre les mains l'original de la convocation des sections de Paris par la commune, ainsi que la nomination d'un général, qu'elle a faite au mépris du décret rendu ce matin. — Billaud-Varenes invite la convention à devancer Robespierre, qui a dit qu'avant deux heures il marcherait sur la convention. — Le président invite les membres des deux comités de salut public et de sûreté générale à se réunir dans une salle voisine, les députés à rester à leur poste, et les citoyens à courir aux armes. — Tous les citoyens sortent de la salle; il n'y reste que des femmes. — Legendre annonce que la section de Henriot, la section des Sans-Culottes, est en masse ici pour défendre la convention. — Charlier prend le fauteuil; il annonce que Robespierre est amené prisonnier. — Le président donne le baiser fraternel à Émard, commandant de la force armée, qui s'était sauvé des prisons pour voler au secours de la convention. — Léonard Bourdon entre dans la salle, accompagné d'un gendarme, à qui la convention permet de monter avec lui à la tribune. Léonard Bourdon dit que c'est lui qui a arraché à Robespierre le couteau dont il s'était armé, et qu'il a aussi frappé Couthon, qui s'était armé d'un couteau; que St-Just et Couthon sont pris; que quinze ou vingt autres conspirateurs sont renfermés dans une

chambre de la maison commune, et qu'ils vont bientôt paraître à la barre. — *Non, non*, s'écrie-t-on de toutes parts. Bourdon présente à l'assemblée un porte-feuille et des papiers saisis sur Robespierre, ainsi qu'une lettre adressée à ce dernier par St-Just, pour l'inviter à se rendre à la maison commune. — Legendre présente les clefs de la maison des Jacobins, qu'il dit avoir fermée, aidé de patriotes déterminés. Il regrette de n'avoir pu brûler la cervelle à un nommé Vivier, qui a présidé les jacobins hier et aujourd'hui, et ajoute : *Comme c'est la convention en masse qui a sauvé la patrie, demain la convention en masse sera jacobine.* — La convention met Vivier hors de la loi. — La séance est suspendue à six heures du matin. — Le département de Paris vient féliciter la convention d'avoir sauvé la patrie. — Un secrétaire donne lecture de la correspondance. — Bentabolle demande que l'exécution des traîtres ait lieu dans le jour, à la place de la Révolution. La convention décrète que l'échafaud sera élevé sur la place de la Révolution. — Dabarran, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, vient proposer un projet de décret contre les traîtres. Ce projet est adopté avec les amendemens tendans à comprendre au nombre des rebelles mis hors de la loi, Coffinhal, Lavalette et Boulanger. La convention invite son président à donner le baiser fraternel à un nommé Belosse, qui a refusé d'obéir à un officier municipal qui l'a sommé de rendre Robespierre. Elle admet dans son sein les élèves du camp des Sablons ; décrète l'impression et l'envoi à toutes les communes du procès-verbal de la séance d'hier et d'aujourd'hui. — Que les sections de Paris n'ont jamais cessé de bien mériter de la patrie. — Adopte une nouvelle proclamation aux Français, qui sera envoyée à tous les départemens par des courriers extraordinaires. — La séance est levée à quatre heures, 10 thermidor.

10 therm. 7 heures du soir (28 juil.) Félicitations des communes environnantes. — Tallien annonce que la tête des conspirateurs vient de tomber sur l'échafaud. Vifs applaudissemens. — Il invite la convention à se joindre à ses concitoyens pour partager l'allégresse commune. — La séance est suspendue.

11 therm. (29 juil.) Prise de Liège et du fort de Lillo, annoncée par Barrère. — Remplacement des trois membres du comité de salut public qui ont péri sur l'échafaud, par Bernard de Saintes, Duval et Eschasseriaux. — Rapport de ce décret, et renouvellement des comités par quart tous les mois. — Supplice de Sijas, de Boulanger et des ex-membres du conseil général de la commune de Paris.

12 therm. (30 juil.) D. d'arrestation contre Hermann et Lahne, commissaire et adjoint des administrations civiles, police et tribunaux. — Epurement, dans le jour, des instituteurs de l'école de Mars. — Acceptation de la démission donnée par Barras, de la place de commandant général de la force armée de Paris.

- 13 therm. (31 juil.) Renouvellement par quart du comité de salut public. — Rapport du décret qui permettait aux deux comités de salut public et de sûreté générale de faire arrêter les représentans du peuple sans un rapport préalable. — Remplacement de David, Lavicomterie et Jagot au comité de sûreté générale.
- 14 therm. (1^{er} août.) Appel nominal pour compléter le comité de sûreté générale. — Rapport de la loi du 22 prairial, sur l'organisation du tribunal révolutionnaire. — Arrestation et envoi au tribunal révolutionnaire de Fouquier-Thinville. — Etablissement de douze comités de la convention, dont les travaux seront relatifs aux opérations des douze commissions exécutives. — Levée de la permanence des séances de la convention. — Prise de la ville de Fontarabie.
- 15 therm. (2 août.) Arrestation provisoire de Lebon, de David, de Héron, agent du comité de sûreté générale, de Baptiste son domestique, de l'ex-général Rossignol et de Haller. — Prise de l'île de Cassandria. — Trait de bravoure du général Moreau, qui se jette à la nage pour sauver un bâtiment emporté par le courant, et ramène à terre un capitaine de grenadiers qui était déjà sous l'eau. — Exclusion des ci-devant nobles et des prêtres de tous cultes, des fonctions publiques. — Rapport du décret qui donnait au comité de salut public le droit de mettre en réquisition les nobles, prêtres et étrangers.
- 16 therm. (3 août.) Suspension du décret qui exclut les nobles, etc., des fonctions publiques. — Autorisation du comité de salut public de présenter la liste de ceux des citoyens qui peuvent être utiles.
- 17 therm. (4 août.) Suspension du décret d'accusation contre Santhonax et Polverel.
- 19 therm. (6 août.) Remerciemens votés à la convention par les armées du Nord et du Rhin, sur la découverte de la conspiration du 9 thermidor. — D. qu'il n'y aura plus de commandant-général ni de chef de légion de la garde nationale de Paris.
- 21 therm. (8 août.) Comparution de Fouquier-Thinville à la barre.
- 22 therm. (9 août.) D. sur l'organisation du tribunal révolutionnaire.
- 23 therm. (10 août.) Débats sur le décret rendu hier sur le tribunal révolutionnaire, à la suite desquels la convention décrète que les juges et jurés de ce tribunal entrèrent sur-le-champ en activité, et suivront les lois rendues pour ce tribunal antérieurement au 22 prairial. — Impression des noms de ceux qui ont été mis en liberté depuis le 22 prairial, et des noms des personnes qui ont sollicité leur élargissement. — Insertion dans la loi sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, de la disposition que les jurés prononceront sur la question intentionnelle. — Discussion sur l'organisation des comités. — Attribution des opérations militaires et diplomatiques au comité de salut public, qui prendra le nom de comité des opérations militaires et diplomatiques; de celles de police au comité de sûreté générale, qui portera le nom de comité de la police générale.

- 24 therm. (11 août.) Prise de la ville et de la citadelle de St-Sébastien, du port, du passage et de la ville de Tolosa, sur les Espagnols. — Dopsent est nommé président du tribunal révolutionnaire.
- 25 therm. (12 août.) Prise de Trèves.
- 26 therm. (13 août.) Rapport des députés en mission. — Invitation aux sections de Paris de se prémunir contre les pièges qui leur sont tendus par l'aristocratie. — Rapport du décret concernant l'impression des noms des mis en liberté, et de ceux qui ont sollicité pour les détenus.
- 27 therm. (14 août.) L'ambassadeur des Etats-Unis demande à présenter ses lettres de créance. La convention décrète qu'il sera introduit dans son sein; que le président lui donnera l'accolade fraternelle, en signe de l'amitié qui unit les deux nations.
- 29 therm. (16 août.) Application aux grandes communes du décret sur la mise en liberté des laboureurs détenus comme suspects dans celles au-dessous de 1200 ames.—Reprise du Quesnoi.

FRUCTIDOR AN II.

AOUT et SEPTEMBRE 1794.

- 1 fruct. (18 août.) Mise en liberté des deux frères de la jeune Renaud, immolée par Robespierre — Ordre du jour sur leur demande en révision du procès de leur malheureux père.
- 3 fruct. (20 août.) D. sur les comités révolutionnaires.
- 4 fruct. (21 août.) Les assemblées générales des sections n'auront lieu qu'an décadi.—Rapport du décret sur les hommes de 40 ans. — Impression des résultats des comptes des représentans du peuple qui ont été chargé de mission. — Défense de porter d'autres noms que celui de son père. — Invitation au comité de législation de présenter un projet de décret sur la liberté de la presse.
- 5 fruct. (22 août.) Prise de Calvi par les Anglais. — Défaite du général espagnol Launion, devant Bellegarde. — Inscription du nom du général Mirabel sur la colonne du Panthéon.
- 6 fruct. (23 août.) D. sur la mise en liberté de tous les détenus septuagénaires.
- 8 fruct. (25 août.) Approbation donnée aux arrêtés pris par Maignet pendant sa mission dans les départemens du midi.
- 11 fruct. (28 août.) On annonce la reprise de Valenciennes et la reprise du fort l'Ecluse.
- 13 fruct. (30 août.) La convention déclare calomnieuse la dénonciation faite par Lecointre contre Billaud-Varemes, Collot-d'Herbois, Barrère, Vadier, Amar, Voulland et David.
- 14 fruct. (31 août.) Explosion de la manufacture de poudre de Grenelle.
- 15 fruct. (1 sept.) D. sur la police de Paris.
- 19 fruct. (5 sept.) Le dernier jour des sans-culotides sera célébré par une fête nationale.
- 22 fruct. (8 sept.) Révision des lois contre les émigrés.

- 23 fruct. (6 sept.) La veuve de J. J. Rousseau reçoit un supplément de pension de 300 fr.
- 24 fruct. (10 sept.) Assassinat commis sur Tallien. — Merlin de Thionville l'attribue à la société des jacobins. — Toutes les propositions faites pour et contre cette société sont renvoyées aux comités de gouvernement, chargés de faire un rapport sur la situation de la république.
- 26 fruct. (12 sept.) Les cendres de Marat seront transportées au Panthéon le cinquième jour des sans-culotides, et le même jour le corps de Mirabeau en sera expulsé.
- 28 fruct. (14 sept.) Mise en liberté de 94 Nantais envoyés à Paris par le comité révolutionnaire de Nantes.
- 2^e j. sans-culotid. (18 sept.) La république française ne paie ni les frais ni les salaires d'aucun culte.

VENDEMAIRE AN III.

SEPTEMBRE et OCTOBRE 1794.

- 2 vendém. (23 sept.) L'expulsion des ennemis du territoire de la république sera célébrée par une fête.
- 7 vendém. (28 sept.) D. d'arrestation contre le général Turreau. — Impression de la correspondance des généraux et des représentans du peuple en mission dans la Vendée.
- 11 vendém. (2 oct.) Prise d'Aix-la-Chapelle.
- 12 vendém. (3 oct.) D. d'arrestation contre Chrétien, ex-juré du tribunal révolutionnaire. — Que le tribunal révolutionnaire continuera l'information contre les partisans et complices de Robespierre. — Prise du fort de Crève-Cœur. — Dénonciation de Legendre contre Collot-d'Herbois, Billaud et Barrère. — La convention nomme une commission de douze membres pour examiner la conduite de ces trois membres. Carnot les défend, ainsi que Prieur de la Côte-d'Or. — Bréard réclame et obtient l'ordre du jour sur les inculpations faites à ces trois députés, motivé sur ce que le comité de salut public fera un rapport sur les opérations de l'ancien comité de salut public.
- 13 vendém. (4 oct.) D. pour présenter des mesures de police générale pour comprimer les intrigans, les brigands et les fripons. — Pour épurer la société des jacobins, et les rendre utiles à la chose publique. — Qu'il n'y a pas lieu à inculper Barras et Fréron, et qu'ils ont dignement rempli leur mission.
- 15 vendém. (6 oct.) Prise de la forteresse de Juliers.
- 16 vendém. (7 oct.) D. que Lyon n'est plus en état de rébellion et de siège. — Cambacérès est nommé président.
- 17 vendém. (8 oct.) Approbation de l'adresse présentée par Cambacérès, sur les principes autour desquels les citoyens doivent se rallier.
- 22 vendém. (13 oct.) D. qu'il sera fait un rapport sur les soixante-onze députés détenus.

- 23 vendém. (14 oct.) Acte d'accusation contre quatorze membres du comité révolutionnaire de Nantes.
- 25 vendém. (16 oct.) D. qui défend toute affiliation, toute correspondance en nom collectif aux sociétés populaires.—Le président donne le baiser fraternel à Cange, commissionnaire de la maison d'arrêt de St-Lazare.
- 26 vendém. (17 oct.) Prise de Frankendal.
- 27 vendém. (18 oct.) Prise de Worms et du fort St-André.

BRUMAIRE AN III.

OCTOBRE et NOVEMBRE 1794.

- 2 brum. (23 oct.) D. sur le renvoi des élèves de l'école de Mars dans leurs foyers.—Prise de Coblenz et d'Andernach.
- 4 brum. (25 oct.) Ordre du jour sur la pétition de la section du Panthéon-Français, pour la révision de la fameuse loi du 17 septembre.
- 5 brum. (26 oct.) Arrestation de Babeuf et des président et secrétaire du club électoral, qui lui ont donné asile.
- 6 brum. (27 oct.) D. que toute dénonciation contre un représentant du peuple sera portée ou renvoyée aux trois comités de salut public, de sûreté générale et de législation; que si les trois comités pensent qu'il doit être donné suite à la dénonciation, ils déclareront à la convention qu'ils estiment qu'il y a lieu à examen.
- 8 brum. (29 oct.) On annonce la prise de Venloo.
- 9 brum. (30 oct.) D. sur les écoles normales.
- 10 brum. (31 oct.) D. sur le mode de séquestre des biens des détenus comme suspects.
- 13 brum. (3 nov.) Scherer est nommé général en chef de l'armée d'Italie.
- 15 brum. (5 nov.) D. pour présenter les moyens d'empêcher aucun représentant du peuple de prêcher la révolte contre la convention.
- 17 brum. (7 nov.) On annonce la prise de Maestricht et de Rheinfels.
- 19 brum. (9 nov.) D. sur le maximum du prix des grains et des fourrages.—Débats sur la société des jacobins.
- 22 brum. (12 nov.) On annonce la prise de Nimègue et du fort Che-neck.—Approbation donnée à la fermeture de la salle des jacobins.
- 25 brum. (15 nov.) D. relatif à la force armée de Paris.
- 26 brum. (16 nov.) D. sur les écoles primaires.

FRIMAIRE AN III.

NOVEMBRE et DÉCEMBRE 1794.

- 4 frim. (24 nov.) D. d'accusation contre Carrier.
- 5 frim. (25 nov.) On annonce de grands avantages remportés sur les Espagnols, et mort du général Dugommier, tué d'un

- obus. — D. que le comité de sûreté générale fera un rapport sur Barrère, Collot-d'Herbois et Billaud.
- 6 frim. (26 nov.) D. que toutes les denrées importées en France par la voie du commerce extérieur, sont exemptes de réquisition.
- 12 frim. (2 déc.) Proclamation suivie d'un projet de décret portant amnistie aux habitans des départemens de l'Ouest qui poseront les armes.
- 13 frim. (3 déc.) Les seize comités sont chargés de nommer chacun une commission qui examinera si l'on doit diminuer ou supprimer les commissions.
- 15 frim. (5 déc.) Prise du château de Figlières.
- 18 frim. (8 déc.) Rappel des soixante treize députés détenus, dans le sein de la convention. — Rapport du décret du 27 germinal, sur la police générale. — Renvoi aux trois comités, de la proposition de Cambacérès, d'accorder amnistie à tous ceux qui auraient été persécutés à raison de leurs opinions.
- 19 frim. (9 déc.) D. que le secret des lettres ne sera plus violé dans l'intérieur.
- 28 frim. (18 déc.) D. sur la suspension des procédures commencées par le tribunal révolutionnaire, et son renouvellement prochain.

NIVOSE AN III.

DÉCEMBRE 1794, et JANVIER 1795.

- 3 nivôse. (23 déc.) D. sur la suppression du *maximum*.
- 10 nivôse. (30 déc.) On annonce la capitulation de la tête du pont de Mannheim. — Rapport du décret qu'il ne sera plus fait de prisonniers anglais.
- 12 nivôse. (1 janv.) Carnot annonce la prise de la ville de Grave, et la défaite de l'ennemi, le même jour, sous les murs de Bréda. — Discussion du projet de décret de Johannot. — L'article relatif au maintien des traités faits avec les puissances alliées ou neutres est adopté; celui qui propose la suspension provisoire de l'acte de navigation est renvoyé à un nouvel examen des comités. — Il est défendu aux comités de proposer aucune démonétisation.
- 19 nivôse. (8 janv.) D. pour présenter un projet de fête qui aura lieu le 21 janvier dans toute la république.
- 23 nivôse. (12 janv.) D. qui accorde une indemnité de trente-six francs par jour aux membres de la convention.
- 24 nivôse. (13 janv.) D. sur la translation, au château de Ham, de l'ex-général Rossignol, l'ex-ministre Bouchotte, Bouchotte jeune, et Xavier Audouin, ci-devant adjoint de ce dernier.
- 26 nivôse. (15 janv.) Rapport du décret qui destituait le général Kellermann.
- 27 nivôse. (16 janv.) D. sur le renouvellement des cartes de sûreté.

- 28 nivôse. (17 janv.) On annonce la prise de Heusden.
 29 nivôse. (18 janv.) Suspension de tous les décrets qui pèsent sur Lyon.
-

PLUVIOSE AN III.

JANVIER et FÉVRIER 1795.

- 5 pluv. (24 janv.) D. qui ordonne la restitution aux femmes et enfans des condamnés des effets à leur usage. — D. qui accorde la salle des Jacobins à l'institution des écoles normales. — Que personne ne sera envoyé devant le tribunal révolutionnaire sans un rapport préalable du comité de sûreté générale.
 6 pluv. (25 janv.) Carnot annonce la prise d'Amsterdam.
 7 pluv. (26 janv.) Treilhard annonce que la totalité des provinces de Gueldres, d'Utrecht et de Hollande sont en notre pouvoir.
 8 pluv. (27 janv.) D. qui renvoie les ci-devant religieuses dans leurs familles.
 13 pluv. (1 fév.) On annonce la prise de Willemstad, de Bréda et de Berg-op-Zoom.
 20 pluv. (8 fév.) Confirmation de l'arrestation de Babeuf, et de la fermeture de plusieurs sociétés populaires du faubourg St-Antoine. — Les honneurs du Panthéon ne seront accordés à aucun individu que dix ans après sa mort.
 21 pluv. (9 fév.) Les sections de Paris affluent à la barre pour demander le rapport sur Barrère et consorts.
 24 pluv. (12 fév.) On annonce la prise de l'importante place de Rose.
 25 pluv. (13 fév.) Ratification du traité conclu avec le grand-duc de Toscane.
 28 pluv. (16 fév.) D. que les commissaires qu'on enverra dans les colonies seront pris dans la convention. — On annonce que la Zélande a capitulé; que Over-Yssel et Groningue sont, en grande partie, en notre pouvoir.
-

VENTOSE AN III.

FÉVRIER et MARS 1795.

- 1 vent. (19 fév.) D. sur la suppression des conseils permanens de districts, et la réduction des membres de départemens à cinq.
 3 vent. (21 fév.) D. sur la liberté des cultes, conformément à la déclaration des droits de l'homme.
 7 vent. (25 fév.) D. sur l'établissement d'une école centrale par département. — Que les inscriptions du grand-livre seront admises pour un quart en paiement des biens nationaux.

- 12 vent. (2 mars.) D. d'arrestation contre Barrère, Vadier, Collot-d'Herbois et Billaud.
- 23 vent. (13 mars.) D. sur une nouvelle organisation de nos armées.
- 25 vent. (15 mars.) D. que tout individu de tout âge et de tout sexe recevra, à Paris, une livre de pain par jour.
- 26 vent. (16 mars.) D. qui détermine les attributions du comité de salut public dans la direction des relations extérieures.
- 28 vent. (18 mars.) D. que les citoyens de Paris seront tenus de monter leur garde en personne, excepté les fonctionnaires publics et les sexagénaires.
- 30 vent. (20 mars.) Suspension provisoire des ventes des biens des condamnés, et confirmation, sauf indemnités, de celles déjà faites.

GERMINAL AN III.

MARS et AVRIL 1795.

- 2 germ. (22 mars.) La convention adopte un projet de loi de haute police présenté par Sieyès.
- 5 germ. (25 mars.) Discussion sur Collot-d'Herbois, Barrère, Billaud et Vadier.
- 10 germ. (30 mars.) Continuation de la discussion sur les quatre députés prévenus. — D. qu'ils seront entendus de deux jours l'un, depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. — D. qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à délibérer sur la convocation des assemblées primaires. — Qu'il sera nommé une commission pour s'occuper des lois organiques de la constitution.
- 12 germ. (1 avril.) Boissy-d'Anglas lit un discours sur les subsistances; il est interrompu par une foule immense qui s'est précipitée dans la convention en criant : *Du pain, du pain.* — Merlin de Thionville s'élance à la tribune: il déclare, au nom des pétitionnaires, qu'ils n'en veulent point à la convention, mais réclament seulement du pain et la constitution de 1793. Plusieurs citoyens de ceux qui sont entrés avec la foule se portent à la barre, et parlent au nom de leurs sections. Tous demandent du pain et la constitution de 1793; mais ils ne veulent pas sortir de la salle pour présenter leurs vœux par une députation, ainsi que le président les y avait engagés. Après quatre heures de tumulte, pendant lesquelles la générale battait dans toutes les rues, la foule s'est écoulée sans avoir obtenu que l'assemblée délibérât sur leur demande. La convention suspend la délibération sur les subsistances. On annonce que Auguis a été blessé et est détenu à la section du Panthéon; qu'on a aussi fait feu sur Peynières. — Barras propose de nommer le général Pichegru commandant de la force armée, et on lui adjoint Barras et Merlin de Thionville. — Léonard Bourdon est décrété d'arrestation. — La convention déclare qu'il y a aujourd'hui

d'hui attentat contre la liberté de ses délibérations, et ordonne que Duhem, Foussedoire, Amar et Huguet seront arrêtés et conduits au château de Ham.

- 14 germ. (3 avril.) D. que Cambon ne sera plus membre du comité des finances. — Nomination de sept membres pour former la commission chargée de présenter les lois organiques de la constitution.
- 15 germ. (4 avril.) Pichegru vient se démettre de son commandement.
- 16 germ. (5 avril.) La convention ordonne l'arrestation de Moyse Bayle, Thuriot, Cambon, Granet, Hentz, Maignet, Crassous, Levasseur de la Sarthe et Lecointre de Versailles.
- 19 germ. (8 avril.) Pelet propose de changer la constitution de 1793 ; ses réflexions sont renvoyées à la commission.
- 21 germ. (10 avril.) D. sur le désarmement des terroristes.
- 22 germ. (11 avril.) Rapport du décret qui mettait hors de la loi tous les ennemis de la patrie, et ceux qui leur donnaient asile.
- 25 germ. (14 avril.) Ratification du traité fait avec le roi de Prusse.
- 28 germ. (17 avril.) D. relatif à l'organisation de la garde nationale parisienne.
- 29 germ. (18 avril.) D. que les maisons nationales seront vendues par voie de loterie. — Rovère annonce un grand mouvement qui doit avoir lieu à Paris ; il invite la convention à se réunir à 7 heures, et les citoyens à se rendre à leur poste. — A 9 heures du soir la convention décrète d'accusation Cambon, Thuriot, Ruamps, Levasseur de la Sarthe, Maignet, Moyse Bayle, et ordonne au tribunal révolutionnaire de rester en permanence jusqu'au jugement définitif de Fouquier-Thinville et de ses coaccusés. — L'arrestation de Moribou-Montaud est aussi décrétée.

FLOREAL AN III.

AVRIL et MAI 1795.

- 6 flor. (25 avril.) Rapport du décret portant que l'or et l'argent ne sont pas marchandise. — D. relatif au séquestre mis sur les biens des père et mère d'émigrés.
- 7 flor. (26 avril.) D. que demain les comités de la convention feront un rapport sur la situation de la république. — Que le tribunal de Paris et ceux des départemens poursuivront sans délai tous les émigrés qui se trouveraient rentrés sur le territoire de la république.
- 18 flor. (7 mai.) Supplice de Fouquier-Thinville et de ses complices. — Commission pour examiner l'affaire de Joseph Lebon.
- 20 flor. (9 mai.) D. que les tribunaux poursuivront tous les coupables de vols, dilapidations, oppressions.
- 22 flor. (11 mai.) D. sur les réformes à faire dans le gouvernement

- actuel. — Admission des assignats démonétisés en paiement des biens nationaux à vendre.
- 23 flor. (12 mai.) Autorisation des comités de salut public et de sûreté générale, de prendre toutes les mesures nécessaires pour la prompte déportation de Collot-d'Herbois, Billaud, Barrère et Vadier.
- 27 flor. (16 mai.) Traité de paix conclu avec la république de Hollande.
- 28 flor. (17 mai.) D. qui place la bourse au Louvre.

PRAIRIAL AN III.

MAI et JUIN 1795.

- 1 prair. (20 mai.) Thibaudau donne lecture d'une affiche portant pour titre : *Insurrection du peuple pour avoir du pain et la constitution de 1793.* — La convention décrète que chacun de ses membres restera à son poste — Un membre, au nom du comité de salut public, annonce que, d'après les rapports qui sont parvenus au comité, la malveillance est parvenue à exciter un grand mouvement dans Paris. — Mathieu lui succède à la tribune. Il présente un projet de décret pour éclairer le peuple sur les événemens qui avaient lieu dans Paris. — Presque au même instant, une foule nombreuse se précipite dans l'assemblée, en criant : *Du pain et la constitution de 1793 !* Plusieurs représentans entrent successivement, suivis de la force armée, pour délivrer la convention. — Mais de nouvelles cohortes de gens effrénés rendent cette force nulle. — Le représentant Féraud est atteint d'un coup de feu au moment qu'il monte à la tribune. — Les assassins traînent son corps sur la place du Carrousel, lui coupent la tête, et reviennent l'apporter dans le sein de la convention. — Boissy d'Anglas avait gardé le fauteuil au milieu du danger le plus imminent. — Les jacobins sont maîtres de la salle, et font adopter différentes mesures révolutionnaires. — Il y avait près de huit heures que durait cette scène, quand Legendre, Raffet, à la tête des bataillons de la section de la Butte-des-Moulins, Lepelletier et deux autres, sont entrés le sabre à la main. — Après quelque résistance, ils ont délivré la convention Elle a aussitôt annulé tous les décrets qui venaient d'être rendus, et mis en arrestation les membres qui avaient fait rendre ces décrets. — D. qui met hors de la loi les rebelles qui s'étaient constitués en assemblée nationale, et qui avaient mis la convention hors de la loi. — D. que le plan des lois organiques de la constitution sera présenté le 25. — Rapport du décret qui déclare l'or et l'argent marchandise.
- 3 prair. (22 mai.) Nouveau traité signé à Basle avec le roi de Prusse. — D. que tout homme qui battra la générale sans un ordre de l'officier de l'état major sera puni de mort. — Que les représentans Delmas, Gillet et Aubry sont chargés

de la direction de la force armée. — Que le faubourg Saint-Antoine remettra l'assassin de Féraud et ses canons. — Qu'il sera organisé sur l'heure une commission militaire pour juger les auteurs de la révolte et leurs complices. — Que les représentans mis hors de la loi, trouvés dans les faubourgs, seront livrés à la commission militaire.

- 5 prair. (24 mai.) D. Barrère, Collot-d'Herbois, Vadier et Billaud, s'ils ne sont pas partis, seront livrés à la commission militaire, ainsi que Pache, Bouchotte, Marchand, Audouin et d'Aubigny.
- 6 prair. (25 mai.) D. d'accusation contre Collot d'Herbois, Barrère, Billaud et Vadier. — Arrestation de Forestier et Edme Lavallée. — Il sera fait primidi un rapport sur les députés accusés d'avoir fait couler le sang innocent.
- 8 prair. (27 mai.) On annonce la révolte qui a eu lieu à Toulon. — D. d'arrestation contre l'Escudier, Laignelot, Ricord, Thirion, Salicetti et Panis. — Féry et Féraud, chefs de 200 Marseillais qui ont été appelés à Paris pour la révolte du 1^{er} prairial, sont mis hors de la loi.
- 9 prair. (28 mai.) D. d'arrestation contre Robert Lindet.
- 10 prair. (29 mai.) D. sur le retirement d'une grande partie des assignats de la circulation.
- 11 prair. (30 mai.) D. qui accorde aux communes des édifices pour l'exercice des cultes.
- 13 prair. (1 juin.) D. d'arrestation contre D'Artigoytte, Lejeune, Sergeant, Javogue, Mallarmé, Lacoste, Beaudot et Allard.
- 17 prair. (5 juin.) Sevestre annonce la mort du fils de Louis XVI. — Cambacérès, la prise de Luxembourg.
- 27 prair. (15 juin.) Romme, Duquesnoy, Goujon, Duroy, Bourbotte et Soubrany sont condamnés à mort.

MESSIDOR AN III.

JUN et JUILLET 1795.

- 8 mess. (21 juin) D. qu'il y aura une échelle de proportion pour le remboursement des paiemens faits en assignats. — Rapport et projet de constitution présentés par Boissy-d'Anglas, au nom de la commission des onze.
- 7 mess. (25 juin.) D. sur la formation d'un bureau de longitude.
- 8 mess. (26 juin.) D. qu'il y aura à Paris une légion de police.
- 12 mess. (30 juin) D. que la fille de Louis XVI sera échangée contre les représentans du peuple, les ambassadeurs et les ministres français détenus en Autriche.
- 15 mess. (3 juill.) Discussion du projet de constitution.
- 22 mess. (10 juill.) D. que les fournisseurs recevront des inscriptions au grand-livre, ou des reconnaissances admissibles en paiement des domaines nationaux.
- 27 mess. (15 juill.) D. d'accusation contre Joseph Lebon.

THERMIDOR AN III.
JUILLET et AOUT 1795.

- 2 therm. (20 juill.) D. qu'il faut une patente pour exercer un commerce ou un négoce quelconque.
- 9 therm. (27 juill.) Rapport sur la défaite des émigrés à Quiberon.
- 10 therm. (28 juill.) D. qui accorde amnistie aux déserteurs à l'intérieur.
- 11 therm. (29 juill.) On annonce que la paix est faite avec l'Espagne.
- 18 therm. (5 août.) D. sur la suppression des certificats de civisme.
- 28 therm. (15 août.) D. qui annule tous les jugemens rendus révolutionnairement depuis le 10 mars jusqu'au 8 nivôse an 3.
— Ratification du traité conclu avec le bey de Tunis.
- 30 therm. (17 août.) On annonce que demain la commission des onze fera un rapport sur les moyens de mettre un terme à la révolution.
-

FRUCTIDOR AN III.
AOUT et SEPTEMBRE 1795.

- 2 fruct. (19 août.) D. que les cinq députés prisonniers chez l'étranger seront membres du corps-législatif.
- 5 fruct. (22 août.) D. sur la dissolution des sociétés populaires.
- 9 fruct. (26 août.) D. que la loi du 17 nivôse n'aura d'effet que du jour où elle aura été promulguée.
- 11 fruct. (28 août.) Improbation d'une pétition par laquelle des citoyens de la section des Champs-Élysées réclament contre le décret qui veut que les deux tiers du corps-législatif soient composés de membres de l'assemblée actuelle.
- 13 fruct. (30 août.) Rapport sur le mode d'exécution du décret qui veut que cinq cents membres du corps-législatif soient pris dans la convention. — Approbation d'une adresse au peuple sur la constitution.
- 14 fruct. (31 août.) Le général Kellermann est nommé au commandement de l'armée des Alpes; Schérer à celui de l'armée d'Italie; Hoche à celui de l'armée de l'Ouest; Moucey à celui des côtes de Brest, et Canclaux à celui des départemens du Midi.
- 15 fruct. (1 sept.) D. que nul citoyen ne pourra être privé de l'exercice de ses droits politiques que dans les cas déterminés par la loi. — Paix faite avec le landgrave de Hesse-Cassel.
- 30 fruct. (16 sept.) D. sur l'organisation du ministère.
- 2^e j. compl. (18 sept.) D. qui charge le comité de sûreté générale de rendre compte des mesures qu'il a prises pour faire juger Pache, Bouchotte et les chefs du terrorisme. — Sur le placement du conseil des anciens aux Tuileries,

et celui des cinq-cents au ci-devant Palais-Bourbon, et du directoire exécutif au Luxembourg.

5^e j. comp. (21 sept.) D. qui exclut des fonctions administratives, judiciaires et municipales, les parens d'émigrés et les ministres du culte insermentés.

VENDEMIARE AN IV.

SEPTEMBRE et OCTOBRE 1795.

- 1 vendém. (23 sept.) La convention déclare, au nom du peuple français, que la constitution est acceptée, ainsi que les décrets des 5 et 13 fructidor dernier.
- 2 vendém. (24 sept.) On annonce la prise de Manheim.
- 3 vendém. (25 sept.) Sur le rapport des rixes élevées au Palais-Egalité, au sujet des décrets des 5 et 13 fructidor, la convention invite les bons citoyens à se rallier autour d'elle, et déclare que, si la représentation nationale est attaquée, elle se réunira à Châlons-sur-Marne.
- 4 vendém. (26 sept.) D. que les commandans de la force armée de Paris ne pourront obéir qu'aux ordres qui leur seront donnés par les représentans chargés de surveiller la force armée sous leurs ordres.
- 5 vendém. (27 sept.) D. qui déclare coupables d'attentat à la sûreté générale les présidens et secrétaires des sections qui transgresseraient les limites de leurs fonctions, bornées, depuis l'acceptation de la constitution, au choix des électeurs. — Sur la police intérieure des communes.
- 6 vendém. (28 sept.) D. sur la police des cultes.
- 9 vendém. (1 octob.) D. que les pays en-deçà du Rhin seront réunis à la France.
- 10 vendém. (2 octob.) Fixation définitive au 5 brumaire de l'ouverture du corps-législatif, qui ne devait avoir lieu que le 15 dudit mois. — D. sur l'organisation de la force départementale.
- 11 vendém. (3 octob.) Célébration de la fête en mémoire des amis de la liberté, immolés par la tyrannie décemvirale. — Discussion sur les dangers de la patrie. — Décret que les assemblées primaires se sépareront dans le jour; celles qui n'ont point encore terminé leurs élections peuvent rester jusqu'au 15. — Permanence de la convention, qui enjoint à ses comités de faire exécuter dans le jour ledit décret. — Refus des électeurs, qui s'étaient réunis au Théâtre-Français, de s'y conformer. — Marche de la force armée contre eux. — Suspension de la séance jusqu'au lendemain 10 heures du matin.
- 12 vendém. (4 octob.) Rapport de la loi du 17 septembre 1793 sur les suspects; — de celle du 5 ventôse, sur la destitution de ceux qui avaient rempli des fonctions pendant la terreur; — de celle du 21 germinal an 3, sur le désarmement d'un grand nombre de personnes. — Approbation de la motion de Chénier, tendant à ce que les comités soient tenus d'instruire la

convention de ce qui se passe dans Paris. A minuit un quart, Delaunay d'Angers annonce que la section Lepelletier est investie de toutes parts. Plusieurs membres lui donnent un démenti formel; — accusent les comités de transiger avec les factieux; — déclarent traître à la patrie le général Menou, qui commandait la force armée, et demandent son arrestation et son remplacement par Barras.

- A quatre heures et demie, la convention nomme Barras commandant de la force armée de Paris et de l'intérieur.
- 13 vendém. (5 octob.) Fréron, qui arrive du faubourg St-Antoine, annonce que les sections des Quinze-Vingts, de Popincourt et de Montreuil arrivent pour la défense de la convention. — A quatre heures et demie, on entend crier *aux armes* autour du Palais; tous les citoyens se rangent en bataille; les membres de la convention, qui étaient dehors, rentrent dans la salle. Peu après, des décharges de mousqueterie et d'artillerie se font entendre aux environs de la cour du Manège. Legendre exhorte la convention à recevoir avec calme la mort. — Le feu continue. — A cinq heures, des coups de canon répondent aux fusillades du côté du petit Carrousel. — Le président invite les officiers de santé, membres de la convention, à sortir pour panser les blessés. On entend le cri de *vive la république* dans le jardin. — Un grenadier de ligne apporte un drapeau pris sur les rebelles. — A six heures et un quart, Merlin de Douai vient annoncer que les rebelles ont été repoussés partout. — A sept heures, on n'entend plus aucun coup de feu. — Enfin, à neuf heures et demie, Barras annonce que les meilleurs postes sont aux républicains, et que ce qui reste de rebelles n'est pas à craindre. — A minuit et demi, la convention adopte la proclamation aux Français, présentée par Louvet, et en ordonne l'affiche dans Paris, et l'envoi par des courriers extraordinaires aux armées et aux départemens.
- 14 vendém. (6 octob.) D. sur l'arrestation de tous les courriers et émissaires envoyés dans les départemens par les sections de Paris; — que les républicains, qui ont vaincu les rebelles royalistes, les 13 et 14 vendémiaire, n'ont pas cessé de bien mériter de la patrie; — que les citoyens aisés de Paris ne recevront plus la ration de pain qui leur était fournie par le gouvernement.
- 16 vendém. (8 octob.) D. sur la suppression de l'état-major de Paris, ainsi que des compagnies des grenadiers et des chasseurs; — portant création de trois conseils militaires pour juger les auteurs et complices de la révolte.
- 17 vendém. (9 octob.) La convention déclare solennellement qu'elle ne changera point les époques fixées pour la convocation des assemblées électorales, la formation du corps-législatif, et l'établissement du gouvernement constitutionnel.
- 20 vendém. (12 octob.) D. que les représentans en mission dans les départemens et près les armées continueront leurs fonctions, comme commissaires du gouvernement, jusqu'à ce que le directoire exécutif ait fait part de son installation.

- 23 vendém. (15 octob.) D. d'arrestation contre les représentans Rovère et Saladin.
- 28 vendém. (20 octob.) D. sur le costume des fonctionnaires publics. — Prorogation des conseils militaires jusqu'au 15 brumaire.
- 29 vendém. (21 octob.) Sur le rapport de Chénier, la convention destitue tous les fonctionnaires publics qui n'ont pas dénoncé les assassinats commis dans le Midi.
- 30 vendém. (22 octob.) Adoption d'un projet de règlement pour la formation et l'installation du corps-législatif. — Nomination d'une commission de cinq membres, pour présenter des mesures capables de sauver la patrie. — D. d'arrestation contre les représentans Aubry et Lomond, l'ex-général Miranda, et le nommé Go. — D. sur la mise en jugement du général Menou.
-

BRUMAIRE AN IV.

OCTOBRE et NOVEMBRE 1795.

- 2 brum. (24 octob.) D. qui exclut, jusqu'à la paix, des fonctions publiques, les parens d'émigrés et ceux qui auraient signé des arrêtés liberticides dans les assemblées primaires ou électorales. — D. que tous ceux qui voudront quitter la France pourront le faire et emporter leur fortune.
- 4 brum. (26 octob.) D. d'amnistie pour tous les délits révolutionnaires, excepté le vol et l'assassinat. — Sur la suppression de la peine de mort, à dater de la publication de la paix générale. — Fin de la session de l'assemblée, comme convention nationale. — Réunion des membres réélus en corps électoral, sous la présidence d'un doyen d'âge.
-

PRÉCIS HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

LA convention nationale se formait pendant les horribles jours de septembre; elle s'est long-temps ressentie de son origine. Jamais aucun corps ne reçut ni n'usurpa plus de puissance, et toujours elle fut dominée; elle fit le mal par contrainte, et depuis elle fit le bien à regret. A ces deux époques, son sort fut d'obéir à une minorité. Elle changea si souvent de direction, qu'on a peine à découvrir quel fut son esprit dominant.

On la voit, jusqu'à la journée du 31 mai, tenir d'une main incertaine la balance entre ceux qui peuvent honorer la république par des vertus et des talens, et ceux qui n'ont eu pour l'élever, qui n'auront pour la maintenir, que des crimes. Elle montre pour les premiers quelque estime, peu d'affection, nulle condescendance; elle haït les derniers, mais elle les craint encore davantage. Ils lui demandent de verser le sang d'un roi captif, de punir comme un tyran le plus faible, le plus élément des princes; elle s'arrête, elle délibère, elle voudrait le sauver; elle affecte de le couvrir d'ignominie pour le garantir de la mort. Il lui est arraché avec peine; elle décrète son supplice, et bientôt elle n'aura plus à décréter que des supplices. Chaque pas la conduit à l'anarchie. Les puissances étrangères voudraient à-la-fois réprimer ces désordres et en profiter; elles forment une seconde coalition, plus forte que la première. Les armées françaises éprouvent des revers et des triomphes d'une égale rapidité; la défection d'un général excite de nouveaux troubles; une guerre civile et religieuse se déclare; les factieux s'emparent de tous ces fléaux: la convention voit leurs efforts; elle connaît leur but, elle sait qu'ils vont lui ravir ses membres les plus distingués; elle se prépare à assister à ce combat, comme s'il lui était étranger; il n'y a pas même de combat; ceux qui ont vaincu Louis périssent encore plus



abandonnés que ne le fut ce malheureux roi aux derniers jours de son règne. Voilà quelle fut la jeunesse de la convention.

Faible ennemie des factieux, elle en devint la misérable esclave; elle désavoue quiconque ose réclamer, elle punit quiconque ose venger les membres qu'elle a sacrifiés. Les villes les plus importantes s'arment pour lui rendre la liberté; elle n'use de ce qui lui reste de puissance que pour resserrer ses chaînes; tous les jours elle vient livrer à ses tyrans ses décrets, son nom, ses assignats et ses armées. Deux guerres civiles et entièrement opposées dans leur but surpassent les horreurs d'une guerre étrangère, qui ne s'annonce plus que par des désastres. Les royalistes combattent avec furie; les républicains, qui furent nommés *fédéralistes*, ne mettent ni ensemble, ni vigueur dans leurs mouvemens; les jacobins triomphent plus facilement que s'ils n'avaient eu qu'une seule espèce d'ennemis. Nantes repousse les plus valeureux efforts des royalistes vendéens; en même temps elle montre l'intention de résister aux jacobins qui l'oppriment; elle succombe, et des flots de sang sont versés dans ses murs. Marseille, Bordeaux éprouvent une prompte défaite et de longs châtimens; Lyon résiste avec gloire, est punie avec les derniers excès de la barbarie. Toulon a recours à une ressource criminelle, même dans le désespoir; Toulon est punie; tout est vaincu. La convention met à l'ordre du jour la terreur qui depuis long-temps dicte toutes ses lois; la terreur grossit le nombre des assassins; elle forme des armées de délateurs: on semble n'avoir plus de courage que quelques minutes avant de monter à l'échafaud. La France est un pays conquis par une horde de barbares.

Les jacobins n'ont plus à craindre que leurs désordres. Déjà les remords en ont détaché quelques-uns. Vain espoir; chaque effort qui se fait pour arrêter la tyrannie en redouble la violence. Ses coups tombent sans résistance sur des têtes courbées; et cependant l'héroïsme et la victoire sont revenus aux armées françaises, qui forment le plus étonnant contraste avec le peuple français. Bientôt on n'aura plus de patrie, et l'on combat comme pour la patrie la plus chère et la plus tendre. Tout rempli des pensées de la mort, on semble jouir d'en trouver une glorieuse. La coalition est vaincue une seconde fois; on a fait d'immenses conquêtes, de nouveaux malheureux vont partager les horreurs de notre sort; l'Europe entière peut le craindre. Voilà la seconde période de la convention.

Avec quelle impatience ne voudrais-je pas presser ma marche vers la troisième! Quoique le 9 thermidor ne tire aucun éclat de ceux qui y concourent; quoique ses bienfaits aient encore de l'embarras à se développer; quoique son influence, au moment où elle est déjà sentie, soit altérée par de nouveaux

chocs de factions, par les horreurs d'une famine, par des vengeances effrénées, plutôt que par de justes châtimens, on aime à considérer dans tous ses détails cet événement donné par le ciel et conduit par des hommes. D'abord la convention y paraît un instrument aussi passif du bien qu'elle le fut de tant de crimes. Elle est délivrée de ses tyrans les plus formidables, mais elle a perdu la plupart de ceux qui semblaient destinés à l'honorer; elle est entraînée par l'indignation, long-temps captive, de quelques hommes de bien, et plus fortement encore par ceux qui ont reçu l'élan d'un beau repentir; elle leur résiste aussi faiblement dans leur retour qu'elle avait d'abord résisté à ses tyrans. Cependant elle marche vers son indépendance, ou plutôt vers une longue domination; elle a pris une politique tortueuse, défiante, opiniâtre; tous les partis croient pouvoir insulter à sa vieillesse méprisée; mais sa vieillesse est armée de précautions et d'artifices. Long-temps jouet de la révolution, c'est elle aujourd'hui qui lui commande: tout lui convient pour une victoire, mais elle sait en user avec ménagement; elle ne calme point les factions, mais elle les contient quand il lui plaît de les contenir; elle triomphe au-dedans, au-dehors; et, ce qui la flatte encore plus, elle va commencer un autre règne sous un nouveau nom, sous de nouvelles formes.

J'ai à considérer la convention sous ces différens aspects; mais elle ne fait elle-même qu'une partie du vaste tableau que cette époque doit offrir à l'historien. Le plus étonnant, le plus terrible phénomène vient saisir toute l'attention: c'est un peuple placé au premier rang de la civilisation, qui est menacé de la perdre et de la détruire autour de lui. La France, en deux années, reçoit autant de secousses de ses propres habitans que l'empire romain en reçut dans les trois siècles de sa décadence et sous les coups de cent peuples barbares. Sa chute doit causer le même ébranlement. Ce ne sont pas seulement les sciences, les arts consolateurs, les arts utiles qui vont périr; ce sont les premiers liens de la société, les plus saintes affections qui sont rompus avec fureur. L'imagination ne peut concevoir une plus affreuse pensée qu'un tel peuple exerçant ses fureurs au centre de l'Europe. Cependant cette même époque offre, d'un autre côté, les plus beaux exemples de vertu; et si l'on a peine à imaginer comment les germes d'une telle atrocité pouvaient se trouver cachés dans les mœurs douces et légères dont nous nous félicitons, on admire que tant de beaux dévouemens soient sortis du sein de notre longue mollesse. Malheureusement il n'est pas au pouvoir de l'historien d'éclairer une multitude de belles actions, qui eurent mieux que la gloire pour objet, et qui ont eu mieux qu'elle pour récompense. Je cher-

cherai à rappeler, à désigner du moins la plupart de celles qui m'ont été connues. Si l'entreprise d'écrire l'histoire de ce règne de sang, avait besoin d'excuses, je trouverais la mienne dans cette consolante partie de la tâche que je me suis prescrite.

Je ne promets point à ceux qu'anime un profond ressentiment de leur retracer les noms de tous les hommes que poursuit leur vengeance.

Le 21 septembre la convention nationale se rassemble : l'assemblée législative, heureuse de ne plus régner, se disperse ; ceux de ses membres qui n'ont point obtenu le dangereux honneur d'être réélus fuient de Paris, et vont chercher des refuges contre les assassins.

Les nouveaux mandataires du peuple s'observent ; chacun se trouve placé vis-à-vis de son ennemi : ce sont des haines toutes formées qui vont se combattre. Le proscripteur s'étonne de voir là celui qu'il a pros crit la veille. On considère avec effroi Danton, dont le maintien terrible, dont le regard féroce, semblent encore donner le signal des massacres du 2 septembre. Près de lui est Robespierre, dont la figure exprime une cruauté plus tranquille et plus insatiable : tout est composé, tout est humble dans sa démarche ; son sourire est effroyable, même quand il s'adresse à ses amis : les hommes et les femmes des tribunes paraissent n'avoir des yeux que pour lui. A son côté est un être difforme, hideux, qui voudrait paraître l'égal de Robespierre et de Danton : ceux-ci dédaignent leur complice, leur instrument ; c'est Marat : il rend à d'Orléans tous les mépris qu'il vient de recevoir. Plusieurs des nouveaux députés se pressent autour d'eux ; on distingue, parmi ceux-ci, Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois. Le crime se présente chez eux sous un aspect différent : l'un semble l'avoir médité dans la profondeur des cloîtres ; l'autre l'avoir respiré dans ses orgies. On ne connaît pas encore les noms de tous ceux qui forment cet épouvantable cortège. Quelques-uns ont un air méchant et stupide, qui promet tout à ceux qui voudront les employer ; d'autres montrent le délire du fanatisme : tous regardent avec respect un paralytique au front calme, au cœur de tigre, qui se fait porter au milieu d'eux ; c'est l'atroce Couthon. Deux hommes, jeunes encore, forment un contraste avec les êtres sanguinaires qui les entourent : ce sont Pelletier-Saint-Fargeau et Héroult-de-Séchelles. Le premier a la décence et même la fierté des anciens magistrats ; le second n'a dans les traits rien qui ne doive servir à l'expression de l'âme la plus heureuse et la plus confiante : ce sont maintenant les courtisans du crime. Les députés de ce parti se sont déjà emparés de ces bancs d'où une minorité turbulente a dominé les deux précédentes assemblées, et qu'ils appelleront *la Montagne*.

Guadet, Brissot, Vergniaud, tous leur amis, dans l'empressement de fuir des collègues qu'ils détestent, vont se retirer sur des bancs où siégeaient tout-à-l'heure leurs premiers adversaires. Toute la faveur de la majorité de la convention paraît d'abord se tourner vers les girondins : on vient rendre hommage à leurs talens ; on leur donne mille éloges, qu'ils reçoivent avec trop de complaisance ; et déjà peut-être quelques-uns de leurs partisans en ont conçu de l'envie.

Pétion est nommé président. Manuel veut que de nouveaux honneurs soient attachés à cette fonction. Les murmures de l'assemblée accueillent cette proposition comme un outrage à l'égalité. Le triomphateur de la dernière fédération a déjà épuisé toute sa gloire.

Les girondins tressaillaient de plaisir en pensant que le moment était arrivé où ils allaient proclamer la république : ils s'imaginaient qu'elle était le désespoir des jacobins qui avaient parlé de dictature, ou qui se promettaient de régner sous le nom de d'Orléans. Une discussion vague s'était engagée. Chacun proposait quelque chose à détruire, et cherchait par quelles ruines il pouvait se signaler. Les premiers orateurs semblaient abandonner cette gloire usée à leurs collègues les plus vulgaires. Le comédien Collot-d'Herbois annonce qu'il a à proposer une abolition plus importante ; c'est celle de la royauté. A ce mot, la salle retentit d'applaudissemens, l'enthousiasme paraît d'autant plus vif, qu'un grand nombre le feint. Les girondins se lèvent avec transport, crient aux voix, et retombent sur leurs bancs, désespérés de ce qu'un assassin du 2 septembre leur enlève le prix de leurs travaux. D'Orléans, à qui ce mouvement ne laisse plus que ses crimes sans salaire, fait éclater de la joie.

Cependant quelques députés veulent calmer cette délibération ; elle sera, disent-ils, plus digne du peuple, si elle est entreprise avec solennité : l'un d'eux va même jusqu'à penser qu'une telle question doit être soumise à la nation. Un orateur lui répond, en commençant le tableau des crimes de tous les rois de la terre. Il est interrompu par Ducos, le plus jeune des girondins. A quoi bon tous ces faits, dit-il ? Les crimes de Louis XVI suffisent pour faire proclamer l'abolition de la royauté. Le décret est porté, et les deux côtés ennemis de la salle se renvoient les cris de *vive la république*, comme pour s'en accabler réciproquement.

Quand cette nouvelle retentit dans la France, tous les partis en furent confondus. Plusieurs de ceux mêmes qui jugeaient la république, ou utile ou indispensable, rougirent de l'auteur et de l'époque de sa proclamation.

Un tel objet pouvait seul empêcher que le premier débat

n'appartînt à la haine. Les girondins voulaient confondre leurs adversaires par la vivacité et l'audace de leurs attaques. Des meurtres qui venaient de se commettre dans le département de la Marne, les désordres qui se renouvelaient à chaque instant à Paris fournirent à Lasource l'occasion de parler à peu près en ces termes : « Vous venez de créer la république, mais voulez-vous que son berceau nage dans le sang ? La république ! ce mot rappelle toutes les vertus, et nous sommes entourés de tous les crimes. La république, en naissant, sera-t-elle la proie de quelques centaines d'assassins ? C'est sur vos têtes aujourd'hui qu'ils balancent leurs glaives ; ils semblent s'être chargés des vengeances du trône. Oui, suivez-les : ceux qu'ils menacent, ceux que la commune de Paris a naguère frappés de ses mandats d'arrêt, ce sont ces intrépides défenseurs du peuple qui ont arrêté une cour perfide dans tous ces complots, et qui ont conduit la catastrophe de sa chute. Pourquoi cette guerre déclarée aux soutiens de la liberté ? C'est qu'une tyrannie se prépare ; toutes ces haches qui promènent la mort sont le cortège d'un dictateur qui se cache encore, et qui va bientôt paraître. Peut-être aussi a-t-il des complices qui lui demandent le partage de sa sanguinaire domination. Aussi nous parle-t-on tour-à-tour de dictature et de triumvirat ; et ces noms abhorrés dans l'histoire n'auront jamais été plus souillés que par ces hommes infâmes qui s'appêtent à les usurper. »

« Nommez le dictateur ; nommez les triumvirs », s'écrie Danton, qui semble dans ce moment adoucir la férocité de sa voix et de ses regards. « Nommez le dictateur ! s'écrie Merlin de Thionville, s'il est parmi nous, j'irai lui enfoncer un poignard dans le sein ». Il se fait un tumulte affreux dans l'assemblée ; quelques voix ont nommé Robespierre, d'autres Danton, d'autres Marat : les accusations se dirigent en même temps contre la députation de Paris, contre toute la commune de Paris. On s'invective, on se mêle ; vous diriez un combat qui commence. Danton seul, au milieu de ce trouble, peut se faire entendre. « Quelque affligeant que soit pour le peuple, dit-il, un orage élevé sitôt entre ses mandataires, j'espère qu'il va étouffer dans leur germe des soupçons et des haines funestes à la patrie : que les accusateurs s'expliquent donc avec autant de précision que de liberté ; que chacun des accusés réponde sur les faits qui lui sont reprochés. Je n'ai point entendu, sans rougir, mêler mon nom à celui de Marat ; la plus aveugle inimitié peut seule me dégrader à ce point. Je n'aime point Marat ; mais les excès qui vous causent, à vous, tant d'épouvante, m'inspirent à moi de la pitié ; il est des excès qu'il faut plaindre, ce sont ceux du patriotisme. Les

» persécutions dont les ennemis de la liberté l'honorèrent, les
 » souterrains dans lesquels il a vécu ont donné à son ame, à
 » son esprit un feu sombre ; c'est une tête volcanique. Est-ce
 » là le dictateur que vous redoutez ? Ou montrez moins d'ef-
 » froi, ou choisissez-en mieux l'objet. » Danton ensuite se
 justifie, s'exalte, ne dit rien de Robespierre ; mais il est trop
 contraint dans ce rôle défensif, et il produit une absurde ca-
 lomnie qui fera périr les girondins. « Il n'y a que peu de jours,
 » continue-t-il, que le salut de la patrie était encore dans mes
 » mains ; j'ai vu tous ses dangers : l'ennemi marchait vers Pa-
 » ris ; à chaque instant de nouvelles trahisons semblaient lui
 » en ouvrir les chemins ; nous résolûmes de nous ensevelir
 » sous les ruines de cette ville plutôt que de l'abandonner : eh
 » bien ! il y eut alors des hommes assez lâches, assez perfides
 » pour concevoir, pour proposer même le projet d'une retraite
 » honteuse vers le Midi ; voilà pourquoi ils feignirent tant de
 » s'étonner, de s'indigner des mesures énergiques que nous
 » prîmes pour la défense commune. Ils voulaient aller dans les
 » départemens désunis exercer une dictature plus véritable
 » que celle dont ils nous offrent le fantôme. Ces méprisables
 » ambitieux cherchent encore à déchirer la république par le
 » fédéralisme. Haïne à la dictature ! haïne au fédéralisme !
 » Proscrivez à-la-fois ces deux pensées monstrueuses. »

Cette diversion avait déjà produit un effet assez sensible sur l'assemblée ; la crainte de ce prétendu fédéralisme balançait l'horreur d'une tyrannie déjà existante. Robespierre se lève après Danton. Jamais ce froid orateur ne fut plus au-dessous du rôle auquel la destinée l'appelait ; il fatigua l'assemblée du poids de son orgueil et de son ineptie ; à chaque instant, d'amères dérisions, de sanglantes apostrophes l'interrompaient, le troublaient, sans pouvoir rien changer à l'accablante monotonie de son discours. Un homme de son parti (il se nommait Osselin) céda à son impatience. « Cesse, Robespierre, lui dit-il, de nous parler de toi-même ; réponds à cette seule question : As-tu aspiré à la dictature ? » Robespierre le regarda d'un air farouche, et ce coup-d'œil dut lui annoncer la mort. On finit par se jouer du trouble et de la confusion du tyran ; et on se trouva encore plus loin de la pensée de le punir. Malheur aux hommes chez qui le sentiment du ridicule affaiblit celui de l'indignation ! Elle parut pourtant se réveiller à la vue de Marat occupant la tribune. On avait long-temps douté qu'un tel monstre existât. Les patriotes eux-mêmes supposaient peut-être, sans le croire, que ses feuilles sanguinaires étaient le crime caché de quelque royaliste qui voulait déshonorer la liberté par ses excès. Le 2 septembre n'avait que trop attesté son existence ; on l'appelait un représentant de la nation. Il



commença son apologie. Je vais rapporter textuellement les traits principaux de son discours.

« Qu'on cesse d'accuser, dit-il, Robespierre, Danton et
 » autres..... Moi seul, j'ai donné l'idée du tribunat, du trium-
 » virat, de la dictature, comme il vous plaira, et je ne crains
 » pas que le peuple m'en désavoue; il connaît mes principes
 » et mon attachement à ses intérêts. Oui, je le déclare, dou-
 » loureusement affecté des crises violentes dont ma patrie était
 » agitée, la voyant prête à s'engloutir sous ses ruines, je n'ai
 » vu qu'un seul moyen de la sauver, la dictature, et je l'ai
 » proposée; mais je voulais qu'elle fût déposée dans les mains
 » d'un homme probe et fort de caractère, qui pût, avec tran-
 » quillité et justice, faire tomber la tête des coupables. Déjà
 » cent mille patriotes sont morts victimes de la scélératesse,
 » cent mille autres sont encore menacés.

» Peuple! pourquoi ne m'as-tu pas cru? Si le jour même
 » où la Bastille fut conquise, moins sourd à ma voix, tu avais
 » fait tomber cinq cents têtes de machinateurs, tu aurais
 » imprimé la terreur dans l'ame des autres, et le nouvel ordre
 » de choses n'aurait pas éprouvé tant d'obstacles. »

On frémissait; plusieurs députés s'élançaient de leur place pour arracher de la tribune le monstre dont ils ne pouvaient plus supporter ni la vue, ni la voix. Vergniaud obtient la parole. « Qu'il est pénible pour moi, dit-il, de remplacer à cette
 » tribune un homme tout dégouttant de calomnies, de fiel et
 » de sang! » La honte qu'il exprime, chacun paraît la ressentir. Vergniaud oublie Robespierre et Danton; mais il presse ardemment ou l'expulsion, ou le supplice de Marat. Il lit l'épouvantable circulaire que nous avons rapportée dans le livre précédent. Il lit un numéro de *l'Ami du Peuple*, dans lequel Marat calculait, avec la plus froide férocité, qu'on ne pouvait plus assurer la liberté qu'en faisant tomber soixante-dix mille têtes. Des applaudissemens partent des tribunes pour approuver les calculs de Marat. L'épouvante se répand dans l'assemblée. La plupart des députés détestent encore les proscriptions, mais ils se croient entourés d'une armée de proscriptionnaires: quelques-uns abandonnent la salle; ils disent que c'est par l'horreur d'entendre de telles atrocités, et ils étaient appelés à les punir. Marat reparaît; il avoue l'écrit qu'on vient de lire; il en montre un où sa cruauté semble un peu ralentie. La montagne en approuve la doctrine avec mille bruyantes clameurs; tout le reste se tait et se disperse. Marat insulte encore ceux qui fuient; il annonce lui-même son triomphe: « Rou-
 » gissez, dit-il à ses collègues tremblans, rougissez de votre
 » précipitation à accuser les patriotes »! Il tire de sa poche un pistolet, puis il ajoute: « Si le décret d'accusation eût été

» porté contre moi, j'allais me brûler la cervelle au pied de
 » cette tribune. Voilà donc le fruit de mes veilles, de mes tra-
 » vaux, de ma misère, de mes souffrances ! Eh bien ! je resteraï
 » parmi vous pour braver vos fureurs. » Le comble de l'insolence est traité de folie. La peur se cache sous le mépris. « Lais-
 » sons les individus, s'écrie Tallien ; assurons le salut de la
 » république ; décrétons qu'elle est une et indivisible. » Ce décret est porté. Ainsi, de cette lutte, dans laquelle les girondins accusateurs avaient paru avec tous les présages d'une victoire, il ne résulta qu'un décret obscur et perfide, conçu comme l'arrêt de leur supplice.

Tout le caractère de la convention est empreint dans cette séance.

Cette assemblée recevait en même temps un présage plus satisfaisant de ses étonnantes destinées : les armées triomphaient ; des troupes levées au hasard et sous les plus affreux auspices voyaient fuir devant elles ces vieilles troupes que le grand Frédéric avait rendues l'admiration de l'Europe. Celles-ci hâtaient leur retraite sous l'influence d'un ciel ennemi, et sous l'unique garantie de leur vainqueur même. Des succès non moins inattendus, et dont nous rendrons compte plus bas, la conquête facile de la Savoie et du comté de Nice, l'entrée de Custine dans le Palatinat, et sa marche rapide, donnaient moins de gloire aux Français que de honte à leurs présomptueux ennemis. Les travaux qu'on avait commencés pour la défense de Paris étaient suspendus : ces succès satisfaisaient l'insolence des jacobins, mais enchaînaient leur cruauté ; ils étaient forcés de s'observer jusque dans leurs menaces. La convention était revêtue d'un pouvoir immense ; ils lui eussent appris toute l'étendue de ses forces, s'ils l'eussent placée trop tôt dans la nécessité de les développer. A peine le dixième de cette assemblée osait, dans l'origine, s'attacher ouvertement à eux. Avec cette minorité, composée des hommes les plus audacieux, ils pouvaient bien parer les coups de leurs adversaires, mais non leur en porter de décisifs. Ils surent distinguer bientôt un grand nombre de députés qui pouvaient être amenés à leur parti par la peur, par l'envie, ou par une sombre exaltation.

Près du lieu des séances de l'assemblée nationale, une autre convention existait dans l'ancien couvent des Jacobins. Voici quel était alors le régime de cette société, dont nous avons eu souvent à parler dans les époques qui précèdent celle-ci : elle s'assemblait le soir, et continuait fort avant dans la nuit ses délibérations. Quelques lampes éclairaient faiblement les voûtes de cette enceinte monacale. On était presque contraint de s'y présenter avec de sordides vêtements. En y entrant, les hommes

les plus grossiers ajoutaient encore à la rudesse de leur ton ; les plus féroces, à leur air farouche. Cette société comptait, dans Paris seul, près de quinze cents membres. Une multitude de complices obscurs remplissait ses tribunes. La séance s'ouvrait par des chants révolutionnaires, les uns lugubres comme les avertissemens de la mort, les autres d'une gaieté encore plus barbare. On lisait un extrait de la correspondance des sociétés du même genre qui s'étaient établies dans toutes les villes, et bientôt dans presque tous les villages de France. Elles félicitaient la société mère ; elles exaltaient son courage ; quelquefois elles lui reprochaient sa faiblesse, sa lenteur. Là se trouvaient la liste et l'éloge des massacres commis sur tous les points de la république. Peu de ces adresses se terminaient sans une dénonciation ; des milliers de proscrits y trouvaient l'arrêt de leur mort, ou l'avis de fuir.... Après cette lecture commençaient des débats tout-à-la-fois burlesques et terribles. Les députés à la convention venaient la dénoncer, s'ils y avaient éprouvé quelques échecs ; ils se consolait de quelques jours où leur vengeance était suspendue par la perspective de l'obtenir plus longue et plus complète. Il régnait une telle confusion dans ces débats, on croyait y voir une telle démence, qu'on s'attendait à les trouver sans résultats, et pourtant jamais une conception du crime n'y fut perdue ; à peine était-elle proposée, c'était à qui l'applaudirait, la développerait, l'exécuterait. La force de cette faction consistait sur-tout à savoir employer des hommes qui, par leurs formes stupides et grossières, et par leur avilissement, auraient été dédaignés de tout autre parti. Ils avaient réussi à mettre à leur disposition les vices de chaque individu en France. Il y avait parmi eux des fanatiques, des hypocrites et des hommes qui voulaient à tout prix sauver l'indépendance de leur patrie. Les uns étaient plus avides de sang, les autres plus avides d'or. Pour ceux-ci la cruauté était un besoin, pour ceux-là elle était un calcul. On s'y faisait une loi d'insulter publiquement à la pitié comme à la dernière bassesse du cœur ; quelques-uns pourtant l'éprouvaient en secret. Déjà plusieurs d'entre eux envoyaient, dans leur pensée, leurs complices à l'échafaud ; mais les haines restaient aussi profondes, aussi cachées qu'à la cour d'un tyran. C'était ainsi qu'ils s'offraient au combat contre les girondins.

Parlons maintenant de ceux-ci. La convention leur avait amené quelques auxiliaires recommandables, que nous aurons à nommer dans le cours de cette histoire. Parmi ceux qui se ralliaient à leur parti, tous n'approuvaient pas leur conduite dans la précédente assemblée. Les girondins n'obtenaient pas un dévouement aveugle ; souvent leurs combinaisons paraissaient trop subtiles, d'autres fois dangereuses ; ils manifestaient

trop un puéril regret de leur première popularité, et ils étaient encore trop portés à faire d'imprudens sacrifices pour la recouvrer. Ils offensèrent, dans deux ou trois occasions, mais sur-tout dans une bien importante, des hommes d'une conscience plus inflexible que la leur; mais ce qu'il y eut de plus funeste pour eux, c'est qu'ils éprouvèrent le comble de la perfidie de la part de quelques nouveaux députés qui avaient recherché avec empressement leur alliance. Barère, soit que sa vanité fût blessée, soit que sa peur fût déjà bien avertie, établit un parti à côté du leur; un de ces partis mixtes, où le vulgaire des assemblées vient toujours chercher sa sûreté à l'approche des grands orages; un de ces partis qui fléchissent sous toutes les menaces, et semblent dicter toutes les lois; qui détruisent le bien à force de modifications, et n'arrêtent le crime que pour donner plus de maturité à ses desseins.

Pour les girondins, c'était une position violente que d'avoir sitôt à se défendre; ils en connaissaient le danger; ils voulaient prévenir leurs adversaires, et cherchaient vainement à les effrayer par leurs menaces. La convention les écoutait, les approuvait, et semblait leur dire: Par quels moyens de force pourriez-vous appuyer nos décrets? Et eux, ils disaient à la convention: Ces moyens de force, ce sont vos décrets qui doivent les produire.

Ils n'étaient pourtant pas destitués d'appui; mais les secours qu'ils attendaient étaient loin d'eux. Paris ne leur offrait aucune ressource; c'étaient eux qui avaient désorganisé la garde nationale de cette ville. Les jeunes gens qui avaient veillé à la conservation de leurs foyers pendant des jours orageux, avaient été, pour la plupart, dispersés par le 10 août, et sur-tout par le 2 septembre. Ceux qui restaient étaient accablés sous leur humiliation, ou conservaient un long ressentiment. Les girondins ne voulaient pas encourir la honte, peut-être inutile, de supplier ceux qu'ils avaient désarmés. Ils conçurent un autre projet; c'était celui d'appeler autour de la convention un corps chargé spécialement de sa garde, et composé de jeunes gens que les départemens eussent choisis avec l'attention la plus sévère. Les girondins espéraient le porter à huit mille hommes, qui eussent suffi pour contenir la populace de Paris, ou pour éloigner la convention de cette ville. On ne pouvait guère espérer que ces nouveaux soldats leur restassent longtemps fidèles; mais enfin ils assuraient pour quelque temps leur existence; et la plus longue prévoyance, durant la révolution, ne s'étendait guère qu'à quelques mois.

Buzot avait proposé ce projet à l'assemblée: elle l'accueillit d'abord avec faveur, mais sans enthousiasme; il n'était pas tout-à-fait conforme aux principes populaires qui avaient



régné jusqu'à ce jour. Elle le discuta lentement; les jacobins l'attaquèrent. — « Paris est aujourd'hui tranquille, disait Robespierre. — Le sang versé au 2 septembre fume encore, » répondait Vergniaud. — Tout respecte l'autorité de la convention. — Vous, vous la dénoncez chaque jour dans vos séditions assemblées, dans vos feuilles sanguinaires. — Le peuple de Paris est calomnié par un tel décret. — Il gémit comme nous sous les assassins qui l'oppriment. — Vous voulez créer une tyrannie. — Nous voulons nous soustraire à la vôtre. — Vous établissez une garde prétorienne. — Mais vous, vous commandez à une horde de brigands. — Vous prenez les moyens de Sylla. — Vous, vous avez les desseins de Cromwel. — La convention est gardée par l'amour du peuple. — La commune de Paris est entre elle et le peuple. »

Comment l'assemblée refusa-t-elle une chance de salut qui lui était proposée? On n'en peut trouver qu'une seule cause : les dangers étaient pressans; plusieurs comptaient y échapper par la nullité qu'ils tenaient de la nature, ou que leur politique affectait. Ceux-ci proclamèrent qu'ils n'avaient pas peur; et la peur des tribunes, des groupes et des faubourgs les porta à ne rien opposer à une tyrannie qui, suivant leurs calculs, devait choisir de plus illustres victimes.

Les girondins ne perdirent jamais l'espoir de forcer la convention à s'environner d'une garde départementale : « Elle refuse de l'appeler, se dirent-ils, et pourtant elle la désire. Eh bien! il faut la créer, l'appeler sans retard. La convention saura peut-être supporter ses défenseurs comme elle supporte ses tyrans. » Ils cherchèrent donc autour d'eux ce qui pourrait remplacer cette garde, ou en offrir le premier modèle.

Deux bataillons qui avaient vaillamment concouru à la journée du 10 août étaient restés à Paris : c'étaient les marseillais et les fédérés du Finistère. Ces deux corps différaient essentiellement dans leurs mœurs et dans leurs intentions : les premiers ne respiraient que la licence et le brigandage; Marseille, en les envoyant faire une révolution à Paris, avait cru s'assurer à elle-même la paix. Les seconds tenaient davantage à l'ordre par leur fortune et par leurs principes. Les girondins crurent avoir conquis les uns et les autres. Jamais soldats vainqueurs n'avaient été plus honorés que les marseillais. Plusieurs d'entre eux avaient assisté aux massacres du 2 septembre; d'autres n'y avaient eu aucune part; on voulut leur persuader qu'ils en avaient horreur. Les girondins leur prodiguèrent l'argent et les caresses.

Barbaroux, qui venait d'entrer à la convention, était le plus aimé, comme il avait été le plus intrépide de leurs chefs. Jeune,

son enthousiasme s'était d'abord égaré de la manière la plus déplorable. En arrivant à Paris, c'était Marat, c'était Danton qu'il avait choisis pour ses guides; mais bientôt il s'en éloigna, et devint pour eux un ennemi d'autant plus à craindre, qu'il avait reçu l'aveu de leurs complots. Les marseillais lui furent encore quelque temps fidèles.

On les vit un jour se répandre dans Paris, à la suite d'un banquet où les girondins les avaient réunis. On entend de loin leurs clameurs, leurs chants féroces; ils demandent du sang. On fuit, on se cache. Mais quel étonnement! c'est la tête de Marat, de Robespierre et de Danton qu'ils proscrivent. Cependant le peuple ne vient point grossir leur cortège. Ceux mêmes qui désirent plus ardemment qu'eux le supplice de ces odieux triumvirs n'osent se mêler dans leurs rangs. Peut-être est-ce un piège tendu à leur crédulité. Vraisemblablement les marseillais n'avaient reçu pour instruction que de s'en tenir à la menace; ils se lassèrent bientôt de la répéter. Le silence du peuple leur causa de la confusion. Ils revinrent ensuite à leurs premiers penchans avec tant de fureur, que les girondins n'eurent plus d'autre soin que d'éloigner ces prétendus auxiliaires.

Le conseil exécutif avait été investi de presque toutes les faibles prérogatives de la royauté constitutionnelle; mais cette autorité, malgré son titre imposant, avait moins de pouvoir réel que la commune de Paris. Des ministres sans chef se divisèrent en deux partis, comme la convention même. Nous avons déjà vu avec quel courage Roland se déclara contre les assassins du 2 septembre, au moment où rien ne défendait sa tête de leurs coups. Il continua son dévouement avec la même intrépidité. Il était délivré d'un rival redoutable, Danton. Il s'en donna lui-même un plus perfide et plus cruel, Pache. Ce fut Mme Roland qui fit à ses amis et à la France ce fatal présent. Abusée par le plus profond des hypocrites, elle l'indiqua à son mari pour remplacer Servan, qui quittait volontairement le ministère de la guerre. Roland l'annonça comme un homme dont il fallait dérober les grands talens et les grandes vertus à l'obscurité, dont sa modestie lui faisait une loi. Pache fut nommé. On ne vit jamais une telle noirceur, ni une telle précipitation dans l'ingratitude. En peu de jours, toutes les pensées de Pache se tournèrent vers la chute et le supplice de ses protecteurs: c'était lui qui alimentait le feu des dénonciations contre Roland, contre sa femme. Tandis que celui-ci poursuivait les assassins du 2 septembre, celui-là appelait autour de lui des hommes qui avaient inspiré ou dirigé ces crimes. Il commença à réaliser l'une des plus ridicules espérances que la multitude s'était formées des suites de la révolution. Il effaça toute espèce de distinction de mérite, d'habileté ou de probité, pour l'admission dans

ses bureaux. Haïr Roland, servir la commune de Paris, c'étaient-là les seuls titres demandés.

Ce ministre contribua beaucoup à développer un cynisme tel qu'on pouvait l'attendre d'hommes qui, après avoir profané les mots *patriotes* et *républicains*, ne rougissaient pas de s'appeler *sans-culottes*.

Mme Roland, au contraire, fixait encore auprès d'elle, non pas les derniers restes de cette politesse et de cette élégance de mœurs qui avaient caractérisé les Français dans des jours si différens, et qui n'existaient plus que dans d'obscures retraites, mais au moins les restes de la décence publique. Les girondins les plus distingués par leur caractère ou leurs talens composaient sa société. Peu de femmes surent mieux qu'elle conserver une dignité, une retenue difficile pour ce sexe dans les relations politiques. Elle avait pour les hommes de son parti le culte de l'amitié; les sentimens qu'elle leur inspirait ne parurent point exciter parmi eux de rivalité: elle aimait à écrire, elle écrivait éloquemment; elle mit beaucoup d'activité à former un esprit public opposé à l'atroce licence qui s'étendait tous les jours. Les missives qu'elle adressait, sous le nom de son mari, aux départemens, avaient excité dans plusieurs un vif enthousiasme. Quelques-uns des girondins étaient portés à se dissimuler leurs dangers; Mme Roland réveillait leurs sollicitudes; c'était toujours elle qui proposait les partis les plus courageux, qui les suivait avec le plus de constance. Les jacobins s'indignaient d'être arrêtés dans tous leurs complots par une femme; ils ne manquaient pas de répéter à la convention qu'il était honteux que Mme Roland prît sur les destinées de la France, le même empire qu'elle avait sur l'esprit de son mari. Beaucoup de députés, qui alliaient la peur à la rudesse, reprochaient aux girondins d'écouter une femme qui leur donnait des conseils courageux.

Les jacobins eurent une joie prématurée; ils crurent avoir trouvé une occasion de perdre Mme Roland. Un dénonciateur se présenta contre elle; mais son habileté ne répondit pas à son impudence: Chabot, avec qui il s'était concerté, l'introduisit devant la convention, et prépara les esprits à la découverte du plus affreux complot. L'accusation était grave, en effet; il ne s'agissait de rien moins que d'une correspondance entretenue par Mme Roland avec le ministère britannique. Elle fut mandée à la barre pour être confrontée avec son accusateur. Elle parut avec l'air le plus serein. Elle confondit le calomniateur par des questions imprévues; elle le fit se contredire, et presque se rétracter. Les jacobins s'efforçaient en vain de soutenir la contenance de leur stupide agent; tout ce qu'ils faisaient pour l'aider les associait à sa confusion.

Leur mauvaise humeur, après cette scène humiliante, se tourna contre celui qui l'avait provoquée. Ils l'accusèrent de s'être entendu avec M^{me} Roland pour lui ménager un moyen de paraître avec éclat devant la convention, et le firent arrêter. Ils se conduisirent toujours ainsi, appelant tous les crimes, mais punissant la maladresse, et même le mauvais succès.

M^{me} Roland dédaignait un peu trop les qualités communes à son sexe : elle avait plutôt de la force et de la constance que de la finesse ; elle témoignait son mépris avec franchise. On peut lui reprocher d'avoir été, ainsi que tous ses amis, esclave de diverses superstitions républicaines, ou, pour mieux dire, révolutionnaires. Roland, dans son administration, d'ailleurs pleine de droiture et d'intelligence, fit quelques actes de rigueur et de dureté, et d'autres d'une fatale imprudence. En général, la haine des girondins contre les royalistes était sans modération, et la même que celle des jacobins, aux massacres près. En voici un exemple :

On parla de faire une loi complète contre les émigrés. Leur projet d'invasion, exécuté sous les auspices du roi de Prusse avec un si mauvais succès, avait excité contre eux l'horreur du peuple.—Aujourd'hui les puissances les abandonnaient à leur mauvaise fortune, et y ajoutaient encore mille vexations et mille opprobres. Dans leur patrie, tout se réunissait contre eux. Les deux assemblées précédentes avaient dévoré la plus grande partie des biens du clergé ; la masse des assignats surpassait un gage qui décroissait chaque jour : tant de convulsions intérieures en précipitaient le discrédit. Le principe des finances était alors que, pour exister, il fallait confisquer. Les contributions étaient insuffisantes pour la dépense d'une guerre soutenue contre toute l'Europe ; d'ailleurs la convention n'osait les lever avec rigueur sur les fortunes médiocres ; on en faisait seulement le châtement des riches. Les biens des émigrés offraient une proie qu'on égalait déjà, dans la pensée, aux biens du clergé. Mais il était plus aisé de condamner les émigrés que de les définir ; on ne pouvait se rapprocher de la justice qu'à force d'exceptions. Une perspective de trois milliards rendait impitoyables les financiers de la convention.

L'usage était de faire précéder toutes les lois importantes par une formule qu'on appelait *décréter en principe*. Ce fut Buzot qui proposa celui de la proscription des émigrés. Danton, qui regardait toutes les mesures révolutionnaires comme son partage, fut étonné de ne pouvoir aller plus loin que Buzot, et de leur accord résulta le décret qui porte que *la peine prononcée contre les émigrés est le bannissement à perpétuité, et, s'ils l'enfreignent, la mort. Tous leurs biens seront confisqués.*

Ainsi la convention voulait bien ne punir du supplice que

ceux qui tomberaient entre ses mains. Ces premières lignes de la jurisprudence révolutionnaire, qui concernait les émigrés, furent développées pendant cinq ou six mois. Chaque fois qu'il s'était élevé un violent orage dans l'assemblée, des orateurs pacifiques l'invitaient à sacrifier ces haines particulières au bien commun, et on s'occupait de la loi des émigrés; alors régnait une concorde momentanée entre les deux partis : cependant il est vrai de dire que plusieurs députés réclamèrent avec assez de constance en faveur de différentes classes d'absens. Personne ne le fit d'une manière plus franche et plus inattendue que Tallien. Ce moment semble le rapprocher du 9 thermidor, dont il était encore si loin. « Je pense, dit-il, qu'on a » fermé trop facilement la discussion. Sous le mot d'*émigrés* vous » comprendriez des femmes, des enfans, des vieillards, qui ont » été forcés par leurs parens de quitter la France. Le mot d'*émigrés* ne peut donc trouver place dans cette loi; car ce sont » les Français fugitifs et rebelles, armés contre leur patrie, » que vous voulez punir, et non pas les simples émigrés : vous » serez forcés d'établir un jour cette distinction. Je demande » qu'on remplace le mot d'*émigrés* par ceux-ci : Les Français » rebelles et fugitifs. »

On juge bien que de violens murmures étouffèrent cette réclamation. Quelques faibles exceptions furent emportées comme par surprise.

Si les girondins s'opposèrent faiblement, et s'ils conçurent quelquefois des mesures si arbitraires, du moins ils ne perdirent pas de vue les chefs des jacobins; ils renouvelaient à chaque instant leurs attaques. Le plus ardent de leurs souhaits était de renverser Robespierre. Ce n'était qu'un des scélérats qui menaçaient la France d'un règne de destruction, mais il en était le plus redoutable. Nul n'avait une tendance plus directe à concentrer entre ses mains toutes les forces de la tyrannie; son ascendant était d'autant plus assuré, qu'on ne pouvait aisément comprendre sur quoi il était fondé : c'était un homme d'une seule pensée, d'une seule passion, d'une seule volonté; son ame ténébreuse ne se découvrait jamais à ses complices mêmes; aussi insensible aux plaisirs qu'aux affections qui se glissent dans le cœur des hommes, même les plus pervers, rien ne pouvait le distraire de sa poursuite obstinée : invariable dans son hypocrisie, c'était toujours au nom de la vertu qu'il appelait la sédition ou provoquait un massacre. Son flegme lui conservait quelque dignité dans son rôle populaire. Au milieu de quelques orages politiques ou religieux que cet homme fût né, il eût été un chef de secte ou de parti puissant, atroce, et suivi par le peuple.

Dans une séance de la convention, Robespierre, importuné

de s'entendre attaquer indirectement, porta un défi à ses accusateurs. « C'est moi, Robespierre, qui vais dévoiler tous tes crimes », s'écrie une voix, Robespierre regarde, et sourit en voyant que l'accusateur est Louvet. C'était un homme qui s'était fait connaître d'abord par une production frivole, où beaucoup d'esprit et d'imagination se mêlait à la licence de quelques tableaux. Depuis, il avait fait des affiches contre la cour : il en faisait aujourd'hui contre les jacobins. Il avait de l'ardeur et de la sincérité dans le caractère, avec un extrême penchant à la défiance; mais aujourd'hui l'objet de ses soupçons était Robespierre. Son attaque fut éloquente, impétueuse; il fit parler contre Robespierre l'humanité, que celui-ci outrageait sans cesse. — Il fit réjaillir sur lui tout le sang versé au 2 septembre; il retraça avec chaleur sa conduite despotique à la commune de Paris, à l'assemblée électorale; les outrages et les menaces qu'il avait faits à l'assemblée législative expirante. Voici de quelle manière Louvet termina son discours :

« Robespierre, je t'accuse d'avoir long-temps calomnié les plus purs patriotes; je t'en accuse, car je pense que l'honneur d'un citoyen, et sur-tout d'un représentant du peuple, ne t'appartient pas; je t'accuse d'avoir calomnié les mêmes hommes dans les affreuses journées de la première semaine de septembre, c'est-à-dire dans un temps où tes calomnies étaient de véritables proscriptions; je t'accuse d'avoir, autant qu'il était en toi, méconnu, avili, persécuté les représentans de la nation, et fait méconnaître et avilir leur autorité; je t'accuse de t'être continuellement produit comme un objet d'idolâtrie, d'avoir souffert que, devant toi, on te désignât comme le seul homme vertueux en France, et qui pût sauver le peuple, et de l'avoir fait entendre toi-même; je t'accuse d'avoir tyrannisé, par tous les moyens d'intrigue et d'effroi, l'assemblée électorale du département de Paris; je t'accuse enfin d'avoir évidemment marché au suprême pouvoir. »

Le discours de Louvet avait produit la plus vive impression sur les esprits : divers députés s'étaient levés pour confirmer plusieurs des faits qu'il avait avancés. Les tribunes étaient interdites, et n'osaient soutenir leur idole : peut-être quelques jacobins jaloux n'étaient-ils pas fâchés de voir accabler l'homme dont ils craignaient tout pour eux-mêmes. Si les girondins eussent alors violé contre Robespierre le droit des accusés, avec autant de fureur qu'ils le firent contre le malheureux Delessart, point de doute qu'ils n'eussent obtenu, du premier transport de la convention, ou le décret d'accusation, ou celui du bannissement; mais il demanda à se justifier. Ils trouvèrent juste de l'entendre. Soit que cette vive attaque eût troublé ses esprits, soit qu'il voulût laisser se refroidir la fureur qui était allumée

contre lui, il demanda un délai de huit jours pour répondre. C'était obtenir en même temps et son absolution et le pouvoir de vie et de mort sur ses faibles adversaires.

Huit jours étaient bien au-delà de ce qui suffisait aux jacobins pour frapper l'assemblée d'autres craintes. Abandonner Robespierre parut, même à ses ennemis secrets, une lâcheté qui les perdait eux-mêmes. Le délai expiré, il se présenta avec tout l'orgueil d'un triomphe assuré. De tous les discours qu'il prononça, aucun ne retrace mieux tout ce qu'une haine énergique peut ajouter à un médiocre talent; il usa, avec beaucoup d'adresse, de toute la supériorité que sa position lui donnait sur ses adversaires; l'ironie qu'il employa contre eux était féroce, et pourtant elle trompa l'assemblée, qui voulut bien la prendre pour de la modération. Il fut écouté, moins avec l'attention qu'on prête à un accusé, qu'avec l'effroi qu'inspire un maître farouche. Les murmures n'étouffèrent point sa voix, même lorsqu'il prononça l'apologie suivante du 2 septembre :

« On assure qu'un innocent a péri. On s'est plu à en exagérer le nombre; mais un seul, c'est beaucoup trop sans doute. Citoyens, pleurez cette méprise cruelle, nous l'avons pleurée dès long-temps. C'était un bon citoyen; c'était donc l'un de nos amis. Pleurez même les victimes coupables, réservées à la vengeance des lois, qui ont tombé sous le glaive de la justice populaire; mais que votre douleur ait un terme, comme toutes les choses humaines.

» Gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes. Pleurez cent mille patriotes immolés par la tyrannie; pleurez nos citoyens massacrés au berceau, ou dans les bras de leurs mères. N'avez-vous pas aussi des frères, des enfans, des épouses à venger? La famille des législateurs français, c'est la patrie, c'est le genre humain tout entier, moins les tyrans et leurs complices. Pleurez donc, pleurez l'humanité abattue sous leur joug odieux; mais consolez-vous, si, imposant silence à toutes les viles passions, vous voulez assurer le bonheur de votre pays et préparer celui du monde. »

A peine avait-il fini de parler, que la montagne et les tribunes commandèrent avec fracas son absolution à l'assemblée. Lanjuinais et Barbaroux s'efforcèrent de ramener leurs collègues à l'indignation dont ils étaient saisis huit jours auparavant; ils ne purent obtenir même de se faire entendre. Barère trouva plus de faveur; il imagina de donner à la lâcheté de l'assemblée, et à la sienne même, un air de dignité. Les faits avancés par Louvet lui parurent ou trop peu importants, ou trop peu prouvés pour nécessiter un décret d'accusation. Quant à l'ostracisme, c'était, selon lui, profaner une telle institution que d'en faire le premier essai sur Robespierre. « Cessons, disait-il,

» de nous occuper d'hommes qui ne tiendront aucune place
 » dans l'histoire ; n'élevons pas des pygmées sur des piédes-
 » taux. Les couronnes civiques de Robespierre sont mêlées de
 » cyprès. »

Il est difficile de concevoir dans quel excès de dégradation Barère, né avec des penchans honnêtes, se plongea pour se faire pardonner ces expressions injurieuses. Robespierre parut indigné d'une telle apologie, et s'écria : « Je ne veux point de
 » votre absolution, si elle m'est outrageante ». On chercha à l'appaiser par de nouveaux sacrifices ; et l'accusation contre Robespierre fut éloignée pendant tout cet horrible espace de temps qu'on eut à traverser jusqu'au 9 thermidor.

Malgré le mauvais succès de ces attaques, les girondins tentèrent encore une nouvelle contre d'Orléans, qui se faisait appeler maintenant le citoyen *Egalité* : c'était à leurs yeux un coup de parti décisif, que de faire bannir ce chef désigné d'une nouvelle dynastie. Ils croyaient ou ils affectaient de croire que les jacobins n'agissaient que pour ses intérêts, n'avaient de puissance que par ses trésors. Honteux de partager le titre de républicains avec des hommes exécrables, ils appelaient les jacobins des *royalistes* ; mot qui n'ajoutait rien à l'horreur qu'ils devaient inspirer, ou plutôt qui l'affaiblissait ; car qu'est-ce qu'un crime d'opinion si gratuitement supposé, auprès de tant de forfaits si bien attestés ? Louvet, vaincu par Robespierre, comme nous venons de le voir, avait cru se venger en l'appelant *un royaliste*.

Les girondins se flattèrent d'emporter par surprise le décret qui exilerait d'Orléans. Ce fut le plus flegmatique de leurs orateurs, Buzot, qui le proposa d'une manière adroite et inopinée. Il ne se permit, contre le plus abject des princes, aucune invective ; il se contenta de retracer les alarmes que celui-ci donnait à la liberté, et par sa naissance, et par ses liaisons suspectes. « Imitons, dit-il, les Romains, qui eurent la salutaire
 » ingratitude d'éloigner Collatin, parce que le sang le liait au
 » roi qu'il avait contribué à expulser ». L'autorité d'un tel exemple entraîna l'assemblée ; les jacobins n'élevèrent que faiblement la voix en faveur de leur complice. Le décret fut rendu, et révoqué deux jours après.

Les jacobins eurent pitié de d'Orléans ; ils voulurent bien l'entourer de quelque reste de popularité. Robespierre aussi le défendit, mais comme un prisonnier qu'il disputait aux girondins. Au milieu de cette discussion, une voix demande, du haut de la montagne, le bannissement de Roland ; de l'autre côté, on demandait celui de Pache. Barère applaudit à ces deux propositions, et d'Orléans resta dans l'assemblée. La destinée voulut que sa vie fût encore marquée par une infamie qui sur-

passât toutes les autres, et que son châtement fût plus cruel et plus ignominieux.

Les débats que je viens de retracer suffisent pour donner quelque image des passions terribles qui déchiraient cette malheureuse assemblée. Rien ne peut peindre ce tumulte journalier; les plus petits objets, comme les plus importants, étaient discutés avec fureur: souvent on se mêlait, on se pressait corps à corps; il est inconcevable que des poignards n'aient pas quelquefois paru dans les mains de ces hommes acharnés. La plupart de ces débats resteront ensevelis dans leurs volumineuses et redoutables archives. C'est à la vengeance à y rechercher ses funestes souvenirs, à la misanthropie à y rechercher ses tristes observations; leur monotone horreur les rejette de l'histoire chaque fois qu'ils ne sont pas nécessaires pour l'éclairer. Qu'y trouve-t-on en effet? des tyrans qu'il faut mépriser, même en les détestant, une monstrueuse extravagance de principes; un langage abject et corrompu, qu'on est humilié de pouvoir encore comprendre; des orateurs sans imagination, multipliant les images incohérentes, et contraints, par indigence à les répéter toujours; des stratagèmes de parti, puissans sur une assemblée épouvantée, mais si grossiers, qu'on ne les adresse-rait aujourd'hui qu'aux hommes les plus stupides; une profession d'athéisme écoutée et applaudie; des maximes et des lois qui en sont le commentaire; et enfin le tableau désespérant d'une assemblée flottant entre deux partis, et attendant quel sera le vainqueur, sans oser le faire.

A la vérité, ces mêmes débats rappellent quelques discours de Vergniaud, dont l'éloquence s'est accrue depuis qu'elle est dirigée contre des factieux; des apostrophes véhémentes de Guadet, et les efforts courageux de Barbaroux, Salles, Kersaint, Henri Larivière, Lanjuinais, Fermont, Rabaut-St-Etienne, toujours capables de la même indignation, dans ces temps où tout semblait l'épuiser. Au reste, ces combats n'étaient qu'un prélude à la grande question qui allait être décidée; le jugement de Louis XVI. Dès que la convention fut sommée par les jacobins de s'en occuper, tout autre intérêt disparut devant celui-là; leur règne de sang ne pouvait plus se cimenter que par la mort de ce monarque.—Je touche à cette triste et difficile partie de notre histoire.—Mais il faut auparavant que je trace la situation de la France au-dehors, et les premiers succès de ses armes contre les rois de l'Europe.

Le roi de Prusse fuyait; celui de Sardaigne était déjà dépouillé d'une partie de ses états. Rien ne fut plus rapide que l'expédition dirigée contre la Savoie; elle avait été confiée au général Montesquiou, homme d'esprit et de talent, jadis puissant à la cour, attaché à Monsieur, frère du roi, et son conseil.

ler le plus intime : depuis , ami d'une révolution à laquelle il faisait les plus pénibles sacrifices. Il s'était distingué dans l'assemblée constituante par un esprit judicieux et précis, et par beaucoup d'habileté dans ce qui regardait l'administration. Je ne sais si l'ambition lui fit désirer le commandement de l'armée du Midi ; la crainte, peut-être, le lui fit conserver. Lorsque le 10 août se préparait, il avait tenté une intercession pour le roi auprès des girondins, encore maîtres de son sort. Ceux-ci, en repoussant ses efforts, les lui avaient pardonnés; mais les jacobins les avaient connus ou soupçonnés. Son asile était donc l'emploi de général; le gage de son pardon, une conquête. Son armée était peu nombreuse, fort agitée des passions populaires, ennemie de toute discipline. Le roi de Sardaigne, prince dévot, prodigue, et sur-tout insouciant, avait vu sans alarmes, ou du moins sans précautions, une armée française se rassembler autour de la Savoie. Tout l'exposait au courroux de la nouvelle république : il n'avait pu refuser un asile aux princes fugitifs, ses gendres; on ne doutait point qu'il n'eût accédé secrètement à la ligue des rois. Cependant la Savoie n'était gardée que par un petit nombre de troupes piémontaises, qui, à toute l'indiscipline et l'inexpérience des nôtres joignaient une insigne lâcheté. Montesquiou, en entrant dans la Savoie, n'eut d'autre embarras que de trouver les ennemis qu'il croyait avoir à combattre. Ils abandonnaient des forts mémorables par de longs sièges, dès qu'ils avient cru entendre le bruit du canon dans le lointain. Dans leur fuite, ils descendaient précipitamment les montagnes; leur artillerie, leurs magasins, tout était livré au vainqueur, qui, en trois jours, arriva à Chambéry. On ne pouvait concevoir en Europe ce qu'étaient devenues ces troupes piémontaises qui avaient acquis de la gloire militaire au commencement de ce siècle.

Le général Anselme entra dans Nice avec la même facilité. Cette conquête avait plus de prix aux yeux des soldats que l'indigente Savoie : plusieurs d'entre eux commirent des actes de brigandage qui eussent déshonoré même la victoire; mais il n'y avait pas eu de combat. De tels succès causèrent un vif enthousiasme dans la convention; elle mit autant de promptitude à prendre une possession définitive de ces conquêtes que ces généraux à les faire; elles furent réunies à la France, sous le nom des départemens du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes. La nouvelle de cette expédition arriva fort à propos pour le général Montesquiou : la veille, un décret d'accusation avait été rendu contre lui; le premier mouvement de la joie fit révoquer ce décret.

Il semblait que l'occupation de la Savoie dût tourner les regards vers l'Italie; mais on était si éloigné des moyens d'en

entreprendre l'invasion, qu'aucun général n'osa la faire espérer. L'ambition du conseil exécutif se porta vers une autre conquête moins importante, et que les circonstances rendaient fort dangereuse, c'était celle de Genève. Les griefs qu'on avait contre cette petite république, étaient ceux qu'une grande puissance a toujours contre un état voisin qui, dans une enceinte très-bornée, renferme quelques richesses. Mais attaquer Genève, c'était attaquer la Suisse, c'était ajouter un ennemi belliqueux à tant d'autres ennemis.

La Suisse ne s'était pas vengée de la journée du 10 août; cet événement avait répandu dans les Treize-Cantons beaucoup de deuil, et excité, seulement dans quelques-uns, de la fureur. Le cri *aux armes* s'était fait entendre du haut des montagnes; mais les Suisses avaient subordonné leur existence à celle de la France depuis plusieurs siècles. La révolution elle-même leur avait offert quelques trompeurs avantages; ils réprimèrent ce premier transport de vengeance: on devait penser qu'il renaîtrait avec plus de force, s'ils étaient attaqués dans leur ligue, et Genève en faisait partie. Le général Monstesquiou voyait avec la plus grande douleur l'expédition à laquelle on le forçait de marcher. Loin d'abuser de la force qui était entre ses mains, il fit tout pour en ralentir l'effet: il entra en négociation avec les Genevois; il fit valoir leur soumission au gouvernement français. Tous les ministres n'étaient pas également animés à la perte de Genève. Le général éluda les ordres sévères des uns, et tranquillisa les autres. En prenant tout sur lui, il sauva, par un traité, à Genève et à sa patrie, une guerre funeste; mais il attira sur sa tête de nouveaux ressentimens. De ses derniers protecteurs il se fit des ennemis acharnés. La convention lança contre lui un nouveau décret d'accusation. Il sut le prévenir: il entra déguisé dans cette même ville qu'il venait de sauver d'une ruine totale. Ceux à qui il confiait son salut écoutèrent la voix de la reconnaissance; et déjà il était hors de toute atteinte, lorsque les magistrats de Genève firent, avec une apparente rigueur, de vives perquisitions pour trouver le général proscrit.

Les succès remportés par l'armée du Midi n'étaient que d'une faible importance auprès de ceux que Custine obtenait en Allemagne.

Dès que le roi de Prusse eut fait connaître le point par où il devait effectuer son invasion, les généraux Lafayette et Luckner avaient songé à faire opérer une diversion par l'armée du Rhin. Dumouriez embrassa vivement ce projet. Tous les évènements avaient contribué à en rendre l'exécution facile: le roi de Prusse s'était ouvert un passage étroit dans l'intérieur de la France; il était hors d'état de surveiller, des plaines de Sainte-

Ménéhould, ce qui pouvait se passer sur le Rhin. Il n'avait laissé, pour couvrir le Palatinat, que quelques régimens de Hessois. Custine, avec quinze mille hommes détachés de l'armée du Rhin, les mit en déroute, entra dans Spire, dont l'évêque avait eu la vanité de vouloir figurer un des premiers parmi les ennemis de la France. Bientôt Worms, Oppenheim ouvrirent leurs portes. C'est ainsi que les Français rentrèrent dans ce Palatinat, où, dans le siècle dernier, le cruel Louvois leur fit exercer tant d'horreurs. Les Hessois, dispersés, précipitaient leur fuite. La ligue germanique était prévenue dans tous ses préparatifs, comme elle le fut toujours. Custine continua de s'avancer. Le 19 octobre, il était déjà sous les murs de Mayence. Cette place était mal approvisionnée; elle fut interdite d'une apparition si brusque; elle se rendit à la première sommation. Custine comprit la force et l'importance de cette dernière conquête. Il avait un point d'appui pour toutes ses excursions; mais rien ne lui prescrivait d'en arrêter le cours. Une ville opulente s'offrait à lui sans défense, c'était Francfort; il y entra. Ce fut le terme de cette course brillante, qui accabla Custine d'une renommée qu'il lui était difficile de soutenir.

C'était un homme qui se croyait opiniâtre, et qu'on amenait aisément à des contradictions avec lui-même; sa vie en était un tissu. Il réunissait l'enthousiasme des réformes philosophiques à des sentimens religieux, qui étaient, en quelque sorte, le secret de son ame, et qu'il ne laissa librement exhiler qu'à sa mort. Membre de l'assemblée constituante, il ne s'y était fait remarquer que par la singularité, assez raisonnable, de siéger d'un côté, et de voter souvent avec le parti opposé. Il fut fidèle à la royauté tant qu'elle exista; il le fut à la république dès qu'elle fut proclamée. Les combinaisons qui embarrassaient l'esprit de Dumouriez sur le rôle politique qu'il avait à tenir, parurent ne point s'offrir à l'esprit moins inquiet de Custine: il voulut être, avec franchise et dévouement, le général d'une république révolutionnaire. Il répandit dans l'Allemagne un double effroi, par la fortune de ses armes et par les principes qu'il propageait. Il appelait les peuples à la liberté, lorsqu'elle avait perdu chez nous tout le prestige de l'espérance; en même temps il levait d'assez fortes contributions; mais, pour ne pas démentir ouvertement ses promesses et l'idée qu'il voulait donner de la magnanimité française, il affectait de n'imposer que le clergé et la noblesse. Il menaçait de toute sa colère les magistrats, s'il apprenait qu'un seul plébéien eût rien payé. On disait alors: *Guerre aux châteaux! paix aux chaumières!* Custine fut cependant loin d'autoriser la licence des soldats; en ce point seulement, il osa braver les maximes révolutionnaires: il fit plusieurs actes de sévérité; il se créait

ainsi des crimes aux yeux de ceux qu'il servait : le malheur lui en préparait d'autres.

Il fut le premier, et presque le seul des généraux français qui se permit de parler des princes ennemis avec les plus violentes invectives. Il existe de lui une proclamation contre le landgrave de Hesse, dans laquelle il lui dit : « Monstre, sur la » tête duquel se sont rassemblés depuis long-temps, comme » une mer orageuse, la malédiction allemande, les larmes » des veuves et les cris des orphelins, tes soldats, long-temps » abusés, vont te livrer à la juste vengeance des Français ! Tu » ne leur échapperas point par la fuite : quel peuple accorde- » rait un asile à un tigre tel que toi ? »

Quelque éclatant que parût le rôle de Custine, Dumouriez l'effaçait. Il était bien plus habile que le premier à s'approprier les faveurs de la fortune. Il venait de sauver l'indépendance du peuple français dans une campagne de trois mois. C'était Kellermann, il est vrai, qui avait combattu et vaincu ; mais c'était Dumouriez qui, aidé des plus heureuses circonstances, avait réduit le roi de Prusse à ce que le mauvais succès d'une canonnade le mit dans une position désespérée. Il est vrai que la manière dont il l'avait respecté dans sa retraite, semblait prêter aux soupçons de quelque intelligence avec lui ; mais de tels ménagemens pouvaient tenir à la politique du négociateur.

Verdun, Longwi avaient été rendus sans résistance aux armées françaises. Ces capitulations honteuses, signées par les généraux prussiens, formaient un étrange contraste avec le manifeste du duc de Brunswick. Le siège de Thionville était levé ; c'était encore à un ex-constituant, le général Félix Wimpfen, qu'on devait la défense de cette ville. Les émigrés y essuyèrent des pertes et des affronts. Le roi de Prusse avait cru que, pour ce siège, il n'était point nécessaire de leur procurer de l'artillerie.

Lille venait d'être attaquée par les Autrichiens, non pas avec des moyens plus sûrs, mais avec plus de barbarie. Voici ce qui leur avait inspiré la confiance de se présenter devant une telle place.

Dumouriez avait eu la salutaire audace de livrer les forteresses de la Flandre à leurs propres ressources ; les travaux de Vauban restaient leur unique défense. Lafayette, auparavant, avait eu la même idée, il avait ordonné à Dumouriez, alors sous ses ordres, de lever le camp de Maulde. Dumouriez voulait le perdre : il désobéit. Quand il n'eut plus de rival à craindre, il céda à la nécessité ; et de là cette marche rapide, hardie, qui le fit arriver aux défilés d'Argone avant le duc de Brunswick : mais trois ou quatre mille hommes laissés dans la Flandre ne pouvaient plus se mesurer avec l'armée autrichienne.

Toutes les rencontres étaient pour eux des déroutes. Le duc de Saxe-Teschen pénétrait à travers cette frontière hérissée de citadelles, dévastait impunément les villages et les bourgades; mais il tentait inutilement la foi des commandans des places. Il apprit avec quel succès le roi de Prusse avait jeté des bombes dans Longwi, dans Verdun; il se flatta qu'elles produiraient le même effet sur Lille.

Lille fut investie, aussi bien qu'elle pouvait l'être, par une armée de dix-huit à vingt mille hommes. Les sommations du duc de Saxe-Teschen furent celles d'un libérateur qui se présente: on lui répondit par des refus; il répliqua par des bombes. Les Autrichiens continuèrent, pendant plus de vingt jours, avec une barbare tranquillité, l'emploi de ce moyen, que l'art militaire dédaigne quand il ne produit pas un premier effet d'épouvante. Les habitans n'avaient pas assez de troupes pour contenir leurs dispositions, si elles eussent été favorables aux Autrichiens. L'indignation accrut leur courage; le long incendie dont ils furent témoins et victimes ne put leur arracher un seul mot de soumission pour des ennemis si cruels. L'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas, se trouva à ce siège: on a prétendu qu'elle dirigeait elle-même les apprêts de ce bombardement, et qu'un tel spectacle ne lui inspirait que des plaisanteries. Les noms de *tigresse*, de *furie*, lui furent prodigués, et la haine populaire les adressait en même temps à sa malheureuse sœur, à la reine captive. Enfin les Autrichiens se lassèrent de tant d'inutiles efforts; la retraite du roi de Prusse les contraignit à se retrancher dans une défensive périlleuse.

Tels étaient les succès d'une campagne ouverte sous de tristes présages, quand Dumouriez revint à Paris. A peine avait-il annoncé les premiers pas rétrogrades du roi de Prusse, qu'il avait déclaré qu'avant deux mois il serait à Bruxelles. La conquête de la Belgique avait toujours été sa première ambition; il venait en presser les préparatifs; en même-temps, il était curieux d'observer de quel œil le peuple reverrait celui que tout lui annonçait comme son libérateur: mais le soupçon et la crainte avaient déjà tari toutes les sources de la joie publique. Les trophées remportés sur les ennemis du dehors étaient moins près des esprits que les images du 2 septembre. La convention parut se complaire à accabler le général victorieux du fardeau de l'égalité; à peine fut-il distingué de l'un de ses soldats. Le peuple ne montra nul empressement à le voir; seulement à l'Opéra on essaya d'imiter, à son aspect, les acclamations qu'on prodiguait jadis aux généraux. Cet enthousiasme eut même l'air pénible, et ne servit qu'à irriter les jacobins.

Quelque empressés qu'ils fussent d'imiter l'ingratitude des ré-

publiques anciennes, la politique les invitait à résister à leur penchant. Ils ne désespéraient pas que Dumouriez ne pût chercher son appui auprès de leur faction, et leur prêter le sien : ils l'attendaient d'un air froid et menaçant ; ils lui montraient cette alternative, ou l'échafaud, ou leur alliance.

Dumouriez affecta, autant qu'il put, la neutralité entre les deux partis de la convention ; il vit sans affectation les girondins, et parut à la société des jacobins, qu'il détestait, et où il n'était aimé de personne. Ce fut un jour de fête pour ces derniers ; ils voulaient, non célébrer, mais enchaîner un triomphateur. Dumouriez parla de lui-même et de ses services avec modestie ; il s'expliqua avec beaucoup d'assurance sur l'avenir : il partait pour la Belgique ; il présentait la Belgique comme déjà conquise. Les jacobins en reçurent l'hommage avec quelque satisfaction. Collot-d'Herbois se rendit leur interprète ; il fit connaître au général, dans un long discours, qu'il était bien de soumettre les Belges, mais mieux d'accabler les girondins ; il l'invitait à terminer promptement la première opération, pour venir concourir à la seconde. Ce discours, quelquefois flatteur, quelquefois menaçant, se terminait par la plus ridicule affectation de ce que les jacobins appelaient la simplicité républicaine. Collot-d'Herbois promettait un baiser de sa femme au vainqueur. Dumouriez sortit humilié de cette séance ; mais il sentit la nécessité de s'attacher quelques chefs des jacobins : il jeta, avec discernement, ses vues sur Danton, sur Lacroix. Il acheta leur appui en offrant à leur cupidité une belle perspective dans la Belgique.

Il partit ; on lui avait moins donné le moyen que présenté la nécessité de vaincre. L'armée qu'il commandait était nombreuse ; mais c'était celle qu'il n'avait osé opposer aux Prussiens fugitifs, malades et exténués. Il fit l'épreuve de l'extrême promptitude avec laquelle les soldats français reçoivent la première instruction militaire. Les besoins auxquels ses troupes étaient soumises irritaient leur ardeur de combattre. Le général avait soin de leur représenter, d'un côté, la disette qui s'approchait d'eux, et, de l'autre, des champs fertiles à conquérir.

L'activité de ses préparatifs avait été telle, qu'un corps de quinze mille Autrichiens, qui, sous les ordres du général Clairfait, avait secondé les opérations du duc de Brunswick dans la Champagne, n'avait pu encore arriver au secours de la Belgique menacée. Le duc de Saxe-Teschen commandait l'armée destinée à la couvrir ; il venait de recevoir quelques renforts, parmi lesquels étaient trois régimens d'émigrés. Ce prince, peu appelé aux grandes entreprises, toujours indécis, embarrassé, éteignait l'ardeur des soldats à force de précautions. Le général Beaulieu, qui commandait sous lui, était plus exercé

dans l'art militaire, plus fécond en stratagèmes, et plus porté aux partis audacieux. Il ne put vaincre la timidité du duc de Saxe-Teschen. Celui-ci ne s'occupa qu'à se fortifier à Jemmapes, pour protéger la ville de Mons. Dumouriez se résolut à l'y attaquer avant l'arrivée du général Clairfait, qui s'avancait à marches forcées; mais auparavant il fallait chasser les Autrichiens des postes qu'ils occupaient en avant de Jemmapes, et sur-tout d'un bois dont la lisière s'étendait depuis Sar jusqu'à Bossu. En outre, Dumouriez avait à opérer sa jonction avec le général d'Harville, qui venait à lui avec six mille hommes. Il s'occupa de ces deux objets. Pour remplir le premier, il engagea quelques actions particulières, qui se passèrent le 3, le 4 et le 5 de novembre. Il y fit neuf cents prisonniers et y perdit environ cinq cents hommes.

Ce fut pendant ces petits combats que le général Beaulieu, alarmé de voir les Français prendre l'offensive avec toute l'ardeur de leur caractère, proposa, dit-on, au duc de Saxe-Teschen de les attaquer dans la nuit; il pensait qu'une affaire dans les ténèbres ôterait aux Français ce qu'ils avaient de plus redoutable, leur artillerie. Les Autrichiens ont souvent regretté que ce conseil n'ait pas été suivi; mais on sait que, depuis, le général Beaulieu tenta en Italie (c'était contre Bonaparte) une pareille surprise, et qu'il eut lieu de s'en repentir.

J'ai déjà dit que les Autrichiens, retranchés sur les hauteurs de Jemmapes, attendaient, dans une position qu'ils croyaient inexpugnable, l'arrivée d'un puissant renfort sous les ordres du général Clairfait. Leur armée était forte de vingt à vingt-deux mille hommes; sa droite, appuyée au village de Jemmapes, formait une équerre avec son front et sa gauche, qui était appuyée à la gauche de Valenciennes; elle était placée sur une montagne boisée, où s'élevaient en amphithéâtre trois étages de redoutes garnies de plus de cent bouches à feu.

Les Français pouvaient bien opposer un feu égal, mais dans une position beaucoup plus défavorable. Dumouriez estime leur nombre de trente à trente-deux mille hommes.

A sept heures du matin, la canonnade la plus vive s'engagea, et dura jusqu'à dix. Elle ne remplit les vues de Dumouriez qu'en ce qu'elle fit sentir aux soldats la nécessité d'attaquer les ennemis avec la baïonnette. Il feignit d'hésiter à en donner l'ordre; il se borna à faire avancer les batteries de plus près. En même temps il fit attaquer le village de Quareignon, qui protégeait Jemmapes d'un côté. Ce poste fut emporté. A midi, tout était disposé pour une attaque générale; elle fut confiée principalement au général Bournonville, que Dumouriez appelait l'Ajax français, et au fils aîné du duc d'Orléans. L'ardeur des soldats était extrême; pas une tête de colonne ne resta en

arrière. Le premier étage des redoutes est d'abord emporté avec la plus grande activité ; mais bientôt les obstacles se multiplient. Le centre court du danger ; la cavalerie ennemie s'apprête à entrer dans la plaine pour charger les colonnes françaises par le flanc. Le jeune d'Orléans parvient à rallier les colonnes , et les mène au second étage des redoutes. Son attaque est favorisée par le 3^e régiment de chasseurs et le 6^e de hussards , qui arrivèrent à temps pour charger la cavalerie ennemie et la tenir en respect. Au même instant , Dumouriez se porte à la droite , où il trouve qu'après un plein succès de la part de Bournonville , dans l'attaque des redoutes , qu'il avait tournées et emportées , un peu de désordre s'était mis dans sa cavalerie , tandis qu'il était occupé à la tête de son infanterie. Dumouriez la rallie , et charge , avec la plus grande vigueur , la cavalerie ennemie , qui gagnait déjà son flanc droit. Dans l'intervalle de ce combat de la droite , la gauche avait emporté Jemmapes , le centre avait emporté les secondes redoutes. Il faut donner un second combat sur la hauteur ; mais ce dernier est moins vif et moins long. Les Autrichiens se retirent en désordre , et traversent à la hâte la ville de Mons. Cependant leur retraite se fit sans confusion , et ils ne perdirent que peu de pièces d'artillerie.

La conquête de la Belgique fut le prix de la victoire de Jemmapes. On ne sait pas avec précision à quel degré elle fut sanglante. Dumouriez , dont nous venons de suivre la relation , porte la perte des Autrichiens à quatre mille hommes et celle des Français seulement à neuf cents hommes tués ou blessés. Une telle proportion est évidemment impossible , puisque les Français attaquaient avec tant de désavantage.

L'armée autrichienne ne put reprendre de la confiance , même après l'arrivée trop tardive des douze ou quinze mille hommes amenés par Clairfait ; dans sa fuite , elle était accompagnée des malédictions du peuple. C'était cette même armée qui avait réprimé la sédition monacale du Brabant. Les prêtres flamands auraient bien désiré d'autres libérateurs que les Français ; mais la crainte leur dicta les bons offices du zèle : ils reçurent notre armée au son des cloches , et chantèrent des *Te Deum*.

La convention apprit avec ivresse la victoire de Jemmapes. Ce qui la frappa le plus dans la possession de la Belgique , ce fut la nouvelle ressource que les biens du clergé de ce pays allaient offrir aux finances. Elle dévorait en idée ces biens , dont la vente offrait tant de difficultés. Le 15 décembre , elle rendit un décret qui rendait les provinces belgiques départemens français. Ce fut un coup de foudre pour Dumouriez.

Il protégeait les Belges ; son esprit était assez éclairé , son caractère assez ennemi de la violence , pour se soumettre aux

principes de modération qui assurent les conquêtes. Peut-être aussi, comme on l'a supposé, son ambition personnelle garantissait-elle sa sagesse. Tout lui interdisait l'espoir de dominer dans sa patrie; il pouvait à peine se flatter d'y trouver de la sûreté à son retour. Il eût été doux pour lui d'exercer une sorte de protectorat parmi les Belges, dussent-ils rester soumis à l'influence théocratique. Le décret du 15 décembre lui ôtait à-la-fois cette domination et cette retraite. Son dépit éclata; il commença à parler avec mépris de la convention nationale. Il fit craindre la colère d'un général victorieux : on le brava; on ne tarda pas à lui apprendre que rien n'était à lui, ni sa conquête, ni son armée.

Tout ce qu'il y avait à Paris d'hommes cupides et déprédateurs fondit sur la Belgique. Leur mission était de séquestrer, de *révolutionner*; ils l'avaient reçue, soit de la convention, soit de la commune de Paris, soit du ministre de la guerre, soit de la société des jacobins. Le peuple belge fut investi par autant de commissaires que de soldats, et il craignait plus les premiers. A leur tête étaient Danton et Lacroix, à qui tout cédait en puissance et en avidité. On leur avait donné pour collègue un homme de l'intégrité la plus recommandable (Camus), qui vit et condamna leurs désordres sans pouvoir les réprimer. Un peuple industrieux et religieux, qui, depuis cinq ans, s'était révolté pour venger des moines, vit dépouiller ses églises des riches ornemens qui les décoraient. Ces lâches trophées étaient portés en triomphe; les déprédations allèrent si loin, que les greniers de ces provinces agricoles furent vidés en un instant, et que la crainte de la disette atteignit les vainqueurs de Jemmapes jusqu'au sein de la Belgique. Dumouriez était assailli de plaintes, auxquelles il ne pouvait satisfaire; son autorité était avilie, ses promesses n'étaient plus qu'une consolation dérisoire.

Tant de désordres l'avaient empêché de suivre ses opérations militaires aussi vivement qu'il les avait commencées. Après deux mois de la plus pénible retraite, les Autrichiens avaient enfin trouvé un point d'appui. Le général Clairfait les commandait alors : il avait été forcé de céder toute la ligne de la Meuse; mais on ne put le repousser jusqu'au Rhin. La rivière de la Rhoër fut une barrière suffisante pour arrêter les Français fatigués de leurs courses, et qui négligeaient les soins des combats pour discuter les lois de la patrie. Cependant la résistance savante et opiniâtre du général Clairfait, et sur-tout la conduite imprudente des Français, apprenaient à l'Autriche que rien n'était encore désespéré pour elle. Elle formait, suivant son usage, d'immenses préparatifs pour une seconde campagne, après avoir été avare de ses moyens dans la première.

Dumouriez n'était pas sans inquiétude sur sa position. Il jugea que ses plus grands dangers lui venaient, non de Vienne, mais de Paris. Il partit pour cette dernière ville. Il espérait encore faire révoquer le décret qui ruinait toutes ses espérances; mais un autre motif, une autre alarme pressait son départ. La convention s'occupait du procès du roi.

Je vais rapporter cet événement, qui a été tant de fois, et sous tant de formes, rappelé à l'attention publique, et sur lequel elle se montre toujours avide de nouveaux détails, de nouveaux éclaircissemens. Ils me sont peu permis par la marche rapide que je me suis prescrite. Je tâcherai du moins de caractériser ce que je ne puis développer. Je vais m'arrêter d'abord à peindre Louis et sa famille dans leur captivité. Nous avons vu, dans le livre précédent, comment la commune de Paris, toujours en usurpation sur la faible assemblée législative, s'était emparée du sort de Louis. Elle le faisait garder au Temple par des gardes nationaux qui faisaient alternativement le service de cette prison. La plupart déploraient le sort du roi; mais la délation veillait parmi eux, et ce n'était que dans le silence de la nuit qu'ils laissaient échapper quelques soupirs.

La commune appelait successivement ses différens commissaires à surveiller cette prison. Tous paraissaient se ressembler par la rudesse des formes, et se faire un devoir d'insulter à une telle infortune. Quelques-uns cependant avaient un cœur sensible à la pitié. Les prisonniers vivaient dans une continuelle alternative de légers adoucissements et de rigueurs nouvelles. Il est encore mille nuances dans l'extrême malheur; pour une famille qui souffre ensemble, il est encore mille faveurs à obtenir. Chaque jour amenait, outre tant d'alarmes pour un si horrible avenir, les sollicitudes particulières de ce jour. Jamais plus d'objets faits pour émouvoir n'avaient été présentés à des hommes farouches. Louis avait moins que la dignité du trône; mais il avait toute celle que donne une patience élevée. Beaucoup d'outrages prémédités expiraient à son aspect. Tout ce qui était imaginé pour exciter sa colère ne lui causait qu'une douleur sans abaissement. Marie-Antoinette avait contre elle la haine prononcée du peuple; il était difficile aux âmes les plus dures de conserver toute leur prévention en la voyant. Son maintien était imposant: sa figure, belle encore, frappait par un mélange de sensibilité et de fierté. A toute heure, dans sa prison, on la voyait occupée des devoirs qui lui restaient à remplir comme épouse, comme mère, et comme sœur. Elle veillait avec un soin particulier à ne jamais trahir l'orgueil et les ressentimens qu'on lui supposait. C'était elle dont le coup-d'œil pénétrant démêlait quelque émotion parmi les commissaires, les geoliers, les gardes; c'était

elle qui implorait les faibles graces d'où dépendaient les consolations de sa famille.

Mais qui n'eût pas été ému en voyant Mme Elisabeth? Elle n'avait jamais voulu abandonner le roi; elle était le modèle de toutes les vertus, lorsque la cour se livrait, avec une fatale imprévoyance, aux plaisirs, aux prodigalités. Dans toutes les journées où le roi et la reine avaient couru les plus grands dangers, elle était à leurs côtés. Nous l'avons vue, au 20 juin, détournant sur elle la fureur qui cherchait la reine. Son dévouement était de toutes les heures. Louis, fatigué de la terre, aspirait au ciel; et c'étaient les consolations, le secours du ciel qu'il trouvait auprès de Mme Elisabeth. Deux enfans ajoutaient à l'intérêt douloureux de ce tableau. Mme Royale était dans sa quatorzième année. Sa figure était charmante, et annonçait tout-à-la-fois le sentiment profond de la condition présente de ses parens, et le souvenir profond aussi de leur condition première. Elle cherchait, par tout ce que le cœur imagine, à adoucir leurs chagrins; mais sa vue et sa pensée étaient pour eux une source de larmes. Un jour, un commissaire de la commune (c'est lui-même qui en a fait le récit, et, le croira-t-on? avec l'accent de l'ironie) aperçut sur les traits de Louis une altération subite; il lui en demanda le sujet. « Je viens de penser, dit-il, que c'est aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de ma fille! Quel jour! Ah! malheureuse enfant! »

Son fils n'avait pas encore sept ans; il jouait autour de cette famille désolée, toujours prêt à suspendre ses jeux, s'ils formaient un contraste trop marqué avec les chagrins de ses parens. Si jeune encore, il ne les avait guère vus que dans des jours d'affliction et de périls. La principale occupation de Louis était d'instruire son fils. Le soir, lorsqu'on était près de se séparer, on l'écoutait, avec un profond recueillement, élever la prière de l'innocence à Dieu, et lui demander de cesser sa colère.

Si quelque chose adoucissait un moment le sort des prisonniers du Temple, il fallait le dissimuler avec soin. La commune s'irritait de ne les voir pas abattus sous le malheur. Quand elle ne pouvait exercer toutes les rigueurs, elle en faisait longtemps retentir la menace. A chaque instant, on venait leur dire : C'est pour la dernière fois qu'on vous permet de vivre ensemble; demain il faudra vous séparer. Cette perspective fatale, plus que toute autre cruauté, jetait le trouble dans leurs ames. Les commissaires éprouvaient alors l'orgueil de se voir supplier, et le désespoir de se sentir attendris malgré eux. Ils firent un jour l'essai de cette séparation, avant de la rendre définitive et presque éternelle. Les sanglots de la reine, de Mme Elisabeth et des deux enfans éclatèrent. Un des commis-

saires, qu'on croit avoir été le plus féroce de tous, dit : « Retiens-rons-nous, je crois que ces femmes vont me faire pleurer » ; et il se hâta de réparer ces mots d'une pitié involontaire par le langage le plus cynique. L'ordre fut pourtant révoqué.

Louis éprouvait les plus humiliantes privations. L'assemblée législative avait affecté, par un décret, 500,000 fr. à son entretien, et il vécut long temps avec quelques assignats, qu'il avait empruntés au moment où on le conduisait en prison ; c'était Pétion qui les lui avait prêtés.

Les gardiens ou les surveillans de sa prison concertaient entre eux les outrages qu'ils avaient à lui faire. On lui cachait les nouvelles publiques, à moins qu'elles ne fussent de nature à redoubler ses alarmes. Les peines les plus sévères étaient prononcées contre quiconque lui aurait appris les tentatives ou les réclamations dont il était l'objet. Mais on venait étudier, ou, pour mieux dire, irriter sa douleur, en lui annonçant chaque décret de la convention, chaque arrêté de la commune, qui répandait la terreur dans la capitale. L'abolition de la royauté fût proclamée, dans la cour du Temple, avec le plus lugubre appareil. Louis, sans qu'on puisse le soupçonner d'avoir encore recherché une popularité si loin de lui, causait quelquefois avec ceux des commissaires de la commune qui lui paraissaient ouvriers, des travaux de leur profession. Il avait des connaissances à cet égard, mais non pas la manie ridicule et dégradante dont on l'avait accusé. Un tailleur de pierre parut d'abord consentir à cette espèce d'entretien. Louis lui parla du Panthéon, et lui témoigna des alarmes sur la solidité de cet édifice. « Ne craignez-vous pas, lui disait-il, que les colonnes ne s'écroulent ? Elles sont plus solides que le trône des rois, lui répondit le commissaire de la commune. »

La plupart des gardes nationaux qui étaient appelés au Temple ne pouvaient retenir leurs larmes en le voyant lui ou les siens. Si Louis remarquait cette émotion, son premier mouvement était d'avertir par quelque signe l'imprudent qui allait se trahir.

Il éprouva l'ingratitude de quelques hommes de sa maison, mais le plus entier dévouement de l'un d'eux. Cléry, attaché au service du prince royal, bientôt après le 10 août, demanda et obtint d'aller partager la captivité de la famille du roi ; sa prudence égala son courage. Les commissaires de la commune ne furent ni touchés ni offensés de son dévouement. Il courut pourtant un grand danger. Un garde national lui avait parlé du roi avec imprudence ; il avait feint de ne pas le comprendre ; des espions l'avaient entendu. Celui-ci fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, créé le 17 août ; il y entraîna Cléry : l'un et l'autre y furent absous. Dans la relation que ce servi-

teur fidèle a tracé avec tant de naturel et d'intérêt des derniers momens de Louis, rien n'est plus touchant que la rapidité, le sang-froid même avec lequel il glisse sur le danger qui lui fut personnel.

C'était pour épouvanter cinq ou six girondins que leurs exécrables rivaux avaient fait couler tant de sang au 2 septembre. Pour leur porter le coup de mort, ils résolurent la mort de Louis; et les girondins s'aperçurent trop peu des motifs secrets de leurs adversaires. Louis n'inspirait pas d'horreur même aux jacobins; mais ils n'avaient pas besoin de haïr pour frapper. Ils avaient su démêler quelque chose de contraint et de timide dans la marche des girondins. Ils jugèrent que le sort de Louis les tenait incertains et presque divisés; qu'ils exagéraient leur mépris pour un roi vaincu; que la pitié était entrée dans leurs ames, mais qu'ils n'oseraient jamais la déclarer.

La convention gardait encore le silence sur Louis; mais son supplice était demandé par toutes les voix des orateurs de clubs ou de groupes, que les jacobins appelaient la voix du peuple. Souvent, quand ils célébraient des triomphes remportés sur la coalition, ils s'en applaudissaient à un autre titre. Ils se voyaient affranchis de la nécessité de respecter dans le roi un otage qu'ils avaient jugé nécessaire dans l'extrême péril. Ils faisaient aisément répéter avec eux par la multitude: « Périsse le tyran! » Aux yeux de la multitude, le malheur avilit, et elle ne connaît pas de pitié pour ce qu'elle croit mépriser.

Ce fut le ministre Roland qui, soit par imprudence, soit par fatalité, fit hâter le procès du roi. Il reçut la plus funeste confiance. Un serrurier vint lui déclarer que, peu de temps avant le 10 août, Louis XVI l'avait fait appeler pour pratiquer derrière un mur une armoire de fer; que le mystère avec lequel on l'y avait fait travailler, et le profond secret qui lui avait été demandé, ne lui permettaient pas de douter qu'elle ne fut destinée à cacher des papiers importans. Roland se félicita de ce que cet homme se fût adressé à lui dans sa terreur. Une telle découverte, livrée à un magistrat jacobin, eût produit non-seulement les titres d'accusation de Louis, mais ceux de tous les hommes que cette faction voulait perdre. Roland se piquait de rigidité: on l'accusait de royalisme, à la vérité avec une impudente mauvaise foi; et peut-être, pour se justifier, il allait faire tomber la tête du roi. Il voulut remplir son devoir, et il le remplit mal. Il procéda à cette découverte, seul avec le serrurier; il ne fit pas même appeler des commissaires de la convention, chargés d'examiner les différentes pièces trouvées au château. Il tira de l'armoire de fer de volumineux cartons; il les envoya à la convention. Les jacobins reçurent avec défiance ce don d'un ennemi, qui pourtant les favorisait. Leurs regards

s'animaient d'une sinistre curiosité, tandis qu'on faisait lecture de ces pièces : elles fournissaient de bien faibles preuves contre Louis, mais c'étaient des charges nouvelles. Ils affectaient de frémir d'horreur en écoutant ce qui leur faisait pitié. C'étaient, pour la plupart, des conseils, des projets, que Louis, dans ses dangers, sur-tout dans sa faiblesse, appelait de toutes parts, sans en suivre aucun; c'étaient de méprisables détails sur les manœuvres que la cour essayait quelquefois de faire jouer pour détourner les mouvemens dirigés contre elle. En un mot, tous ces papiers ne présentaient à un homme impartial que des indices assez confus de ces petites intrigues que l'ex-ministre Bertrand a révélées dans ses mémoires, comme un témoignage de sa dextérité dans les affaires.

L'attention des jacobins devint plus vive lorsqu'ils entendirent nommer différens députés des assemblées constituante et législative, qui y étaient représentés comme vendus ou dévoués à la cour. Nous avons vu qu'avant le 10 août elle s'adressait souvent à ceux dont elle paraissait avoir le plus à craindre, tels que Danton, tels que Lacroix, tels même que les chefs des girondins, quand elle avait l'espoir de les désarmer. Soit que ce fût l'effet du hasard, soit que Roland eût pris des précautions dans sa recherche solitaire, ni ses amis, ni ses ennemis ne se trouvèrent directement attaqués. Guadet, Vergniaud et Gensonné étaient seulement mentionnés comme des hommes dont on pourrait faire cesser l'opposition. Le genre de liaisons que Mirabeau avait eues avec la cour y était dévoilé; les jacobins se vengèrent sur sa mémoire, son corps fut arraché du Panthéon. Deux députés de la convention étaient accusés, au grand étonnement de l'assemblée et au leur même : l'un était Barrère, l'autre, Merlin de Douai. Le premier sur-tout ne pardonna pas à Roland ce trait inofficieux. — Au reste, l'accusation était absurde pour l'un et pour l'autre; leur justification fut entendue avec faveur, car ils flottaient entre les partis, et les partis les ménageaient. Barrère, qui présidait alors l'assemblée, s'empressa de quitter le fauteuil. Guadet s'y assit intrépidement, quoiqu'il fût lui-même nommé dans les pièces. Les jacobins éclatèrent en murmures; ils opposèrent l'arrogance de Guadet à la touchante humilité, à la douleur respectueuse de Barrère : ce fut alors que Guadet lança aux jacobins un des sarcasmes dont son éloquence était toujours armée. Après une courte apologie, il dit : « Si jamais quelque » bassesse, si quelque forfait pesait sur ma conscience, il ne » me serait peut-être pas difficile de le faire oublier; car on » sait assez sous quel étendard il faut marcher pour obtenir » l'impunité de ses crimes, de ses brigandages. »

L'existence de l'armoire a été révoquée en doute par plu-

sieurs personnes. Louis nia en avoir jamais eu connaissance, dans l'interrogatoire qu'il subit à la convention.

La convention n'avait plus d'autre entretien que les crimes de Louis XVI; il n'était plus nommé à la tribune que le roi parjure, le roi assassin du peuple; c'était un gage de concorde que les deux partis ne se refusaient guère, de parler à peu près avec la même horreur du *dernier tyran*. La convention avait donné son assentiment à plusieurs rapports, dans lesquels Louis était représenté comme responsable de tout le sang qui déjà avait coulé à cette époque de la révolution. Elle avait plusieurs fois, par l'organe de son président, promis satisfaction aux nombreux pétitionnaires qui venaient lui demander, selon le féroce langage de ce temps-là, *de faire rouler la tête du tyran*. Elle avait dit particulièrement, *vous serez vengé*, à des hommes qui étaient venus lui montrer les blessures qu'ils avaient reçues au 10 août, et qui n'accusaient que Louis de leurs maux. Elle avait enfin, dans vingt proclamations, condamné Louis, lorsqu'elle déclara qu'elle allait le juger.

Les girondins s'étaient réservé de sauver Louis au moment où il serait le plus près de l'échafaud; ils voyaient avec une sorte d'indifférence, du moins avec inertie, s'établir le jugement des vainqueurs sur le vaincu. On voulut commencer par un interrogatoire. Charles I^{er} avait refusé de répondre; que ferait Louis?

Déjà la commune avait fait retentir le signal de mort dans sa prison; on l'avait séparé de sa famille; on avait tout fait pour qu'il comprît qu'il allait en être séparé pour jamais. Santerre entra au Temple, à la tête d'une troupe nombreuse. Un greffier signifia le décret de la convention qui mandait *Louis Capet* à sa barre: on avait imaginé ce nom ridicule pour désigner Louis XVI. « Je ne m'appelle point Capet, reprit-il, un de
» mes ancêtres a été désigné par ce nom; mais jamais on ne
» m'a appelé ainsi. Au reste, c'est une suite des traitemens
» que j'éprouve depuis quatre mois par la force. Ce matin, on
» a séparé mon fils de moi; c'est une jouissance dont on m'a
» privé. » Ainsi, dans le seul moment où Louis parut avoir un peu oublié toutes les forces de son inconcevable résignation, l'accent de la douleur qui lui échappait appartenait au sentiment paternel.

La convention, en voyant amené à sa barre le dernier héritier de la monarchie de quatorze siècles, crut triompher en lui de tous les rois de l'Europe. Le silence régna dans l'assemblée. Il avait été réclamé par le président Barrère en ces termes: « Les citoyens de Paris n'ont qu'à se rappeler le silence qui
» accompagna Louis ramené de Varennes, silence précurseur
» du jugement des rois par les peuples. » Puis il se tourna vers

le roi, et lui dit d'un ton de voix ému et presque tremblant :
 « Louis, la nation française vous accuse ; la convention nationale a décrété le 5 décembre, que vous seriez jugé par elle ; le 6 décembre, elle a décrété que vous seriez entendu aujourd'hui à sa barre. Vous allez entendre la lecture de l'acte énonciatif des faits, Louis, asseyez-vous. » Louis s'assied.

Alors commença cet interrogatoire, qui ne fut remarquable que parce que le descendant de tant de rois répondit, comme un accusé vulgaire, devant des juges dont il n'ose pas même récuser le tribunal. Louis montra de la sérénité dans sa contenance, de la précision, de la présence d'esprit dans ses réponses. Tout paraissait dégradant dans sa situation ; rien ne fut avilissant dans la manière dont il la soutint. Il semblait qu'on se fût fait un jeu par des questions, dès long-temps concertées, de provoquer en lui un ressentiment qui eût accéléré sa perte. Plusieurs de ses juges, avides de faire tomber la tête d'un roi, eussent voulu qu'il répondît en roi. Il s'étudia à distinguer dans les questions compliquées qui lui étaient faites les outrages qu'il laissait sans réponse, et les faits sur lesquels il s'expliquait avec peu de détails, mais avec assez de clarté. Qu'on juge de ces questions par la véhémence apostrophe qui les précédait : *Louis, le peuple français vous accuse d'avoir commis une multitude de crimes pour rétablir votre tyrannie en détruisant la liberté.* Le détail de ces griefs était tellement présenté, que Louis se trouvait inculpé relativement aux événements du 5 octobre.... Et l'un des membres de la convention, l'un de ses juges, au nom desquels le président l'interrogeait, était le duc d'Orléans.

Dans cet interrogatoire, rien n'était présenté du ton du doute. Tous les faits étaient avancés comme positifs et prouvés ; on se contentait d'ajouter : Qu'avez-vous à répondre ? Louis s'entendit dire plusieurs fois : « Vous avez fait couler le sang du peuple. » On le lui répéta encore à l'occasion du 10 août. Il répondit avec beaucoup d'émotion : *Oh ! non, monsieur, ce n'est pas moi !* On l'accusait d'avoir distribué de l'argent, dans le faubourg Saint-Antoine, à de pauvres ouvriers, dans l'intention de les attacher à sa cause ; il répondit : *Je n'avais pas de plus grand plaisir que de donner à ceux qui avaient besoin.*

Les accusations les plus graves portaient sur des souvenirs que l'assemblée constituante avait abolis. Il semblait que la convention appelât, dans ce même moment, cette assemblée à son tribunal. On rappelait la séance royale et tout ce qui avait précédé l'insurrection du 14 juillet ; l'affaire de Nanci, dans laquelle l'assemblée constituante avait approuvé les moyens de répression employés à l'égard de soldats rebelles ; le voyage de Varennes, seule faute de Louis, comme monar-

que constitutionnel, mais qui se rapportait à une époque que la convention n'avait plus le droit de juger; la sanglante journée du Champ de-Mars, qui s'était passée pendant que Louis était encore captif dans son palais. Personne ne put exister avec sécurité en France, quand on vit un parti victorieux déterminé à ne rien oublier que ses propres fureurs.

Louis fut reconduit au Temple, et menacé, dans tout le trajet, par la plus vile partie du peuple. Il avait laissé la convention fort agitée. « Eh bien! qu'attendez-vous, s'écriaient plusieurs jacobins? Il est interrogé, vous l'avez entendu; que faut-il de plus à votre conscience? Vous n'êtes pas un tribunal ordinaire, vous êtes celui de la nation même. » Un d'eux s'écria : *Je suis d'avis que Louis Capet soit pendu cette nuit*; et un rire barbare accompagna cette impatiente férocité. Ici, pour la première fois, les girondins parlèrent avec quelque intercession en faveur de Louis. Ils réclamèrent de la solennité, du calme, et des formes protectrices dans son jugement: ils firent retentir les premiers mots d'un appel au peuple; et la faveur avec laquelle ils parurent être entendus les confirma dans un plan si funeste pour Louis, si funeste pour eux-mêmes. Que de fléaux ils eussent épargnés, si, laissant là les combinaisons d'une politique embarrassée, ils eussent dit avec Lanjuinais : « Vous ne pouvez être à-la-fois accusateurs et juges de Louis : chacun de vous s'est expliqué, et plusieurs l'ont fait avec une férocité scandaleuse. » Au moins ils obtinrent, dans ce jour, que Louis pourrait présenter sa défense et se choisir un conseil.

Il usa de cette faculté : il déclara qu'il désirait avoir pour défenseur Target, et, si la convention lui permettait d'en avoir un second, Tronchet. Ce dernier entendit la voix d'un monarque infortuné, qui, près de périr, appelait son secours. Il ne manqua ni à l'honneur d'une vie irréprochable, ni à ses vertus, ni à son cœur; Target refusa.

Une touchante, une dernière consolation était réservée à Louis. La convention entendit la lecture de la lettre suivante, de Lamoignon-Malesherbes; elle était datée du 11 septembre.

« Citoyen président,

« J'ignore si la convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laissera le choix : dans ce cas-là, je désire que Louis XVI sache que, s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde : je lui

« dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des
 « gens trouvent dangereuse. Si je connaissais un moyen pos-
 « sible pour lui faire parvenir mes dispositions, je ne pren-
 « drais pas la liberté de m'adresser à vous : j'ai pensé que, dans
 « la place que vous occupez, vous auriez plus de moyens que
 « personne pour lui faire passer cet avis. »

Cette lettre produisit sur la convention le même effet que si elle n'eût été composée que d'hommes justes et sensibles. Avant qu'on l'eût entendue, les jacobins s'étaient élevés avec fureur contre la proposition d'accorder un second conseil à Louis ; ils demeurèrent sans voix, et le vœu de Malesherbes fut exaucé au milieu de l'attendrissement universel.

Malesherbes quitta avec empressement une retraite où il jouissait encore de tout ce qu'en ces jours d'horreur on pouvait réunir de plus précieux. D'honorables souvenirs, des occupations actives et consolantes, puisqu'elles n'avaient plus que la nature pour objet ; les témoignages du bien qu'il avait fait autour de lui ; enfin les soins d'une famille tendre semblaient protéger le repos de sa vieillesse : mais ce repos pouvait-il exister dans de tels momens pour une ame toujours capable d'indignation et de pitié ? A toutes les lumières de son siècle Malesherbes réunissait toutes les vertus, et sur-tout cette simplicité que l'on se plaît à rapporter aux âges antiques. Il avait signalé contre les derniers désordres du règne de Louis XV, et contre les coups d'autorité qui le terminèrent, l'opposition d'un magistrat éloquent, intrépide ; ami de Turgot, il avait contribué avec lui à ouvrir, sous les plus heureux augures, le règne suivant. L'un et l'autre avaient éprouvé les premiers tout ce que le cœur de Louis XVI avait de bienveillance ; et tous deux aussi ils avaient fait le premier essai de tout ce que son caractère avait de faiblesse.

Malesherbes se rendit au Temple ; les commissaires de la commune l'y reçurent avec soupçon ; on le soumit aux plus injurieuses recherches. Quand Louis le vit entrer, il ne put retenir ses larmes. Il courut se jeter dans les bras de ce premier guide de sa jeunesse, de ce digne ami de son malheur. Le vieillard ne pouvait exprimer que par des sanglots le respect, la douleur, la reconnaissance même dont il était pénétré. Louis, inquiet au milieu de cette scène d'abandon, montrait à Malesherbes les cruels surveillans qui venaient les observer ; il cherchait à se commander quelque apparence de calme, pour arracher Malesherbes à son trouble. Il savait que toutes les larmes qu'on versait pour lui étaient un crime. Ils s'entretenaient à voix haute ; Louis l'exigeait pour éviter tout soupçon. Le lendemain, Malesherbes revint au Temple avec un homme bien digne d'être son second, Tronchet : l'un et l'autre com-

mencèrent avec Louis le travail de sa défense, qui portait sur cinquante-sept chefs d'accusation, et sur un nombre infini de pièces. Le temps les pressait; ce travail surpassait, non leurs zèle, mais leurs forces. Ils demandèrent à la convention de pouvoir s'adjoindre un nouveau défenseur : leur choix fut bien inspiré, ils indiquèrent Desèze. La convention le leur accorda. Ces faveurs successives offraient quelques lueurs d'espérance pour Louis; Malesherbes avait produit cette espèce de révolution.

D'autres hommes briguaient le même danger, et c'étaient pour la plupart des proscrits qui avaient eu le bonheur d'échapper à la haine des dominateurs du jour. Ils demandaient une garantie pour rentrer en France pendant le temps seulement que durerait le procès de Louis : c'était de leur part une confiance courageuse. Il n'y eut point de garantie pour Malesherbes. Du sein de leur retraite, Necker et Lally publièrent deux éloquentes défenses pour le roi. Elles retentirent dans l'Europe : elles furent à peine remarquées de l'étrange et terrible tribunal qui allait prononcer sur Louis. L'ex-ministre Bertrand, peut-être imprudent dans son zèle, écrivit de Londres au président de la convention qu'il possédait plusieurs pièces qui justifiaient Louis XVI sur tous les points. Il en envoya quelques-unes, qui ne furent pas lues. On prétend cependant que connues de plusieurs membres de la convention qui s'y trouvaient inculpés, elles produisirent sur eux un vif effet de crainte et de ressentiment. Si l'on en croit Dumouriez dans ses mémoires, Danton, qui lui avait promis de sauver les jours du roi, changea brusquement de parti, indigné ou effrayé des révélations annoncées par Bertrand.

Louis ne pouvait placer que peu d'espoir sur l'intercession des cours étrangères. Une nouvelle coalition se formait pour réparer les fautes et les désastres de la première : tout était en agitation dans les cabinets de l'Europe. On voulait opposer aux fureurs de la nation française, l'horreur des peuples. Ces considérations ont suffi à quelques observateurs pour leur faire prononcer que plusieurs cours ne voyaient dans le coup fatal qui allait être porté que ce qu'il avait de favorable à leurs projets. A l'exception de l'Espagne, elles ne firent rien pour l'empêcher; mais il est difficile de déterminer comment leurs efforts eussent été dirigés. La plupart étaient déjà en guerre avec la république française, qui les haïssait comme ennemies, et les méprisait comme vaincues. D'autres conservaient encore une neutralité qui leur était depuis long-temps importune, et qui déjà était suspecte à la France. Il n'y avait que peu d'hommes dans la convention qui sussent juger de quel prix était cette neutralité. L'orgueil de ce corps eût joui de recevoir et de re-

jeter les prières des rois, et sa fureur se fût accrue par leurs menaces. M. Pitt opposa ces motifs à la vive et pathétique sommation qui lui fut faite, au nom de l'humanité, par MM. Fox, Shéridan et Grey, de présenter l'intercession du roi d'Angleterre en faveur du dernier roi de France. Le vœu de ces éloquens défenseurs de la liberté pouvait avoir un effet plus puissant que la démarche même qu'ils conseillaient ; mais l'autorité de leur nom n'était rien en France pour des hommes sanguinaires, qui ne défendaient pas, mais qui profanaient la liberté.

Le 26 décembre, Louis fut amené de nouveau à la barre de la convention. Desèze prononça pour lui un plaidoyer, moins remarquable encore par l'ordre, la clarté et la force des raisonnemens qui justifiaient Louis, que par l'art avec lequel il confondait ses accusateurs, en évitant sans cesse de les irriter.

La convention, qui avait si mal préparé son indépendance avant de s'occuper de ce procès, flotta dans de continuelles incertitudes pendant une longue discussion ; dans cette unique circonstance, elle se fit une loi de modérer l'impétueux désordre de ses débats. On eût dit qu'elle attendait, pour frapper, qu'elle y fût contrainte. Elle semblait moins vouloir prononcer l'arrêt que l'attendre de la fatalité.

Les girondins voulurent être subtils, quand il ne fallait être que justes ; ils inventèrent l'appel au peuple ; système par lequel Louis devait être condamné, et pouvait ne pas périr. Un jugement porté par vingt-quatre millions d'hommes leur paraissait être le sublime de la démocratie ; ils se croyaient assurés de vaincre, avec une telle combinaison, les jacobins dans le plus fol excès de leurs principes. Tout porte à croire que, maîtres de tenter cette épreuve, ils l'eussent bientôt abandonnée. Un pareil jugement n'eût pas porté seulement sur le prisonnier du 10 août, mais sur cette journée même. C'était ramener la convention à ses plus affreuses terreurs, tandis qu'il fallait l'étourdir sur celles dont elle était déjà obsédée. Dans une cause si terrible, ils ne virent que le triomphe de leur popularité.

La discussion ne répondit point à leur attente. En se refusant à exciter la pitié pour Louis, ils affaiblirent l'indignation dont ils voulaient couvrir ses accusateurs. On vit plusieurs des girondins, et particulièrement Guadet, Buzot et Barbaroux, se piquer de je ne sais quelle émulation de retracer mieux que les jacobins eux-mêmes tous les prétendus crimes de Louis. Le flegme cruel avec lequel ils répétaient, *Louis a mérité la mort*, avait quelque chose de plus sinistre que les déclamations et les cris forcenés de ces jacobins.

Plusieurs députés montrèrent une noble et sage indépen-

dance des deux partis qui se disputaient l'empire de la convention. A cette question, qu'on osait à peine ne pas décider sur-le-champ, *Louis a-t-il conspiré?* ils en opposèrent une autre, *a-t-on conspiré contre Louis?* Et, soit qu'ils interpellassent, à cet égard, ou les jacobins, ou les girondins, ni les uns, ni les autres n'osaient refuser un aveu dont ils avaient fait tant de fois le titre de leur orgueil. Ces députés proposèrent que la peine de Louis fût la détention, et le bannissement à la paix. Nous rappelons ici, avec le regret de ne pouvoir les rapporter, les discours de Rossée, Morisson, et particulièrement de Bresson, celui de tous où la justice et l'humanité parlèrent le langage le plus touchant.

L'orateur qui ruina le plus le système de l'appel au peuple, et qui contribua le plus au jugement qui fut porté, fut Barrère. Déjà plusieurs députés avaient appris à calculer leurs craintes personnelles sur celles qu'il montrait. Il fit une analyse froide et malheureusement trop exacte des dangers d'une convocation du peuple pour un tel objet; il peignit ensuite la nation française toujours déchirée, et l'Europe toujours conjurée contre elle, tant que le dernier roi vivrait, et il le représenta enfin comme une victime qu'on était forcé d'immoler à la concorde des partis. Il entraîna plusieurs hommes crédules, un plus grand nombre de timides; et, depuis ce moment, il n'y eut plus de proscriptions difficiles à obtenir qui ne fussent demandées au nom de la concorde des partis.

Les girondins et les jacobins oublièrent souvent l'indignation qu'ils feignaient contre le dernier roi pour s'attaquer de plus près et pour se livrer avec abandon à leurs haines. Souvent les premiers retracèrent avec feu tant de crimes que la convention n'avait osé punir. « Nous n'avons dissimulé, » disaient-ils, aucun des forfaits d'un roi parjure : que la » convention en prononce le châtement, que le peuple le » confirme; mais qui pourra dissimuler, qui osera couvrir » d'un coupable oubli les massacres du 2 septembre? » — Souvent il s'élevait, à ces mots, dans la convention, des hommes qui, affectant l'impartialité, disaient : « Nous punirons ces massacres ensuite; » et cependant ils souffraient que ceux qui étaient tout couverts de ce sang fussent et les accusateurs et les juges de Louis. « Tous les moyens de terreur, ajoutaient » les girondins, sont employés pour accélérer la condamnation » d'un roi que personne ne défend, mais qui appartient au » peuple, et l'on souffre qu'un monstre tel que Marat respire! »

La convention élevait, à ce nom, un murmure de honte et de colère; elle décrétait alors, par le plus barbare et le plus infame rapprochement, qu'aussitôt après le procès du dernier

roi, on s'occuperait de celui de Marat. Cependant Marat demeurait accusateur et juge de Louis. — « On vous a fait révoquer, disaient encore les girondins, avec une précipitation peu digne de vous, un décret demandé au nom des plus pressantes alarmes de la liberté, celui qui exilait les Bourbons du territoire de la république; cependant un Bourbon siège dans cette enceinte; n'a-t-on voulu que lui préparer un sanglant héritage? on peut le juger au moins par le choix de ses alliés. » — On promettait qu'on examinerait de nouveau la proposition de l'exil des Bourbons; cependant ce d'Orléans restait encore accusateur et juge de Louis.

Le discours de Vergniaud porte un caractère remarquable entre tous ceux qui furent prononcés. Il ne défendit Louis que par le système de l'appel au peuple; mais du moins il lui épargna les reproches et les outrages. Il annonça les événemens qui suivraient sa mort, comme si le livre de cette terrible histoire avait été présent à ses yeux. Jamais il ne se montra plus éloquent; il l'eût été encore davantage, s'il avait osé juger Louis comme l'histoire le jugera.

Le 15 janvier, la discussion fut fermée: on régla la série des questions qui allaient être décidées.

Sur la première question: *Louis est-il coupable?* l'affirmative fut arrachée à plusieurs de ceux qui voulaient le sauver, par la crainte d'irriter les fureurs populaires. Cependant trente-huit députés cherchèrent des excuses à Louis, dans sa faiblesse, dans les agressions qui avaient été faites contre lui; ou bien ils trouvaient une expiation suffisante de ses fautes, comme monarque constitutionnel, dans son malheur actuel. « Comment voulez-vous, dit Lanjuinais, que je prononce comme un juge sur Louis? Je me souviens qu'il est venu demander un asile dans cette enceinte. Je respecterai toujours en lui le droit des supplians. »

On passe au second appel nominal: *Le jugement de Louis sera-t-il soumis à la sanction du peuple?* Cet appel nominal fut long et tumultueux. Deux cent quatre-vingts voix admirèrent la sanction du peuple, quatre cent vingt-quatre la rejetèrent.

Déjà deux jours s'étaient passés depuis la clôture de la discussion; il fallut renvoyer au lendemain, 16 janvier, la discussion sur la peine qui serait infligée à Louis. Les jacobins savaient que la discussion, en ébranlant le système de l'appel au peuple, avait paru faire dominer la proposition du bannissement à la paix. Ils profitèrent de la nuit pour concerter toutes les mesures de menaces et de terreurs qu'ils voulaient ajouter à celles de la veille. A leurs voix, tous les hommes du 2 septembre accoururent armés de sabres et de bâtons: ivres du sang qui leur était promis, ils avaient assiégé de bonne heure

toutes les avenues de la salle ; ils attendaient les députés au passage ; ils applaudissaient ceux qui leur souriaient et qui portaient dans leurs regards la condamnation de Louis ; mais dès qu'ils reconnaissaient ceux qui avaient déjà parlé pour lui de clémence , ils les poursuivaient de gestes et de cris homicides : *ou sa mort ou la tienne.*

L'appel nominal se fit avec une extrême lenteur. Un grand nombre de députés motivaient leur opinion , et quelques-uns avec des discours assez étendus. Les voix se balançaient entre la mort , le bannissement à la paix , et un sursis demandé avec différentes conditions. Celui des girondins auquel on entendit le premier prononcer *la mort* émut singulièrement les esprits. Eh quoi ! disaient les jacobins , ils nous l'abandonnent après l'avoir tant disputé ! Ils l'abandonnent ! disaient d'autres députés ; restons encore fidèles au vœu de notre conscience. Les girondins se divisèrent : Brissot vota le bannissement à la paix ; Vergniaud vota la mort.

L'appel nominal se continua durant toute la nuit ; les ténèbres ajoutaient au sinistre appareil de cette délibération ; les députés entraient et sortaient tumultueusement , poursuivis par mille cris , et plus encore par le trouble de leurs pensées. Ils attendaient avec un mortel saisissement l'instant où leurs noms seraient appelés. Le besoin de prendre quelques alimens en amenaient plusieurs dans un lieu voisin de la salle , qu'on appelait *la Buvette*. Ce poste , dans les grandes crises , était occupé de bonne heure par les jacobins ; ils apostrophaient ceux des députés qui semblaient encore indécis. Quelques-uns de ceux-ci , par la convulsion de leurs traits , le désordre de leurs discours , trahissaient leur agitation : on les voyait méditer , écrire leur vote , changer , effacer , et peut-être laisser tomber le mot fatal qui était auparavant loin de leur pensée.

On ne peut sans frémir rapporter plusieurs des votes émis du haut de la montagne. Qui pourra croire que celui-ci ait été proféré : *Que le cadavre de Louis soit déchiré , distribué entre tous les départemens !* Et comment concevoir que Legendre , qui s'exprima avec une telle férocité , rendit à une autre époque d'importans services à l'humanité ? D'autres cherchaient à donner à leur cruauté une expressionsaillante ; Barrère disait : *L'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des rois.*

On appelle Philippe Egalité. Il s'avance vers la tribune : on l'écoute. L'inquiétude est dans tous les regards ; il dit : « Fi-
» dèle à mes devoirs , et convaincu que tous ceux qui ont
« attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peu-
« ple méritent la mort , je prononce la mort de Louis. » Un
cri d'indignation s'élève de tous côtés , et Philippe d'Orléans ,
se retournant avec un sourire vers ses plus affreux complices ,
n'y trouve encore qu'un murmure de réprobation.

Le nombre des votans était de 721. La majorité absolue était de 361. La première déclaration du bureau de l'assemblée annonça que 366 voix avaient été pour la mort, sans condition : c'était cinq voix au-dessus de la majorité ; 226 pour la détention ou le bannissement à la paix. Le reste avait voté la mort avec un sursis, suivant différentes conditions. Je déclare, au nom de la convention, dit le président Vergniaud, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la peine de mort.

Les défenseurs de Louis parurent à la barre de la convention.

Ils étaient chargés de présenter un appel que Louis portait au peuple français, d'une décision trop prévue. Desèze et Tronchet essayèrent encore d'inspirer quelque scrupule aux juges du roi par une considération qui frappait le peuple lui-même. Une majorité de cinq voix conduisait Louis à l'échafaud, et, d'après le code criminel existant, les plus horribles coupables, les parricides mêmes ne pouvaient être condamnés que par les deux-tiers du tribunal. Desèze et Tronchet osèrent réclamer contre une telle iniquité....

Malesherbes voulut parler à son tour. Celui qui fut, par ses vertus, par ses talens, plus encore que par sa dignité, l'oracle des magistrats, ne sait quel langage tenir devant des juges tels que ceux-ci. Dès les premiers mots il se trouble ; tous ses sentimens l'oppressent ; il craint que l'excès de son émotion ne prive Louis de l'effet de la dernière intercession qu'il vient faire en sa faveur. Il prononce d'une voix émue ces mots entrecoupés : *Sur cette question : comment les voix doivent-elles être comptées ? j'avais à vous présenter des considérations qui ne me sont suggérées ni par les circonstances, ni par l'individu.* Et des larmes et des sanglots viennent le démentir, et attester que c'est le vieux ami de l'infortuné roi qui parle, qui sollicite. — Il s'efforce encore de discuter, mais l'épreuve est trop forte pour lui. — C'est maintenant pour lui-même qu'il interède. — « J'avais médité plusieurs idées à cet égard, quand » j'appartenais au conseil de législation, aurais-je le mal- » heur de les perdre, si vous ne me permettez pas de les » présenter d'ici à demain ? »

On dirait, au nouveau combat qui se livre dans la convention, que Louis n'est pas encore condamné. Un sursis est demandé avec chaleur. — Les jacobins s'irritent de ce que leur proie leur est encore disputée ; ils menacent d'un soulèvement. Les girondins ont fait un nouveau retour sur eux-mêmes ; ils appuient d'une commune voix le sursis. « Quelle est donc votre humanité, leur crie Robespierre ! » vous voulez prolonger l'agonie de celui dont vous venez

» de voter la mort. La mort a suffi à la vengeance des
 » vrais républicains ; et c'est vous qui voulez ajouter aux
 » horreurs du supplice du tyran , qui naguère était l'objet
 » de votre commisération ! ou plutôt vous voulûtes le sauver ,
 » le sauver sans en faire l'aveu ; vous le voulez encore ;
 » tous vos délais , tous vos artifices ne tendent qu'à l'arra-
 » cher à la convention , qui vient de le condamner , au
 » peuple qui l'attend. »

Ce discours de Robespierre fut pour tous ses ennemis un avertissement de mort : il répondit aussi aux défenseurs de Louis ; il annonça qu'il voulait bien leur pardonner leurs observations , et à Malesherbes ses larmes. On frémit ; on sentit qu'il avait juré la mort du plus digne vieillard , au ton dont il annonça sa clémence. Malgré la résistance des jacobins , le sursis fut encore mis en question et jugé par un nouvel appel nominal. J'ai décrit la terreur qui avait présidé au dernier ; les fureurs redoublèrent à mesure que le moment du sacrifice approchait. Le sursis fut rejeté à la majorité de 380 voix contre 310.

Le 17 janvier, Malesherbes était entré dans la tour du Temple : il se jeta aux pieds du monarque condamné. Louis le comprit , le consola , demanda des détails , entendit avec surprise , mais sans trouble , tout ce qui devait déchirer son cœur : il se livra faiblement à l'espoir du sursis que Malesherbes lui présentait , et comme s'il eût voulu seulement ménager la douleur de son ami. Il resta quelque temps enfermé avec lui ; et quand il le vit partir , il le suivit des yeux avec attendrissement. Il eut à supporter pendant deux jours le supplice de l'attente : ce sursis serait-il accordé ? Il disait souvent avec tristesse : Je ne vois point revenir M. de Malesherbes. Louis , aux approches de la mort , ne cessa d'être soutenu par le sentiment céleste qui , un mois auparavant , et lorsque sa destinée était encore incertaine , lui avait dicté son testament. Il n'est personne qui n'ait maintenant présent au cœur cet acte , l'un des plus beaux dont la religion elle-même ait à s'honorer.

Ce n'est plus Malesherbes qui revient vers lui. Un bruit sinistre retentit dans le Temple ; le ministre de la justice , Garat , a été condamné à venir lire à Louis le décret de mort. Aux mots de *conspiration contre l'Etat* , Louis semble vouloir réclamer contre l'injustice des hommes ; au mot de *mort* , Louis ne voit plus que le ciel. Il remet au ministre de la justice une lettre adressée à la convention. Il y faisait plusieurs demandes. Quelques-unes lui furent accordées ; mais fut-ce l'humanité , ou plutôt ne fut-ce pas une cruauté dérisoire qui engagea la convention à déclarer

à Louis que le peuple français, toujours magnanime, prendrait soin de sa famille ? Dieux, quelle promesse ! comme ils l'ont tenue ! Que d'horreurs il me reste à décrire !

Louis avait obtenu de dire le dernier adieu à sa famille. Il lui semble que c'est ici que commencent ses épreuves : sa famille, elle ignore tout. Il entra, il se vit au milieu d'elle.... Après quelques momens de silence, les sanglots éclatèrent. Derrière un vitrage, des surveillans les observaient ; ils virent les bénédictions données par le plus malheureux des pères à ses malheureux enfans ; ils virent ses embrassemens et les convulsions de la douleur. Louis s'arracha des bras de sa femme, de sa sœur, de ses enfans. Son ame était déchirée. Il reçut alors la plus précieuse consolation qu'il avait demandée. Garat lui amenait le confesseur qu'il avait désigné, M. Edgeworth ou Frémont, prêtre irlandais.

La nuit qui précéda son supplice, Louis eut un sommeil profond et paisible. M. Frémont et le fidèle Cléry avaient veillé près de lui. Le jour n'avait pas encore paru ; le bruit des tambours, des canons répandait déjà de tous côtés la terreur dans Paris. Louis, calme et recueilli dans le seul sentiment qui fait taire les douleurs mortelles, assistait à une cérémonie religieuse qu'on avait permis pour cette fois de pratiquer dans la prison ; il se préparait, par le sacrifice vénéré des chrétiens, au sacrifice dont il allait être la victime. Resté seul avec Cléry, il lui parla de lui, des précautions qu'il avait à prendre pour que son zèle ne lui fût pas funeste, et puis il lui remit les derniers gages de tendresse qu'il avait à léguer. — Vous remettrez ce cachet à mon fils, cet anneau à la reine ; dites-lui que je le quitte avec peine. — Faites-leur mes adieux : j'avais promis de les revoir, j'ai voulu leur éviter une séparation si cruelle. — Santerre entre. — Vous venez me chercher ; je vous demande une minute. Il pria un exécrationnable prêtre, nommé Jacques Roux, commissaire de la commune, de remettre une lettre à la reine ; il se reprit, à ma femme. Cela ne me regarde pas, répondit ce barbare ; je ne suis ici que pour vous conduire à l'échafaud. Un autre accepta, ou parut accepter cette commission. — Il se tourna vers Santerre. — Partons.

Louis, arrivé au pied de l'échafaud, reçut de son confesseur ces paroles inspirées : Fils de saint Louis, montez au ciel ! — Il se tourna vers le peuple ; d'une voix ferme et sensible il commença ces mots : *Français, je meurs innocent ; je pardonne à mes ennemis ; je désire que ma mort....*

Santerre commanda un roulement de tambours pour étouffer sa voix.

Les habitans de Paris, sous les armes, furent témoins du supplice. Ils avaient été appelés pour le protéger. La commune de Paris n'ignorait pas que l'immense majorité de ses citoyens voyait avec horreur ce sacrifice : elle les arma pour n'en avoir rien à craindre ; c'est-à-dire, qu'elle les rangea timides, soupçonneux, sous la conduite de ses licteurs. Ainsi que le courage se communique à la multitude par la multitude même, la terreur n'est jamais plus profonde que lorsque tous les yeux la répètent à-la-fois. On se rendait en alarme à la section ; malheur aux absens ! leurs noms étaient inscrits. En entrant dans les rangs, on était étonné de rencontrer tant d'hommes avides du sang du roi ; tous les lâches en avaient augmenté le nombre. Une double haie d'hommes ainsi assemblés remplissait tous les lieux par où Louis était conduit à la mort. Lorsqu'on le voyait, ou qu'on croyait le voir (il était presque caché dans la voiture par ceux qui le conduisaient), l'arme qu'on portait semblait tomber des mains. Les cris féroces étaient peu répétés ; on retenait ses sanglots ; on craignait d'avoir été aperçu. Mais lorsque Louis eut cessé de vivre, la douleur publique, quoiqu'elle n'osât éclater, se fit sentir profondément : on revenait morne, absorbé ; la multitude elle-même, soit pitié, soit ressentiment d'avoir vu sa curiosité trompée, chargeait d'imprécations Santerre, qui avait étouffé les dernières paroles du roi. Pendant tout le jour Paris fut silencieux, presque désert : on s'enfermait dans sa famille pour pleurer ; les rues n'étaient traversées de moment en moment que par des bandes de brigands, dont les chants et les danses barbares exprimaient la fureur et voulaient imiter la joie. L'anniversaire de ce jour fut, pendant sept ans, célébré dans Paris comme un jour de fête.

Ainsi périt, à l'âge de trente-neuf ans, après un règne de seize ans et demi, Louis XVI, chef de la plus florissante monarchie de l'Europe, roi du peuple le plus policé, le plus aimable, et qui était regardé comme idolâtre de ses princes ; le descendant d'une des plus longues suites de rois qui se soient jamais transmis le trône ; celui qui comptait parmi ses aïeux Louis XIV, Henri IV, saint Louis. Son sort fut d'avoir toujours un penchant actif et désintéressé à chercher le bien du peuple, et une extrême irrésolution à le saisir. Déjà indécis lorsque son autorité trouvait peu d'obstacles, il fut troublé, éperdu quand il en rencontra.

Nul prince n'a porté plus loin que lui l'excès et la peine de la faiblesse ; nul prince n'en eut au moins une plus honorable excuse. S'il eût été indolent, voluptueux, il eût pu se débarrasser, comme tant de rois respectés durant leur

vie , du fardeau de régner , sur un ministre qui en eût eu la passion et les moyens ; mais , trop sensible pour n'être pas scrupuleux , le mal qu'il croyait voir le jetait dans un mal plus grand encore : il n'exerça ni ne laissa bien exercer l'autorité.

LIVRE SECOND.

LA faction qui avait commandé la mort du roi n'avait rien fait encore pour satisfaire ses véritables haïnes ; elle vit que le moment était venu de s'affranchir de la contrainte que , pendant quatre mois , elle s'était imposée ; elle se serait reproché cette inaction dans le crime , si le sang d'un roi n'eût été versé. Ce n'est pas assez pour elle d'avoir obtenu ce gage de soumission d'une assemblée où d'abord elle avait peu de crédit , et de l'avoir attachée à elle par un lien de complicité , il faut qu'elle lui arrache les hommes que cette assemblée chérit et honore le plus ; il faut que la plus sanguinaire tyrannie ne puisse plus entendre une seule voix qui l'arrête.

La veille même du 21 janvier , les jacobins avaient reçu un motif d'effroi , ou plutôt un favorable prétexte de vengeance. Un des juges de Louis XVI fut assassiné : c'était Lepelletier-Saint-Fargeau. Le vote qu'il avait prononcé contre Louis était un de ceux que ce monarque même avait le plus douloureusement remarqués. Le nom de Lepelletier était signalé par d'autres actes dans la monarchie. Un ancien garde-du-corps , nommé Pâris , avait juré de venger la mort de son maître. On dit qu'il avait cherché d'abord le duc d'Orléans ; mais celui-ci échappa au poignard , et manqua les honneurs de l'apothéose. Pâris rencontra Lepelletier chez un restaurateur du Palais—Royal. Il s'approche de lui , la menace et l'horreur dans les yeux : « N'es-tu » pas Lepelletier ? lui dit-il. — Oui. — N'as-tu pas voté la » mort du roi ? — Oui , avec douleur , mais selon ma » conscience. — Eh bien , reçois ta récompense. » A ces mots Pâris tire son sabre et l'enfonce dans le sein de Lepelletier. Le meurtrier s'échappe. Les témoins de cette scène n'avaient mis aucun obstacle à sa fuite ; il erra pendant plusieurs jours. Arrivé à Forges-les-Eaux , son air égaré frappa ses hôtes. On venait pour le saisir , il se brûla la cervelle dans son lit. Lepelletier ne survécut que quelques heures au coup dont il avait été frappé. Robespierre affecta de le pleurer ; les jacobins promirent du sang à ses mânes. Telle fut la fatalité attachée à sa mort , qu'il reçut de la convention les mêmes honneurs funèbres qui devaient être bientôt accordés à Marat.

En revenant des funérailles de Lepelletier , les jacobins

et les girondins parurent se rapprocher. Eteignons nos haines, dirent quelques-uns d'entre eux, les mêmes ennemis nous menacent. Il y eut entre eux une trêve apparente de deux ou trois jours. La démission de Roland en fut le gage. Les girondins ne pouvaient faire un plus funeste traité. Depuis le 2 septembre, leur existence était un bienfait de Roland; ils le sentaient tous avec reconnaissance; ils pouvaient encore tout commander au courage inflexible de ce républicain. — Les prétendus indépendans de l'assemblée exigèrent, comme gage de concorde, sa retraite et celle de Pache; mais ce dernier ne quitta le ministère que pour occuper un emploi où il pouvait favoriser de plus près les mouvemens séditionnels que préparaient les jacobins; il fut nommé maire de Paris. Bournonville le remplaça au département de la guerre, et s'éloigna entièrement des maximes de son prédécesseur.

Garat fut nommé ministre de l'intérieur; Garat ne fut point pour les girondins, qu'il estimait et qu'il chérissait, un ami secourable. Par la nature de son esprit et de son talent, il était plus appelé à méditer les vastes résultats de la révolution qu'à en calculer, qu'à en apercevoir même les petits, les indignes mobiles. Doué du sentiment de bienveillance, il l'avait alors rendu trop universel pour le laisser actif. Il était tout ardeur dans ses vœux; il était timide dans ses entreprises. Les raisonnemens avaient laissé dans son cœur la pitié, mais y avaient affaibli l'indignation. Personne n'a plus de droit à l'impartialité que celui dont elle fut la chimère, l'excès, la superstition.

Nous allons pour un moment sortir de l'enceinte de la convention, et considérer les maux qu'elle attire sur la France, l'ébranlement qu'elle donne à l'Europe. Voici des revers, voici des événemens au-dehors, tels qu'il les faut aux jacobins pour assurer les coups qu'ils vont porter au-dedans.

La mort de Louis XVI fut pour les Anglais un cruel ressouvenir de la mort de Charles I^{er}; elle fut un deuil national. Le gouvernement semblait attendre cet événement pour se déclarer. M. Pitt l'annonça à la chambre des communes, sans mettre de bornes à sa douleur ni à son indignation. Chauvelin, ambassadeur de France en Angleterre, reçut ordre de sortir du royaume. Le gouvernement anglais s'arrêta après cette démarche, afin que la guerre fût déclarée par la convention. Il n'avait point été inactif dans son inimitié avant ce moment prévu: il avait ranimé, par ses promesses, la coalition après ses premières défaites; il en devint le chef, il lui donna sa politique.

Ce fut un triomphe pour la convention que d'avoir à déclarer la guerre à trois puissances à-la-fois, à l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne; à l'Angleterre, puisqu'elle se déclarait elle-même; à la Hollande, parce que, sous l'autorité du stathouder, elle était soumise à l'Angleterre, et même à la Prusse; et enfin à l'Espagne, afin d'avoir plutôt dans cette puissance un ennemi déclaré qu'un ennemi secret. Ces manifestes furent appuyés d'un seul décret, d'une seule mesure: une levée de trois cent mille hommes fut ordonnée.

Dumouriez avait quitté Paris peu de jours après la mort du roi, le cœur navré, l'esprit incertain. Il revenait parmi les Belges, humilié d'avoir si vainement intercédé pour leur indépendance. Les comités et ce qu'on appelait alors le gouvernement lui ordonnèrent d'aller conquérir la Hollande, et d'y faire une révolution, dont les élémens existaient déjà depuis plusieurs années: c'était là ce que Dumouriez, en général prévoyant, redoutait le plus, et ce qu'il avait tâché de prévenir par des négociations que le conseil exécutif avait entreprises, d'après ses avis, avec l'Angleterre et la Hollande. Il s'agissait de prévenir ou de retarder du moins une rupture. Le négociateur français, en débarquant à Douvres, trouva l'ordre de se rembarquer sur-le-champ. On avait appris à Londres la mort du roi. Il est aisé de comprendre combien une diversion sur la Hollande exposait l'armée française.

Le général Clairfait, avec une habileté reconnue des militaires, après avoir abandonné la défense de la Meuse, avait su se maintenir derrière la Rhoër.

L'armée française était fatiguée de le harceler inutilement; elle était dans une situation déplorable: pillée par d'innombrables commissaires, elle pillait à son tour les habitans du pays conquis, et vivait au milieu de leurs haïnes. Les rigueurs de la saison et celles du besoin la consumaient chaque jour. Les soldats semblaient satisfaits d'avoir vaincu une fois, et ne songeaient plus à vaincre. L'armée autrichienne, de son côté, oubliait sa défaite. Chaque jour elle recevait de puissans renforts. Le cabinet de Vienne n'avait jamais montré plus d'activité ni plus d'ambition. Il mettait à la tête de son armée des Pays-Bas le prince de Saxe-Cobourg, qui avait illustré son nom dans la guerre de l'empereur Joseph II contre les Turcs. De son côté, le roi de Prusse agissait, et commençait à réparer la honte de ses armes; il venait de chasser Custine de Francfort, après un combat où un excès de sécurité de notre part avait donné mille avantages à la tactique allemande; il investis-

sait Mayence. D'un autre côté, le général Bournonville, avant d'entrer au ministère de la guerre, avait échoué complètement dans une expédition tentée sur l'électorat de Trèves. Une partie de son armée avait subi une mort cruelle dans les neiges. Ce mauvais succès avait été d'autant plus douloureux, que ce général, se conformant un peu trop à l'esprit du jour, avait annoncé l'issue d'une première bataille, dans laquelle les Autrichiens avaient, disait-il, perdu près de quinze cents hommes, et nous un seul soldat blessé. Il faut bien ajouter encore la circonstance du récit officiel qui prêta tant au ridicule : ce soldat n'était blessé qu'au petit doigt. Deux de nos armées, celle du Rhin et celle de la Moselle, se trouvaient déjà sur la défensive, et toutes deux dans une position alarmante : celle du Nord, commandée par Dumouriez, pouvait aider à les dégager ; mais on lui ordonnait de se porter avec une partie considérable de ses forces sur un autre point, la Hollande.

Dumouriez se résigna à la nécessité de tenter une conquête qu'il jugeait, sinon impossible, du moins dangereuse ; il en traça le plan, à ce qu'il rapporte, avec autant de résolution et d'audace que si elle eût été selon ses vœux. Ce serait, je pense, une recherche prématurée que d'examiner ce qui se passait alors dans l'âme de Dumouriez. Quoiqu'il soit difficile de lui refuser de l'étendue, et quelquefois de la justesse dans les conceptions, il agissait moins suivant ses desseins long-temps prémédités que par saillies. L'indifférence avec laquelle la convention, et Paris même, venaient de le recevoir, devait modérer en lui l'espoir de régler les destins de sa patrie. Enfin, quels que fussent ses projets, il fallait qu'il réveillât le souvenir si promptement effacé de sa gloire par de nouveaux triomphes. Que pouvait-il entreprendre, s'il ne s'assurait mieux du cœur de ses soldats ? Il eut bientôt à réjouir la convention, c'est-à-dire ses plus mortels ennemis, d'un succès qui semblait promettre une facilité inespérée dans la conquête de la Hollande. La ville de Bréda venait de se rendre à lui avec un peu plus de précipitation et de lâcheté que la ville de Longwi ne s'était rendue aux Prussiens. Cette place de guerre, assez renommée, avait une forte garnison, beaucoup d'artillerie ; elle était approvisionnée. Les Français venaient d'y jeter, avec peu d'effet, quelques bombes, et songeaient à se retirer, lorsque le gouverneur offrit de capituler. Klundert et Gertruidenberg n'opposèrent pas plus de résistance. La facilité de ses succès annonçait que le parti opposé au stat-houder appelait de tous ses vœux l'invasion. Dumouriez, d'un autre côté, bloquait Berg-Op-Zoom ; il se préparait

au passage du Moerdick. La petite ville de Willemstat humilia la première ses armes. Déjà l'avant-garde d'un corps de quinze mille Anglais commandés par le duc d'York avait débarqué en Hollande avec une promptitude qui annonçait combien l'Angleterre était préparée aux mouvemens hostiles. Leur présence faisait déjà taire en Hollande le parti qui favorisait les Français. Un détachement de ce corps entra dans Willemstat ; et changea la fortune ; mais elle préparait bien d'autres épreuves à Dumouriez.

Il avait chargé le général Miranda du siège de Maëstricht : la possession de cette place pouvait seule garantir aux Français la conquête des Pays-Bas ; elle leur opposait une résistance opiniâtre. Un corps d'émigrés français était enfermé dans ses murs , et la défendait avec tout le courage que donne le désespoir. L'armée qui protégeait le siège s'étendait jusqu'à Aix-la-Chapelle ; ses cantonnemens couvraient une ligne beaucoup trop étendue. Le prince de Cobourg méditait une surprise et feignait l'inaction. Le premier mars il ouvre la campagne , il enlève les avant-postes , favorisé peut-être par quelques intelligences avec des officiers français , mais sur-tout par l'état d'indiscipline où vivait depuis quelque temps cette armée. Nulle part on ne se rallie ; il n'y a plus de vainqueurs de Jemmappes. La déroute fut telle , qu'une multitude de fuyards arriva jusqu'à Paris. Au reste , ils n'avaient point à craindre d'y venir produire leur honte : ils étaient accueillis mieux que des vainqueurs ; ils venaient dénoncer. Miranda se vit contraint de lever le siège de Maëstricht , le prince de Cobourg passa la Meuse.

Dès que ces malheurs furent connus , la convention ne vit plus d'espoir de salut que dans Dumouriez. Il reçut l'ordre d'abandonner son entreprise sur la Hollande ; de réunir toutes ses forces pour les opposer au prince de Cobourg. Quoique Dumouriez eût ouvert cette campagne avec de fâcheux pressentimens , l'enthousiasme dont il était rempli pour le plan qu'il venait de concevoir , et trois places fortes emportées , lui avaient rendu tout l'essor de son esprit confiant. Loin de la convention , son imagination s'exerçait sur les moyens de la dominer ou de la réduire au silence. Il venait même de faire un éclat hâtif , inconsidéré. Il ménageait les jacobins dans deux de leurs chefs, Danton et Lacroix , qui presque toujours marchaient à sa suite , avides des dépouilles qu'il laissait tomber sur son passage. D'un autre côté , il entretenait une correspondance assidue avec les girondins par le moyen de Gensonné. Celui-ci l'entretenait des dangers pressans auxquels son parti était exposé. Dumouriez , qui n'avait point d'affection pour eux , voulut

les protéger. Il circula à Paris une lettre de lui, dans laquelle il menaçait les députés jacobins de la vengeance de son armée, s'ils osaient attenter à la liberté et à la vie de leurs collègues. Cette manière de se déclarer n'était qu'une assez froide imitation de la lettre que Lafayette avait écrite sans succès, l'année précédente, à l'assemblée législative. Il semblait qu'elle dût exposer Dumouriez à un ressentiment plus violent encore; Danton et Lacroix eurent assez de puissance, et, ce qui peut étonner encore davantage, une fidélité de parti assez intrépide pour suspendre la colère des jacobins. Danton demanda qu'on lui remît la surveillance de Dumouriez. Il partait pour la Belgique; il promettait *ou d'amener le général à un prompt repentir de son imprudente déclaration, ou de l'amener à Paris pieds et poings liés*, c'étaient ses expressions. Sans doute cette espèce de dévouement de Danton peut faire supposer une intrigue concertée entre Dumouriez et lui: mais lequel des deux trompait l'autre?

C'était le succès d'une bataille qui allait décider si Dumouriez était coupable ou non. Il s'approcha avec la plus grande diligence de l'armée fugitive; elle le salua comme un libérateur. Un sentiment d'audace et d'honneur parut rentrer dans les âmes. Dumouriez crut à cet enthousiasme qu'avait produit son arrivée; il voulut en profiter sans retard, et un combat assez vif s'engagea auprès de Tirlemont; il fut à l'avantage des Français; favorable, mais trompeur augure de la bataille décisive qui allait se donner: elle eut lieu le 18 mars, près du village de Nervinde, dans ce même lieu où les Français, conduits par le maréchal de Luxembourg, remportèrent une victoire qui leur coûta tant d'efforts et de sang. En voici le récit, dont les principales circonstances sont tirées des mémoires de Dumouriez.

« Le 18, entre sept et huit heures du matin, l'action » commença; toutes les colonnes s'ébranlèrent à-la-fois, » et passèrent la rivière sans obstacle. Le général Lamarche » se porta d'abord dans la plaine de Laudan; mais, n'y » trouvant pas d'ennemis, il se joignit à la seconde co- » lonne, qui attaquait avec vigueur la tombe de Midle- » vinde, et qui bientôt emporta ce poste à la baïonnette. » La troisième colonne, favorisée par la division du duc » de Chartres, chassa les Impériaux de Nervinde, après » une résistance opiniâtre, pendant laquelle quelque con- » fusion se mit parmi les colonnes assaillantes. Dans ce mo- » ment de désordre, la cavalerie impériale, débouchant » dans la plaine entre Nervinde et Midlevinde, chargeait » la cavalerie française, à la tête de laquelle combattait avec

» beaucoup de courage le général Valence , qui fut blessé
» et forcé de quitter le combat. Cette cavalerie impériale
» fut repoussée. Un autre corps de cavaliers allemands débouchait par la gauche de Nervinde , pour se jeter sur
» l'infanterie de la quatrième colonne : le général Thévenot,
» qui s'y était porté , fit ouvrir les rangs pour la laisser
» passer ; ensuite il lui fit faire si à propos une décharge
» de canons à mitraille et de mousqueterie , que presque
» toute cette cavalerie fut détruite. Le sort de la bataille
» était donc fixé à la droite et au centre en faveur des
» Français , qui passèrent la nuit sur le champ de bataille,
» et se préparaient à poursuivre les Autrichiens le lendemain à la pointe du jour.

» Mais il n'en était pas ainsi à la gauche , où les événements étaient bien différens. Les deux colonnes qui la composaient avaient attaqué avec beaucoup de vigueur , et déjà elles étaient maîtresses du poste d'Orsmaël , lorsqu'une terreur panique , saisissant les bataillons de voltaires , ils abandonnèrent les troupes de ligne en poussant le cri horrible de *sauve qui peut*. Les Impériaux , témoins de ce désordre , l'augmentèrent par une attaque de cavalerie , qui acheva de mettre les deux colonnes en déroute. Miranda , qui commandait , était désespéré ; mais il ne put rien sur les fuyards. Huit bataillons du corps des flanqueurs de Miazinski , qui venaient fortifier sa division , ne servirent qu'à protéger sa retraite sur Tirlemont. Le général Champmorin , qui s'était emparé de Leaw , s'y maintint jusqu'à ce que , voyant la retraite absolue du général Miranda , il abandonna ce poste , repassa la petite Gette sur le pont de Bingen , qu'il coupa après lui , et vint reprendre la position qu'il occupait avant la bataille. Au lieu de s'amuser à poursuivre la gauche de l'armée française qui fuyait , les Autrichiens employèrent sagement leurs colonnes à fortifier la partie de leur armée qui jusqu'alors avait eu un désavantage marqué , et par-là Dumouriez fut contraint d'ordonner la retraite générale au moment où il croyait toucher à une victoire certaine.»

Voilà la relation de Dumouriez , qui correspond assez bien avec celle du prince de Cobourg , mais qui a été contredite par Miranda dans plusieurs circonstances importantes. Dumouriez trahissait-il la France dans cette journée ? Tout réfute cette supposition ; il avait encore trop de gloire pour en faire aux ennemis de sa patrie un lâche et criminel sacrifice. Les projets vastes , mais peut-être encore indéterminés , qu'il se proposait d'accomplir , demandaient d'être

conduits par un chef victorieux. Aux yeux des militaires, le plan de la bataille de Nervinde a paru supérieur à la brillante témérité de celle de Jemmappes ; les obstacles qu'il avait à combattre étaient bien supérieurs : il venait de rallier une armée qui, depuis plus de quinze jours, fuyait dans le plus honteux désordre ; il combattait l'élite des forces de l'Autriche, la plus redoutable cavalerie, avec laquelle la sienne pouvait à peine se mesurer, un général qui remplissait ses soldats du souvenir d'une gloire déjà acquise, et qui avait sous lui l'habile Clairfait. Dumouriez et ses lieutenans les plus affidés firent tous des prodiges de valeur.

La perte de cette bataille entraîna, pour les Français, la perte de la Belgique. Cependant, soit qu'il restât encore à Dumouriez quelque espoir de la conserver, soit qu'il voulût se rendre redoutable à l'ennemi, même dans sa retraite, il soutint un combat meurtrier sur la montagne de Fer de Louvain ; il y perdit plus d'hommes encore qu'à la bataille de Nervinde, et sans pouvoir balancer le succès. Un spectacle horrible affligeait continuellement ses yeux, c'était celui des vengeances qu'exerçaient les Belges sur les conquérans fugitifs. De part et d'autre ce furent les adieux d'une haine cruelle.

A mesure que Dumouriez se rapprochait de la France, il se sentait plus près des coups de ses ennemis. Humilié, menacé jusque dans ses victoires, vaincu, que pouvait-il attendre ? Il conçoit encore de vastes projets ; mais, dans l'état actuel de sa fortune, il n'a, pour les remplir, que des moyens coupables. Tandis qu'il fuit devant le prince de Cobourg, il négocie avec lui ; il a déjà eu plusieurs entrevues avec le général autrichien Mack. Il est obligé de souscrire à des conditions qui vont lui faire donner le nom de traître ; mais il espère tout sauver par la vigueur de ses résolutions. Il ne prépare rien ; il précipite tout : il veut que la convention le craigne, avant de s'être assuré des dispositions de son armée, et des'être emparé d'aucune forteresse. Il dit à tout ce qui l'entoure : *Je marcherai sur Paris*, comme, quelques mois auparavant, il disait, avec une confiance militaire mieux fondée, *je prendrai Bruxelles*. Il s'ouvre à ses amis, à ses ennemis, avec la même pétulance.

Il avait encore à la convention le double appui des girondins et du parti de Danton ; cependant les premiers commençaient à prendre quelque ombrage de leur protecteur. Le ministre Lebrun avait envoyé vers lui trois jacobins aventuriers, choisis dans ce que cette société avait d'hommes les plus décriés : ils se nommaient Proly, Pereira, Dubuisson ; leur mission était de connaître les intentions du général : et sûrement on devait en attendre un médiocre succès ; car quelle apparence qu'il allât

dévoiler subitement ses projets à de tels hommes ? Dumouriez, à leur aspect, ne se sentit pas prévenu d'un mouvement de confiance, que leur figure et leur langage repoussaient également ; mais ce fut l'excès même de son mépris qui le fit se trahir. Il eut avec eux un long entretien dans lequel, toujours dédaignant eux, leur mission, ceux qui les envoyaient, il leur fit part de tout ce qu'il voulait opérer en France, sans même dissimuler le rétablissement de la royauté. Rien ne put contenir la fougue indiscrete du général ; il parla de la convention avec horreur ; il n'y voyait que 745 tyrans, tous régicides ; il ne ménageait pas plus le parti opprimé, dont quelques jours auparavant il avait embrassé la cause. « Point de paix pour la France, ajoutait-il, sion ne détruit cette convention : tant que j'aurai quatre pouces de fer, je ne souffrirai pas qu'elle règne et verse le sang avec le tribunal révolutionnaire qu'elle vient de créer. » Les trois commissaires se firent un jeu d'irriter de plus en plus la colère de Dumouriez, puisqu'elle lui inspirait de tels aveux : ils lui proposèrent, avec une apparente stupidité, de remplacer la convention par la société des jacobins. Il éclata à cette proposition insensée. Du mépris des jacobins il passa au mépris de la république. — « C'est un vain mot ; j'y ai cru trois jours. » Depuis la bataille de Jemmapes, j'ai regretté tous les succès que j'ai obtenus pour une si mauvaise cause ; mais il faut sauver la patrie en reprenant la constitution de 1791 et un roi. — Y songez-vous, général ? reprit un des commissaires ; les Français ont en horreur la royauté, et le seul nom de Louis. — Eh ! qu'importe qu'il s'appelle Louis, Jacques ou Philippe ? — Mais votre projet compromet le sort des prisonniers du Temple. — Le dernier des Bourbons serait tué, même ceux de Coblenz, que la France n'en aurait pas moins un roi ; et si Paris ajoutait ce meurtre à ceux dont il s'est déjà souillé, à l'instant je marcherais sur Paris. »

On rougirait de rapporter, comme pièce historique, un tel entretien, si Dumouriez ne fût convenu que la relation de Proly, Pereira, Dubuisson était assez exacte, à quelques circonstances près. Il s'excuse, sur la véracité tranchante de son caractère, d'un éclat si prématuré. Il oublia cet entretien avec la même facilité qu'il s'y était abandonné ; il laissa partir ces trois commissaires, qui vinrent en toute diligence avertir la convention du sort que Dumouriez lui préparait.

Cependant il négociait avec les généraux autrichiens. D'abord il se crut obligé de garder du mystère. Il obtint une suspension d'armes : son armée en sentit avec reconnaissance tous les avantages ; mais elle en ignorait encore les conditions. Dumouriez resta quelques jours à Tournay : ses entrevues devinrent plus longues et plus fréquentes avec le général Mack ; ils

n'eurent pas de peine à s'entendre. Dumouriez, déjà sûr d'être proscrit dans sa patrie, voulait à tout prix s'assurer un refuge. Le prince de Cobourg espérait trouver dans les périls et dans le désespoir du général ennemi l'accomplissement de tous les vœux de la coalition. Il résulta de leur accord que la constitution de 1791 devait être de nouveau offerte aux Français : l'un et l'autre publièrent bientôt des manifestes où elle était proposée. On ne savait si on devait s'étonner le plus de voir cette constitution invoquée par Dumouriez ou par le général autrichien ; mais la constitution de 1791 reconnaissait ou plutôt supposait un roi. Qui serait ce roi ? Il est probable que Dumouriez et le prince de Cobourg s'entendaient mal à cet égard. Le premier avait auprès de lui, et dans une grande intimité, le fils aîné du duc d'Orléans, jeune homme valeureux, et qui ambitionnait de se couvrir d'assez de gloire pour effacer l'infamie de son père. La faction d'Orléans avait encore beaucoup de complices parmi les jacobins ; deux sur-tout, Danton et Lacroix. Ceux-ci suivaient Dumouriez dans ses expéditions, et osaient le défendre, même après ses défaites. Si les vœux du général français se tournaient vers un roi de la famille d'Orléans, le général autrichien devait en avoir horreur ; mais la politique lui commandait de cacher ses dégoûts, ou de différer une explication. Il fallait voir auparavant la frontière de la France envahie, des places fortes livrées, le chemin de Paris ouvert. Dumouriez prenait toute cette entreprise sous son nom.

Il la conduisit avec pétulance, peu de discernement, et le plus mauvais succès. Il quitta Tournay pour se rapprocher de la France : peu de temps après, il leva le camp de Maulde, et vint s'établir à Saint-Amand. Son projet était de s'assurer de Lille, de Valenciennes et de Condé ; de détruire dans ces villes l'autorité de la convention, et d'y faire proclamer la constitution de 1791. Il échoua dans ces trois expéditions. Il envoya le général Miazinski pour s'assurer de la place de Lille : il reconnut amèrement l'imprudencence de ce choix ; c'était un Polonais, brave, fanfaron, sans prudence et sans conduite. Dumouriez lui avait donné une division de quatre mille hommes, avec laquelle il devait entrer dans la ville. Cet agent annonça partout sur son passage l'intention dans laquelle il était envoyé. Cette indiscretion, et toutes celles que commit Dumouriez lui-même, excitèrent la défiance. Le général Moreton-Charbrillant, homme d'intrigue, et qui craignait par-dessus tout les jacobins, envoya au devant de Miazinski un officier qui le trompa, et lui persuada d'entrer dans Lille avec une très-petite escorte. Le gouverneur le fit arrêter sur-le-champ et conduire à Paris, où le tribunal révolutionnaire fit bientôt tomber sa tête. La division dont il s'était imprudemment séparé, erra

sous le glacis de la ville, dont on lui refusa l'entrée. Dumouriez envoya un de ses aides-de-camp avec ordre de la ramener. Celui-ci fut arrêté avec ses instructions, et condamné à mort.

La tentative sur Valenciennes fut bientôt reconnue impossible; le commandant de la place, nommé Ferrant, se déclara ouvertement contre Dumouriez. Chancel, commandant de Condé, refusa également de recevoir les agens et les troupes de ce général révolté.

Trois commissaires de la convention, Cochon, Bellegarde et Quinio, envoyés vers cette frontière du nord, y maintinrent la soumission.

Dumouriez n'était guère plus heureux au sein même de son armée. D'abord il l'avait assez généralement intéressée à ses périls, en lui persuadant qu'on voulait punir en lui le malheur de la journée de Nervinde. Il se fit présenter, par différens corps, des pétitions, où on lui déclarait que la convention tenterait en vain de l'arracher à une armée dont il était le père. Mais lorsque ses intelligences avec les généraux autrichiens furent connues, lorsqu'il eut échoué dans ses entreprises sur Lille, Condé et Valenciennes, lorsqu'on le vit placer dans son escorte des régimens étrangers, les murmures éclatèrent autour de lui. Deux généraux distingués, Dampierre et d'Harville, se prononcèrent contre sa défection. Plusieurs bataillons allèrent grossir l'armée du premier.

Dumouriez était dans cette position difficile, lorsque quatre commissaires de la convention, Camus, Quinette, Bancal, Lamarque, et le ministre de la guerre, Beurnonville, vinrent dans son camp lui signifier l'ordre de se rendre à Paris pour paraître à la barre de la convention. Dumouriez déterminé à désobéir, écouta patiemment les commissaires, leur répondit avec ironie, et leur fit entendre que, dans cette conférence, les dangers n'étaient pas pour lui, mais pour eux. Ce qu'il laissait percer de menaces exalta la fermeté de ces derniers, et particulièrement de Camus. Le général rebelle prit plaisir à se jouer de la sécurité et de la constance de ce député: il dépeignit sous des couleurs vives et même trop justes l'état de Paris et de la convention; il exprimait particulièrement son horreur pour la création toute nouvelle d'un tribunal révolutionnaire. Vous ne reconnaissez donc point ce tribunal? dit Camus à Dumouriez. *Je le reconnais, répond celui-ci, pour un tribunal de sang et de crimes; et tant que j'aurai un pouce de fer dans la main, je ne m'y soumettrai pas: Je vous déclare même que, si j'en avais le pouvoir, il serait aboli, étant l'opprobre d'une nation libre.*

Après ce mouvement d'indignation, il répondit d'un ton plus tranquille au député Bancal, qui lui cita les exemples d'obéissance et de résignation des plus fameux Grecs et Romains : *Monsieur Bancal, nous nous méprenons toujours sur nos citations, et nous défigurons l'histoire des Romains en donnant pour excuse à nos crimes l'exemple de leurs vertus que nous dénaturons, Les Romains n'ont pas tué Tarquin : les Romains avaient une république bien réglée et de bonnes lois ; ils n'avaient ni club de jacobins ni tribunal révolutionnaire. Nous sommes dans un temps d'anarchie ; des tigres veulent ma tête, et je ne veux pas la leur donner. Je peux vous faire cet aveu sans craindre que vous m'accusiez de faiblesse. Puisque vous puisez vos exemples chez les Romains, je vous déclare que j'ai joué le rôle de Décius, mais que je ne serai jamais Curtius, et je ne me jeterai jamais dans le gouffre.*

Il devenait difficile de persuader un homme qui avait un sentiment si juste du sort qui l'attendait à Paris, et de tous les torts par lesquels il l'avait provoqué. Cet entretien finit par une interpellation vive de Camus : *Citoyen général, voulez-vous obéir au décret de la convention nationale, et vous rendre à Paris ? — Pas dans ce moment,* reprit-il. — *Eh bien, je vous déclare que je vous suspends de vos fonctions, vous n'êtes plus général ; j'ordonne qu'on s'empare de vous.* Dumouriez était entouré de plusieurs officiers de son état-major, qui, par leurs murmures, hâtaient la résolution qu'il préméditait. Il fait entrer des hussards, et leur commande en allemand de s'emparer des quatre députés. Il avait remarqué avec beaucoup d'émotion Beurnonville, qui avait été son ami, au nombre des commissaires chargés de le conduire à Paris. Il ne vit point comme une excuse à cette démarche la nécessité, le devoir même, qui l'y entraînaient. L'un et l'autre se regardèrent avec froideur et mépris durant ce long entretien. Beurnonville, qui avait à peine parlé jusqu'au moment où il entendit donner l'ordre d'arrêter ses collègues, demanda à Dumouriez, comme une faveur, de partager leur sort. *N'en doutez pas,* répondit celui-ci ; *je vais accomplir vos vœux.* Il donna ordre de l'arrêter, mais de lui laisser son épée. Les cinq prisonniers furent conduits à Tournay par un escadron de hussards, et livrés aux Autrichiens, qui leur firent subir, pendant trois années, toutes les rigueurs exercées dans leurs prisons d'état.

Quelque déplorable que fût un tel succès, Dumouriez en triompha ; il croyait avoir des otages qui lui répondraient désormais de la sûreté des prisonniers du Temple. Vain

espoir, fondé sur une action coupable ! la sœur de l'empereur fut conduite, quelques mois après, à l'échafaud ; et le gouvernement autrichien sut au moins s'abstenir d'indignes représailles.

Dumouriez s'abandonna tout à l'audace. Il imagina que le coup qu'il venait de frapper avait plus étonné que révolté ses soldats ; qu'un nouveau trait de résolution et un premier succès les attacheraient plus fortement à sa cause. Il voulut réparer, à force d'activité, et ses fautes et celles de ses agens. Il porta encore une fois ses vues sur Condé. Il avait reçu l'avis qu'une partie de la garnison se déclarait en sa faveur ; il marcha vers cette ville en diligence. Il était tellement dominé par l'impatience d'occuper cette place et de la présenter aux Autrichiens comme un gage de sa foi, qu'il devança des régimens de cavalerie qui devaient le suivre, et se mit en route n'ayant pour escorte que quelques-uns de ses amis les plus dévoués et quelques hussards, qui formaient en tout un groupe de trente chevaux. Il rencontra une colonne de trois bataillons de volontaires qui marchaient sur Condé avec leur bagage et leur artillerie. Comme ce n'était pas lui qui avait ordonné ce mouvement, il s'en inquiéta. Il s'approcha d'eux pour signifier aux officiers de se retirer : ceux-ci donnèrent quelque faible excuse ; les soldats se turent. Dumouriez poursuivit sa route ; mais bientôt il fut arrêté par un aide-camp qui lui apportait des nouvelles assez défavorables de ce qui se passait dans Condé. Il s'obstinait encore à poursuivre son entreprise. Il était entré dans une maison pour y écrire quelques ordres : cette même colonne qui pouvait tout à l'heure lui donner une mort certaine, a redoublé de fureur contre lui depuis qu'il s'en est éloigné. Il l'aperçoit qui s'élançe vers lui ; il entend ses cris : Arrête ! arrête ! Il se retire avec sa petite troupe ; il arrive près d'un canal que bordait un terrain marécageux ; son cheval refuse de le franchir, il le passe à pied. Les bataillons font sur lui et sur les siens un feu continuel. A travers mille dangers il arrive enfin à son camp de Bruille, où les trois bataillons n'osent le poursuivre. Le duc de Chartres, le colonel Thouvenot, qui l'accompagnaient, parvinrent aussi à s'échapper. Quelques hommes de sa troupe périrent. Son secrétaire fut pris, et bientôt conduit au supplice.

Dumouriez revint trouver les généraux autrichiens, humilié de se trouver pour eux un si faible allié. Il annonçait que tant de malheurs n'avaient encore épuisé ni son courage ni ses ressources. En effet, il se présenta encore pendant quelques jours au milieu de ses soldats ; il soutint leur

silence ou leurs murmures. A chaque instant de nouveaux corps l'abandonnaient ; tous ses ordres étaient mal rendus et mal exécutés ; on eût dit que lui-même il ne faisait plus qu'une vaine ostentation de constance dans une entreprise dont il n'espérait plus et cherchait à peine le succès. Le dernier trait de sa disgrâce fut la disparition du trésor de l'armée. Un corps de chasseurs , chargé de le transférer , le conduisit à Valenciennes , pour le remettre aux commissaires de la convention ; il contenait deux millions en numéraire. Dumouriez se trouva bientôt sans armée. Le prince de Cobourg le reçut , lui , le duc de Chartres , et tous ceux des généraux et officiers français que l'indignation , ou leur aveugle dévouement à leur chef , avaient engagés dans cette entreprise. Quelques escadrons de husards passèrent encore à l'ennemi.

L'armée française vint se réunir sous les ordres du général Dampierre , qui était déterminé à défendre sa patrie , quels que fussent ses chefs et ses discordes. Il entra peut-être sans ambition dans le rôle le plus périlleux. Deux torts l'assuraient déjà de l'ingratitude de ceux pour lesquels il se dévouait ; une naissance illustre et un cœur trop plein d'honneur et d'humanité pour ne pas irriter les jacobins. Il rallia avec zèle cette armée en désordre. Avant même d'avoir pu rétablir la discipline parmi les soldats , il chercha les occasions d'exercer leur valeur. Il fit deux vaines tentatives pour débloquer Condé. Il périt dans une action , par une témérité qui allait au-delà des devoirs d'un général. Plusieurs personnes ont pensé que , placé bientôt dans l'alternative d'être ou l'esclave ou la victime des jacobins , il chercha une mort certaine.

Le prince de Saxe-Cobourg vit avec un flegme étonnant s'échapper une occasion que la fortune n'eût pas vainement offerte à un homme de génie. Il demeura passif quand Dumouriez agissait , passif encore quand Dumouriez était en péril. Il ne songea pas même à poursuivre ces bataillons qui fuyaient épars , sans chefs et sans direction. Pour excuser son inaction , il alléguait la trêve qu'il avait signée ; mais les conditions secrètes de cette trêve lui imposaient le devoir de seconder Dumouriez avec ardeur. L'Autriche , pendant une guerre si longue , ne vit jamais un seul homme d'état parmi ses généraux. Le prince de Cobourg attendit , pour attaquer les Français , que ceux-ci fussent revenus de leur étonnement.

On se fait assez l'image des embarras et des fureurs qu'un tel événement dut répandre dans la convention. Puisque nous touchons au moment où elle va laisser établir au-

dessus d'elle-même la tyrannie qui doit accabler la France, il faut indiquer ici un autre événement qui ajoutait beaucoup au trouble des esprits : c'était la guerre civile qui se déclarait dans le département de la Vendée.

Ce même Dumouriez, qui prit tant de figures différentes dans la révolution, avait commandé, deux ans auparavant, dans la Vendée ; et là, de concert avec deux commissaires du roi (Gallois et Gensonné), il avait calmé des troubles religieux qui s'y manifestaient. Mais les mesures de l'assemblée législative et de la convention furent si violentes contre les prêtres, que ceux-ci n'eurent pas de peine à ranimer la fureur des paysans du Bas-Poitou, hommes simples, robustes et courageux. Déjà l'autorité des magistrats rencontrait beaucoup d'obstacles dans ce pays. La noblesse y avait moins généralement suivi que dans les autres provinces le parti de l'émigration, et n'en était que plus animée contre tous les funestes commencemens de la république. Le décret qui ordonnait une levée de trois cent mille hommes hâta dans la Vendée une explosion déjà jugée inévitable. Les jeunes gens, rassemblés dans différens cantons pour tirer au sort, se révoltèrent en criant : *Plutôt mourir ici !* Des garde-chasses, une multitude de contrebandiers, dont ce pays était autrefois rempli, se joignirent à eux, et leur fournirent des armes. Les nobles eurent cet avantage, qu'on alla les chercher dans leurs châteaux pour être chefs d'une révolte qui paraissait formée sans leur concours. Ils ne laissèrent plus se ralentir un mouvement formé par la crainte, échauffé par le fanatisme. Ils s'annoncèrent en héros. En même temps ils calculèrent leur entreprise, non pas suivant l'ardeur de leurs vœux, mais suivant la faveur des localités. Le Bas-Poitou, l'un des pays les plus coupés de gorges, de défilés, de ruisseaux et de marais, offrait une trop favorable assiette à la guerre civile. Cette armée, qui prit le nom d'*armée catholique*, et qui se ralliait à ces deux mots, *Dieu et le Roi*, battit les gardes nationales, qu'on forçait de toutes parts de marcher contre elle. Elle s'empara du cours de la Loire, de manière à fermer les communications de la ville de Nantes, qui resta dans ces contrées l'unique boulevard de la république. Les Vendéens, toujours repoussés de ce côté, entrèrent dans plusieurs villes ou bourgades, telles que Chollet, Chantonnai, Saumur, Ancenis. Le général Marsey voulut marcher contre eux avec trois mille hommes. Ils l'attirèrent dans un défilé, où le plus grand nombre de ses soldats périt sans pouvoir se défendre.

Telles étaient les nouvelles que la convention apprenait

en même temps que la défaite et la trahison de Dumouriez. Elle apprenait encore, à peu près à la même époque, les nouveaux désastres de Saint-Domingue, l'insurrection du fameux Paoli, qui livrait la Corse aux Anglais; enfin l'invasion d'une partie du Roussillon, exécutée par les Espagnols, avec une ardeur et une vigilance dont on ne les croyait pas capables. Il n'y eut aucun de ces malheurs qui ne fût un motif d'audace et un moyen de succès pour les jacobins.

Ce fut alors qu'ils formèrent le complot d'égorger les girondins et la plupart des députés qui n'avaient pas voté la mort du roi. Ce crime devait être exécuté dans la nuit du 9 au 10 mars; mais tous les jacobins n'en étaient pas complices. Danton, quoiqu'il proposât alors toutes les mesures atroces qui furent les bases du code révolutionnaire, ne voulait pas l'assassinat de ses collègues. D'autres chefs des jacobins étaient indécis, ou bien attendaient le succès du complot pour l'avouer. C'était la commune de Paris qui l'avait conçu; mais il ne réunissait pas encore l'unanimité de ces sanguinaires magistrats. La convention s'était convoquée à une séance du soir, où elle devait s'occuper de la création d'un tribunal révolutionnaire. Les girondins avaient déjà manifesté une vive opposition contre cette horrible pensée. Les conjurés comptaient donc sur leur résistance, et devaient donner le signal à des assassins placés dans les tribunes; mais tous les députés désignés pour la mort reçurent l'avis de ne point assister à cette séance. On croit qu'ils le dûrent à quelques-uns de leurs ennemis mêmes. Les conjurés furent immobiles de surprise en voyant déserts les bancs où se plaçaient ordinairement leurs adversaires. On leur prodigua mille imprécations dans leur absence : *Ils tenaient constamment à leur poste, s'écriait-on du haut de la montagne, quand il s'agissait de sauver Louis Capet; ils se cachent quand il s'agit de sauver la patrie.* Cependant des rassemblemens devaient se répandre dans Paris au milieu de la nuit. Des maisons étaient marquées pour le meurtre. Le ministre de la guerre, Beurnonville (ceci se passait un mois avant l'événement qui le rendit prisonnier de l'Autriche) avait été averti de ne point coucher chez lui. Il sortit, mais pour se mettre à la tête du bataillon du Finistère. Cette petite troupe, avec laquelle il parcourut les quartiers d'où devaient sortir les rassemblemens, tint les conjurés en respect. La nuit d'ailleurs fut pluvieuse, et l'on voulait être à l'aise dans tout mouvement séditieux.

Le lendemain, Paris retentit du complot avorté. Il fut d'abord annoncé comme la fameuse conspiration des pou-

tres en Angleterre. La convention parut avoir quelque sentiment des dangers qu'elle avait courus. Les jacobins désavouèrent l'intention du massacre, mais non celle de l'insurrection. Quinze jours s'étaient à peine passés, que les girondins eux-mêmes, désespérant d'être vengés, parlèrent de clémence; et, par cette faiblesse, ils laissèrent regarder comme fabuleux un complot qui n'avait été qu'exagéré dans quelques-unes de ses circonstances ou dans sa proximité.

Bientôt les girondins sont accablés par toutes les disgrâces et les outrages, avant-coureurs de leur destruction. C'est ici l'époque la plus honorable de leur carrière politique. Ils cherchent à défendre la France, lorsqu'à peine ils peuvent se défendre eux-mêmes. Leur résistance ne peut servir à repousser toutes les lois horribles qui sont proposées, mais quelquefois elle en modifie l'extravagance et la férocité. Le tribunal révolutionnaire fut créé. La convention décréta la confiscation des biens des condamnés, dans le barbare espoir d'ajouter une nouvelle masse de biens à ceux qu'elle avait déjà saisis au même titre. Les girondins avaient d'abord obtenu que ce tribunal ne pourrait poursuivre les accusés que d'après un décret d'accusation prononcé par la convention elle-même; mais, peu de jours après, il fut investi du double pouvoir d'accuser et de juger. Dans cette barbare institution, elle fit entrer le mot de *jurés*. Ce fut elle qui les nomma. La commune de Paris et la société des jacobins lui présentèrent des hommes avides de remplir ces indignes fonctions. Les juges votaient à haute voix: les jugemens se formaient à la majorité absolue des suffrages. Tant que les girondins conservèrent quelque ombre de puissance, le nouveau tribunal ne remplit que faiblement les intentions de ceux qui l'avaient établi; le crime eut ses degrés.

Robespierre et Danton firent abolir la contrainte par corps, pour augmenter encore les vils élémens de leur faction des prisonniers pour dettes. Ils firent décréter que tous les hommes impudemment nommés par eux *sans-culottes* recevraient une pique, un fusil; que les hommes riches payeraient les frais de cet armement, et seraient eux-mêmes désarmés, sous le titre d'*hommes suspects*. Cambon, digne intendant de finances ordonnées sur de telles bases, proposa, et la convention adopta une vexation inouïe que son nom seul peut peindre: un *emprunt forcé*, un *emprunt progressif sur les riches*. On y ajouta, par forme de supplément, des taxes révolutionnaires, levées, suivant le caprice des commissaires de la convention, dans chaque département.

L'établissement d'un tribunal révolutionnaire permettait d'exécuter une autre mesure nécessaire aux chefs du parti démagogique : c'était une fixation du prix des denrées, suivant la convenance des pauvres ; c'était le vol fait à l'industrie et à la propriété, si connu sous le nom de *maximum*. La commune de Paris vint, au nom du peuple, le demander à la convention ; mais cette fois elle éprouvait le besoin d'un refus. Rien ne servait mieux ses projets de vengeance que l'opposition manifestée par les girondins contre une mesure si populaire. Les jacobins concertèrent de se laisser vaincre sur cet objet.

Marat, dans ses feuilles infames, conseilla au peuple d'aller piller les magasins des épiciers, et de pendre quelques-uns d'eux à leurs portes. Dès le lendemain Marat fut obéi ; mais le pillage amusa tant les brigands, qu'ils ne songèrent point au meurtre. L'aspect de Paris, dans cette journée, montra dans quel avilissement tombe une grande ville qui s'est résignée à obéir à ce qu'elle a de plus impur. Le voisin venait contempler le désastre de son voisin, et, s'il n'était pas épicier, criait contre l'avidité des épiciers : ceux qui gémissaient se cachaient. La distribution des rapines se faisait avec ordre ; et tel qui eût rougi d'un vol se pressait pour aller profiter d'un bon marché obtenu par la violence et le brigandage.

On avait lieu de croire depuis long-temps que la convention n'était plus susceptible d'un réveil heureux. Cependant elle s'indigna de ce que Marat, dans ses continuelles provocations au meurtre, désignait aux poignards la majorité de ses membres. Elle eut la force de lancer contre lui un décret d'accusation ; mais elle eut la bizarre inconséquence de l'envoyer devant un tribunal révolutionnaire, composé en grande partie de ses partisans et de ses créatures. Il se cacha, il rentra dans son souterrain ; il déclara en même temps qu'il en sortirait pour paraître devant le tribunal le jour fixé pour son jugement. Sa justification fut un redoublement de fureur contre ses ennemis. Ses juges, après l'avoir absous, l'embrassèrent, le couronnèrent ; une foule innombrable le porta en triomphe. La convention ouvrit ses portes à cet obscène cortège, qui venait la braver. *Citoyens*, dit l'orateur de cette insolente multitude, *nous vous amenons le brave Marat ; Marat est l'ami du peuple ; le peuple sera toujours pour lui.*

Le protégé de Marat, d'Orléans, n'eut pas un destin aussi heureux... Lorsque la convention apprit que son fils avait partagé les desseins de Dumouriez, elle affecta de croire le père complice du fils. Les jacobins le rejetèrent

avec ignominie de leur sein. Ils sourirent avec un dédain amer lorsqu'il se présenta à la tribune, et dit, pour toute apologie : *Je vois la statue de Brutus.* Il fut arrêté ; deux de ses fils furent gardés à Marseille. Les Bourbons furent bannis du territoire de la république. La vertueuse épouse du plus coupable des hommes, madame d'Orléans, ne subit pas sur-le-champ cette peine : elle fut gardée dans un château près de Vernon, et depuis emprisonnée.

Les désordres et les décrets que je viens de rapporter n'étaient encore que des essais tentés par *la montagne* : elle ne dévoilait qu'une partie de ses projets de destruction ; elle semblait dire aux girondins : Nous attendons, pour les remplir sans obstacle, votre chute et votre mort. Ainsi qu'au 10 août, la conjuration fut faite à haute voix. Tous les discours prononcés dans la société des jacobins en étaient les manifestes ; ils se répétaient dans la commune de Paris et dans les sections. Une d'elles eut l'audace de se présenter à la barre de la convention pour lui demander la proscription de vingt-cinq de ses membres qu'elle nomma. On frémit ; on n'osa point sévir. Un jeune député de la Gironde (Boyer-Fonfrède) eut un mouvement généreux, qui depuis lui coûta la vie ; il conjura les pétitionnaires d'ajouter son nom aux noms honorables de ceux qu'ils appelaient à l'échafaud.

Parmi les hommes chers à la populace, il existait un monstre qui égalait Marat en cruauté, et le surpassait en cynisme. C'était Hébert, digne magistrat de la commune. Depuis trois ans il faisait avec impunité le métier de corrompre et de dépraver le peuple, dans un journal nommé *le Père Duchesne*. Il venait de crier aux armes, et ce cri était dirigé contre la convention. Cette assemblée entendait autour de son enceinte des menaces de mort, poussées par des hommes qui les accomplissaient toutes. La commune de Paris s'était déclarée en insurrection. Plusieurs sections avaient imité cet exemple : elles restaient assemblées toute la nuit. Si quelques-unes d'elles désapprouvaient ce mouvement, elles étaient bientôt investies par des jacobins armés, et nulle part les amis de l'ordre n'osaient résister à ces furieux. Cependant les girondins paraissaient déterminés à soutenir un combat inégal. Ils commençaient à intéresser pour eux quelques-uns de leurs plus lâches collègues. Barrère parlait de les protéger. Ils annoncèrent qu'ils défendraient leur vie jusque dans le sénat, si on venait les y chercher. Quelques-uns d'eux n'y entraient plus qu'avec des armes. Les jacobins leur en firent un crime. Assassins, répondit un des députés menacés, vous n'aurez pas ici comme dans les prisons, des victimes sans défense à frapper. Bientôt

plusieurs girondins s'élancent à la tribune ; tous viennent révéler le même complot, en montrer les signes manifestes, en nommer les auteurs. La majorité de la convention s'est enfin émue ; elle se presse autour d'eux. Amis, leur dit-on de toutes parts, nous vous défendrons de nos corps.—Ah ! s'écrie un d'eux, défendez-nous d'abord par vos décrets ! Les girondins en obtiennent un, où ils croient voir un gage de salut. Une commission de douze membres est créée pour défendre la convention dans ses périls. Elle a le pouvoir de lancer des mandats d'arrêt contre les perturbateurs. C'est à Barrère que les girondins doivent cette mesure. La commission se forme à l'instant. Les noms de ceux qui la composent redoublent la confiance. On distingue parmi eux Rabaud-Saint-Etienne, Mollevaut, et d'autres hommes de bien, courageux, qui vont augmenter le nombre des proscrits. Ils débute par un coup de force. Ils font arrêter l'infame Hébert et un autre provocateur d'insurrection. On vient saisir le premier au milieu de la commune assemblée. Ses collègues et lui sont stupéfaits. Il faut obéir ; leur mouvement n'est pas prêt encore. Mais Hébert emporte mille protestations qu'il sera délivré et vengé. La commune se déclare en permanence, jusqu'à ce qu'on lui ait rendu un membre dont elle s'honore.

Bientôt un cri de fureur retentit de toutes parts ; la société des jacobins, celle des femmes tigresses, qui s'appellent la société fraternelle, le club des cordeliers, les sections où depuis long-temps la sédition se forme, délibèrent jour et nuit. Cependant elles se préparent lentement, et même avec faiblesse, à une vengeance qu'elles jurent à tous les momens ; tant il eût été facile, avec de la fermeté, de briser ces machines d'anarchie. Rabaud-Saint-Etienne expose à la convention la mesure que la commission vient de prendre ; mais, ajoute-t-il, ce n'est point à ce coup qu'il faut s'arrêter. Le trouble est porté entre les conspirateurs, mais non encore la crainte. La commission veille ; tout est sauvé, si la convention lui garde sa confiance, tandis qu'elle brave tout pour répondre à la sienne. La convention applaudit à ce dévouement, mais sans le partager. Il y a une multitude de séditieux à punir, elle aime mieux les recevoir dans son sein, sous le titre de pétitionnaires. Quel outrage à la pudeur que le discours de ces hommes ! ils témoignent leur horreur contre un arrestation illégale, eux qui, pour la plupart, ont arrêté des milliers de citoyens qu'ils ont massacrés ! Ils réclament la liberté de la presse, eux dont les exploits familiers sont de briser des presses de journaux et de proscrire leurs auteurs ! Ils dénoncent le crime d'arrêter un magistrat dans ses fonctions, et la convention les a entendus, il y a quelques jours, lui demander la tête de ses

membres les plus distingués ! Le président de l'assemblée était Isnard, orateur véhément, ami fidèle des girondins. Frémissant d'indignation, il voulut donner à sa réponse l'effet d'un coup de foudre. *Ecoutez ce que je vais vous dire : si le fer était porté au sein de la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti. Oui, la France entière tirerait vengeance de cet attentat, et l'on chercherait bientôt sur les rives de la Seine si Paris exista !*

Le fracas de cette hyperbole étourdit les jacobins, mais lorsque Isnard voulut répondre sur le même ton à d'autres pétitionnaires, la fureur concentrée éclata par les plus violentes invectives. Il se fit autour du président un vif et tumultueux combat. Les jacobins s'élançaient pour le précipiter du fauteuil : ses amis accouraient pour le défendre. Au milieu de mille clameurs confuses, Danton, élevant sa voix tonnante, adressa aux girondins ce sinistre avertissement : — *Je vous le déclare, tant d'impudence commence à nous peser, nous vous résisterons.*

Tel était le désordre, lorsque le ministre de l'intérieur, Garat, se présente à la convention. Il venait lui exposer la situation de Paris. Paris.... Il l'avait vu dans le calme le plus profond ; il n'avait rencontré sur son passage qu'une foule obéissante et respectueuse, rien ne lui annonçait l'existence d'un complot : un seul complot lui paraissait démontré, c'était celui de diviser par des craintes chimériques deux partis qui brûlaient d'une commune ardeur pour la liberté.

Pache, ce fourbe qui trompa M^{me} Roland elle-même, égarait alors le ministre Garat. Il endormait sa surveillance en lui présentant l'espoir d'une conciliation. Garat a démontré dans ses mémoires, Garat démontre encore mieux par son caractère que son erreur fut innocente.

Les girondins demeurèrent, à ce discours, sans objection, sans voix. Ils voulurent terminer une séance dont ils avaient à craindre le résultat ; mais les jacobins ne laissaient pas ainsi échapper un triomphe qui leur était présenté. Isnard a quitté le fauteuil, Hérault-de-Séchelles l'a remplacé. Ce petit incident est une révolution toute entière. Le premier avait voulu faire tomber les pétitionnaires aux pieds de la convention, le second traîne la convention à leurs pieds. *Vous demandez justice, vous l'obtiendrez.* Il met aux voix et il prononce la suppression de la commission des douze, et la liberté d'Hébert. Il est à remarquer que les pétitionnaires reçurent dans cette circonstance un étrange honneur. On les avait invités à assister à la séance ; ils s'étaient placés sur la montagne, avec les députés leurs amis ; ils votèrent avec eux, et firent la majorité.

Après cette disgrâce, les girondins s'obstinèrent encore au

combat. Ils le commencèrent dès le lendemain. Ils protestèrent contre un décret enlevé par la fraude et la violence. Les jacobins s'offraient un peu moins menaçans autour de la convention : elle fit effort pour se dégager de sa peur. L'ignominie de la veille fut un peu réparée. Il fut déclaré qu'Hébert resterait encore en prison, et la commission des douze en exercice. La révolution était descendue à un tel degré d'infamie, que l'insurrection qui se tramait avait pour prétexte l'emprisonnement d'Hébert, comme celle du 14 juillet avait eu pour prétexte la disgrâce de M. Necker. On ne peut mieux mesurer la différence de ces deux journées que par la différence de ces deux hommes.

Les jacobins redemandèrent encore une fois Hébert à la convention. Rendez-nous ce magistrat, disait Danton, ou nous allons vous prouver que nous vous surpassons en audace et en vigueur révolutionnaire. Collot-d'Herbois eut encore plus d'emportement dans ses menaces. « Vous violez les droits de l'homme, s'écria-t-il; eh bien! tremblez, nous allons les violer à notre tour! ils ne doivent point servir d'égide à d'infames tyrans. Vous faites outrage à la liberté, dont vous avez impudemment placé la statue au milieu de nous.—Eh bien! tremblez encore! nous allons jeter un voile sur cette statue. Nous serions coupables d'arrêter désormais les fureurs et l'indignation du peuple. »

Ces provocations de meurtre et de carnage furent écoutées en silence. Les girondins ne pouvaient plus rallier autour d'eux leurs défenseurs intimidés. La convention prononça une troisième fois sur le sort d'Hébert, et ce fut pour le rendre à la liberté.

Une insurrection se préparait alors à peu près avec les mêmes formes, mais avec plus de maturité qu'une loi importante. Un comité réglait, ordonnait les mouvemens du peuple, afin qu'ils offrissent dans une sédition le même ordre que dans une fête révolutionnaire. Les complices d'ailleurs devaient s'entendre sur l'étendue du crime et sur le nombre des proscrits. Leur plus grande difficulté était de se concilier à cet égard. La montagne de la convention et la commune de Paris se faisaient quelque ombrage. Ce n'est pas qu'il y eût entre elles beaucoup de nuances de cruauté : c'était sur l'empire qu'elles disputaient. La commune eût voulu que la convention fût détruite en même temps que les girondins seraient immolés. La montagne voulait que la convention sacrifiât elle-même les girondins, et qu'elle commençât, ou plutôt qu'elle lui livrât un nouveau règne. Cette contestation donnait à leurs adversaires quelques jours de vie. Elle fut terminée lorsque l'un et l'autre parti eurent de communes alarmes. Les complots de la révolution ont tous été formés par la haine; mais c'est la peur qui les a décidés.

On a fait une remarque dont on a tiré des conséquences que je crois exagérées : c'est que parmi les directeurs de l'insurrection du 31 mai, il se trouva plusieurs étrangers, tels que Gushman, espagnol ; les frères Frey, autrichiens ; Proly, Dubuisson, nés belges ; Pache, né suisse ; Marat, né à Neufchâtel. On croit y voir un indice que la journée du 31 mai était préparée par les cours étrangères. Mais quand même, ce qui est vraisemblable, elles auraient vu avec plaisir les progrès de l'anarchie, c'eût été de leur part une dépense aussi inutile qu'atroce que de payer le crime à des hommes dont il était toute l'existence.

A cinq heures du matin le canon d'alarme est tiré, les barrières sont fermées, les citoyens de Paris sont captifs dans leurs murs, et viennent encore se rendre captifs dans leurs sections, où le bruit de la générale les appelle. Ils se font l'un à l'autre de timides questions : — Qui nous convoque ? Qui nous fait mettre sous les armes ? Est-ce la convention ? Est-ce la commune de Paris ? Leurs débats sont bien affligeans. Les plus pauvres se plaignent qu'on leur fait perdre une journée de travail. Des commissaires leur répondent : Vous serez payés à quarante sous par jour tout le temps que durera l'insurrection. — Eh ! contre qui la déclare-t-on ? — Vous allez l'apprendre. Restez calmes.

Les terribles canonniers, janissaires de l'anarchie, interrompent cet état de stupeur en criant : *Vive la montagne ! périssent les girondins !* Au bout de quelques heures, le secret du jour est révélé. On va présenter une pétition armée à la convention, pour qu'elle proscrive vingt-deux députés et la commission des douze, et pour qu'elle fixe le prix du pain à trois sous en assignats. La faveur attachée à cette seconde proposition fait que la première trouve peu de contradicteurs. Voilà à peu près l'insignifiant tableau qu'offraient les sections du centre, celles qui comptaient le plus d'hommes intéressés par leur fortune à détester ces mouvemens, et forcés par leur crainte à déguiser leur haine.

Mais l'insurrection avait un caractère plus redoutable, et sur-tout plus désordonné, dans les sections des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, vieille milice des séditeux. Ces ouvriers, quoique fiers du titre de leur indigence, ne demandaient qu'à en sortir ; et cette fois, lorsqu'on leur proposa une insurrection, ils demandèrent : *Que nous vaudra-t-elle ?* La commune voulut leur offrir la perspective d'un riche pillage. « Armez-vous, crièrent ses commissaires aux hommes » des faubourgs, la contre-révolution se déclare ; elle est de- » puis long-temps dans la convention même ; elle est aussi » dans Paris, dans le sein de toutes ces sections qui vous re-

» prochent votre pauvreté. Au Palais-Royal on crie en ce moment *vive le roi*; on y foule aux pieds la cocarde nationale; on s'y pare de la cocarde blanche. Tous les habitans du Palais-Royal sont complices. Courez, emparez-vous du Palais-Royal, et de là marchez à la convention.» Ce mot de *Palais-Royal* tant de fois répété offrit à l'imagination des insurgens des trésors dont ils se faisaient déjà le partage. Mais quelque ardeur qui transporte ces colonnes, divers obstacles les arrêterent dans leur marche, et le bruit de cette prochaine invasion a déjà pu parvenir dans le quartier menacé. Ceux qui tout à l'heure étaient si froids pour la défense de la convention reprennent de la chaleur et de l'énergie quand il s'agit de leur propre défense. Heureusement ils avaient à leur tête un homme déterminé, c'était Raffet, commandant de la section de la Butte-des-Moulins. Il ordonna des dispositions de résistance. Le Palais-Royal fut fermé, gardé dans ses avenues par différens détachemens. Lorsque les immenses bataillons de piques commandés par Raffet se présentèrent pour leur fermer le passage; quelques pièces de canon furent pointées. Les assaillans ne s'étaient nullement préparés à un combat, et peut-être de l'autre côté on était médiocrement disposé à le soutenir. Avec un degré de fureur de plus de part et d'autre, le plus horrible massacre devait résulter de la position où se trouvaient engagées ces colonnes opposées. Un seul coup de fusil tiré eût nécessairement engagé l'action; bientôt cette longue rue Saint-Honoré eût été couverte de monceaux de cadavres. Mais les insurgés renoncèrent à leur entreprise dès qu'elle leur parut accompagnée de danger; ils ne virent plus que de bons et fidèles républicains dans des hommes qui avaient songé à se défendre. Ils s'approchèrent d'eux avec tous les signes de la fraternité, reconnurent qu'ils avaient été trompés, et n'entrèrent pas dans cette riche enceinte qui avait allumé leur cupidité.

Leurs chefs étaient confus : ils s'efforcèrent de les rappeler à l'objet de cette insurrection, le plus important pour eux, mais non pas pour cette multitude. Déjà les membres de la commune entraient dans la convention, suivis d'une autre troupe, et lui dictaient leurs insolentes lois. Jusqu'ici tout ressemblait assez à cette journée du 20 juin que nous avons eu à décrire avant le 10 août. Le roi faible contre qui elle était dirigée opposa aux outrages dont il était accablé plus de dignité que la convention, car il ne fit ni sacrifices ni promesses. Vergniaud, Doucet-de-Pontécoulant et quelques autres députés voulurent faire sentir à l'assemblée la honte de convertir en décrets les volontés de cette troupe séditeuse. On s'indigna d'un courage

qu'on ne pouvait égaler. Barrère fut animé d'un enthousiasme subit pour ce mouvement du peuple. Il parla de satisfaire sur-le-champ à quelques-uns de ses vœux et de délibérer sur le reste. L'assemblée, éclairée par lui, crut trouver un terme moyen dans l'infamie, en décrétant la suppression de la commission des douze (c'était Barrère qui l'avait fait créer), en accordant une solde de 40 sous par jour à chacun des insurgés, et en déclarant que, dans cette journée du 31 mai, les sections avaient bien mérité de la patrie.

La montagne et la commune étaient indignées d'obtenir un si faible résultat du mouvement qu'elles avaient concerté; mais leurs efforts étaient vains pour retenir les insurgés, déjà un peu réconciliés avec une assemblée qui leur faisait des largesses si paternelles. La convention employa le jour suivant à adresser aux départemens un panégyrique de la journée de la veille, composé comme si de basses soumissions eussent pu fléchir la montagne et la commune. Elles veillaient, elles unissaient leur rage : par leurs ordres, le tocsin ne cessait point de sonner, la générale de battre. « Hommes du 10 août ! criaient » Chabot, Marat, Chaumette, Collot-d'Herbois, dans les deux » faubourgs, qu'est devenue votre ardeur à punir les tyrans, » à égorger les traîtres ? Est-ce donc pour si peu que vous » avez pris les armes ? De quel sang vos piques sont-elles tein- » tes ? Quoi ! vous avez pénétré dans la convention, vous l'avez » vue tremblante devant vous, et vous n'avez point arraché de » son sein les girondins qui vous oppriment, qui vous trahis- » sent ! Ils vous font des promesses ; vos services pour la » patrie vous seront payés, disent-ils : quels garans vous en » ont-ils donnés ? Leur perfidie ne vous est-elle pas connue ? » C'étaient eux qu'il fallait prendre pour otages. Mais pourquoi » recevoir ces dons des hommes qui ont juré votre perte, et » qui veulent venger sur vous le sang de leurs amis versé au 2 » septembre ? Ne recevez rien que de vos frères ; ce ne seront » point des dons ; mais ce sera un partage. Venez troubler la » joie de ces tyrans, qui osent déjà rire de vos vaines menaces » et de leurs vaines promesses. »

Cependant quelques députés qui espéraient encore prévenir le massacre ou le supplice des girondins allèrent trouver Danton. Ils avaient bien remarqué que ce puissant démagogue, en se servant de la commune, la redoutait ; qu'il était bien moins dévoré de la soif de se venger que de celle de dominer. Ils venaient lui offrir la dictature. Danton parut vivement ébranlé par cette offre tardive. Il crut que le péril pouvait être encore conjuré par lui seul ; mais il se défia des girondins, et ne pensa pas qu'ils fussent prêts à ratifier ce traité. Il répéta plusieurs fois : *Ils n'ont point de confiance*, et il s'éloigna.

C'était sans doute une pensée du désespoir, que la dictature proposée à Danton. Si la convention l'en eût investi, un règne violent, cruel, souillé de mille opprobres, allait commencer; mais il n'eût pas, à beaucoup près, égalé tous les fléaux de la tyrannie à cent mille têtes qui fut établie par l'insurrection du lendemain.

Le 2 juin, tout annonce dans Paris qu'on va frapper le coup décisif. La commune persiste dans le plan audacieux de rendre complices de cet attentat qu'elle prépare ceux mêmes qui en ont le plus d'horreur. Toutes les sections marcheront encore. Cinq mille brigands suffiront pour remplir tous les desseins de la commune; mais elle veut leur donner une escorte de quarantevingt mille hommes épouvantés, indécis, qui n'ont pas un ralliement, qui n'ont pas une volonté. Elle a confié le commandement de toute cette troupe à Henriot, homme ignorant et féroce, que la commune de Paris a aperçu, a distingué dans les massacres du 2 septembre. Le choix d'un tel agent indique assez qu'elle voulait de nouveaux assassinats; la montagne aimait mieux ordonner des proscriptions et des supplices.

A dix heures tout est prêt, tout s'ébranle. La convention se rassemble; on marche sur la convention. Les ordres les plus sévères ont été donnés pour qu'aucune section ne se mette en mouvement avant que les seules colonnes qui doivent porter les coups aient défilé. Les esprits ne semblaient plus frappés de la stupeur qui régnait au 31 mai. Quelques hommes osaient encore condamner ce nouveau mouvement. Des bataillons entiers s'étaient promis de mettre la convention à l'abri de toute atteinte. Ils étaient surveillés; on leur faisait faire de longs circuits; on les plaçait si loin de la convention, qu'ils ignoraient tout ce qui se passait autour de son enceinte. Des femmes, d'ardentes furies, venaient quelquefois les insulter; ou bien, feignant d'être effrayées, elles les conjuraient de ne point allumer la guerre civile. Bientôt le bruit qui courait dans les rangs était : *Point de guerre civile!*

Les amis des girondins les avaient conjurés de ne point assister à cette séance fatale. Quelques-uns même des auteurs de l'insurrection, soit pitié, soit perfidie, leur offraient des asiles, des moyens de fuite. Quelque parti que prissent les girondins, il pouvait être redoutable à leurs adversaires, s'il eût été unanime; il fallait ou braver ensemble l'orage, ou s'y soustraire en même temps. Mais chacun d'eux raisonna séparément sur le danger, sur la retraite ou la vengeance. Quelques-uns embrassèrent la résolution magnanime de paraître encore une fois devant les factieux, et d'appeler leur châtiment au milieu de leurs poignards. Après ce qu'on a vu de Lanjuinais dans le cours de cette histoire, je n'ai pas besoin de dire que

cette résolution fut la sienne. Quelques-uns l'imitèrent, d'autres restèrent cachés à Paris, déterminés à en sortir dès le lendemain pour aller provoquer l'insurrection des départemens.

Déjà la convention est captive dans son enceinte; mais elle l'ignore. Henriot laisse filer à travers les rangs des pétitionnaires. Livrez au peuple, disent-ils, les députés traîtres et conspirateurs. « Était-ce donc en vain, s'écrie Lanjuinais, que » nous vous annoncions les complots d'une commune usurpa- » trice? Eh bien, maintenant, livrez donc à cette commune » vos collègues, votre autorité, votre honneur! Fléchissez » sous ces nouveaux tyrans, vous qui avez refusé l'occasion » de les punir; ou plutôt imitez-nous, nous que leurs coups » menacent de plus près! attendez et bravez leurs fureurs! » Vous pouvez me faire tomber sous leur couteau, mais non » pas à leurs pieds. »

Le courage d'un homme soutient la convention; elle rejette la pétition homicide par un ordre du jour.

Les tribunes, les pétitionnaires poursuivent de leurs imprécations la majorité, qui, après avoir bravé l'orage, voudrait déjà s'y soustraire. Toute délibération est interrompue pendant deux heures de tumulte. Plusieurs députés ont cherché, et n'ont pu trouver une issue pour fuir; par-tout des brigands armés les ont repoussés. On rentre; un calme lugubre succède à l'agitation. Barrère est à la tribune; il propose, au nom d'un comité, que les députés accusés soient suspendus de leurs pouvoirs. Ces mots, quoiqu'ils parussent adoucir la proscription, devaient affecter les girondins d'un sentiment cruel. Quand Louis vint en suppliant, et resta comme captif au sein de l'assemblée législative; quand son château était foudroyé, ses défenseurs immolés, il ne fut aussi que suspendu de son autorité. Barrère avait demandé aux girondins des démissions volontaires. Plusieurs étaient absens, quatre se soumettent, Barbaroux résiste. « Vous le voyez, dit-il à ses enne- » mis, je ne fais point à votre haine le sacrifice de mes devoirs, » de mon honneur. Auriez-vous la générosité de vous con- » tenter d'une seule victime? elle s'offre à vous; versez mon » sang, et puissiez-vous vous borner à cet attentat! » Il ne peut continuer; il est arraché de la tribune. Lanjuinais s'y précipite. Legendre, alors fanatique sectateur de Danton, et même de Marat; Legendre, qui depuis ouvrit son cœur à des sentimens humains et généreux, eut la brutalité féroce de porter les mains sur Lanjuinais, de le renverser. Il n'a pu altérer le courage ni même la sérénité de cet homme de bien. Lanjuinais fait encore entendre sa voix. *Les anciens, dit-il, quand ils préparaient un sacrifice, couronnaient la victime de fleurs et*

de bandelettes ; et vous , plus cruels , vous frappez de coups honteux , vous outragez la victime , qui ne fait nul effort pour se dérober au couteau ! L'effet de ces paroles éloquentes fut de réduire pour un moment les bourreaux au silence. Ils entendirent , sans oser l'interrompre , ce même orateur les menacer des suites épouvantables de leur triomphe , de leurs prochaines discordes , de l'horreur attachée à leurs noms , et du plus grand des malheurs , celui d'avoir fait un tel pacte avec le crime , que le crime désormais les retiendrait malgré eux.

Il n'avait pas encore cessé de parler , qu'une partie de sa prédiction parut s'accomplir. Un incident s'est élevé , qui décèle des discordes déjà établies entre les différens auteurs de l'insurrection. On voit entrer dans la salle Lacroix , cet ami , cet affidé de Danton. Il est rempli de trouble et de fureur ; il vient d'être insulté , menacé par les brigands qui assiègent la convention. On n'a point respecté en lui un des habitués les plus célèbres de *la montagne*. Danton reçoit l'injure de son compagnon comme une injure personnelle. Les jacobins s'inquiètent , se divisent. La commune de Paris voudrait-elle asservir la montagne elle-même ? Pendant qu'ils doutent , qu'ils examinent , d'autres s'indignent. « Sortons , s'écrie Danton ; il faut que la convention toute entière se présente aux hommes armés qui l'entourent , et qu'elle s'assure de leurs dispositions. »

Cette proposition est admise ; elle offre un rayon d'espoir aux députés menacés ; mais , dès les premiers pas , tout leur fait craindre un nouveau piège. Les cruels *montagnards* ne les reçoivent point dans leurs rangs , et ne paraissent autour d'eux que l'escorte qui les mène à la mort. Ils ont à supporter les outrages de Marat et le sinistre regard de Robespierre. Héroult-de-Séchelles préside ce cortège. La convention arrive à une issue qui donne sur la place du Carroussel. Henriot , ses aides-de-camp , plusieurs membres de la commune , soutenus d'un triple rang de baïonnettes et de piques , viennent fermer le passage. Héroult lit d'une voix timide le décret qui vient d'être rendu. Retourne , lui dit le général révolutionnaire , retourne à ton poste. Oses-tu bien donner des ordres au peuple insurgé : le peuple veut qu'on lui livre les traîtres ; livre-les , ou retourne. Puis il crie : *Canonnières , à vos pièces ! citoyens , aux armes !* Des canons chargés à mitraille sont pointés contre la convention. Plusieurs des députés sont couchés en joue. On fuit. Marat vient embrasser Henriot , et le remercie au nom de la patrie. On entend ce monstre qui crie de tous côtés : Camarades , point de faiblesse ; ne quittez pas votre poste qu'on ne vous les ait livrés. Le cortège conventionnel tente le passage par deux autres issues , et il est encore repoussé

deux fois. Marat se présente à la tête de cent brigands, prêts à commettre tous les meurtres à son signal. Je vous ordonne, dit-il, à la convention, je vous ordonne, au nom du peuple, de rentrer, de délibérer, et d'obéir. On rentre.

Un homme qui, par ses infirmités, semblait ne devoir être qu'un objet de pitié, et qui n'était qu'un monstre de scélératesse, Couthon, avec une voix tranquille, avec le plus affreux regard : « Eh bien ! mes collègues dit-il, vous venez de » vous assurer que la convention est parfaitement libre. L'hor- » reur du peuple ne se prononce que contre des mandataires » infidèles ; mais nous, il nous entoure encore de son respect, » de toute son affection. Que tardons-nous ? obéissons à » notre conscience aussi bien qu'à ses vœux. Je demande que » Lanjuinais, Vergniaud, Gensonné, Le Hardi, Guadet, Pé- » tion, Boileau, Birotteau, Valazé, Gomaire, Bertrand, » Gardien, Kervélégan, Mellevaut, Bergoien, Barbaroux, » Lidou, Buzot, Lasource, Rabaut, Brissot, Salles, Cham- » bon, Gorsas, Grangeneuve, Lesage, Vigée, Louvet et Henri » Larivière soient mis en arrestation chez eux. »

La plupart des députés refusèrent de prendre part à cette proscription, protestèrent contre la violence, et ne donnèrent point de votes. Les jacobins se levèrent, escortés de quelques-uns de leurs satellites ; le décret fut rendu. Le siège de la convention fut levé.

Le calme sombre qui avait régné dans cette journée en dissimula les horribles suites au vulgaire. Pendant quelques jours les jacobins parurent plutôt s'enivrer de leur triomphe que vouloir l'ensanglanter. Mais Paris seul reconnaissant encore leur empire, il fallut y soumettre toute la France. Ils élevaient dans leur pensée des milliers d'échafauds, mais ils en cachaient l'appareil. Ils attendaient qu'ils n'eussent plus un seul ennemi sous les armes pour se venger complètement de tous ceux qui jadis s'étaient opposés à leurs premiers progrès, de tous ceux qui venaient de balancer leur puissance, de tous ceux qui devaient les haïr, ou pour les maux déjà soufferts, ou pour les maux déjà prévus.

Trois mois sont employés à consolider la victoire que leur a donnée l'insolente audace d'Henriot. Leur union se soutient, parce qu'il y a encore des combats partiels à livrer ; leur ligue se grossit, parce que tout en fait présager le succès. Occupés de plaire à la plus grossière multitude, ils ont des lois, ils ont des fêtes, ils parlent un langage, ils affichent des mœurs plus basses encore que ses penchans. La pudeur se trouve aussi impuissante sur eux que les remords.

Les girondins, dans la lutte qu'ils venaient de soutenir,

avaient sans cesse annoncé leur vengeance. Quand l'heure fut venue d'y recourir, ils n'en eurent pas un désir unanime; ils en disposèrent faiblement les moyens. Le décret de la convention ordonnait, comme nous l'avons vu, que les députés fussent gardés dans leur propre domicile; les uns songèrent à fuir, à se cacher; les autres virent sans effroi cette première rigueur exercée sur eux. Ils avaient long-temps menacé d'une guerre civile: ils en craignaient les suites pour leur patrie; ils se laissèrent garder. Quelques jours d'une telle détention réveillèrent bientôt leurs alarmes. Les uns parvinrent à corrompre ou à tromper ceux qui les gardaient; les autres tentèrent sans fruit ce moyen, ou le dédaignèrent. Bientôt l'exemple des fugitifs servit de prétexte pour donner à ceux qui restaient une surveillance plus étroite. Ils furent conduits en prison. Barbaroux, Pétion, Lanjuinais, Henri Larivière et quelques autres arrivèrent à Caen. Ils crièrent aux armes, et tout s'arma pour venger la convention et pour l'affranchir. Le général Félix Wimpfen, qui avait défendu Thionville contre les Prussiens, commandait dans le département du Calvados. Il accueillit les proscrits, il unit sa cause à la leur. Il organisa une petite armée; il parla de marcher sur Paris. Trois commissaires de la convention se présentèrent pour l'intimider dans ses préparatifs. Il suivit l'exemple de Lafayette et de Dumouriez, il les fit arrêter. Il négocia avec les départemens voisins, afin qu'ils vinssent joindre leurs forces à celles qu'il commandait; il obtint des protestations, peu de secours. La ville de Rouen refusa de s'associer à une ligue à laquelle son accession seule pouvait donner de la consistance. La chaîne des départemens disposés à l'insurrection se trouvait interrompue par le mouvement royaliste qui, du Poitou, s'était déjà répandu dans la Bretagne. Entre les girondins et les royalistes de la Vendée il existait une défiance et une haine réciproques qui leur faisaient voir le plus grand crime dans une alliance.

Trois villes animées d'amour de la liberté et d'horreur pour l'anarchie, Nantes, Brest et Lorient, se trouvèrent, par leur position, inutiles aux girondins, qu'elles eussent voulu servir de leurs efforts. Les deux dernières ne pouvaient communiquer leur esprit aux campagnes voisines, et Nantes était assiégée par l'armée catholique et royale.

Déterminée à résister aux royalistes, ne recevant pas de secours des jacobins, ne daignant pas même en implorer d'eux, Nantes eut la générosité de se déclarer pour les girondins proscrits.

Un homme qui était attaché à la cause des royalistes, mais

sur-tout à celle de l'Angleterre, le ci-devant marquis de Puisaye, arriva à Caen, amena un faible renfort au général Wimpfen, parla en présomptueux, se fit accueillir comme un homme à ressources, enfin prit de l'emploi dans cette petite armée. Ses intrigues furent une source de troubles et de défiance; bientôt les girondins s'aperçurent que le mouvement qui se déclarait sous leur nom allait se faire sans eux. On les sépara de tous dangers pour les priver de toute gloire. Puisaye mêlait l'ironie et l'outrage à sa protection suspecte. Ils rougissaient, ils s'indignaient d'obéir à ce chef royaliste. Celui-ci se met à la tête de trois ou quatre mille hommes, qu'il appelle une avant-garde; il part; il va soumettre Paris. Il fait dix-huit lieues sans rencontrer d'ennemis. On proclame à Caen cette conquête. La convention, qu'il convient maintenant d'appeler *la montagne*, avait fait partir en toute diligence, vers les départemens insurgés, un corps de gendarmes, soutenu de quelques pièces d'artillerie: ils s'étaient placés à Vernon. Les insurgés approchaient de cette ville, pleins de confiance et avec tout le désordre qui la suit. Les gendarmes sortent des murs pour venir à leur rencontre. A peine leurs canonniers ont-ils mis le feu à leurs pièces, toute l'armée qui était devant eux a disparu, à l'exception d'un corps de quatre cents hommes, envoyé par Brest, qui bat en retraite avec moins de honte et de précipitation. Ce fut la seule action de cette ridicule campagne. L'armée des jacobins ne montra pas beaucoup d'impétuosité à profiter de cet avantage. Les chefs militaires des insurgés eurent le temps de s'embarquer pour l'Angleterre. Les magistrats de Caen, sur lesquels allait retomber tout le courroux de la montagne, s'occupèrent de remplir les derniers devoirs de l'hospitalité envers les députés proscrits. Ils leur donnèrent des guides, et même des gardes dans leur fuite. Les députés se retirèrent, en traversant la Bretagne. Bientôt les dangers renaissans les forcèrent à se séparer. Quelques-uns furent protégés et cachés pendant un long espace de temps par des royalistes bretons; d'autres espérèrent trouver ou la vengeance, ou du moins un asile dans le midi. La plupart n'y trouvèrent que la mort.

Paris, sous le joug de ses nouveaux maîtres, imitait les hommages serviles que Rome prodiguait à ses plus odieux tyrans. De grossiers monumens, que la bassesse de l'ame et la dégradation des arts élevaient à la hâte, représentaient partout le triomphe de la montagne.

Le 11 juillet, le bruit se répand dans Paris que Marat vient d'être assassiné. On n'ose confier une telle nouvelle qu'à ses amis. Elle est bientôt confirmée par les impré-

cations et les fureurs des jacobins. Une femme a porté le coup ; elle s'en glorifie ; elle attend le supplice ; elle n'a point cherché à s'y soustraire : c'est Charlotte Corday.

Elle était née dans le département de l'Orne ; elle demeurait à Caen. Son père, ancien gentilhomme, conservait une fortune aisée. Elle était âgée de vingt-cinq ans. Sa figure belle et régulière, était animée du coloris le plus pur. Tout indiquait, dans ses traits et dans ses manières, qu'en s'élevant au-dessus des forces de son sexe, elle en avait conservé la modestie. Le soin de plaire lui paraissait frivole. Elle remplissait avec tendresse le devoir de la piété filiale ; mais dans la vie domestique, elle avait obtenu ou s'était réservé quelque indépendance. Peut-être la fierté de son ame l'avait-elle soustraite au sentiment qui fait toute la destinée des femmes. Une seule passion l'occupait depuis long-temps, c'était celle de la liberté. Elle faisait tous les jours de la liberté, objet de son culte, un parallèle désespérant avec l'odieux fantôme de liberté présenté à la France. Quand les députés proscrits arrivèrent à Caen, elle plaignit leurs malheurs, elle vit tous ceux de sa patrie. Placée trop loin du théâtre des événemens, elle en comprit mal la cause. Elle voyait des milliers de tyrans ; elle crut qu'ils se subordonnaient à un chef, et le plus féroce lui parut être le plus habile. Les deux sentimens les plus généreux, l'indignation et la pitié, remplirent Charlotte Corday d'une sorte de fanatisme. Son dessein est pris ; elle goûte déjà toute la joie d'une grande action. La sérénité de ses traits trompe ses amis et son père. Elle part pour Paris. Dans la voiture publique, elle montre à ses compagnons un aimable enjouement, que n'interrompent pas même les discours de quelques jacobins. Elle emploie le premier jour de son arrivée à s'acquitter de quelques commissions dont elle s'était chargée. Ces soins minutieux semblent occuper toute son attention. Le lendemain elle va au Palais-Royal acheter le couteau qu'elle doit plonger dans le cœur d'un monstre. Elle examine, elle emporte cette arme d'un air d'indifférence. Elle se fait conduire chez Marat. L'ancre du tigre lui est fermé. Son empressement a excité la défiance d'une femme que Marat appelle son amie. Elle voit qu'il est nécessaire de le tromper, elle tend un piège à sa férocité. Elle lui écrit le billet suivant, dans lequel on voit que, par une équivoque sinistre, elle se console d'être contrainte à le flatter.

« Citoyen, j'arrive de Caen ; votre amour pour la patrie
 » me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les
 » malheureux événemens de cette partie de la république :

» je me présenterai chez vous ; ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien ; je vous mettrai à même de rendre un grand service à la France.

« CHARLOTTE CORDAY. »

Le lendemain elle se représente chez Marat. La même femme lui dispute l'entrée. Marat l'entend ; il veut qu'on l'introduise. Il était dans un bain.

Il l'interroge, elle dissimule. Il veut avoir les noms de tous les députés réfugiés à Caen, elle les lui dicte, et Marat les écrit avec la même joie que s'il les eût placés pour la première fois sur une liste de proscription. Ils subiront bientôt leur châtiement, lui dit-il. Le tien est prêt, répond-elle. Elle tire son couteau, elle le plonge dans le cœur de Marat. Il jette ce dernier cri : *A moi, ma chère amie !* Il expire. Des femmes accourent : Charlotte Corday reste immobile ; elle est en proie à leur fureur. La garde arrive ; elle se met sous sa protection. Elle est conduite à l'Abbaye.

L'effroi se répand parmi tous les chefs de la montagne. La peur leur présente par-tout des Charlotte Corday, comme si beaucoup d'ames étaient appelées à un tel héroïsme. A leur terreur il se mêle pourtant un sentiment de joie. Pour les plus puissans, Marat est un rival de moins. Danton commençait à le craindre, et même à le haïr ; Robespierre à l'envier. Cette même convention que la présence de ce monstre a tant de fois fatiguée, et qui a osé une fois le rejeter de son sein, est forcée de le pleurer. Voilà un dieu de sang créé pour présider à tant de sacrifices humains.

Cependant Charlotte Corday porte dans sa prison un sentiment d'orgueil et de paix. Elle est sans ressentiment pour toutes les vexations qu'on ajoute à sa captivité, excepté pour celles qui blessent sa modestie. L'heure de gloire est arrivée pour elle : c'est celle où elle paraît devant ses juges ; car les jacobins ont permis des juges, et même un défenseur. Le peuple arrive en foule pour la considérer. On dit tout haut qu'on la déteste, et tout bas on l'admire.

On l'interroge. L'histoire ne peut mieux caractériser ce prodige d'enthousiasme et de force d'ame qu'en citant quelques-unes des réponses de Charlotte Corday.

« Tous ces détails sont inutiles : c'est moi qui ai tué Marat. — Qui vous a engagée à commettre cet assassinat ? lui demanda le président. — Ses crimes. — Qu'entendez-vous par ses crimes ? — Les malheurs dont il a été cause depuis la révolution, et ceux qu'il préparait encore à la France. — Quels sont ceux qui vous ont portée à commettre cet assassinat ? — Personne ; c'est moi seule qui en ai conçu l'idée. — Que font à Caen les députés transfuges ? — Ils attendent que l'anarchie cesse

» pour reprendre leur poste. — Etait-ce à un prêtre asser-
 » menté ou insermenté que vous alliez à confesse, à Caen? —
 » Je n'allais ni aux uns ni aux autres. — Quelles étaient vos in-
 » tentions en tuant Marat? — De faire cesser les troubles de
 » la France. — Y avait-il long-temps que vous aviez formé ce
 » projet? — Depuis l'affaire du 31 mai, jour de la proscription
 » des députés du peuple. — C'est donc dans les journaux que
 » vous avez appris que Marat était un anarchiste? — Oui; je
 » savais qu'il pervertissait la France. J'ai tué, ajouta-t-elle,
 » en élevant extrêmement la voix, j'ai tué un homme pour
 » en sauver centmille; un scélérat; pour sauver des innocens,
 » une bête féroce pour donner le repos à mon pays. J'étais ré-
 » publicaine avant la révolution, et je n'ai jamais manqué d'é-
 » nergie. — Qu'entendez-vous par énergie? — J'entends par
 » énergie le sentiment qui anime ceux qui, mettant l'intérêt
 » particulier de côté, savent se sacrifier pour leur patrie.»

Durant son interrogatoire, elle s'aperçut qu'un homme
 était occupé à peindre ses traits; elle se tint tournée vers lui
 sans affectation. Elle avait un défenseur officieux, c'était Chau-
 veau-Lagarde. La manière dont il défendit l'accusée plut à
 cette ame fière. Voici ce discours :

« L'accusée avoue avec sang-froid l'horrible attentat qu'elle
 » a commis; elle en avoue avec sang-froid la longue prémédi-
 » tation; elle en avoue les circonstances les plus affreuses; en
 » un mot, elle avoue tout, et ne cherche pas même à se jus-
 » tifier; voilà, citoyens jurés, sa défense toute entière. Ce
 » calme imperturbable et cette entière abnégation de soi-
 » même, qui n'annoncent aucun remords en présence de la
 » mort même; ce calme et cette abnégation, sublimes sous un
 » rapport, ne sont pas dans la nature; ils ne peuvent s'expli-
 » quer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a
 » mis le poignard à la main; et c'est à vous, citoyens jurés, à
 » juger de quel poids doit être cette considération morale dans
 » la balance de la justice: je m'en raporte à votre sagesse.»

Lorsqu'elle entendit prononcer sa condamnation, elle eut un
 mouvement de joie, comme si elle eût tenu sa récompense.
 Elle remit ensuite au président deux lettres, l'une adressée à
 son père, l'autre à Barbaroux. Cette dernière, trop longue
 pour être rapportée ici, est remplie d'élévation et de grâces.
 « Nous sommes, y dit-elle, si bons républicains à Paris, que
 l'on ne conçoit pas comment une femme inutile, dont la
 plus longue vie ne serait bonne à rien, peut se sacrifier de
 sang-froid pour sauver son pays.... Je jouis délicieusement
 de la paix depuis quelques jours. Le bonheur de ma patrie
 fait le mien.» Voici la lettre à son père.

« Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de

» mon existence sans votre permission ; j'ai vengé bien des
 » innocentes victimes, j'ai prévenu bien d'autres désastres :
 » le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré
 » d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passais
 » en Angleterre, c'est que j'espérais garder l'*incognito* : mais
 » j'en ai reconnu l'impossibilité. J'espère que vous ne serez
 » pas tourmenté ; en tout cas, vous auriez des défenseurs à
 » Caen. J'ai pris pour défenseur *Gustave Doulcet*. Un tel
 » attentat ne permet nulle défense, c'est pour la forme.
 » Adieu, mon cher papa : je vous prie de m'oublier, ou
 » plutôt de vous réjouir de mon sort ; la cause en est belle.
 » J'embrasse ma sœur, que j'aime de tout mon cœur, ainsi
 » que tous mes parens. N'oubliez pas ce vers de Corneille :
 « Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud. »
 « C'est demain, à 8 heures, qu'on me juge.

« *Le 16 juillet 1793. M. C. CORDAY.* »

Le lendemain elle fut conduite au supplice, à sept heures du soir. En la voyant, il n'était plus permis de songer à l'appareil d'ignominie dont elle était entourée. On eût dit une jeune fille qui suit avec modestie, avec sérénité, une fête dont l'objet est de couronner sa vertu. Tout ce peuple qu'elle avait sous les yeux lui semblait affranchi par ses mains.

Quand le fer eut tranché sa vie, le bourreau montra aux spectateurs la tête de Charlotte Corday, et lui donna plusieurs soufflets. Le peuple s'en indigna, et les jacobins eux-mêmes firent châtier une férocité que la multitude commit souvent dans les jours de massacre.

L'exemple de Charlotte Corday apprit à mourir, mais non à chercher la mort.

La montagne s'occupa de l'apothéose de Marat. Sa hideuse image souilla tous les lieux publics. Il y eut bientôt, dans toutes les villes et dans tous les villages de la France, un lieu consacré, où quelques mottes de terre, couvertes de gazon, figuraient une montagne : un monument y était élevé à Marat, et bientôt Lepelletier fut associé à cette infamie. A toutes les solennités pratiquées par les jacobins, la jeunesse des deux sexes était contrainte, au nom de tous les supplices qui menaçaient leurs pères, de venir jeter des fleurs sur la tombe du monstre qui répéta toujours :
Il faut abattre deux cent mille têtes.

La mort de Marat servit de prétexte pour faire arrêter de nouveaux députés, et pour presser la condamnation de ceux qui étaient tombés entre les mains de leurs ennemis.

A peu près vers ce temps, les chefs de la montagne imaginèrent de soutenir leur popularité en créant une

constitution. Ils se promettaient bien de ne l'établir jamais. Ils voulaient donner une tyrannie en réalité, et une anarchie démocratique en promesse. Les girondins, avant leur chute, s'étaient aussi occupés de constitution avec plus de bonheur. Condorcet, au nom d'un comité, avait présenté un projet de constitution tel, que les jacobins auraient pu l'employer tout aussi bien que celle qu'ils inventèrent. Héroult-de-Séchelles fut chargé de rédiger cette dernière. Il déploya la souplesse de son esprit, comme il avait auparavant déployé l'infame souplesse de son caractère. Il donna ce qu'on lui demandait, des conceptions extravagantes et anarchiques. Il les rédigea avec assez de précision et d'élégance. La montagne reçut et présenta ce code, comme si elle l'eût tenu de l'immortelle sagesse. Elle le soumit à l'acceptation du peuple, afin de placer sur une liste de proscrits ceux qui auraient l'imprudente franchise de le refuser. Elle fit jurer à tous les Français de le maintenir : elle s'était juré à elle-même de ne jamais le mettre à exécution.

Plusieurs députés, amis fidèles des girondins, siégeaient encore à la convention ; ils se plaçaient avec une honorable constance sur les bancs du côté droit, où la proscription laissait tant de places vides. Leur présence servait encore à ralentir quelquefois les coups de la tyrannie. Les jacobins écoutaient avec une patience calculée les réclamations que ceux-ci se permettaient avec mille ménagemens. Cependant plusieurs d'entre eux (ils étaient au nombre de soixante-treize), peu de jours après les événemens du 2 juin, avaient signé une protestation contre les crimes de cette journée. Les circonstances leur avaient bientôt défendu de la publier : elle était restée déposée chez un d'eux (Dupe-ret), qui fut arrêté à la suite du procès de Charlotte Corday. La protestation fut découverte chez lui : soixante-treize députés furent arrêtés.

Les girondins éprouvaient dans le Midi des revers aussi prompts et presque aussi humilians que dans le Calvados. De soixante-dix départemens qui s'étaient ligués pour les venger, il n'y en eut guère que sept ou huit qui firent des efforts actifs en leur faveur. La montagne envoyait partout des commissaires pris dans son sein. Ils arrivaient avant que les administrateurs disposés à l'insurrection eussent pris leurs mesures. Ils semaient les assignats ; ils échauffaient le peuple ; ils armaient les jacobins du glaive exterminateur qu'ils avaient eux-mêmes reçu de la convention ; ils peuplaient les prisons ; ils disposaient les échafauds.

Lyon était le centre des troubles du Midi. Quoique la

cause des Lyonnais fût distincte de celle des girondins, cette ville était la seule qui, par l'énergie de sa résistance, fût trembler leurs communs ennemis. Les malheurs et la gloire des Lyonnais, à cette époque déplorable, forment un vaste et lugubre tableau que l'imagination veut suivre dans son ensemble. L'histoire de la seule ville de France qui sut opposer à toutes les fureurs de la tyrannie toutes les forces du courage et du désespoir se présente comme un épisode distinct, que nous réservons pour le moment déjà si prochain où nous verrons les jacobins assouvissant toutes leurs vengeances.

Marseille semblait animée d'un esprit aussi généreux que Lyon. Elle avait ou on lui supposait une ambition particulière qui devait ajouter à son enthousiasme; c'était celle de former une petite république, attachée seulement par le lien fédératif à la France. Ce vœu s'était effectivement présenté à l'imagination ardente de quelques Marseillais frappés de l'éclat qu'avait eu leur cité dans des siècles reculés. Ils l'exprimèrent quelquefois avec une indiscretion funeste aux girondins. La fable du fédéralisme s'accrédita par ce seul exemple. Je n'ai pas besoin de justifier les girondins d'une accusation que leurs ennemis n'employèrent que pour frapper l'imagination du peuple d'un mot nouveau et incompréhensible pour lui.

Marseille, enrichie par un commerce long-temps florissant, avait une population composée de deux élémens bien différens : d'un côté, des familles opulentes, industrieuses, éclairées; et de l'autre, une multitude de matelots, d'ouvriers du port, d'étrangers sans police et sans mœurs, dont la turbulence était excitée par l'ardeur du climat. Cette classe paraissait contenue depuis quelque temps. Marseille se déclara pour les girondins, leva une petite armée. On prit au hasard et à la hâte tout ce qui s'offrait pour composer cette troupe.

Les jeunes gens peu zélés confièrent leur cause à des soldats mercenaires. Lyon, qui se préparait à soutenir un siège, demanda du secours à Marseille. L'armée sort de cette ville, remonte le Rhône, entre dans Avignon. Le général Cartaux vient à sa rencontre avec deux mille hommes, la met en déroute, reçoit un grand nombre de déserteurs, poursuit les vaincus, et se présente bientôt aux portes de Marseille.

On parlait dans cette ville de soutenir un siège. Un cri de détresse, un cri de révolte contre les magistrats se répandit parmi les ouvriers : ils se rendirent maîtres de la ville. Ils y appelèrent l'armée du général Cartaux. La vengeance y entra. Fréron en était alors le ministre implacable. Plusieurs des Marseillais, engagés dans l'insurrection, l'attendirent avec

trop de confiance ; d'autres songèrent à fuir. Toulon leur offrait un funeste asile.

Les jacobins avaient long-temps opprimé Toulon : ils avaient, par des massacres, devancé ceux du 2 septembre. Avertis par l'exemple des Lyonnais, les habitans de Toulon se réunirent pour se délivrer de cette tyrannie domestique. Ils réussirent dans leur entreprise. Ils se déclarèrent pour les girondins. Bientôt les Marseillais vinrent leur apprendre la défaite qu'ils avaient subie sous leurs murs. On entendit de tous les côtés les cris du désespoir. « L'armée de Cartaux approche, qu'a-
» vous-nous à lui opposer ? des forts qui ne seront point dé-
» fendus ; un peuple inquiet et timide, que presseront bientôt
» la crainte de la disette, et des jacobins qui nous menacent. »

Deux flottes ennemies, l'une espagnole et l'autre anglaise, tenaient alors la Méditerranée, et croisaient à la hauteur de Marseille et de Toulon. Témoins du vaste incendie qui se répandait dans le Midi de la France, les Anglais calculaient ce qu'il pourrait leur apporter de dépouilles. Peut-être leurs secrets émissaires avaient-ils secondé les efforts que dans plusieurs villes, et dans Toulon particulièrement, on avait tentés pour se soustraire aux lois de la montagne. Marseille, un peu auparavant son désastre, avait reçu un parlementaire anglais qui, de la part de l'amiral Hood, lui promettait secours, à la condition de reconnaître Louis XVII et la constitution de 1791. Les Marseillais, fidèles à leurs principes, refusèrent, et aimèrent mieux supporter la ruine de leur cité que de la livrer aux Anglais. Qu'un tel fait confondait bien l'imputation de fédéralisme !

Un même message arriva aux Toulonnais pendant qu'ils étaient livrés au trouble et à l'épouvante que je viens de décrire. L'Amiral Hood offrait à ces hommes désespérés le secours de deux escadres puissantes, la garantie de deux couronnes. Il voilait la rigueur des conditions imposées, en parlant de la constitution de 1791, qui avait autrefois rallié tous les amis de la liberté. Il promettait qu'à la paix générale l'Angleterre rendrait au roi de France Toulon, ses vaisseaux, ses magasins.

Les habitans de cette ville, entraînés par l'impérieux et aveugle instinct de la conservation, livrèrent aux Anglais, parés du nom de libérateurs, cette belle rade qui avait si long-temps assuré à la France ou l'empire ou le partage de la Méditerranée. Ce fut le 27 août que l'amiral Hood prit possession de Toulon au nom de Louis XVII.

Bordeaux, de qui on attendait des efforts longs et courageux pour venger les girondins, Bordeaux ne put pas même combattre. Vainement ses administrateurs et tous ses principaux

habitans se dévouèrent-ils à la cause de leurs infortunés concitoyens. Bordeaux était affligé d'une disette. Les jacobins parvinrent à persuader au peuple qu'eux seuls pouvaient faire entrer des vivres dans la ville. Bordeaux se soumit. La montagne crut qu'il y avait beaucoup de vengeances à exercer dans une ville renommée par ses richesses. Tallien partit bientôt avec les instructions féroces que le comité de salut public donnait à tous ses agens.

Ainsi, Lyon à soumettre, Toulon à reconquérir sur les Anglais, voilà ce qui, au commencement du mois de septembre 1793, restait à faire à la convention pour soumettre le Midi.

La guerre civile tentée au nom des girondins n'existait plus. Ce triomphe remporté sur des ennemis personnels était pour les jacobins le seul dédommagement des échecs que les armées éprouvaient alors sur toutes nos frontières, et des défaites plus honteuses, plus sanglantes encore, que leur faisaient éprouver les royalistes vendéens. Les jacobins ne rougissaient pas et s' alarmaient peu des dernières; ils regardaient une guerre civile mêlée de tant d'horreurs comme nécessaire à l'établissement de leur tyrannie. Telle était sur-tout la pensée de Billaud-Varennes.

Les royalistes de la Vendée, vainqueurs dans toutes leurs excursions, entraînaient les habitans des campagnes, épouvaient ceux des villes; ils n'avaient encore reçu que de faibles secours de l'Angleterre. Celle-ci leur demandait un port qui pût aider à leurs communications. Ils voulurent s'emparer de Nantes. Après avoir battu toutes les troupes qui pouvaient s'opposer à leur passage, ils se présentèrent le 29 juin devant cette ville. Tout semblait devoir les favoriser dans leur attaque. Nantes refusait de reconnaître la convention; la servirait-elle? Nantes avait déjà perdu une partie de sa plus brillante jeunesse dans une guerre dont elle seule soutenait tout le poids; enfin elle n'était guère défendue que par sa garde nationale. Elle n'était point fortifiée, et l'armée royale n'avait jamais été ni plus nombreuse ni plus animée à la victoire. Nantes résista, et vainquit. Le courage désespéré des Vendéens, l'héroïsme et l'habileté de d'Elbée, de Lescure et de Laroche-Jaquelein, leurs chefs, ne purent suppléer au défaut d'artillerie. Les vaincus commirent entre eux des méprises fatales, et laissèrent sur le champ de bataille trois ou quatre mille hommes regardés comme l'élite de leurs troupes. Dans cette journée, les Nantais avaient été conduits par le général Canclaux et par le général Beysser: ce dernier, peu de mois après ce signalé service, en reçut un salaire digne des jacobins: il périt sur l'échafaud. Le premier fut aussi proscrit. Bientôt Carrier, à Nantes, montra comment les jacobins acquittaient la dette de la patrie.

Cinquante mille hommes de troupes nouvelles arrivèrent bientôt pour exterminer les restes de l'armée vendéenne. Les royalistes remportèrent plus de victoires qu'il n'en a fallu souvent pour renverser un grand empire. C'était une étrange milice que celle que les Vendéens eurent à combattre. Les colonnes de vagabonds qui avaient fait le siège de la convention au 2 juin furent employées au soutien de cette guerre civile. Ils partirent comblés de plus de largesses que s'ils avaient déjà traversé l'Europe en conquérans. Ils se recrutèrent sur leur route d'hommes semblables à eux. Leurs généraux étaient Santerre, Rossignol et Ronsin, dont l'ambition voulait aller au-delà de leurs exploits révolutionnaires. Ils désolèrent tellement les villes et les campagnes, qu'ils donnèrent aux Vendéens autant de partisans nouveaux qu'ils venaient leur opposer de combattans. Ils traînaient avec eux de beaux parcs d'artillerie; les Vendéens s'en emparèrent, en se précipitant sur les bouches enflammées, avec des bâtons. Par-tout, dans ces combats, le fanatisme de la liberté fut vaincu par le fanatisme religieux: c'est que le dernier seul était sincère. Les chefs de l'armée catholique profitaient avec art des avantages d'un terrain qu'eux seuls connaissaient. Ils attiraient en fuyant les troupes républicaines dans des défilés dont ils occupaient tout-à-coup les hauteurs. A Clisson, à Coron, et sur-tout à Montaigu, les troupes républicaines furent vaincues presque au seul aspect de leurs ennemis. Dans ce dernier combat, cinq mille Vendéens mirent en fuite quarante mille hommes. A Chantonnai, la division du général Tunck fut surprise et presque entièrement détruite. Une autre division, près d'Angers, éprouva le même sort; mais chacun de ces succès coûtait aux Vendéens quelques-uns de leurs chefs les plus intrépides, qui s'étaient élancés les premiers sur les canons de leurs ennemis. Tous ils sentaient ce qu'ils devaient à la faveur des lieux, et craignaient d'en sortir. Ils se bornaient alors à être invincibles chez eux, et n'osaient pas user de toute leur victoire. Les généraux jacobins usaient de leurs défaites en pillant, en égorgeant les malheureux voisins de la Vendée.

Les mêmes disgrâces accompagnaient nos armées près des Pyrénées. Une armée espagnole avait pénétré par des chemins jugés impraticables. Elle avait assiégé et pris en peu de jours l'importante forteresse de Bellegarde; elle avait envahi une grande partie du département des Pyrénées-Orientales; elle s'était emparée du port de Collioure.

Nous n'étions point heureux près des Alpes. On avait forcé le général Kellermann à marcher sur Lyon, avec une partie de l'armée qui couvrait la Savoie. Les troupes piémontaises

commençaient à y rentrer ; mais leurs progrès étaient aussi lents que leur fuite avait été rapide.

La coalition obtenait au nord de la France des succès qui reportaient à Paris l'épouvante qu'y avait causée l'invasion du roi de Prusse.

Le prince de Cobourg avait été arrêté devant Condé. Un blocus de quatre mois épuisa les vivres de la garnison. Le général Chancel, qui commandait dans la place, lutta, avec un courage bien rare, contre la famine. Je viens de nommer un fidèle défenseur de la république, j'ai nommé une victime. Condé fut rendue ; la garnison fut faite prisonnière. Dix mois après, le général Chancel obtint d'être échangé. Il revint dans sa patrie ; les jacobins l'envoyèrent au supplice.

Le siège de Valenciennes avait été précédé par l'une des défaites les plus humiliantes qu'éprouvèrent les Français dans le cours de cette guerre. Ils furent forcés dans le camp de Famars par le prince de Cobourg. Une grande partie de leur artillerie et de leurs magasins tomba au pouvoir du vainqueur. La résistance ne fut que sur quelques points ; la déroute devint bientôt complète. Il paraît constant qu'un grand nombre d'officiers étaient absents de leur poste. Ce fut la seule occasion où on eut à leur faire un tel reproche. L'armée anglaise, commandée par le duc d'York, parut avec assez d'éclat dans cette occasion ; elle ne sut pas long-temps soutenir cette gloire. Valenciennes fut assiégée.

Dans ce péril, la convention jeta les yeux sur le général Custine. On le tira de l'armée du Rhin, où, comme nous le verrons tout à l'heure, la fortune l'avait abandonné. Il accepta avec dévouement la dangereuse mission de réparer les défaites consécutives de l'armée du Nord. Le désordre qu'il y vit était encore au-dessus de celui qu'il avait imaginé. Il chercha à se défendre du découragement, en appliquant les ressources de la circonspection militaire dans les occasions presque désespérées. Il se plaça au camp de César, à une distance de l'ennemi, qui manifestait toutes ses craintes. Le comité de salut public lui écrivait : *Délivrez Valenciennes, ou apportez ici votre tête.* Custine répondait : « L'armée qui » a laissé faire le siège de Valenciennes ne peut pas être » encore celle qui le fera lever. Vous voulez sauver Valen- » ciennes, et moi la France. Prenez ma vie, ou respectez » mes devoirs. »

Bientôt après, le camp de César fut forcé ; Valenciennes se rendit après vingt-deux jours de tranchée ouverte. Custine fut appelé et se rendit à Paris. Il crut que son innocence et sa fidélité pourraient confondre l'iniquité des juges du tribunal révolutionnaire.

Cependant le roi de Prusse avait réparé l'ignominie de sa dernière campagne. Depuis l'attaque inopinée qui l'avait mis en possession de Francfort, il avait assiégé Mayence et le fort de Cassel, dont Custine avait très-habilement uni la défense. La manière dont ce général avait élevé tout-à-coup Mayence au rang des plus importantes forteresses de l'Europe, est reconnu aujourd'hui comme la plus heureuse de ses opérations militaires : il y avait été puissamment secondé par l'ingénieur Meunier. A la vérité, il n'avait pu remplir son but sans dégarnir les citadelles d'Alsace d'une quantité de bouches à feu. Enfin, obligé de quitter Mayence, il y avait laissé une armée de quinze mille hommes sous la conduite d'Aubert-Dubayet. Deux commissaires de la convention, Rewbel et Merlin de Thionville, s'y étaient renfermés. L'attaque fut pleine d'ardeur et d'habileté ; la résistance fut opiniâtre. Une même redoute fut prise et reprise quatre fois. Merlin de Thionville se conduisit comme un soldat intrépide. Les assiégés supportèrent avec constance les besoins les plus cruels. Alexandre Beauharnais, qui avait succédé à Custine dans le commandement de l'armée du Rhin, fit un effort pour arriver au secours de Mayence. Il avait déjà remporté un avantage signalé. Il s'avancait avec les plus heureux présages, lorsqu'il apprit que les assiégés venaient de capituler, qu'ils avaient été forcés de livrer au roi de Prusse la plus redoutable artillerie, et que la garnison revenait en France, sous la condition de ne plus porter les armes contre les alliés. Pressé d'obtenir sa conquête, le roi de Prusse n'avait pas songé que, de renvoyer à de telles conditions une armée forte encore de douze mille hommes, c'était la porter contre les royalistes de la Vendée, dont les efforts courageux surpassaient de beaucoup ceux de ses alliés.

Telle était la situation de la France au mois de septembre 1793.

LIVRE TROISIÈME.

LA montagne s'était déjà donné des maîtres. Un comité dominait sur tous les comités de la convention. L'étendue de son pouvoir était déterminée par le titre qu'il avait pris : *Comité de salut public*. Danton et ses partisans l'avaient d'abord composé. Qu'est devenu Danton ? disaient Robespierre, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennés ? Est-ce là l'homme qui, au 2 septembre, imprimait la terreur à tous nos ennemis ? Laisserons-nous le gouvernement de l'état aux mains de ce démagogue sybarite ? Ils résolurent de l'éloigner, de le perdre. Robespierre vint le trouver. « Un orage s'élève contre toi, lui dit-il ; la montagne n'a point oublié tes liaisons avec Dumouriez ; elle hait tes mœurs ; elle s'indigne de ta mollesse ; elle craint tout de la vénalité qu'elle te reproche. Eloigne-toi un moment, repose-toi sur un ami qui veillera sur tous tes dangers et qui te donnera le signal du retour. »

Si Danton ne crut pas que Robespierre voulait le sauver, il vit au moins qu'il avait le pouvoir et déjà peut-être l'intention de le perdre. Il s'éloigna. Il se retira à Arcis-sur-Aube sa patrie ; il s'y livra quelque temps aux plaisirs ; il y perdit son *énergie révolutionnaire* ; il y perdit aussi sa cruauté.

Robespierre, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennés, Couthon, Saint-Just, s'emparèrent de la puissance que Danton leur abandonnait. Ils se servirent de Barrère comme d'un instrument flexible et qu'on pouvait briser à volonté.

Ils étaient mal assis dans la tyrannie, s'ils ne parvenaient à se soumettre sans retour la montagne et la commune de Paris. Billaud-Varennés inventa *le gouvernement révolutionnaire*, la combinaison la plus profonde qui ait été encore conçue pour attacher tous les crimes à un même principe, pour lier à une même chaîne tous ceux qui les commettent.

Tout dépendit du comité de salut public. Il resta seul en présence de la convention, muette, passive, et réduite au mouvement machinal de se lever pour confirmer tous les décrets qui lui étaient imposés. Les hommes de la montagne furent employés à exercer au-dehors la tyrannie, afin de ne point la troubler dans son centre. Ils reçurent pour exil des départemens à ravager, à dépeupler. A la

vérité, le comité de salut public ne les assujettissait pas toujours à une mesure déterminée de meurtres et de déprédations ; aussi quelques-uns cherchèrent-ils à éluder les ordres de leurs féroces mandataires. Ceux qui allèrent le plus loin en cruautés n'allèrent pas au-delà des pensées, des calculs de Robespierre et de Billaud-Varennés.

Trois années s'étaient écoulées dans l'anarchie avant qu'une foule d'hommes distingués eussent pu asseoir parmi nous les bases d'une constitution libre ; mais quand il s'agit de créer le plus affreux des despotismes sous le nom de *gouvernement révolutionnaire*, cinq ou six hommes sans génie trouvèrent, d'une commune et d'une subite inspiration, l'ensemble le plus horrible et le plus accompli de tous les moyens de la tyrannie.

Je ne ferai point ici l'analyse de ce gouvernement : nous apprendrons trop à le connaître par ses effets.

Le 17 septembre, la convention rendit la loi *des suspects*. Quand une guerre allumée entre deux peuples barbares a laissé une entière victoire à l'un d'eux, celui-ci disperse les vaincus comme de vils troupeaux ; ou ne leur permet de rester encore dans leurs champs que sous la condition de les cultiver pour de nouveaux maîtres. Les barbares de la France n'en usèrent pas ainsi : ils ne songèrent qu'à exterminer des ennemis qui n'avaient pas même combattu contre eux, qui avaient fait vingt actes de soumission pour quelques-uns d'une opposition timide ; des ennemis, enfin, qu'ils ne pouvaient ni désigner avec certitude, ni frapper sans de continuelles méprises. Pour les définir, ils créèrent le mot de *suspects* ; pour les exterminer avec ordre, ils établirent des milliers de prisons, où ils seraient déposés en attendant l'échafaud. Les tyrans avaient depuis longtemps médité ce décret. Ils chargèrent un député peu fait pour un tel emploi de le rédiger. Je vais en transcrire quelques articles.

« Immédiatement après la publication du présent décret,
 » tous les gens suspects qui se trouvent sur le territoire
 » de la république, et qui sont encore en liberté, seront
 » mis en état d'arrestation.

« Sont réputés suspects ceux qui, soit par leur conduite,
 » soit par leurs relations, soit par leurs propos ou écrits,
 » se sont montrés les partisans de la tyrannie ou du fé-
 » déralisme, et ennemis de la liberté ;

« Ceux qui ne pourront justifier de l'acquit de leurs de-
 » voirs civiques ;

« Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ;

« Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, les

» femmes , pères , mères , fils ou filles , frères ou sœurs et
 » agens d'émigrés , qui n'ont pas constamment manifesté
 » leur attachement à la révolution.

» Les tribunaux civils et criminels pourront , s'il y a lieu ,
 » faire retenir en état d'arrestation , comme gens suspects ,
 » et envoyer dans les maisons de détention ci-dessus énon-
 » cées , les prévenus de délits à l'égard desquels il serait
 » déclaré n'y avoir pas lieu à accusation , ou qui seraient
 » acquittés de celles portées contre eux. »

On établissait pour juges des *suspects* les comités révolutionnaires. On ne peut imaginer avec quelle facilité les tyrans délèguèrent le pouvoir d'enfermer et de massacrer. Chaque village eut un comité révolutionnaire.

Paris en eut quarante-huit. On se servit de tous les scélérats ; il s'en forma de nouveaux. On vit des hommes qui ne surent éloigner d'eux le titre de suspect qu'en briguant l'emploi de les faire arrêter. Une étrange , une salutaire générosité inspira à quelques hommes d'accepter cet emploi pour le rendre nul. Cette fraude faite contre le crime ne put être longtemps ni cachée ni impunie. Deux cent mille membres de comité révolutionnaire furent choisis dans le rebut de la société pour être les arbitres suprêmes de la liberté et des jours de l'élite de la nation. Tous les vices trouvèrent à se venger des châtimens et des outrages dont ils avaient été flétris. Les membres du comité révolutionnaire avaient encore au-dessous d'eux des êtres qui n'avaient de capacité dans le crime que pour remplir le métier de délateurs. La convention les appelait par un salaire. Tous ceux que la misère ou la domesticité plaçait dans une dépendance purent s'enrichir par la perte de ceux dont ils dépendaient. On vit sortir à grands flots toutes les bassesses et tous les ressentimens , qui se nourrissent dans le besoin et l'humiliation ; mais la reconnaissance et la fidélité eurent leurs prodiges.

Le procureur de la commune de Paris, Chaumette , craignit que Merlin , dans sa loi , n'eût trop restreint la définition des suspects. Il l'étendit à un tel degré , qu'elle pouvait comprendre facilement les quatre cinquièmes des Français. Le monstre aux deux cent mille têtes , Marat , fut vaincu dans ses calculs. Ses successeurs agitaient souvent entre eux à quel degré il fallait réduire la population de la France. Dans la progression de leurs cruautés , ils doubtaient , ils triplaient , ils centuplaient enfin le nombre des êtres qu'ils avaient d'abord voués à la mort. Je n'oserai dire qu'au moment où je peindrai la chute et le supplice de ces destructeurs d'hommes , à quel terme ils avaient enfin arrêté leurs tables de proscription.

Mais est-il bien sûr qu'au moins, dans l'origine, tous ceux qu'ils faisaient arrêter comme suspects, ils les eussent déjà promis à l'échafaud? Oui, les tyrans avaient déjà cette pensée toute entière. Ils ne voulaient l'annoncer que par degrés. Ils eussent fait frémir plusieurs de leurs complices, ils eussent révolté plusieurs de leurs agents. À *la montagne* même siégeaient des hommes violens, mais susceptibles de pitié, chez qui de tels projets eussent hâté le repentir et la vengeance qu'ils devaient au genre humain. Cependant le furieux Collot-d'Herbois trahit un jour dans la convention le sort réservé à ces milliers de suspects. Barrère venait de proposer contre eux une loi de déportation : c'était au climat dévorant de la Guiane qu'il envoyait tous ceux que même les tribunaux révolutionnaires n'osaient encore juger coupables. Vous eussiez dit, à la colère de Collot-d'Herbois, que son collègue venait d'invoquer et de venger l'humanité. « Qu'ils tremblent » dans leurs prisons, s'écria-t-il, ces lâches ennemis de la patrie! qu'ils tremblent sur-tout si nous éprouvons encore les » revers dont ils font leur joie! Il faut qu'une mine soit pratiquée sous leurs prisons, et qu'à l'approche des brigands » armés qu'ils appellent leurs libérateurs, une étincelle salutaire, jétée sur la mine, mette en poudre les conspirateurs! »

La convention frémit de terreur, et même d'horreur. Les prisons ne furent point minées. Il est vrai que les armées étrangères ne firent point en France de progrès ultérieurs.

Le signal fut donné au tribunal révolutionnaire de faire tomber ses coups sur des têtes illustres. Il n'avait encore frappé que des personnes obscures, et presque toutes choisies dans la classe même que les démagogues flattaient sans cesse. Dans les mois de septembre et d'octobre, le comité de salut public lui livra successivement à condamner le général Custine, la veuve de Louis XVI, et vingt-deux députés du parti de la Gironde.

Le supplice de Custine fut le dernier crime auquel Danton prit part. Dans son aveugle soumission aux lois de la république, le général, muet sur la journée du 31 mai, ne l'était pas sur ses auteurs. Qu'ai-je besoin de parler des torts dont il fut accusé? Toutes ses opérations militaires furent soumises à l'examen de juges et de jurés qui avaient vu plus de massacres que de combats. L'embarras était moins pour lui de se justifier que de se faire comprendre. Il est des hommes dont la destinée est de rencontrer partout des ingrats; et ce sont ceux-là sur-tout qui, comme Custine, sont confians par excès de présomption. Il trouva des accusateurs parmi tous ceux dont il avait fait la fortune. Un guerrier qui lui devait son avancement, le général Houchard, vint déposer contre lui

devant ce même tribunal qui, quelques mois après, devait le punir d'une victoire. Le principal chef d'accusation contre Custine était la reddition de Mayence; de Mayence, qu'il avait prise en un jour, et qui avait arrêté pendant quatre mois, le roi de Prusse et le duc de Brunswick. Les jurés du tribunal révolutionnaire n'osaient prononcer : *Cet homme a trahi la patrie*. Vous la trahissez, vous, leur disaient le comité de salut public et les jacobins. Une seule personne leur disputait encore leur proie : c'était la belle-fille de Custine; seule, depuis dix jours, elle arrêta le fer des bourreaux. Elle paraissait devant le tribunal, guidée par le même sentiment qui avait conduit Mlle Sombreuil et Mlle Cazotte devant les assassins du 2 septembre. Tendre, intrépide, elle ajoutait tout à la défense de Custine, en paraissant sans cesse à côté de lui. Si une réponse victorieuse avait été fournie par lui-même ou par ses défenseurs, elle, de ses regards, de tout son être, semblait la graver au fond des cœurs. Le peuple admirait en pleurant ce touchant modèle de piété filiale. Les jurés reçurent de nouveaux ordres de condamner Custine, et ils le condamnèrent. Custine fut conduit à l'échafaud. Déjà la multitude demandait aux victimes qu'elles bravassent la mort, ainsi que le peuple de Rome l'exigeait des gladiateurs. Custine, en ce moment, oublia ou dédaigna l'attitude du guerrier; il ne trouva d'appui que dans le secours de la religion. Il parut accompagné d'un confesseur, et la foule murmura.

L'Autriche, victorieuse depuis six mois dans toutes les actions et dans trois grandes batailles, avait ouvert à ses armées le chemin qui pouvait les conduire à Paris, lorsque les jacobins résolurent de faire périr la fille de Marie-Thérèse, la veuve du dernier roi de France, soit qu'ils voulussent témoigner leur mépris pour leurs ennemis en se privant d'un tel otage, soit qu'ils trouvassent à verser ce sang une consolation dans les revers. Dans le procès de Louis XVI, tout annonçait encore qu'on s'occupait d'un roi; dans le procès de Marie-Antoinette d'Autriche, rien ne rappela la reine. Depuis trois mois, elle était livrée à mille tortures; elle pleurait son époux: on lui ravit son fils. Il fut arraché des bras de sa mère, et c'était pour abreuver cet être malheureux de tous les poisons qui tuent lentement l'enfance. La commune lui avait donné pour gouverneur le barbare Simon, cordonnier. Bientôt après on força la reine de dire un éternel adieu à sa fille, à Mme Elisabeth. Elle quitta le Temple, où du moins elle retrouvait encore les vestiges de Louis. Elle fut précipitée dans le tumulte sinistre de la Conciergerie. Elle y passa deux mois, gardée à vue dans une chambre par deux gendarmes surveillans de toutes ses paroles, de tous ses mou-

vemens, et fléaux de toutes ses pensées. Enfin, elle fut appelée au tribunal révolutionnaire. On n'avait point cru qu'elle répondît à de tels juges. Royalistes et jacobins supposaient que sa fierté ne se soumettrait jamais au rôle d'une accusée vulgaire. Peut-être se crut-elle enchaînée par l'exemple de son mari; peut-être pensa-t-elle qu'elle affaiblirait dans les cœurs le respect d'une si belle mort en cherchant à donner un autre genre d'éclat et de courage à la sienne. Marie-Antoinette d'Autriche répondit aux jurés du tribunal révolutionnaire, et défendit ses jours : elle était encore mère. Son acte d'accusation était déjà un arrêt de mort. Tous les prétendus crimes pour lesquels on avait condamné Louis, on ne les imputait plus qu'à sa veuve. Les griefs étaient les mêmes sur tous les points. Les atteintes qui lui étaient personnelles étaient des outrages à ses mœurs; des outrages!.... Je serai bientôt forcé de dire quelle en était la nature. Le tribunal révolutionnaire, dans ce procès, ne se bornait pas à menacer une seule tête. Rien de plus révoltant que le choix des témoins qui furent appelés : d'un côté les plus affreux suppôts de la tyrannie, et de l'autre ceux qu'elle avait déjà proscrits, et qui attendaient dans les cachots l'heure du sacrifice. On disait à ceux-ci : Voyez cette femme coupable; vous ne fûtes tous, sous différens noms, sous des couleurs différentes, que ses instrumens, ses complices : révélez tous ses crimes, si vous voulez faire oublier les vôtres. Parmi ces témoins condamnés étaient deux députés de la convention, Manuel et Valazé. Le tribunal, aussi terrible envers eux qu'envers l'illustre accusée, semblait leur dire : Elle ne fait que vous précéder à l'échafaud. Ils ne voulurent ni l'un ni l'autre attester leur républicanisme par la calomnie. Valazé parla d'un fait peu important.

On voulait qu'à son tour Marie-Antoinette fût accusatrice. On l'avait mise en présence de Bailly. On supposait qu'elle était implacable dans ses ressentimens contre les premiers constitutionnels. Mais la reine interrogée si Lafayette et Bailly n'étaient pas instruits du complot de la fuite de Varennes, le nia constamment.

Latour-Dupin, qui avait été ministre de la guerre pendant l'assemblée constituante, fut appelé comme témoin. A ces mots : *Connaissez-vous l'accusée ?* il s'inclina profondément devant elle, pénétré de respect et de douleur. — *Ah ! oui, j'ai l'honneur de connaître madame !*

L'un des héros de la dernière guerre maritime, d'Estaing, fut aussi appelé. Sa déclaration commençait par ces mots : *J'ai à me plaindre de l'accusée, mais je n'en dois pas moins dire la vérité, Je ne sais aucun fait relatif à l'acte d'accusation.*

Le tribunal révolutionnaire voulut par la terreur conduire Marie-Antoinette à l'ingratitude. On lui présenta le petit nombre des commissaires de la commune qui avaient respecté le malheur des prisonniers du Temple. La reine employa à les justifier de leur humanité ces ménagemens, cette habileté que les femmes trouvent dans leur cœur.

De ceux que je viens de nommer ou de désigner, nul n'échappa à la mort.

Parmi les accusateurs parut le plus infâme des révolutionnaires, Hébert, *le Père Duchesne*. Ce fut lui qui vint rapporter, dans leurs plus affreux détails, les déclarations qu'il prétendait avoir été faites par l'enfant, que lui et ses collègues empoisonnaient tous les jours, par cet enfant contre sa mère. On ne peut rapporter cette déposition d'Hébert. Le même fait était indiqué en ces termes, par Fouquier-Thinville, dans l'acte d'accusation :

Qu'enfin, la veuve Capet, immorale sous tous les rapports, et nouvelle Agrippine, et si familière avec tous les crimes, qu'oubliant la qualité de mère et la démarcation prescrite par les lois de la nature, elle n'a pas craint de se livrer avec Louis-Charles Capet, son fils, et de l'aveu de ce dernier, à des indécentes dont l'idée seule fait frémir la nature.

Marie-Antoinette avait laissé sans réponse cette atrocité. Un des jurés veut qu'elle s'explique. Elle hésite encore; mais tout-à-coup, elle se tourne vers l'audience, et, avec un accent inexprimable de douleur, elle prononce ces mots : *J'en appelle à toutes les mères qui m'entendent : aucune d'elles croira-t-elle à la possibilité d'un tel crime ?*

Elle parlait à des furies, et les furies ne purent lui répondre que par des larmes.

Pendant l'instruction de son procès, qui dura plusieurs jours, Marie-Antoinette conserva une apparence d'impassibilité qui faisait le désespoir de ses juges et d'un public digne d'eux. Sans cesse ramenée par les questions qui lui étaient adressées au souvenir de son époux, elle demeura sans altération, sans soupirs et sans larmes.

Je ne serai point assez cruel pour en faire un reproche à sa mémoire. De telles douleurs ont-elles une expression ? A quels êtres, grand Dieu ! les eût-elles confiées ? elle portait un habit de deuil.

Ses réponses étaient promptes, faciles. On ne pouvait défendre avec plus d'habileté, plus de sagesse, des jours plus déplorables, plus sûrement condamnés. Je le répète, elle était encore mère. Peut-être céda-t-elle trop à ce sentiment, lorsque, se retirant de l'audience (les débats étaient terminés), elle dit ces mots : *Hier, je ne connaissais pas les*

témoins ; j'ignorais ce qu'ils allaient déposer contre moi. Eh bien ! aucun d'eux a-t-il articulé un fait positif ? Je finis en observant que je n'étais que la femme de Louis XVI , et qu'il fallait bien que je me conformasse à ses volontés.

On la fit bientôt rentrer à l'audience , et c'était pour lui lire sa condamnation. Elle la soutint avec calme.

Le 16 octobre, elle fut conduite au supplice. Tout Paris était sous les armes. Elle n'était point aimée, elle fut plainte.

Quelques hommes osèrent imposer silence à des troupes de tigresses qui la poursuivaient de leurs cris. L'appareil ignominieux dans lequel elle fut traînée étonna d'abord son courage. A l'aspect de la place où avait péri son époux, elle parut impatiente de se présenter au même fer.....

Les girondins furent appelés, après la reine, au tribunal révolutionnaire. La convention les y envoyait. Elle venait d'éprouver la plus affreuse violence, et le digne châtiment de sa lâcheté au 2 juin. Au-dessous du comité de salut public existait un comité qu'on appelait de surveillance, et qui pressait l'exécution des crimes que le premier ordonnait. L'acte d'accusation des girondins y avait été préparé. Amar en était le rapporteur. Il monte à la tribune. Il promène des regards farouches sur le côté droit de l'assemblée où quelques députés siégeaient encore avec une honorable constance. « Avant » tout, dit-il, je dois prévenir la convention qu'elle a en- » core dans son sein des traîtres que la loi doit frapper. Ils » sont présents, ils m'entendent; les lâches méditent leur » fuite; que la convention la leur ferme, et qu'elle se con- » signe elle même dans cette salle. » La convention se lève, rend le décret. Elle se forme en une prison. Les représentans du peuple sont les geoliers de leurs collègues. On écoute en silence un rapport où Amar s'exprime moins en accusateur qu'en bourreau. Il s'efforce de flétrir ceux qu'il frappe. Il leur associe ce Philippe Egalité, ce duc d'Orléans, que tant de fois les girondins avaient voulu bannir de la France. Maintenant ils sont présentés comme ses complices.

A la suite de ce rapport quarante députés sont traduits au tribunal révolutionnaire. Plusieurs de ceux-ci sont arrêtés dans la salle même. Vingt autres, qui déjà avaient fui, sont *mis hors la loi*. L'emploi de cette formule révolutionnaire a de quoi étonner dans un temps où le destin le plus affreux était d'être sous ces lois barbares. Cette formule signifiait que les accusés *mis hors la loi* perdaient même le droit de se défendre. Nous verrons comment il fut respecté pour les autres. Enfin soixante-treize députés, signataires de la protestation dont j'ai parlé, sont saisis sur les bancs et conduits en prison.

Peu de jours après le même Amar monte à la tribune ; il

vient demander que les soixante-treize signataires soient mis en jugement. Un silence de terreur régnait dans l'assemblée. Quelques amis peut-être allaient, en réclamant pour leurs collègues, partager mais non faire révoquer l'arrêt de leur supplice. Un défenseur se présente pour eux, et c'est Robespierre. Faut-il laisser à ce barbare l'honneur d'un acte de pitié? Doit-on confirmer par son exemple un principe dont on a pu douter de nos jours, que le cœur du scélérat n'est pas à tous les instans capable de la même férocité? La clémence de Robespierre dans cette occasion ne fut due qu'à sa politique ombrageuse. La montagne lui offrait alors des sujets obéissans, mais il craignait d'y rencontrer des rivaux. Il voulait lui opposer un contre-poids dont il pût se servir un jour. Il dévoila cette politique lorsque, attaqué au 9 thermidor... Mais pourquoi cette pensée du 9 thermidor?... Quel abîme de sang nous en sépare!

Vingt-deux députés étaient en la puissance du tribunal révolutionnaire. L'acte d'accusation était collectif et ne désignait de faits particuliers qu'à cinq ou six d'entre eux. Chacun d'eux crut avoir le droit de se défendre. La société des jacobins, le comité de salut public, la convention, virent dans une telle prétention une conspiration nouvelle. Le tribunal révolutionnaire demanda et obtint un décret qui lui permettait de fermer les débats *dès que la conscience des jurés serait éclairée, soit que tous les accusés eussent été entendus ou non.* Vergniaud avait parlé, et les derniers accents de cette bouche éloquente avaient ému l'auditoire, quoiqu'il fût composé en grande partie des brigands du 2 juin. D'autres accusés avaient embarrassés, mais non fait rougir les témoins qui se présentaient contre eux. Ces témoins, c'étaient des hommes tels que l'ignominieux Chabot, tels que Chaumette, tels qu'Hébert, qui semblait encore triompher du scandale atroce dont il avait épouvanté le public dans le procès de la reine.

Nul de ces députés ne trouva grâce, nul ne l'avait implorée. Quand ils entendirent leur arrêt de mort, ils firent retentir les voûtes de la salle de ce cri unanime : *Vive la république!* Ils s'embrassèrent. Un cri d'horreur s'élève de tous côtés. Valazé, l'un des condamnés, venait d'enfoncer dans son cœur un poignard. Les juges sortaient précipitamment de leurs sièges, comme s'ils avaient eu tout à craindre du désespoir des députés. On les ramena en prison. Ils supportèrent la mort avec constance. Les plus jeunes répétaient, avec une sorte d'ivresse, les chants patriotiques dont ils dirigeaient maintenant les applications contre les tyrans qui les immolaient. Les autres gardaient une contenance calme. Vergniaud s'était muni d'un poison sûr, il refusa de s'en servir, pour accompa-

gner son jeune ami Ducos à l'échafaud. Fouquier-Thinville, un monstre dont trop souvent j'aurai à répéter le nom, avait ordonné que le cadavre de Valazé fut placé à côté d'eux.

Ainsi moururent, presque tous dans la fleur ou dans la force de l'âge, Brissot, Vergniaud, Gensonné, Lasource, Fonfrède, Sillery, Ducos, Carra, Duperret, Gardien, Duprat, Fauchet, Beauvais, Duchâtel, Mainvielle, Lacaze, Lehardi, Boileau, Antiboul et Vigée.

Gorsas avait péri avant eux. Mis hors la loi, on lui avait demandé son nom, et on l'avait condamné.

Je vais suivre encore la destinée de quelques autres hommes de ce parti.

Un jeune homme, Girey-Dupré, illustra sa mort par l'enthousiasme de l'amitié. Le tribunal révolutionnaire lui demanda s'il était l'ami de Brissot. — J'étais son ami. — Et que pensez-vous de lui? — Il a vécu comme Aristide, et il est mort comme Sydney. Sans confirmer ce jugement, l'histoire ne peut qu'admirer l'ami intrépide qui s'exprima ainsi dans de telles circonstances.

L'un des plus vertueux de ces proscrits, l'un des hommes les plus éclairés de ce temps, Rabaut-Saint-Etienne, fatigué d'errer de tous côtés, était rentré dans Paris même, et y vivait caché chez un ami. Animée du plus tendre amour, sa femme veillait sur ses dangers. Elle sortait quelquefois. Elle rencontra un jour un des collègues de son mari, qui avait le plus concouru à la proscription des girondins. Il avait beaucoup connu Rabaut : malgré la division des partis, il ne lui avait jamais montré d'inimitié personnelle. Mme Rabaut, épouvantée à l'aspect de cet homme, veut le fuir. Il l'aborde avec les traits et le langage de l'intérêt et de la douleur. Il veut, dit-il, protéger Rabaut dans sa retraite ; il lui donnerait un asile jusque dans sa maison. Cet entretien est rapporté à Rabaut. Il s'ouvre à l'espoir. Son cœur lui interdit la défiance. Pourquoi ne se découvrirait-il pas à ce collègue compatissant ? Il mettrait à l'abri de tout danger l'honnête famille qui lui donne l'hospitalité. Il fait connaître sa demeure au montagnard. Une heure de la nuit est indiquée pour le recevoir. A cette même heure la porte est ouverte avec fracas. C'est lui : ce monstre de perfidie est accompagné de gardes. Il vient arrêter le malheureux qui lui tendait les bras, et son frère Rabaut-Pommier, l'un des soixante-treize signataires. Rabaut était *hors la loi*. Il ne fit que passer du tribunal à l'échafaud. Son hôte, son hôtesse furent immolés après lui. Sa femme avait été seule épargnée par le traître ; dans son désespoir, elle se donna la mort. Elle était simple et modeste ; elle était belle ; son esprit était éclairé ; elle était vertueuse.... Telle fut sa destinée !

J'ai entendu plusieurs fois raconter et affirmer le trait de perfidie qu'on vient de lire. Je n'ai pas acquis une entière certitude sur le nom de son auteur. Je crains de calomnier même un scélérat.

Lebrun, ministre des affaires étrangères, fut condamné par le tribunal révolutionnaire, comme ami de Brissot, Clavière, ministre des contributions, allait l'être au même titre. Il prévint son sort. Dans la prison, il se perça le cœur avec un couteau. Sa femme, peu de jours après, imita son mari : elle se donna la mort.

Roland avait fui. Sa sûreté même lui prescrivait de marcher seul. Mme Roland était restée à Paris ; elle fut arrêtée. Du fond de sa prison, en face de la mort, elle jeta un dernier regard sur la vie qu'elle avait parcourue. Dans l'espace de quelques mois, elle écrivit ses mémoires : monument de la force de son ame et des grâces de son esprit. Elle voulut préparer un supplice aux bourreaux de ses amis, en les peignant eux et leurs adversaires. Elle fit plus ; elle osa revenir sur ses années paisibles et heureuses. Elle osa s'environner des plus douces réminiscences de sa vie, et les retracer avec sérénité, avec fraîcheur, et presque sans regret. La mort ne lui paraissait plus que délivrance et que gloire. Elle prononça devant le tribunal révolutionnaire une défense qu'on peut regarder comme l'une des plus éloquents imprécations contre ce règne odieux. Elle se garda bien d'affaiblir l'énergie de ses menaces par un vain emportement. Charlotte Corday ne fut pas plus magnanime que Mme Roland dans le moment suprême. Celle-ci avait pour compagnon de son supplice un homme recommandable, qui montrait quelque affaissement. Elle s'occupait à ranimer son courage, et même à faire naître un sourire sur ses lèvres. Elle eut la générosité de renoncer pour lui à la faveur qui lui avait été accordée de monter la première à l'échafaud. L'homme à qui elle s'était adressée avait refusé d'abord. Pouvez-vous, lui dit-elle avec gaieté, refuser à une femme sa dernière requête ? Elle l'obtint. En voyant une colossale et effrayante statue de la liberté placée près de l'instrument de mort, elle s'écria : *O liberté, que de crimes on commet en ton nom !* Peu de jours après, on trouva sur la route de Rouen à Paris le corps sanglant du mari de cette femme courageuse. Elle avait prédit qu'il ne lui survivrait pas.

C'était à Bordeaux que s'étaient réfugiés la plupart des députés proscrits. Mais cette ville fut bientôt obligée de se soumettre aux lois de la montagne. Elle fut le tombeau de plusieurs députés, et d'abord de Grangeneuve, de Biroteau et de Cussi, qui furent reconnus sous des déguisemens. L'amitié fraternelle veilla trop inutilement sur Guadet et



sur ses amis. Sa sœur, Mme Bouquey, parvint, avec beaucoup de difficulté, à les conduire dans une carrière qu'elle possédait à quelques lieues de Bordeaux. Elle leur trouva un refuge dans un souterrain spacieux, qui devint pour eux une habitation supportable. Ils y vivaient depuis plusieurs mois. Chacun d'eux avait trouvé une sœur dans celle de Guadet. C'était elle, le plus souvent, qui venait leur apporter des alimens, procurés avec la plus grande peine; une cruelle disette affligeait Bordeaux et ses environs. Que de soins, que de précautions pour dérober leur retraite à une multitude d'ouvriers!... L'histoire ne peut rendre ces détails intéressans, qui font supporter le tableau du malheur par l'image de ce qui peut l'adoucir. Mme Bouquey fut découverte, et arrêtée avec son mari, avec son frère, avec le député Salles. La mort de ces députés, pour qu'on la rendît mille fois plus cruelle, fut accompagnée de celle de leur bienfaitrice. Pétion et Barbaroux avaient pu s'échapper; mais ils ne cherchèrent pas, ou ils ne purent trouver un nouvel asile. Le cadavre du premier fut trouvé déchiré par les loups. Il restait à Barbaroux un souffle de vie, dont les bourreaux profitèrent.

Louvet avait long-temps partagé ce funeste asile. Il en était sorti avant le cruel événement que je viens de rapporter. Il a tracé le tableau le plus intéressant des aventures de sa proscription. On y voit par quelle intrépidité, par quels traits de présence d'esprit sa femme parvint à lui sauver la vie.

Le député Bresson dut le même bonheur à une cause aussi chère. On en pourrait dire autant de presque tous ceux qui, poursuivis par cette tyrannie, purent lui survivre.

Voici quelle fut la fin de Condorcet, qui avait rempli l'Europe savante de sa renommée. Caché à Paris, il fut forcé de quitter sa retraite. Il erra dans les environs de cette ville, craignant de frapper à la porte de ces maisons de campagne jadis si agréables, et dont les propriétaires étaient arrêtés ou allaient l'être; y recevant quelques alimens, et fuyant bientôt. La faim le fit entrer dans une auberge. Son air sombre et délaissé, ses vêtemens déchirés, la longueur de sa barbe, décelèrent en lui un proscrit. On reconnaissait alors les proscrits au même signe qu'auparavant les brigands. On vint l'arrêter. Il eut le temps d'avaler un poison subtil, qui lui donna la mort la plus prompte.

Ainsi, par les supplices et par les suicides, périrent la plupart des girondins. Avant qu'ils parussent sur la scène politique, le parti des amis sincères de l'ordre et de la liberté luttait, ou pouvait lutter avec avantage contre deux

partis extrêmes. Les girondins rompirent en deux fractions le parti modéré, et par-là ils le détruisirent. Ils commirent de grandes erreurs politiques, et ne voulurent jamais en confesser une seule, ce qui les empêcha de les réparer avec succès. Ils avancèrent dans la révolution en ménageant leurs ennemis, et en accablant ceux qui devaient devenir leurs alliés. Ils étaient présomptueux dans leurs espérances, et tortueux dans leurs moyens. Leur amour de la république tenait beaucoup de cet enthousiasme qu'opérèrent sur le jeune âge les grands tableaux d'Athènes, de Sparte et de Rome. Quand le trône fut abattu, ils dirent: Voilà la république. Eh! que signifiait l'absence d'un roi, quand il y avait absence et de lois et de mœurs? Ils soutinrent leur dernier combat contre les destructeurs de la société et des hommes; ils le soutinrent long-temps avec des armes inégales, et ils y périrent. La plupart d'entre eux étaient recommandables par des vertus privées. On ne peut leur refuser du désintéressement relativement à leur fortune.

Quels meilleurs garans à citer de la tendresse qu'ils portaient dans leurs affections domestiques, que les dévouemens de leurs femmes, de leurs sœurs, de leurs fils? En général, ils furent les uns pour les autres des amis constants et éprouvés; mais leurs vertus privées et leurs talens ne firent pas le bien de leur patrie. Je répète encore ici que les torts politiques qu'on peut reprocher au parti des girondins ne peuvent s'appliquer à plusieurs députés qui ne les suivirent que dans la seconde et la plus belle époque de leur carrière.

Robespierre, qui, dans son ame, avait déjà juré la mort de tous ses concurrens à la tyrannie, prononça ces paroles à la tribune des jacobins: *Il faut que Philippe d'Orléans meure.* On fit venir celui-ci de Marseille, où il était gardé depuis la défection de Dumouriez. Il arriva à Paris deux jours après la mort des vingt-deux députés. Le tribunal révolutionnaire entendit avec dédain sa justification, qui ne pouvait consister que dans le récit de ses forfaits. Cet homme, à qui on ne connaissait aucune espèce de courage, et que la honte devait accabler au défaut du remords, reçut sa condamnation avec un sourire. Il demanda, pour son unique grâce (certes c'en était une pour un être chargé de si horribles souvenirs), qu'on ne remît pas, comme c'était l'usage, sa mort au lendemain. La foule se pressa sur son passage. Celui qui avait défié sa conscience brava les outrages de la multitude, dont il avait été long-temps la méprisable idole. L'impudence, car je ne puis dire la sérénité de ses derniers momens, fit le

désespoir de plusieurs hommes indignés qui étaient accourus pour jouir de son supplice. Jamais on ne dut mieux sentir combien est terrible pour la société la doctrine de l'anéantissement de l'ame , puisqu'elle fait la paix du scélérat.

La faux du tribunal assassin semblait s'être égarée en tombant sur une tête coupable. Il continua dans une effrayante progression le cours de ses meurtres : le premier maire de Paris, Bailly, fut immolé. C'était la scène du Champ-de-Mars que les jacobins vengeaient sur lui. Il savait à quelle haine il était en butte. Il répétait souvent dans sa prison : *Ils changeront pour moi le supplice.* Il avait paru trois fois au tribunal révolutionnaire. Au sortir de la seconde séance, il dit à ses compagnons d'infortune qui se pressaient autour de lui : *Le petit bon-homme vit encore ;* mot emprunté d'un jeu du jeune âge. Les jacobins vinrent demander à la convention que le lieu de son supplice fût le Champ-de-Mars, et la convention le décréta. Ce ne fut point assez pour les jacobins que ce raffinement de barbarie. Le malheureux Bailly était arrivé, après un voyage de deux heures, au lieu de l'exécution. Les jacobins, et sur-tout les femmes, qui les excitaient encore, voulurent prolonger son agonie. Ils s'écrièrent que le Champ-de-Mars serait souillé du sang de Bailly. Il fallut disposer l'échafaud auprès de la rivière. Le temps était affreux, et ajoutait à la longueur de ces apprêts. Un des bourreaux (car tous les spectateurs l'étaient devenus) s'approche de lui, et lui dit : *Tu trembles, Bailly.* — *Mon ami, c'est de froid,* lui répondit le sage.

Parmi les nombreux condamnés de cette époque furent l'ex-ministre Duport-Dutertre et Barnave, dignes l'un et l'autre des regrets de leur patrie, puisqu'ils s'étaient dévoués pour la préserver d'une seconde révolution, mille fois plus fatale que la première. Barnave avait été, à vingt-cinq ans, l'un des orateurs qui s'étaient le plus distingués dans l'assemblée constituante, par l'étonnante facilité et la justesse de son élocution. Son talent s'était beaucoup fortifié à mesure qu'il s'était aperçu et de ses propres fautes et de celles de cette assemblée même. Jalouse, imprévoyante, ou follement désintéressée, elle condamna de tels orateurs au silence, de tels hommes à l'inaction : c'était les vouer à la mort. Robespierre, dont elle avait, en se séparant, suivi le perfide conseil, en recueillit les horribles fruits. Il vengea toutes les souffrances de sa médiocrité présomptueuse. Le premier emploi de ses satellites les plus affidés était de chercher dans tous les recoins de la France des membres de l'assemblée constituante. Plusieurs avaient fui. L'éloquent

Cazalès, le plus véhément de tous nos orateurs, Lally, Mounier, Malouet, plusieurs autres encore d'un nom également recommandable, étaient à l'abri des coups du sanguinaire avocat d'Arras. Chapelier, par un destin fatal, rentra en France dans le moment le plus terrible, fut arrêté, fut immolé. Quelques mois après (la tyrannie était alors dans sa plus atroce violence), Thouret, dont nous avons tant admiré la précision lumineuse, fut conduit à l'échafaud, et l'un de ses compagnons de mort était l'infortuné, le fougueux d'Esprémesnil. Les bourreaux croyaient qu'assembler ainsi des hommes constamment opposés d'opinions, c'était livrer leurs derniers momens à l'amertume du reproche. Ah ! puissent toujours, sous un règne de paix, les hommes que la révolution a divisés, et qui ont uni enfin leurs efforts contre le crime, se regarder comme se regardaient les malheureux rassemblés par les barbares caprices de Fouquier-Thinville !

Paris était témoin chaque jour de ces supplices. De plus grandes horreurs se passaient dans d'autres parties de la France. Les départemens de l'Ouest en étaient sur-tout le théâtre.

Le comité de salut public avait fait partir en poste la garnison, ou plutôt la petite armée de Mayence, pour l'opposer aux Vendéens. Cette mesure était plus utile que toutes celles qui avaient été prises jusque-là pour l'extinction de cette guerre civile. Le même comité y joignit une mesure atroce qui devait rendre encore cette guerre plus longue et plus désastreuse. Il fit décréter par la convention qu'aussitôt que les armées républicaines pénétreraient dans les *repaires des brigands* (c'étaient les termes du décret), elles y porteraient la flamme. Rossignol exécuta ce décret de manière à couvrir un pays si fertile de ruines et de cendres. *Apprenez*, dit-il dans une lettre à la commune de Paris, *que j'ai brûlé tous les moulins, hormis un seul qui appartenait à un patriote*. Les Vendéens étaient pressés par quatre armées, qui formaient plus du quadruple de leurs forces, et qui, même après de nombreuses défaites, se renouvelaient et se grossissaient toujours. Chaque fois qu'on faisait un puissant effort contre eux, ils paraissaient y céder. On les croyait dispersés, anéantis, ils reparaissaient tout-à-coup, après avoir réuni leurs forces et leur rage. Ils taillaient en pièces les colonnes républicaines, qui, en fuyant, se consumaient et mouraient dans les lieux dont elles avaient fait des déserts. Une partie de l'armée de Mayence subit, après quelques trompeuses victoires, ce sort funeste. Pour combler sa disgrâce, on lui enleva un chef qu'elle aimait, Aubert-Dubayet. Cependant, loin que les Vendéens fissent de nouveaux progrès, ils se renfermaient

avec une nouvelle circonspection dans la partie la plus difficile de leur territoire, qu'on nomme *le Bocage*, où ils n'avaient jamais été vaincus. Ils quittaient, ils se laissaient prendre de petites villes qu'ils avaient presque constamment occupés, telles que Chollet, Mortagne, Châtillon, Beaupréaux et Saint-Florent. Un nouveau général, nommé l'Echelle, sous le commandement duquel on avait enfin réuni toutes les armées opposées aux rebelles, avait reçu un absurde décret, où la convention parlait comme si elle eût été le destin lui-même. *La convention décrète que la guerre de la Vendée sera finie le 20 octobre.* Le nouveau général devait donc se dire : *Le 20 octobre, ou j'aurai accompli l'oracle de la convention, ou j'irai lui apporter ma tête.* Les événemens parurent le seconder au-delà de toute espérance. Il battit les rebelles dans plusieurs occasions, légères à la vérité; il pénétra dans leur territoire beaucoup plus avant que n'avaient fait les autres généraux. Il annonça ses triomphes avec une présomption qui lui était commandée par l'intérêt même de sa vie. Barrère, que le comité de salut public faisait indifféremment l'organe de toutes ses impudences ou de toutes ses férocités, monta à la tribune, et dit : *Vous aviez décrété (c'était lui qui avait proposé ce décret) que la guerre de la Vendée serait terminée le 20 de ce mois ;.... eh bien ! elle l'est absolument.*

Ces paroles furent proclamées, à Paris et dans toute la France, au moment où l'armée catholique et royale d'un côté conservait dans la Vendée ses plus fortes positions, son impénétrable noyau; et, de l'autre, passait la Loire, se grossissait de plusieurs milliers d'hommes valeureux et désespérés, inondait plusieurs nouveaux départemens, les mettait en insurrection, et marquait tous ses pas de victoires et de ravages. Voici ce qui s'était passé.

Les chefs de l'armée royale n'avaient pu encore se consoler du terrible échec qu'ils avaient éprouvé sous les murs de Nantes. Ils avaient beaucoup fait pour la gloire, et croyaient n'avoir encore rien fait pour le roi. Isolés de la coalition, ils ne pouvaient, sans un port, recevoir que de faibles secours de l'Angleterre. Après tant de succès, ils n'avaient point encore l'existence d'un parti politique qui pût ébranler et rallier la nation à leur cause. Il ne faut pas croire que l'intrépidité dans les combats fût leur seul mérite. Plusieurs d'entre eux, et particulièrement d'Elbée, Lescure, Beauchamp, Laroche-Jacquelin, Talmont, eurent, par leur caractère et par leur destinée, beaucoup de rapports avec ce Monrose qui vengea si long-temps, en Ecosse, Charles Ier. Souvent ils montrèrent l'intention d'adoucir les horreurs de la guerre civile : rarement ils donnèrent la mort après le combat. Il y

eut cependant un fait atroce qui se passa quand ils reprirent Machecoul. Trois ou quatre cents soldats républicains, malades ou blessés, furent égorgés dans cette ville. On ne sait point encore avec certitude quel fut le chef qui conseilla cette horrible représaille. Les Vendéens faisaient contribuer sans un excès de rigueur les villes qu'ils occupaient. Leurs proclamations cachaient une politique habile sous des formes chevaleresques.

Ils avaient parmi eux des hommes propres aux négociations, mais dont tout l'art ne put persuader au gouvernement anglais de seconder avec assez de zèle, et même avec assez de bonne-foi, de si utiles auxiliaires. Dans leurs beaux jours, leurs faibles ressources en finances furent ménagées avec assez d'ordre. Dans leur détresse, ils eurent recours à une ressource dont le succès, au moins momentanément, atteste l'enthousiasme qu'ils inspiraient à leurs partisans. Les paysans, ceux sur-tout des départemens de l'Ouest, avaient alors défiance et horreur des assignats. Les chefs de la Vendée imaginèrent de faire circuler des billets payables au rétablissement du roi sur le trône, et ces billets furent acceptés. Les prêtres n'étaient pas moins que ces chevaliers le ressort de cette guerre civile. Ils avaient été pour la plupart des pasteurs pauvres et compatissans; tout les suivit dans leur malheur. Simples, ils parlaient à des hommes plus simples qu'eux. Il y en eut cependant d'assez fourbes (si l'on en croit toutes les relations de ceux qui combattirent dans la Vendée) pour enflammer le courage de ces soldats fanatiques, en leur annonçant que, s'ils étaient tués, ils ressusciteraient au bout de quelques jours. Ces prêtres avaient un chef de leur ordre, qui, par l'habileté de ses moyens et la vigueur de ses résolutions, figurait avec éclat dans le conseil de l'armée.

Tels étaient ces hommes nommés par la convention chefs de brigands. Ce nom convenait-il mieux aux agriculteurs qui les suivaient, et qui rivalisaient avec eux d'intrépidité? Bientôt ils furent forcés de recevoir parmi eux une foule de déserteurs que nos armées avaient reçus elles-mêmes comme déserteurs des armées étrangères. Cette dangereuse espèce d'hommes contribua plus que toute autre à perpétuer les horreurs de la Vendée. Il vint un moment où cette guerre ne fut plus qu'une réciprocité de brigandages; et ce fut lorsque les chefs des Vendéens se déterminèrent à passer la Loire.

Ils ne furent point unanimes dans cette résolution audacieuse. L'Angleterre la leur avait inspirée. Maîtres d'un seul port de la Bretagne, ils auraient pu être secourus par une flotte qui menaçait ces parages. On leur promettait plusieurs légions d'émigrés; et enfin ce qui était l'objet de leurs vœux les plus

ardens, un prince français à leur tête. Ils quittèrent (plusieurs le firent avec des pressentimens sinistres) les champs paternels qui les avaient vus si souvent vainqueurs. Charette, ancien officier de marine, qui n'avait encore joué qu'un rôle secondaire, avait blâmé le projet d'invasion de la Bretagne. Il resta dans la Vendée, et reçut le commandement de l'armée sédentaire, qui s'élevait à peine à quinze mille hommes, autant occupés des travaux de la terre que de soins guerriers. Ce fut avec cette troupe, et dans des lieux déjà consumés par l'incendie, que Charette survécut à la défaite de tous les siens, et même à la défaite de tous les rois ligués contre la république.

Les chefs de la Vendée, avant d'effectuer le passage de la Loire, avaient feint, aux yeux de leurs ennemis, un tel état de détresse, qu'on était loin de leur supposer une idée aussi hardie. Il fallut pourtant soutenir un combat vif et acharné sur les rives du fleuve. Ils le passèrent, se rendirent maîtres d'Ancenis, d'Ingrande et de Verade, saccagèrent ces bourgs, menacèrent encore une fois Nantes, s'aperçurent bientôt de l'inutilité de leurs nouveaux efforts, se répandirent comme un torrent dans la Bretagne, y reçurent des milliers d'auxiliaires, s'emparèrent de villes importantes, telles que Laval, Craon, Château-Gontier; enfoncèrent les prisons où étaient arrêtés leurs partisans, et taillèrent en pièces l'armée du général l'Échelle, qui venait à leur rencontre. Celui-ci, plein de terreur, alla se réfugier dans Brest. Il y mourut au bout de quelques jours. On croit qu'il s'empoisonna. Il avait plus de bravoure que d'expérience, et n'était point accusé d'inhumanité. Tant de succès avaient coûté aux Vendéens la perte de plusieurs de leurs plus braves compagnons. Ils regrettèrent particulièrement Lescure. C'était un jeune homme qui unissait aux sentimens chevaleresques une grande fécondité de ressources.

Malgré la confusion où de telles nouvelles devaient mettre le comité de salut public, il se conduisit comme s'il avait voulu encore accroître l'espoir des Vendéens. Il rendit le commandement de l'armée à ce même Rossignol, aussi fameux par ses défaites que par ses barbaries. Celui-ci vint ardemment s'exposer aux unes et se livrer aux autres. Une ville était-elle menacée, il commençait par en désarmer les habitans, et puis il en sortait avec précipitation. Ainsi furent livrés Guerche, Vitré et Fougères. Aussi impitoyable envers ses propres soldats qu'envers les ennemis, il ordonnait à des corps de deux ou trois mille hommes de se tenir immobiles dans un poste pour y subir tout l'effort de l'armée royale. Ils étaient égorgés avant que le général eût fait un effort pour venir à leur secours. Un seul régiment d'in-

fanterie reçut de lui l'ordre d'aller attaquer le poste d'Ernée, où quinze mille Vendéens étaient retranchés. Ce régiment y marcha, y fut massacré. *Voilà les Thermopyles*, écrivaient alors Rossignol et son digne collègue Ronsin.

C'est au député Phélippeaux, qui exerça quelque temps l'autorité de commissaire de la convention dans les départemens insurgés, que l'histoire doit les détails, et même les preuves de tant d'inepties suspectes et féroces. Le comité de salut public et la commune de Paris croyaient n'être qu'au premier pas de leur carrière de crimes. Ils s'étaient formé cette maxime exécrable : On ne peut égorger avec assez d'étendue et d'impunité que dans une guerre civile.

Barrère fut forcé de remonter à la tribune pour parler encore de cette guerre, dont il avait proclamé la fin. Voici en quels termes il annonça l'invasion d'un vaste pays qui devait pour long-temps être le désespoir de la république : « Les mauvais citoyens peuvent seuls répandre des alarmes sur les débris épars d'une armée vaincue, qui traîne avec elle le désespoir, la contagion, la famine. »

La course impétueuse et triomphante des Vendéens avait pour principal objet de se procurer un port. Ils étaient poursuivis d'une sorte de fatalité à cet égard. Dans leur pays, ils n'avaient pu même s'emparer de la ville des Sables ; ils échouèrent dans leur entreprise à Granville : leurs vues sur ce port avaient été pénétrées. Un commissaire de la convention y était entré avec deux ou trois mille hommes de troupes. Il avait trouvé les habitans disposés à la plus courageuse résistance. Les Vendéens attaquèrent de faibles murailles avec la plus mauvaise artillerie. La canonnade dura vingt-huit heures. Ils montèrent trois fois à l'assaut, et furent repoussés trois fois. Ils commirent les mêmes fautes, les mêmes méprises ; ils éprouvèrent les mêmes pertes qu'à l'attaque de Nantes. Cette armée ne se soutenait plus que par la force du désespoir. Elle fuyait ; elle reprenait sa route par les lieux qu'elle avait déjà dévastés, épuisés. Elle essuya un nouvel échec à Pontorson. Peu de jours après, elle se trouvait engagée dans les marais de Dol. Rossignol l'y cernait avec toute son armée ; mais la présence d'un tel ennemi était toujours pour les Vendéens un gage de victoire. Ils se dégagèrent de leur position ; ils parvinrent à tourner, à diviser les colonnes républicaines. Celle qui était commandée par Westerman fut coupée et ne reçut plus de secours. Les Vendéens furent maîtres, et furent avides du carnage. Là périt presque tout ce qui restait de la brave et malheureuse garnison de Mayence. Un bataillon de volontaires brestois y fut égorgé.

Cette victoire rendit aux Vendéens tous les partisans qu'ils avaient dans la Bretagne. Mais, s'éloignant à regret des lieux où ils eussent pu attendre la flotte anglaise, ils marchaient à l'aventure. Après différens circuits, ils se trouvèrent rapprochés de leur terre natale. Ils firent une entreprise sur la ville d'Angers, qui déjà une fois avait été en leur puissance. Ils succombèrent, quoique Rossignol défendît cette ville. Ils n'osèrent, ou ils ne purent se reporter sur la rive gauche de la Loire. Cette armée offrait un tableau déplorable. Plusieurs milliers de femmes, d'enfans, de vieillards, de malades, marchaient à sa suite, étaient entraînés, harassés, expirans à la suite de ces courses rapides. Les combattans sentaient leur cœur brisé à l'aspect de tant d'objets de compassion qu'ils frémissaient d'abandonner. C'était à leurs yeux une conquête d'un grand prix que celle d'une ville qui pouvait leur procurer quelques jours de subsistance. La faim leur faisait quitter des positions inexpugnables; la faim les faisait entrer dans le pays découvert, où tout était danger pour eux. Ils s'emparèrent de la Flèche; ils entrèrent dans la ville du Mans. Leurs chefs les plus éclairés les conjuraient d'en sortir; ils n'osaient en donner l'ordre. Tous ces malheureux goûtaient avec ravissement un jour de repos. Westerman s'occupait de les surprendre dans le calme momentané auquel ils s'abandonnaient. De tous les généraux républicains, c'était celui que les Vendéens redoutaient le plus. Il avait cependant éprouvé deux défaites, l'une à Châtillon, l'autre à Dol.

Le 22 frimaire an 2 (on commençait à se servir du nouveau calendrier), les Vendéens sont attaqués sur plusieurs points dans la ville du Mans, où ils étaient retranchés. Ils combattent avec furie; ils sentent que toute retraite leur est fermée. Ils repoussent leurs ennemis, dont l'avant-garde est obligée de se replier sur le corps d'armée. Westerman allait abandonner son entreprise, lorsqu'une colonne assez forte de nouvelles troupes arrive, et demande elle-même à recommencer le combat. Il s'engage auprès du pont, que les Vendéens avaient soutenu par une redoute. La baïonnette devient presque la seule arme entre les combattans. La redoute est emportée; les Vendéens abandonnent le pont; ils se défendent dans la ville; ils font feu dans les rues; ils font feu des fenêtres et des toits. Les républicains sont arrêtés par des monceaux de cadavres. Bientôt la mort entre dans toutes les maisons. Les êtres désarmés subissent le même sort que ceux dont les armes sont teintes de sang. Il n'y eut jamais ni une plus complète

ni une plus horrible victoire. Deux ou trois mille Vendéens parviennent seuls à s'échapper, et tous suivent des routes diverses. Ils ont perdu leurs plus valeureux capitaines. Leurs pères, leurs épouses, leurs enfans ont été égorgés sous leurs yeux.

Des débris de cette armée naquit le fléau le plus affreux, le plus long qui ait désolé la république, *la chouannerie*. Les départemens qui composent l'ancienne Bretagne et la partie la plus considérable de la Normandie en furent infectés. La chouannerie est un genre de guerre où tout se passe en embuscade, où l'ennemi est frappé avant d'avoir pu songer à se défendre, où l'homicide n'est plus dissimulé par aucun genre de gloire, image terrible des combats que se livrent les peuplades sauvages. Ah ! de l'autre côté nous retrouvons plus encore, les mœurs des cannibales ; et cette expression est faible, car c'est calomnier l'homme sauvage que de l'imaginer capable d'un tel raffinement d'horreurs, d'une telle jouissance dans les barbaries. Je prie qu'on se souvienne que Paris avait vomi de son sein la plus infâme population pour la porter contre la Vendée. Nos soldats nommaient par dérision cette troupe de lâches *les héros de cinq cents livres*. Ils causaient toutes les défaites ; mais ils souillèrent toutes les victoires. Ce furent eux.... Que dirai-je ? L'histoire force-t-elle à répéter des détails aussi révoltans ? Ce furent eux qui imaginèrent de porter comme des cocardes les oreilles de leurs ennemis égorgés. Ce furent eux qui profanèrent le corps déjà glacé des femmes.....

Carrier était à Nantes. Billaud-Varennès l'avait choisi entre tous les exterminateurs qui s'offraient à lui. Royalistes, fédéralistes, tout fut la proie de ce monstre. Il fit entrer ses colonnes dans les villages où les Vendéens n'avaient laissé que les êtres faibles et infirmes qui ne pouvaient les suivre. Vieillards, femmes, enfans encore loin de l'adolescence, tout fut arraché, tout périt. Qui ne sait quel supplice il inventa pour eux ? Il seignit de les faire transférer d'une prison à une autre ; il les faisait lier, il les faisait jeter dans des bateaux à soupape. Enfin, le moyen que Néron imagina pour dérober, s'il le pouvait, son parricide à l'univers, fut employé par Carrier pour donner plus de publicité à ses innombrables crimes, pour attacher sur eux les regards de l'univers, et pour les distinguer de la foule des massacres que commettaient alors ses odieux émules. Cessons de parler de ce Carrier : différons-le du moins jusqu'au jour de la vengeance.

Beauchamp, d'Elbée, Laroche-Jacquelin, Talmont, n'étaient plus. Ces hommes, et plusieurs de leurs compagnons

avaient prouvé qu'un âge de barbarie est fécond en traits d'héroïsme. Ils avaient été suivis par des femmes ; plusieurs d'entre elles se distinguèrent par leur intrépidité : toutes appellent l'intérêt par les circonstances de leurs malheurs. Si l'histoire un jour peut long-temps arrêter les regards sur la guerre de la Vendée, elle pourra opposer à tant d'horribles tableaux qui flétrissent le cœur, des anecdotes touchantes qui rappellent les larmes, et sur-tout celle de la jeune femme d'un de ces guerriers, qui, après la déroute du Mans, fut abandonnée dans un bois seule avec son enfant, chez qui les symptômes de la petite-vérole commençaient à se déclarer. Elle entra dans une chaumière. Un paysan, touché et effrayé de cette visite, s'enfuit, lui laissa son habitation et quelques jours de subsistances. Peu de jours après, des soldats républicains viennent inopinément dans la chaumière ; ils ne peuvent douter que cette femme ne soit une royaliste fugitive. Ils vont l'arrêter : c'en est fait d'elle et de son enfant. Mais tout-à-coup ils reconnaissent en elle la femme d'un des chefs les plus vaillans et les plus humains de la Vendée. Ils avaient été ses prisonniers ; il s'était opposé à ce qu'on usât envers eux du droit de représailles, et cette dame elle-même avait imploré pour eux. La reconnaissance l'emporte sur leurs ordres barbares ; ils la protègent, ils la gardent, ils lui font passer des alimens.... Elle vit.

Charette, resté dans la Vendée, y recueillit les fruits de sa prudence. Carrier, par l'excès de ses cruautés, rendit toutes les forces du désespoir à des paysans qui voyaient tout massacrer autour d'eux. Charette perfectionna beaucoup la tactique qui avait été inventée pour ce genre de guerre. Les stratagèmes militaires à l'aide desquels il se maintint, sans forteresse, sans argent, avec une armée de cultivateurs, dans une portion si petite de la France, et contre de telles forces, mériteraient sans doute d'être étudiés. Peut-être seront-ils un jour recueillis. Mais faut-il désirer d'avoir des instructions nouvelles pour la conduite des guerres civiles ! Stofflet, un ancien garde-chasse, partageait la puissance de Charette. Les nobles, par politique ou par reconnaissance, avaient donné le grade de commandant à cet homme intrépide, adroit avec le peuple, mais ignorant, présomptueux. Il semblait que la fortune eût dû lui ouvrir sa carrière d'un autre côté. Un troisième chef de la Vendée, qui a survécu aux deux que je viens de nommer, était d'Autichamp, compagnon de Beauchamp, Larôche-Jacquelin, Lescure, et presque seul échappé à leur désastre.

Je n'aurai plus à revenir sur cette horrible guerre qu'à des époques bien différentes de celles que je viens de rappe-

ler. On peint d'un seul trait un tel fléau en disant qu'à la fin de 1794, on calculait que cette guerre civile avait coûté la vie à un plus grand nombre de Français que n'en avait fait périr la guerre de toutes les puissances de l'Europe contre la France.

Je passe maintenant aux troubles du Midi. Mêmes tableaux, rivalité d'horreurs : déjà Lyon, rentré sous la puissance de la convention, était livrée aux fureurs d'un monstre voué à la destruction des humains. Le Rhône roulait des milliers de cadavres comme la Loire. Je vais donner un tableau rapide de ces malheurs. Le récit d'un siège si remarquable ne peut se faire avec tous les détails qu'il exige, tout l'intérêt qu'il appelle, que dans une histoire consacrée à ce seul événement.

Lyon, depuis la révolution, avait vu quelques scènes sanglantes ; mais la sagesse de ses principaux citoyens avait promptement calmé les troubles. Les travaux de ses riches manufactures s'étaient ralentis. Les ouvriers avaient été soutenus d'une manière paternelle, et avec de constans sacrifices, par ceux qui les employaient. Une telle bienfaisance avait produit de bons effets. Lyon n'avait presque plus rien à redouter d'une classe d'hommes qui, dans la capitale surtout, répondait toujours à qui voulait l'agiter.

La révolution du 10 août avait déplu à la plupart des Lyonnais ; mais ils s'étaient tus, ils se rallièrent au parti le plus sage de la convention nationale. Les jacobins s'en alarmèrent. Ils envoyèrent à Lyon une colonie de barbares aventuriers qui formèrent un club. Challier était leur chef. Il se faisait surnommer le Marat de Lyon : il méritait ce titre. On se rappelle qu'aucune ville n'avait obéi à l'atroce circulaire de la commune de Paris après le 2 septembre. Challier était parti de Paris en recevant l'ordre, et en faisant la promesse de souiller la seconde ville de France par les mêmes massacres. Afin de donner un prétexte à l'exécution de ce projet féroce, il parlait sans cesse d'une conspiration formée par les principaux négocians pour livrer Lyon au roi de Sardaigne. Le peuple de Paris, ajoutait-il, nous a montré comme on punit les conspirateurs et les traîtres. Puis, un poignard à la main, il parcourt la salle, il demande à six cents individus le secret du plus horrible complot. Il le dévoile ; plusieurs clubistes s'offrent à remplacer le bourreau, s'il est épouvané ou fatigué de tant de meurtres.

La pitié ou le remords parla au cœur de quelques jacobins. Des négocians reçurent l'avis du sort qui les attendait. Le maire en fut informé. On vit ce que peut un magistrat pénétré d'horreur pour le crime. Par ses ordres, à minuit, la générale est battue : au point du jour, les assassins trouvent sous les armes tous ceux qu'ils allaient égorger.

Le peuple indigné demande à grands cris le supplice de Challier, de ses compagnons ; les magistrats craignent d'attirer sur leur ville la colère des jacobins de Paris, dont Challier n'est que le mandataire. Ils se bornent à faire fermer le club. Malheur à ceux qui montraient de la sagesse et du courage quand toute la France pliait sous le joug ! La montagne apprend en frémissant que les Lyonnais ont osé résister à un massacre. A peine ose-t-on les défendre devant cette même convention qui parlait encore à cette époque de punir les assassins du 2 septembre. Elle leur envoya deux commissaires, qu'alors elle jugeait impitoyables. C'étaient Bazire et Legendre. Leur entrée dans Lyon fut sinistre. Les ordres qu'ils venaient exécuter ajoutaient l'outrage à l'oppression. Challier, avide du sang qu'il n'avait pu verser, est nommé procureur de la commune de Lyon. Une municipalité se compose de tous ceux qui partagent ses projets homicides. Toute l'autorité, tous les pouvoirs sont confiés au club qui s'est lié par un serment d'extermination. Les Lyonnais furent les premiers frappés d'un fléau qui désola toute la France. On forme dans leurs murs une armée révolutionnaire composée de six mille hommes, destinée à dompter leur indignation à force de terreur. On lève sur eux une taxe de six millions pour payer l'armée qui doit les livrer à un pillage journalier. Qu'un ennemi jaloux de la France fût entré dans Lyon, et qu'il se fût proposé de ravir à la plus importante des villes manufacturières toute sa splendeur et toutes ses ressources, il n'eût pu exiger de Lyon plus que les jacobins n'en extorquèrent par leurs infâmes rapines, puisque la taxe de six millions dont je viens de parler fut portée jusqu'à trente. Bazire et Legendre prirent enfin pitié des honnêtes, des utiles citoyens qu'ils étaient chargés d'opprimer. Ils commencèrent à se ralentir, à céder à de plus douces impulsions : la montagne les rappela.

Sous leurs successeurs ; Lyon éprouva encore de plus cruelles atteintes. Ceux qu'on pillait furent emprisonnés, afin que l'espoir de la liberté leur fût livrer ce qu'ils avaient pu soustraire de richesses, ou que leur refus leur coûtât la vie.

Cependant *la montagne*, toute occupée de l'insurrection qu'elle préparait contre les girondins, avait pris une mesure qui aida aux Lyonnais à secouer l'oppression. Un décret autorisait les sections des grandes communes à s'assembler et à prendre les mesures qu'elles jugeraient convenables pour la tranquillité publique : un concert s'établit aisément entre des hommes qu'anime une même indigna-

tion. Les Lyonnais assemblés ne purent délibérer que sur leurs ennemis domestiques, Challier laissait à dessein un premier cours à leurs ressentimens ; car il n'espérait plus exécuter un massacre , si on ne lui en fournissait le prétexte. Les jacobins avaient pour maxime qu'à l'approche d'un grand mouvement (on était à la veille du 31 mai), il fallait échauffer les séditeux de Paris par la nouvelle de quelques grands excès commis dans les villes du Midi. Challier était choisi comme le précurseur de tous les crimes qu'ils méditaient. Il fit venir à Lyon de nouvelles troupes, une artillerie redoutable. Deux commissaires de la convention arrivèrent pour le seconder. Ils firent arrêter, dans une seule nuit, cent des principaux citoyens. Le lendemain ils devaient être immolés. Le lendemain, leurs généreux compatriotes jurèrent de les délivrer, et tinrent leur serment.

Lyon offrait, le 29 mai, le spectacle le plus menaçant. Challier et les deux commissaires de la convention siégeaient à la municipalité, et en avaient fait une place d'armes. De leur côté, les sections réunissaient leurs colonnes. Il y eut trois tentatives d'accommodement ; elles ne furent toutes trois que des traits de perfidie de Challier. Un bataillon de Lyonnais s'approchait de l'Hôtel-de-Ville, mandé par la municipalité, sous des prétextes de conciliation. Le signal du carnage est donné. Challier ordonne une décharge d'artillerie et de mousqueterie. Les malheureux Lyonnais sont obligés d'abandonner les cadavres de leurs amis. Il n'est plus qu'un cri dans toute la ville : *Aux armes !* Les pères et les fils sont animés par leurs épouses et leurs mères. Deux colonnes partent de la place Bellecour, et vont avec une glorieuse témérité assiéger l'Hôtel-de-Ville, que défendent dix-huit cents hommes et vingt-deux pièces de canon. Les assaillans n'étaient pas deux mille. Un canon éclate dans leurs rangs sans les rompre. Le combat dure deux heures. L'Hôtel-de-Ville est emporté. Les Lyonnais ont en leur puissance tous ceux qui ont juré leur destruction. Plus de carnage après la victoire. Les soldats défendent leurs prisonniers contre la fureur du peuple. Ils rendent bientôt la liberté aux commissaires de la convention ; ils n'y mettent d'autre condition que de leur demander un récit sincère des provocations et des perfidies qui ont engagé le combat. Ceux-ci le promettent. Ils écrivent, le premier juin, une lettre à la convention, dans laquelle ils affirment que le mouvement n'a point été dirigé par des intentions contre-révolutionnaires, mais par un juste ressentiment contre les projets coupables de la municipalité. Le 4 juin, ces mêmes commissaires se rétractent, vouent les Lyonnais à toute

la vengeance des républicains , et demandent qu'on emploie contre eux l'armée qui défend la Savoie d'une prochaine invasion.

Les suites de ce combat , que les Lyonnais soutinrent le 29 mai pour le salut de leur cité , devinrent inutiles et funestes. Paris , deux jours après , marcha servilement sous la conduite d'une commune plus cruelle encore que la municipalité de Lyon.

Quelques jours se passèrent , pendant lesquels les Lyonnais purent espérer de conjurer l'orage qui s'amassait contre eux. Leurs nouveaux magistrats unissaient la fermeté à la modération ; nulle crainte ne put l'emporter chez eux sur le désir d'une juste vengeance. Challier fut jugé , fut condamné par une commission qu'ils créèrent. C'était le premier exemple d'un scélérat puni pour ses crimes. Ses complices furent épargnés ; les Lyonnais se contentèrent de les garder comme des otages. Ils cherchèrent les occasions d'attester leur patriotisme , et concoururent de tous leurs moyens à la défense des frontières. Kellerman , général de l'armée des Alpes , demanda aux Lyonnais quelques pièces d'artillerie , quelques objets d'approvisionnement qui lui étaient nécessaires. Ils étaient menacés d'un siège , et cependant ils furent émus du besoin de nos soldats , de ces soldats dont on allait diriger les armes contre eux. Kellerman , touché d'un tel dévouement , devint pour eux un intercesseur constant , mais jamais écouté. Robert-Lindet , commissaire de la convention près de l'armée des Alpes , seconda avec zèle la médiation du général. Il y eut un homme qui parut ne plus respirer que pour la ruine des Lyonnais et de leur cité ; qui ne répondit jamais à leurs offres de conciliation , aux nouveaux sacrifices qu'ils proposaient , que par ces mots : Rebelles , confessez votre crime , ouvrez vos portes , montrez-vous obéissans , désarmés ; méritez , à force de repentir , la clémence de la convention. Il y eut un homme qui rappela des Alpes Kellerman et la plus forte partie de son armée ; qui conduisit contre la seconde ville de France une croisade de Français ; qui arma contre elle la jalousie des villes voisines , l'ignorance et le fanatisme des campagnes. L'histoire nomme Dubois - Crancé. On peut juger à quel point il fut sourd à tous les actes de soumission , puisque ce fut en vain que les Lyonnais , qui s'étaient d'abord déclarés pour les girondins , annoncèrent peu de temps après leur neutralité dans cette querelle , et même acceptèrent et firent publier avec pompe la nouvelle constitution donnée par la montagne.

Le siège est résolu. Soixante mille hommes entourent Lyon.

On en compte quinze mille de troupes exercées; le reste est formé de rassemblemens de gardes nationales qu'on arrache de tous côtés à leurs foyers, troupe qui a reçu et qui rend la terreur. Cent pièces de canon arrivent aux assiégeans. Elle sont servies par cinq cents canonniers, intrépides soldats, terribles révolutionnaires. On se dispose au bombardement. Les mêmes hommes qui ont dénoncé à l'univers la cruauté des Autrichiens dans l'attaque de Lille ont recours au même moyen, vont l'employer avec plus de persévérance, avec une direction plus savante en horreurs; ils sont Français, ils attaquent une ville française!

Lyon s'anime à la résistance. Le combat du 29 mai lui a appris ce que peut la valeur. L'enthousiasme guerrier est échauffé par toutes les tendres affections. Malheur au jeune homme qui ne se dévouerait pas à tous les travaux, à tous les dangers! il serait repoussé de sa famille comme de sa cité. Ailleurs les femmes s'exposent à tout pour sauver de l'échafaud les êtres qui leur sont chers; à Lyon elles s'exposent avec eux sur la brèche. Après la ruine de leur commerce, après de si énormes taxes qu'ils viennent de payer aux commissaires de la convention, les négocians sont encore riches pour aider à leurs concitoyens. Une caisse militaire est formée. L'insuffisance du numéraire est couverte par des billets des principaux négocians, dont le crédit s'accroît encore par leur générosité. Déjà la prévoyance a fait entrer à Lyon, avec beaucoup de dépenses et de peines, des provisions de vivres, mais trop peu abondantes. Les Lyonnais avaient eu, avant les hostilités, la bonne foi de respecter les vivres qui arrivaient à leurs ennemis.

Il se fit des prodiges de tout genre. Des redoutes furent tracées par un ingénieur nommé Chennelette. L'effet prouva le mérite de leur construction. Elle furent élevées avec une promptitude remarquable. Un Lyonnais m'a dit : Vous fûtes témoin de l'enthousiasme et de la gaîté avec lesquels tout le peuple de Paris se livra aux travaux du Champ-de-Mars pour les préparatifs d'une fête vraiment nationale : tels nous étions à Lyon en travaillant à nos redoutes. On ne manqua ni d'artillerie ni de munitions; mais on ne put arriver à faire des canons d'un calibre de plus de douze. La jeunesse s'exerçait perpétuellement, et suffisait, à force de zèle, à la garde des postes nombreux que demandait une si vaste enceinte. Précy était commandant militaire de la ville. Il avait des talens et de la bravoure; il dissimulait peu son attachement à la cause des royalistes. On cite, parmi les autres chefs des Lyonnais, Virieu, ex-constituant, et un officier nommé Nervô.

Telles étaient les ressources que cette ville s'était subite-

ment créées. Elle avait lieu de compter sur des secours extérieurs. Il en était un qui faisait son plus doux espoir, c'était l'arrivée des Marseillais, qui bravaient les lois de la convention. Nous avons vu quel revers subit et honteux arrêta leur marche et les livra à la vengeance des plus impitoyables vainqueurs. Les autres secours envisagés comme possibles, et regardés par le désespoir comme désirables, ne pouvaient être attendus que des ennemis ligués contre la France. L'occasion la plus favorable se présentait au roi de Sardaigne, de rendre le plus important service à la coalition; mais le roi de Sardaigne n'avait ni le génie entreprenant, ni l'habileté de ses ancêtres. Les troupes piémontaises profitèrent un peu du départ de Kellerman, mais ne s'avancèrent que lentement dans la Savoie. On raconte qu'il y eut une négociation commencée entre un envoyé du roi de Sardaigne et les Lyonnais. L'issue, telle qu'on la rapporte, serait vraiment ignominieuse pour le premier. Il promettait un mouvement de ses troupes qui opérerait une diversion ou la levée du siège; son agent avait assez peu de pudeur pour demander un subside aux Lyonnais dans leur détresse. Ils ne purent ou ne voulurent pas payer un secours si honteusement marchandé. Quoi qu'il en soit de ce fait, que je ne présente point comme historique, les troupes piémontaises, encore une fois vaincues, s'étaient retirées de la Savoie avant que Lyon se fût rendu.

Un projet dont la conception était un peu téméraire fut proposé aux puissances pour secourir Lyon. C'était à l'armée prussienne, commandée sur le Rhin par le duc de Brunswick, et à l'armée autrichienne, commandée par le général Wurmsler, qu'on voulait confier cette entreprise. Elles devaient l'une et l'autre (elles le firent depuis avec succès) chasser les Français des formidables lignes de Weissembourg. Pendant qu'elles eussent suivi le cours de leurs opérations, un corps d'armée commandé par le prince de Condé eût surpris Huningue, eût traversé la Franche-Comté sans y faire de sièges, et enfin se fût avancé sur Lyon. Mais la funeste expérience de l'année précédente avait rendu circonspect sur ces courses hardies. Ce projet échoua, aussi-bien qu'un autre qui devait faire partir le mouvement auxiliaire d'émigrés rassemblés en Suisse. Le corps helvétique persistait dans sa neutralité.

Les Lyonnais avaient pris des positions militaires imposantes. Leurs postes s'avançaient beaucoup au-delà de l'enceinte de la ville, et de manière à favoriser leurs communications avec Montbrison et Saint-Etienne, d'où ils tiraient des vivres. Ils occupaient le pont d'Oullins, à une lieue de la ville, les

hauteurs de Sainte-Foi, celles de la Croix-Rousse, et cependant leur armée active, même dans les commencemens du siège, ne s'élevait pas à plus de dix mille hommes.

Le premier combat s'engagea sous les mêmes auspices, c'est-à-dire avec la même perfidie que le combat du 29 mai. Un détachement de Lyonnais s'était avancé au-devant de l'armée assiégeante, en portant à la main des branches d'olivier. On leur fit des démonstrations amicales. Attirés dans les rangs ennemis, ils y furent fusillés. Une action meurtrière eut lieu sur le plateau de la Croix-Rousse; les Lyonnais y furent vainqueurs. La fortune fut encore, dans de nouvelles affaires, favorable à leur courage. Mais les forces de l'armée assiégeante s'accroissaient tous les jours. Ils ne purent l'empêcher de s'approcher d'assez près pour bombarder la ville.

Après avoir combattu tout le jour, la nuit les Lyonnais attendaient le cruel effet des bombes. Le quartier de Saint-Clair fut le premier exposé à l'incendie. Tout veillait, tout s'unissait pour en arrêter les progrès effrayans. Mais un cri d'horreur et de consternation se répandit quand on vit l'arsenal embrasé. Plus de cent maisons voisines furent consumées. Des magasins de munitions et de fourrages devinrent la proie des flammes. Ce désastre était évidemment, non l'effet des bombes, mais le crime de quelques lâches incendiaires : une population aussi considérable que celle de Lyon ne pouvait être entièrement affranchie d'hommes voués au parti de la montagne, les Lyonnais auraient vainement entrepris de les enchaîner tous. Pendant le bombardement, les traîtres donnèrent aux assiégeans des signaux pour indiquer les lieux où il leur importait de diriger les bombes. Je frémis du nouveau genre de crime que j'ai à rapporter. Un homme, qui s'appelait représentant du peuple français, fit pleuvoir des bombes sur l'Hôtel-Dieu, celui peut-être des hôpitaux de France où les secours donnés à l'humanité souffrante étaient distribués avec le plus d'ordre et d'intelligence. Les malheureux étaient entrés en foule dans cet asile. On y traitait avec les mêmes soins les blessés de la ville et ceux des assiégeans qu'on avait faits prisonniers. Touchante et sublime leçon, que donnaient les Lyonnais aux commissaires de la convention, qui ne manquaient jamais de faire fusiller les rebelles tombés en leur pouvoir. Les Lyonnais, quoiqu'ils eussent tant de fois éprouvé la férocité de leur ennemi, ne purent croire qu'il eût prémédité l'incendie d'un hôpital. Ils élevèrent un drapeau noir sur l'Hôtel-Dieu; c'était comme s'ils eussent dit : Le hasard vous rend coupables d'un crime qui ne peut être dans votre pensée; n'achevez pas; dirigez ailleurs vos bombes, la mort entre sans vous dans ce lieu que le malheur rend sacré. Mais les

bombes sont lancées avec plus de fureur ; le drapeau noir est la direction qu'on leur fait suivre. Il remplace tous les signaux donnés auparavant par les traîtres pour l'exécution de ce sacrilège.

Les assiégés commencèrent à sentir les horreurs de la famine dès qu'on leur eut enlevé la petite ville de la rive du Gier, qui leur servait à faire venir des blés de la plaine du Forez. La plupart des moulins avaient été détruits par le bombardement. Les femmes proposèrent alors que le pain de froment ou de seigle fut réservé aux combattans ; elles, les enfans, les vieillards, reçurent une portion d'une demi-livre de pain d'avoine par jour. Bientôt tous les différens genres de comestibles furent épuisés.

Dans cette extrémité, les assiégés cherchèrent à faire sortir plusieurs personnes inutiles à la défense de cette ville. Un collègue de Dubois-Crancé fit un acte d'inhumanité que rien n'excuse. On vit entrer dans le camp des assiégeans sa sœur, habitante de Lyon ; elle arrivait avec sa famille, exténuée de faim. Qu'elle retourne, s'écria le commissaire de la convention ; qu'elle aille demander du pain aux rebelles.

Dubois-Crancé et son collègue furent rappelés à Paris, accusés (qui le croirait ?) de traiter les Lyonnais avec trop de douceur. Ils furent remplacés par trois hommes qui portaient avec eux tous les crimes, Collot-d'Herbois, Couthon et Maignet. Ceux-ci déployèrent tant de terreur dans tous les départemens voisins, qu'ils accrurent l'armée des assiégeans d'une masse innombrable. Il n'arriva plus rien que de funeste aux Lyonnais. Emportés par trop d'ardeur dans leurs sorties, ils restaient souvent enveloppés par la multitude de leurs ennemis. Une attaque générale tentée contre eux eut un succès complet sur presque tous les points ; ils furent obligés de se retirer de leurs trois meilleures positions, le pont d'Oullins, les hauteurs de Sainte-Foi, et celles de la Croix-Rousse. Précý tentait encore quelques coups de désespoir, mais il ne pouvait rappeler la fortune. Tous les hommes armés concurent alors un projet dont ils espéraient encore le salut de leurs concitoyens, c'était celui de sortir de la ville. Les vainqueurs exerceraient-ils leur vengeance sur des êtres qui ne pouvaient plus leur inspirer nul effroi ? Le blocus d'une aussi grande ville que Lyon laissait quelques points dégarnis favorables à cette sortie. Précý devait l'effectuer en deux colonnes par la porte de Vaise. Il voulait côtoyer quelque temps la Saône, la passer à Riotier, et s'avancer, par le département de l'Ain, vers la frontière de la Suisse. Des traîtres avertirent de ce projet les commissaires de la convention. Les derniers et faibles restes de l'armée lyonnaise ne

rencontrèrent d'abord que peu d'obstacles au moment de la sortie ; mais bientôt de nombreux corps de cavalerie se mettent à leur poursuite. Leur retraite n'est bientôt plus qu'une fuite désordonnée. Ils se dispersent , ils se jettent dans les bois les plus sombres. Vain asile ! les fugitifs entendent de tous côtés des tocsins qui se répondent , et qui sonnent pour eux l'heure de la mort. De barbares paysans , armés de fourches , ceignent les issues de la forêt , attendent , égorgent ces malheureux , qui tombent à leurs pieds , vaincus par la fatigue et par le désespoir. Une des deux colonnes , commandée par l'ex-constituant Virieu , fut entièrement détruite. De celle que commandait Précý , il n'échappa que cinquante ou soixante individus , qui arrivèrent en Suisse avec leur général.

Le 9 octobre , tandis qu'on massacrait les Lyonnais fugitifs , Lyon ouvrait ses portes aux commissaires de la convention. J'ai pu décrire ou rappeler les horreurs du siège et du bombardement de Lyon , mais jamais je ne pourrai peindre toutes les atrocités qui suivirent la victoire. Non , non , sans doute , les souvenirs historiques que je viens de réveiller ne composent point une histoire. Je ne sais point faire connaître l'instinct de la scélératesse dans toute sa profondeur ; je ne puis suivre un Collot-d'Herbois dans toutes ses inventions , dans toutes ses jouissances de supplices : quand de tels tableaux viennent s'offrir à moi , l'horreur dont je suis saisi arrête mes expressions ou les rend vagues. Le crime n'est qu'indiqué , la victime n'est qu'entrevue ; je m'irrite de ma faiblesse , et je crains d'avoir affaibli dans les âmes un sentiment préserveur des sociétés , l'indignation. Ce n'est pas cependant que je me représente l'histoire comme devant être le procès-verbal horriblement et froidement exact de tant d'assassinats , de tant de massacres ; mais puisqu'elle est une sévère , une terrible étude du cœur humain , elle ne doit pas plus dissimuler la perversité que la générosité dont il est capable. Son exactitude à peindre les grandes calamités doit servir au moins à tenir les peuples dans l'effroi des révolutions.

Sur les ruines de cette infâme cité (ainsi parla Barrère au nom du comité de salut public , en annonçant à la convention que Lyon était soumis) , *il sera élevé un monument qui fera l'honneur de la convention , et qui portera pour inscription ce mot qui dit tout : LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ , LYON N'EST PLUS.*

Le nom de Lyon fut supprimé par un décret. On l'appela *Commune-Affranchie*. Une commission de cinq membres y fut établie pour juger militairement les contre-révolutionnaires ; on forma un comité de séquestre pour s'emparer des biens de tous les propriétaires et commerçans , et un comité

de démolition pour faire abattre leurs maisons. Voici de quelle manière Couthon faisait procéder à cette démolition. On le portait dans la place de Bellecour, si célèbre en Europe par la beauté et la somptuosité de ses bâtimens. L'odieux paralytique parcourait successivement toutes les maisons, les frappait d'un petit marteau d'argent, et prononçait ces paroles, dont à peine on peut concevoir la démence : *Maison rebelle, je te frappe au nom de la loi.* Aussitôt accouraient des ouvriers de destruction. Ces démolitions coûtèrent des sommes plus considérables qu'il n'en eût fallu pour ériger un monument utile à toute la France.

Bientôt des torrens de sang sont versés sur cet horrible amas de décombres. Collot-d'Herbois était animé à la perte des Lyonnais par une haine personnelle. Comparez la cause de son ressentiment à sa vengeance. Il avait paru dix ans auparavant dans cette ville, et il y avait subi les humiliations qui sont le partage d'un comédien méprisé tout-à-la-fois pour les défauts de sa manière théâtrale, pour sa présomption et pour l'infamie de ses mœurs. La révolution permettait alors à l'un des dominateurs de la convention et de la France de laver dans le sang les vieilles injures du comédien de province. Il appelle à Lyon une colonie toute entière de brigands, d'assassins, et à leur tête un détachement de l'armée révolutionnaire de Paris. Il fait des prisons de tous les lieux qui peuvent répandre une vaste infection ; il y entasse par milliers des victimes de tout âge. Prêt à commencer ses massacres, il ordonne une fête, c'est l'apothéose de Challier. Il y paraît comme le sacrificateur de ce monstre divinisé. Le tigre pleure : *Chaque goutte du sang de Challier, dit-il, retombe sur mon cœur.* « Glorieux martyr de la liberté, ajoute » un autre comédien (d'Orfeuille, compagnon de Collot- » d'Herbois), c'est du sang que nous devons à tes mânes ; » l'autel que nous t'élevons va bientôt recevoir des libations » de sang. » Des licteurs sont répandus sur toute la place pour arrêter ceux qui n'ont pas répondu par des larmes feintes aux larmes féroces de Collot-d'Herbois. Une guillotine ambulante suivait cette marche de cannibales.

La commission temporaire siégeait, jugeait, égorgeait jour et nuit. Nous expirons de fatigue, disaient cinq juges et le bourreau à Collot-d'Herbois. « Républicains, leur répondait-il, » l'excès de vos travaux n'est pas à comparer à mes veilles. Brû- » lez du même feu que moi pour la patrie, et vous recouvrerez » de nouvelles forces. » Tout ce qui restait (pourrais-je dire de libre ?) à Lyon était forcé d'assister aux exécutions. Une troupe était payée pour élaner vers le ciel mille cris de *vive la république !* Quand la victime était frappée, ceux qui

restaient muets ou qui gémissaient étaient condamnés, les uns à mourir, et les autres, liés à l'échafaud, à recevoir le sang.....

Collot-d'Herbois s'indigna de ne pouvoir arracher ni plaintes ni soupirs à ce reste de héros qu'il égorgeait : assis sur le char de mort, ils s'embrassaient, autant que leurs liens pouvaient le permettre ; ils répétaient d'une voix forte et touchante un refrain qui les avait souvent transportés du plus noble enthousiasme durant les jours du siège : *Mourir pour la patrie, c'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.* On vit souvent les femmes des condamnés attendre l'heure où leurs époux seraient traînés à l'échafaud, se précipiter vers eux, s'asseoir sur le même char, les couvrir de leurs baisers, de leurs pleurs, et partager leur mort. Il y eut de jeunes filles qui, pour sauver leurs pères, consentirent à un sacrifice plus affreux que celui de la vie, et qui furent appelées, par les mêmes monstres dont elles avaient pu supporter les embrassemens, à venir voir expirer leurs pères : trait de férocité qui se trouve dans l'histoire de plusieurs proscriptions. Mais voici des horreurs qu'aucune proscription n'avait encore montrées.

« Je m'indigne, dit Collot-d'Herbois à ses satellites, de ce » que la vengeance de la patrie soit ainsi morne et silencieuse. » C'est à coups de foudre qu'elle doit frapper ses ennemis. »

La place des *Brotteaux* est disposée pour un nouveau genre de supplice. Soixante-neuf individus de tout sexe et de tout âge y sont conduits, attachés deux à deux. Collot-d'Herbois donne le signal. Il part une décharge de canons à mitraille : peu de victimes ont obtenu la mort. Les autres, déchirés, mutilés, poussent les plus lamentables cris. Des coups de fusils sont tirés sans interruption. Un grand nombre de ces malheureux ont reçu de nouvelles blessures, mais pas encore la mort. Ils l'appellent de tout ce qu'il leur reste de force : *Achevez-nous ! ah ! par pitié, achevez-nous !* Des soldats, des soldats français ! Ah Dieu ! s'élançant le sabre ou la baïonnette à la main, et, suivant que plus ou moins de pitié les inspire, ils donnent une mort plus ou moins sûre ! Enfin il ne reste plus que des cadavres. Les cadavres sont encore l'objet de cette insatiable barbarie : ils ne seront point inhumés. On les jette dans le Rhône.

Et le lendemain Collot-d'Herbois recommence. Il accroît et le nombre des condamnés et même la durée de cette épouvantable agonie. Ils étaient cent neuf. Un d'eux s'était échappé. Quand le carnage a fini, l'on compte cent dix cadavres. On avait attaché, par méprise, deux commissionnaires de la prison avec les prisonniers. Leur plaintes, leurs cris n'a-

vaient pas été entendus. Collot d'Herbois, présent à ce spectacle, aperçut un soldat qui, vaincu par l'horreur, ne pouvait, n'osait tirer. Il lui arrache son arme. *Voilà, dit-il, comment tire un républicain.* Le sang se glace à cet affreux récit.... Eh! que serait-ce donc si nous entendions maintenant le monstre vanter au comité de salut public ses plaisirs infernaux, insulter à ceux des bourreaux ses collègues qui n'ont eu encore recours qu'à un supplice monotone et sans effet? Ce fut Barrère qui annonça à la convention le triomphe de la mort. *Les cadavres des Lyonnais rebelles, ajouta-t-il, iront, portés par le Rhône, apprendre aux perfides Toulonnais le sort qui les attend.* Le fleuve en rejeta un grand nombre sur ses bords. La crainte de la contagion força enfin Collot-d'Herbois à leur donner une sépulture.

Après cinq mois, les victimes manquèrent enfin à Collot-d'Herbois. Près de six mille personnes avaient péri. On comptait sur les fatales listes les citoyens les plus utiles, les plus recommandables, et parmi ceux-ci, l'architecte Morand, qui avait construit le pont Saint-Clair. Il avait long-temps et avec succès défendu son ouvrage contre une entreprise de Dubois-Crancé, qui avait voulu le faire sauter à l'aide d'une machine nommée *infernale*. Un particulier fut condamné à mort pour avoir dit qu'il donnerait cinq cents mille francs pour faire rebâtir l'Hôtel-Dieu, que Dubois-Crancé avait fait bombarder. L'évêque constitutionnel de Lyon (Lamourette) fut décapité à Paris. Nous avons eu occasion de parler de lui dans l'histoire de l'assemblée législative. L'abbé Rozier, savant modeste et vertueux, qui avait voué sa vie au perfectionnement de l'agriculture, fut tué durant le siège par l'éclat d'une bombe. Un de nos littérateurs les plus distingués, Fontanes, put sortir de Lyon après le siège : il dut son salut, celui de sa femme, de son enfant, à des traits de présence d'esprit qui ont été malheureusement trop rares chez des milliers de proscrits, dont la terreur suspendait toutes les facultés.

L'armée qui avait soumis Lyon fut bientôt employée à aller reconquérir Toulon sur les Anglais, les Espagnols et les Napolitains. Voici l'une des époques les plus brillantes de la gloire militaire des Français; mais n'espérons pas y trouver encore une diversion à ces tableaux d'horreurs qui de tous côtés viennent frapper nos regards. Le fruit de ces triomphes sera un jour l'indépendance de la patrie : mais dans ces momens affreux où nos souvenirs nous ont reportés, la bravoure, l'héroïsme des chefs et des soldats, font les succès, assurent les conquêtes; mais c'est le crime qui en jouit.

Les troupes des puissances alliées formaient à Toulon une

armée de quinze mille hommes, qui pouvait menacer l'ancienne Provence d'excursions dangereuses, et se faire de nouveaux partisans de tant d'hommes animés à la vengeance. Toulon avait été l'objet des soins constans et de la vigilance de Louis XIV et de ses successeurs. Les Anglais, qui en étaient maîtres depuis quatre mois, avaient, par de grands travaux et de grandes dépenses, réparé et étendu les fortifications de cette place. Ils avaient établi des redoutes sur les montagnes qui dominant quelques-uns des forts. Cependant il régnait peu d'intelligence parmi les alliés; l'orgueil des Espagnols et celui des Anglais élevaient à chaque instant de nouvelles disputes, qu'animait encore la rivalité d'intérêts entre les deux nations. Les Espagnols et les Anglais avaient un commun mépris pour six mille Napolitains, bien équipés, mais soldats indolens. Nos troupes avaient à leur tête un homme qui joignait à l'intrépidité le coup-d'œil militaire le plus prompt et le plus sûr : c'était Dugommier. Aimé des soldats, il savait leur communiquer l'ardeur qui supplée à l'expérience; il les soumettait à la discipline. Le commandement de l'artillerie était confié à un jeune homme de vingt-trois ans, Bonaparte.

On avait vaincu tous les obstacles des lieux et de la saison pour amener la plus redoutable artillerie à l'armée qui allait faire le siège de Toulon. Elle s'avança. Les alliés surent mal conserver l'avantage des défilés où ils pouvaient attendre les Français. Le 26 novembre, une action s'engagea. Le général O-Harra fut enveloppé à la suite d'une sortie qu'il avait tentée. Dugommier l'avait laissé pénétrer assez avant, et semblait soutenir ses efforts avec désordre. Il n'échappa qu'une faible partie du détachement qu'il commandait; tout le reste fut tué ou fait prisonnier.

On ne laissa plus de relâche aux assiégés. Ils se demandaient avec étonnement de quelle espèce étaient leurs ennemis; ils ne leur voyaient point développer les moyens ordinaires d'un siège, point de tranchée ouverte. Leur artillerie faisait le feu le plus formidable; leur infanterie s'avancait presque toujours la baïonnette à la main. Ce fut ainsi qu'ils s'emparèrent des principales redoutes. Bientôt leurs batteries furent disposées de manière à menacer la ville d'un embrasement. Quatre jours et quatre nuits ne furent qu'un combat perpétuel, qu'une victoire pour les Français. Les assiégés abandonnèrent avec précipitation deux forts qu'ils avaient cru pouvoir défendre long-temps, ceux de la Malque et de Malbosquet. Oh! quelle terreur vint glacer les habitans de Toulon, alors que les Anglais, vaincus, désespérés se disposèrent à en sortir! Tout courait, s'élançait avec eux sur le

port; et là, des gardes repoussaient des troupes d'hommes, de femmes éplorées. Les Anglais faisaient à la hâte, et comme au hasard, le choix de ceux qu'ils pouvaient emmener sur leurs vaisseaux. Les massacres de Lyon s'offraient à la pensée des Toulonnais abandonnés : ceux mêmes qui avaient obtenu l'assurance de leur salut gémissaient de fuir avec leurs familles incomplètes. Il semblait que, dans une telle scène, la pitié pût suffire à occuper les pensées des Anglais; mais ils voulurent laisser des traces de leur entrée dans cette belle rade. Vingt-sept vaisseaux y étaient encore; ils ne purent en emmener que trois; ils en brûlèrent neuf. La précipitation de leur fuite fut telle, qu'ils se virent obligés d'en couler quinze. Ils mirent le feu à la corderie.

Le 21 décembre, les troupes républicaines entrèrent dans Toulon... Faut-il déjà revenir aux horribles tableaux des supplices de Lyon! Fréron et Barras, commissaires de la convention, avaient montré de l'intelligence et de la bravoure pendant le siège de Toulon. Ils furent cruels, atroces dans la vengeance : *Nous fûmes, ont-ils dit depuis, bien moins cruels, bien moins atroces que le comité de salut public ne nous ordonnait de l'être.* Les canons chargés à mitraille, les fusillades, déchirèrent, exterminèrent plus de quatre cents Toulonnais. On raconte qu'après les décharges, une voix criait : *Que ceux qui ne sont pas tués se lèvent.* Un vieillard, atteint d'une blessure qui n'était pas mortelle, était resté immobile sur le champ du carnage : la nuit était venue, les bourreaux s'étaient retirés; on entendait dans le lointain leurs cris de joie, leurs chants d'ivresse. Le vieillard se soulève. Des hommes qui viennent enlever les dépouilles des morts passent auprès de lui, il leur échappe; il marche à travers les cadavres. Il entend des gémissemens; il s'approche : c'est une victime, échappée comme lui à la mort. Que devient-il, quand il entend sa voix.... C'est son fils. Revenus de leur saisissement, ils s'appuient l'un sur l'autre. Ils parviennent à gagner une maison de campagne, où on leur donne l'hospitalité. Ils ont le bonheur de ne plus retomber dans les mains de leurs bourreaux. (Ce fait est attesté par le député Isnard, l'un des pros- crits du 31 mai.)

On eut recours à l'explosion des mines pour démolir Toulon.

On ne peut décrire tout ce que la prise de cette ville excita d'enthousiasme dans nos armées. Elles étaient déjà dans une situation bien différente de celle où nous les avons vues au mois de septembre 1793. Deux victoires signalées qu'elles avaient remportées, l'une sous les murs de Dunkerque, l'autre près de Maubeuge, compensaient quelques nouveaux revers, et même une déroute totale, dont les suites avaient

exposé Strasbourg et toute l'Alsace. Les membres les plus coupables du comité de salut public ont dit : « Ces premières » victoires, et toutes celles qui ont signalé l'immortelle campagne de 1794, sont à nous; elles sont l'effet de ces mesures » qu'on nous reproche comme des crimes. C'est avec ces succès que nous rendons compte de tout le sang que nous avons » versé. »

S'il était possible que l'histoire offrît des preuves d'une telle assertion, l'histoire ne serait plus que la leçon et l'apologie des tyrans; nous n'oserions jamais rappeler la mémoire de ces maux passés, ni en gémir, de crainte que quelque politique atroce ne nous écoutât et ne dit : C'est ainsi que, dans les grandes crises des états, on sauve leur indépendance.

Si un récit rapide de tant de grands événemens nous eût permis les digressions, nous nous fussions arrêtés souvent, pour montrer combien le ciel a fait suivre constamment l'accroissement de nos dangers extérieurs de l'accroissement des excès et des fureurs auxquelles les factions se livraient parmi nous. La ligue des rois n'était encore qu'un projet, le traité de Pilnitz n'était encore qu'une vaine menace, quand l'assemblée constituante dominait; et cependant cette assemblée avait fait beaucoup de fautes et toléré beaucoup de désordres. Les girondins, ivres du délire d'une révolution nouvelle, voulurent la guerre, et obtinrent l'un et l'autre fléau. L'anarchie qui précéda la chute du trône fut telle, que les rois et les émigrés purent se flatter de réaliser leurs plus chimériques espérances, et l'on vit la maison de Brandebourg unie à la maison d'Autriche. L'invasion du roi de Prusse échoua. Le doit-on à la journée du 10 août? Mais l'effet immédiat de cette journée fut d'abord de favoriser une entreprise aussi téméraire, en répandant le tumulte et la discorde dans nos armées et le mécontentement dans les villes. Le doit-on à la journée du 2 septembre? Je ne veux répondre que par un seul fait à une si odieuse question. Quinze mille Français fuient pendant dix lieues, parce qu'ils avaient aperçu cinquante hussards prussiens. C'étaient des milices levées à Paris pendant les massacres. Vingt-deux mille Français commandés par Kellerman arrêtent, à l'affaire de Valmi, soixante-dix mille ennemis; c'étaient de vieilles troupes qui avaient manifesté la plus grande horreur de tous les crimes. Dumouriez, Custine, Montesquiou, font d'importantes conquêtes. Est-il nécessaire d'en rapporter la cause aux désordres affreux qui, à cette époque, déchiraient et ensanglantaient la France? Ne la trouve-t-on pas plus naturellement dans la position désespérée où le roi de Prusse s'était mis lui et ses alliés, par trop d'audace à entrepren-

dre, par trop de timidité à poursuivre un projet inoui dans les fastes militaires? Ne la trouve-t-on pas dans la lenteur et l'embarras des préparatifs de l'Autriche, du corps germanique et du roi de Sardaigne?

Quel événement a ranimé la ligue après de telles défaites, l'a fortifiée de trois puissances telles que l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande? Le supplice du roi.

Qui a porté Dumouriez à une désertion qui pouvait livrer nos armées et ouvrir nos frontières? Le motif en est évident. S'il était indigné de l'état du passé, et plus encore alarmé sur l'avenir, à qui cette indignation et ces alarmes n'étaient-elles pas communes en France?

Qui a causé la guerre de la Vendée? Une barbare intolérance. Qui l'a perpétuée? Une atroce combinaison.

La révolte des Lyonnais, à quoi faut-il l'imputer? A la plus outrageante, à la plus implacable oppression.

Oublions, s'il est possible, tous les crimes qui étaient renfermés dans un seul événement (la journée du 31 mai). Ne voyons que les désastres intérieurs, les défaites qui, pendant trois mois, la suivirent, et nous serons convaincus que, jusque-là du moins, la France ne dut rien aux bourreaux de tant de milliers de Français.

Mais ici le tableau change; et, dans l'ordre chronologique des faits, on voit un rapprochement monstrueux; on lit à chaque page : *Tel jour, on massacra à Lyon, à Toulon, à Nantes, à Paris; le même jour, une grande et glorieuse victoire fut remportée aux frontières.* L'honneur et la morale demandent, la réflexion permet de séparer ce que l'ordre des temps semble confondre. Si cependant la plus horrible tyrannie eut quelque part au mouvement qui sauva notre indépendance, ne dissimulons point cette part, mais sachons l'apprécier.

Des cinq tyrans qui, maîtres du comité de salut public, l'étaient de la convention et de toute la France, Robespierre, Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois, Saint-Just et Couthon, aucun n'avait des connaissances militaires ni des vues politiques. Leur extrême ignorance les sauva de toutes les fautes de la présomption. Les plus défiants des hommes firent deux parts du pouvoir; ils gardèrent pour eux l'oppression et les massacres; ils confièrent toute la partie militaire de la dictature à Carnot. Mais ils lui firent acheter cruellement le bonheur et la gloire de sauver sa patrie de l'invasion étrangère. Ils le nommèrent leur collègue. Ils voulurent le seconder autant qu'il était en eux. Ils mirent à sa disposition, avec prodigalité, plus de moyens qu'il n'en demandait, et ne l'embarrassèrent que de leur profusion. L'assemblée constituante avait rendu la

France toute militaire. Chacun , dans un premier enthousiasme , avait voulu porter les armes et l'habit du soldat. Le comité de salut public avertit que l'engagement contracté par la vanité était sérieux. Un décret fut rendu , qui faisait partir pour les frontières un million de jeunes Français. C'étaient ceux de la première réquisition , depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq. Ce décret causa des murmures , et pas un seul mouvement.

Qui le croirait ? l'horrible loi des suspects facilita l'exécution de ce grand mouvement. Le jeune homme qui avait lui-même rempli dans la maison paternelle les devoirs de la piété filiale partit , entraîné par ce sentiment : Je sauverai mon père , disait-il. Il combattait , il mourait ; et souvent son père mourait aussi , mais sur l'échafaud. Le jeune homme qui déjà avait médité sur les maux de sa patrie , et qu'une impuissante indignation dévorait , ne pouvait avec trop d'empressement quitter l'intérieur de sa patrie devenu un champ de carnage , pour la frontière , champ d'honneur. Celui qui ne comprenait pas encore combien cette tyrannie était et serait atroce , obéissait à la loi de la nécessité , en s'animant d'un enthousiasme patriotique ; d'ailleurs on leur faisait de trompeuses promesses , le retour devait être prompt , la victoire facile. On avait permis aux nouveaux soldats de choisir parmi eux leurs chefs. Ainsi l'ambition des uns contenait la résistance ou faisait honte à la faiblesse des autres. Arrivés à l'armée , on les dépouilla des grades dont on les avait laissé jouir. On leur apprit que c'était à leur bravoure seule à les conquérir. Les bataillons de réquisition entrèrent tous dans des corps anciens.

Ce fut encore le comité de salut public qui se chargea de pourvoir aux besoins de cette multitude d'hommes armés. Cet objet ne fut que bien imparfaitement rempli. Les privations du soldat français lui firent une loi de la sobriété , de la patience , de la discipline ; quand elles l'avaient irrité , l'ennemi seul en ressentait les terribles effets. Ces souffrances journalières , cette lutte perpétuelle avec la faim et les rigueurs du temps éteignirent dans le soldat l'ardeur de discussion qu'il avait montrée d'abord , et détournèrent son attention de l'état déplorable où se trouvait alors la patrie. Cependant le gouvernement révolutionnaire usait de tous les moyens pour armer les armées. Trois fléaux étaient à ses ordres : les réquisitions , le *maximum* et l'instrument de mort par qui s'exécutaient toutes les violences faites à la propriété. Il n'y eût plus une des superfluités du riche qui ne fût extorquée au nom du soldat qui manquait toujours du nécessaire. Les campagnes furent ravagées par des exactions qui enlevaient à l'a-

griculture toutes ses ressources. Le fermier souffrait et se taisait ; il se vengeait sur le propriétaire. A cette époque, on craignait d'avoir de l'or, et on n'osait l'enfouir : dans tout confident on croyait voir un délateur. La peur produisit le plus étrange phénomène. Les assignats qui venaient de perdre quatre-vingt pour cent de leur valeur, et dont les fréquentes émissions ne se faisaient plus que par des milliards, les assignats furent pendant quelques mois, et dans une grande partie de la France, au pair avec l'argent, et quelquefois préférés. Que de sang versé pour arriver à un tel résultat ! Et qui osera calculer ce qu'il en eût fallu verser encore pour le soutenir quelque temps ?

Le comité de salut public envoyait des commissaires de la convention auprès de toutes les armées. Ces derniers concertaient leurs opérations avec les proconsuls de l'intérieur. On retrouverait parmi eux beaucoup de noms justement abhorrés, et d'autres qui sont éloignés d'avoir mérité les mêmes reproches. On ne peut disconvenir que la plupart de ces hommes ne se soient rendus redoutables aux ennemis extérieurs. Mais ils l'étaient sur-tout aux généraux français. Ils avaient le pouvoir de les destituer, de les envoyer à la mort, de les remplacer provisoirement. Ils en usèrent chacun suivant différentes impulsions. Ils punirent quelques traîtres ; ils firent monter à l'échafaud des guerriers couverts de gloire. Ils sûrent démêler le génie et les vertus militaires dans des héros qui ne les flattaient pas et qui les bravaient quelquefois. Tel fut l'art de Carnot, qu'il parvint à se soumettre tant de surveillans, et qu'il ne paraît pas qu'ils aient beaucoup traversé ses vastes plans de campagne. Souvent ils prirent part à l'action, et montrèrent de la bravoure ; d'autres fois ils s'enfermèrent dans des villes assiégées, les sauvèrent ou retardèrent leur reddition. Ceux des membres de la convention qui furent ainsi appelés aux armées rapportèrent de là des formes militaires ; et devinrent les hommes d'action que cette assemblée mit en avant dans ses dangers.

Une révolution se formait dans l'art militaire. La tactique allemande employait les soldats comme des machines ; la nouvelle tactique des Français les employait comme des hommes. Cette dernière eut ses progrès. Des généraux remplis d'enthousiasme et doués du génie militaire n'eurent besoin que de méditer sur toutes les causes qui avaient concouru à leurs premières victoires, pour en remporter de plus glorieuses avec de moindres armées, avec de moindres sacrifices, et pour se rendre redoutables jusque dans leurs revers. Des milices indisciplinées, mais enflammées de jeunesse et de gloire, et de qui d'abord le courage emporté dédaignait l'art, devinrent par

degrés la meilleure infanterie de l'Europe. La cavalerie des Autrichiens, en conservant presque jusqu'à la fin de la guerre sa supériorité, fut pour eux, dans mille occasions, un stérile avantage. Déjà ils s'étaient aperçus avec humiliation combien leur artillerie était au-dessous de la nôtre. Ils parvinrent, mais ce ne fut que tard, à une rivalité un peu plus heureuse à cet égard.

Les corps du génie et de l'artillerie offraient une multitude d'hommes instruits, propres à guider l'inexpérience de nos nouvelles armées. Carnot, qui avait appartenu au premier de ces deux corps, les protégea, et ils contribuèrent à sauver la France. Il y eut une commission attachée au comité de salut public, ou pour mieux dire à Carnot, qui combina avec lui ces plans de campagne vastes et audacieux, qui surpassent de beaucoup les combinaisons les plus renommées de Louvois. Elle était composée d'hommes dont les noms ou les vertus appelaient la proscription, tels que d'Arçon, Marescot, Dupont, Montalembert. Malgré d'éminens services, la tyrannie ne les prit point pour ses victimes.

Je passe à des événemens militaires qui se trouvent liés avec l'époque que je retrace. Je ne ferai que les indiquer avec rapidité.

Après la prise de Valenciennes, il n'y eut plus une seule des puissances liguées qui se ressouvînt encore du motif pour lequel la ligue avait été conçue. La France ne fut plus à leurs yeux qu'une nouvelle Pologne. La politique arrêta l'audace, l'égoïsme égara la politique. L'empereur déclara Valenciennes sa propre conquête. L'Angleterre, plus adroite, semblait avoir réservé Toulon à Louis XVII. Le prince de Saxe-Cobourg fit les démonstrations d'une invasion hardie à laquelle on ne pouvait plus reprocher la témérité de celle du roi de Prusse, puisqu'elle offrait un point d'appui plus assuré et moins de distance à franchir. Déjà il avait fait lever aux Français le camp de César. Cambray ne demandait plus qu'un faible effort, la ligne des places fortes était passée. La nombreuse cavalerie allemande allait inonder des plaines fertiles. Paris eût connu son approche par celle de la disette. Mais l'Autriche oublia Paris et la France; elle s'occupa de la place du Quesnoy et de Maubeuge; l'Angleterre s'occupa de Dunkerque. Un ordre insensé sortit du cabinet de Saint-James. L'armée anglaise, commandée par le duc d'Yorck, se sépara des vainqueurs de Famars. Quand la haine la plus prononcée eût conduit ce mouvement, elle n'eût pu le rendre plus opposé à toute communication, à tout appui réciproque. Le prince de Cobourg se dirigeant sur Maubeuge, le duc d'Yorck se dirigeant vers Dunkerque, mettaient entre eux toute la séparation que des ennemis actifs

et prévoyans pouvaient désirer. Le duc d'Yorck éprouva sur sa route de petites disgrâces qui semblaient le présage du désastre qui attendait son armée. Il fut rencontré par de faibles corps français qui erraient autour de Lille, et qui mirent en désordre son avant-garde; cependant, maître de la Flandre maritime, il put se présenter devant Dunkerque. Le 9 septembre, cette ville fut sommée de se rendre. Les républicains avaient usé de diligence. Tandis que les ennemis divisaient leurs forces, les Français, pressés par le danger, ne donnaient qu'une destination à l'armée affaiblie qui leur restait. Sans songer au prince de Cobourg et à toutes les incertitudes de sa marche, c'était le duc d'Yorck qu'ils voulaient surprendre, accabler. Trente-trois mille combattans arrivèrent à marches forcées pour protéger Dunkerque. Le combat s'engagea dans les plaines de Hondschoot. La cavalerie, qui faisait la principale force de l'armée anglaise, ne put se déployer avec avantage, fut arrêtée et culbutée dans des marais. Les soldats français mirent rarement plus d'impétuosité dans leur attaque que durant cette journée. La baïonnette ouvrit les rangs des ennemis. Le duc d'Yorck eut besoin, pour se sauver, du dévouement de quelques compagnies. Il perdit une magnifique artillerie, ses magasins, ses équipages. Les Anglais laissèrent quatre mille hommes sur le champ de bataille. Le siège de Dunkerque fut levé.

C'était sous le général Houchard qu'avait été remportée cette importante victoire. On jugea qu'il avait montré peu d'habileté à l'obtenir, et une lenteur très-suspecte à en poursuivre les avantages. Le cri de l'armée s'éleva contre lui. Plusieurs soldats déclarèrent que rien n'était plus facile que de s'emparer du duc d'Yorck et des débris de son armée. Le comité de salut public accueillit ou propagea cette rumeur. Le vainqueur fut chargé de fers. Les dénonciateurs ne manquèrent pas à l'ingrat dénonciateur de Custines. Les juges du tribunal révolutionnaire prononcèrent sur toutes les opérations de la bataille : Houchard fut condamné. Devant le tribunal et près de l'échafaud, il ne montra qu'une seule impression, l'étonnement.

Il se trouva des généraux qui osèrent encore tenter la victoire. La voix des soldats avait déferé le principal honneur de la journée de Hondschoot au général Jourdan. L'armée du Nord lui fut confiée. Il marcha au secours de Maubeuge, assiégée par le prince de Cobourg; le Quesnoy venait de se rendre au général Beaulieu. L'entreprise des Autrichiens sur Maubeuge leur offrait de grandes difficultés. Cette ville était soutenue par un camp retranché, qui était l'ouvrage récent et admiré de nos meilleurs ingénieurs. Une

armée de douze ou quinze mille hommes qu'il contenait pouvait inquiéter les ennemis sur l'une et l'autre rive de la Sambre ; mais elle était mal approvisionnée. Le prince de Cobourg fit avec soixante-dix mille hommes le blocus de ce camp , qu'il désespérait d'emporter de vive force. Déjà les assiégés étaient réduits aux plus affreuses extrémités. Jourdan se présente avec une armée bien inférieure en nombre à celle des Autrichiens , et sur-tout bien inférieure en discipline. Il y en avait une partie qui n'avait point vu le combat , mais l'autre sortait de celui de Hondschoot. Une excellente artillerie était la principale ressource du général Jourdan. Carnot était avec lui. Il attaque sur tous les points. Pendant deux jours il ne peut emporter aucun poste ; mais il parvient à inquiéter le prince de Cobourg sur des positions que celui-ci avait jugées inexpugnables. Une bataille plus sanglante , plus décisive , s'engage à Vatignies. Après plusieurs heures de succès balancés, les Hollandais , qui forment l'aile gauche des ennemis , plient en désordre. Toute l'armée autrichienne courait le plus grand danger , si la garnison de Maubeuge eût agi. Le prince de Cobourg repasse la Sambre ; il fait sa retraite en bon ordre , et n'est que faiblement poursuivi. La délivrance de Maubeuge est le fruit unique mais important de cette victoire , qui annonce que les Français porteront désormais dans les combats une opiniâtreté plus redoutable encore que la première furie de leur attaque.

Ainsi les armées de la ligue finissaient sans honneur , dans la Flandre , une campagne commencée sous de si brillans auspices. Elles se bornèrent , pendant plusieurs mois , à élever dans la forêt de Mormal de vastes retranchemens qui couvraient leurs dernières conquêtes : ces travaux furent construits avec beaucoup d'art ; un art supérieur les rendit inutiles. Les troupes républicaines , au milieu de leurs nouveaux succès , eurent encore à gémir d'un échec déplorable. Les garnisons de Cambray et de Louvain , qui , réunies , formaient plus de cinq mille hommes , reçurent d'un commissaire de la convention l'ordre de faire une sortie , dans le but de couper quelques corps ennemis. Un chef imprudent dirigea leur marche. Elles s'avançaient en désordre dans une vallée profonde. Les Autrichiens firent une manœuvre par laquelle ils tournaient les Français de toutes parts ; il ne pouvait pas même y avoir de combat. Les Autrichiens massacrèrent ceux qui leur rendaient les armes. Leur fureur était excitée par la nouvelle de la mort de la reine. Point de quartier ! s'écriaient-ils en montrant le crêpe dont leur bras était enveloppé.

Notre armée du Rhin avait éprouvé un grand désastre. Le duc de Brunswick faisait oublier par une campagne savante l'imprudente invasion qui avait obscurci sa gloire militaire. Une armée autrichienne commandée par le général Wurmser agissait de concert avec lui. Les Français opposaient à quatre-vingt mille hommes de troupes aguerries une armée à peu près égale, et les lignes de Weissembourg et de Lauterbourg, fameuses dès le dernier siècle; mais la discorde agitait leurs chefs. Travailleés de craintes personnelles, quelques-uns d'eux s'étaient déjà formés à la perfidie. Le duc de Brunswick et le général Wurmser méditaient une grande attaque dont il leur était difficile de dissimuler les apprêts. La fortune ou des intelligences particulières leur fournirent l'avantage de trouver le camp français dans une profonde sécurité. Le cri le plus funeste à la valeur, le cri, peut-être trop juste dans cette circonstance : *Nous sommes trahis!* se répandit parmi nos soldats. Il irrita la fureur des uns, il servit d'excuse au désespoir des autres. On combattit encore avec acharnement, mais sans ordre. Les ennemis emportaient avec la baïonnette nos retranchemens. C'était avec la valeur française que les Français étaient attaqués. Le corps des émigrés qui formait, sous le commandement du prince de Condé, de son fils le duc de Bourbon, et de son petit-fils le duc d'Enghien, l'avant-garde des alliés, combattait comme si les redoutables lignes de Weissembourg et de Lauterbourg eussent été la dernière barrière qui s'opposât à leur entrée triomphante dans leur patrie. La déroute des républicains fut complète; ils abandonnèrent les lignes, une immense artillerie, leurs magasins. Quelques corps seulement eurent l'honneur d'une retraite; il n'y eut que dispersion pour le reste. La trahison dont ils avaient été victimes fut dévoilée par la fuite de trois généraux qui passèrent à l'ennemi.

Les alliés, après cette victoire, commirent plusieurs fautes qui leur en firent perdre les fruits. Ils s'exagérèrent le désespoir et la confusion des Français; ils se flattèrent que la trahison et la terreur combinées allaient leur livrer Strasbourg. Ils s'avancèrent avec de petits corps qui furent battus. Au bruit de la défaite de Weissembourg, le comité de salut public voulut envoyer vers l'armée vaincue un homme qui inspirât plus d'épouvante que les vainqueurs eux-mêmes. C'était un de ses membres, Saint-Just, jeune homme d'une férocité précoce, d'un fanatisme froid, prononçant avec calme les sentences du crime, proscrivant sans relâche et sans fureur. Il aborda nos guerriers, suivi de ses bourreaux.

Il avait à chercher quelques traîtres. Il ordonna à toutes les heures des supplices, afin que les traîtres y fussent compris. Les ennemis qui avaient fait d'imprudentes tentatives sur la foi des intelligences qu'ils s'étaient ménagées, repoussés avec vigueur dans des attaques mal concertées, éprouvèrent l'embarras d'être obligés de passer subitement d'un plan de campagne à un autre. Les alliés se conduisirent entre eux comme des rivaux jaloux. L'hiver approchait; ils étaient fatigués de leurs efforts. Ils firent le blocus de Landau, ils s'emparèrent du fort Vauban. Cette dernière conquête fut assez prompte pour qu'on y vît une trahison nouvelle. Landau, épuisé de vivres, semblait devoir tomber bientôt sous la puissance du roi de Prusse. Mais les deux armées du Rhin et de la Moselle venaient de recevoir de puissans renforts. Deux habiles généraux avaient su ranimer leur confiance : c'étaient Hoche et Pichegru, dont l'élévation était également subite; le premier, attendant tous ses succès d'un courage impétueux, d'une vivacité d'opérations tout-à-fait conformes au caractère du soldat français; le second ayant déjà soumis à des calculs savans la nouvelle tactique qui décidait du sort des batailles. Ils concoururent avec une parfaite intelligence au succès; depuis, il paraît qu'ils entrèrent en contestation sur la gloire qui leur était due. Ce fut au milieu de l'hiver qu'ils rouvrirent la campagne. Le duc de Brunswick éprouva une défaite totale à Griesberg. Hoche le poursuivit vivement, et ne lui permit pas de porter des secours à l'armée autrichienne, qui gardait, sous le commandement du général Wurmser, les lignes de Weissembourg et de Lauterbourg. Les Français les reprirent avec l'ardeur qu'ils mettent à venger un outrage. Desaix, qui commandait l'avant-garde de Pichegru, eut la gloire d'enlever ces postes importans. Le siège de Landau fut levé. Pichegru y entra le premier. Les Prussiens furent entièrement chassés de l'Alsace; nos troupes rentrèrent dans le Palatinat.

Cependant le retour de la victoire n'adoucissait point les chefs du gouvernement révolutionnaire; deux factions leur donnaient de vives inquiétudes : l'une était celle de Danton, l'autre était celle de la commune de Paris.

Danton était enfin sorti de cette retraite où il avait goûté la mollesse, au défaut du calme et de la sûreté qu'il cherchait. Tout le menaçait, tout le révoltait dans le nouveau gouvernement. Il en avait tracé les principes, mais il les avait combinés pour un autre but. Sa doctrine révolutionnaire était arrêtée depuis long-temps. S'abstenir d'un crime nécessaire, ou seulement utile, lui paraissait faiblesse;

prolonger le crime au-delà du besoin, n'en jouir jamais et s'en rendre esclave, lui parassait sottise. Il voulait la terreur. Il croyait en assurer les effets en tenant le glaive toujours levé, sans l'enfoncer à chaque instant. Il préférait un massacre à une longue succession de supplices.

Au 2 septembre, lorsque du palais de la Justice il avait fait un rendez-vous d'assassins, quiconque osait l'aborder et soutenir son horrible aspect, ne sollicitait pas en vain sa pitié. Il osa ravir à la haine de Robespierre, à la haine de tous les siens, trois hommes célèbres que le sort avait fait tomber entre leurs mains, Adrien Duport, Barnave, Charles Lameth. Il se souvint que, dans un péril, il avait été sauvé par eux. Il dédaignait ses petits ennemis, et concevait de l'estime pour ceux qui se défendaient avec vigueur. Il y eut un vice qu'il ne put ou ne voulut jamais adopter, ce fut l'hypocrisie. Le rôle de brigand politique lui paraissait de nature à pouvoir être avoué.

Danton, qui avait si long-temps régné sur tout le peuple révolutionnaire, s'était réservé un parti plus intime d'hommes dévoués à lui, à ses principes, qu'on appelait *les Cordeliers*. Jamais chef n'avait mieux choisi ses soldats. La plupart étaient jeunes, audacieux, plein d'ardeur et de constance dans leurs projets, fanatiques dans leurs opinions, flexibles dans les intrigues, dangereux dans les mouvemens populaires, et bravant tous les scrupules. Voilà des traits qui me paraissent leur avoir été communs. Mais un préjugé très-injuste, c'est de voir toujours uniformité de caractère et d'intentions dans ceux qui composent un parti. Je vais nommer quelques-uns de ces partisans de Danton, qui se trouvèrent enveloppés dans sa chute, ou qui, se réunissant pour sa vengeance, opérèrent celle du genre humain. Les plus remarquables étaient Fabre-d'Eglantine, Lacroix, Camille Desmoulins, Legendre, Tallien, Fréron, Merlin de Thionville, Bazire, Chabot.

Danton, à son retour, trouva ses amis dans la consternation; le comité de salut public avait éloigné les uns et menacé les autres. On parlait de corruption, de vols faits à la république. Ces griefs étaient imputés à des hommes dont les noms ne repoussaient pas de tels soupçons, tels que Bazire, Chabot, Fabre-d'Eglantine, Lacroix. Danton vit que leur cause ne serait pas long-temps séparée de la sienne. Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois, Saint-Just et Couthon étaient déjà ses ennemis déclarés. Mais leur haine était moins redoutable pour Danton que la feinte amitié de Robespierre. Celui-ci s'offrait à lui comme un protecteur. Il lui prescrivait de respecter sa puissance, et par conséquent celle du comité de

salut public. Il lui demandait la confiance de toutes ses pensées, de tous ses efforts ; c'était les anéantir. Dans tous leurs entretiens, Robespierre se montrait aussi irrité que Danton de tant de cruautés auxquelles on le forçait de concourir.

« Ma popularité est immense, lui disait-il, et ma puissance
 » n'est rien. On attache mon nom à tous les massacres, afin
 » de me désigner moi et toujours moi à tous les poignards.
 » Les jacobins m'honorent, mais c'est l'obscène Hébert qu'ils
 » craignent et qu'ils suivent. Je tiens mon indignation captive,
 » et c'est à toi que je la confie. Robespierre et Danton réunis
 » pourront bien briser le joug de l'odieuse commune. L'anar-
 » chie qu'elle dirige a son principe dans les lois révolution-
 » naires, dont elle usurpe toute l'exécution. En conservant
 » ces lois, prenons nos mesures pour que leur action n'ap-
 » partienne qu'à nous, et n'aille pas au-delà de ce que notre
 » sûreté nous prescrit. »

Ce fut par de telles ouvertures que Robespierre subjuguait un homme à qui son expérience révolutionnaire eût dû apprendre qu'il n'y avait plus pour lui d'existence qu'en soulevant la montagne contre la tyrannie du comité de salut public et de Robespierre lui-même.

La première chose dont ils convinrent fut de proposer un comité de clémence. Ce qui doit peindre toutes les misères et tout l'avilissement du crime, c'est que Robespierre fut sans cesse obsédé par cette idée de *clémence* qui lui était présentée, non par son cœur, mais par sa politique, et que le lâche tyran n'osa qu'une fois en balbutier le mot à la tribune de la convention, pour le rétracter dès le lendemain.

Danton avait un élève, un ami dont le talent et la verve originale lui paraissaient propres à réconcilier les jacobins et la montagne avec des propositions de clémence. C'était Camille Desmoulins, homme qui, par des écrits toujours brûlans de sédition, toujours animés d'une gaieté féroce, avait long-temps outragé l'humanité, et qui va s'en rendre un des plus généreux martyrs. Tout avait contribué à la rappeler à son cœur, mais sur-tout une femme jeune et jolie, qui lui demandait des mouvemens de pitié comme des gages d'amour. Il écrivit ; et si la cause de tant de milliers de malheureux ne fut pas défendue avec ce respect que le malheur commande, la faute en était aux hommes qu'il s'agissait d'émouvoir, et qu'on pouvait plus aisément amener à un dédain tranquille qu'à de la compassion pour leurs victimes. Ce nouvel intercesseur s'était couvert d'un titre qui appelait l'effroi : *Le vieux Cordelier*. On peut voir, par les vaines et tristes précautions auxquelles il eut recours, combien, en cherchant dans le cœur de ses terribles collègues quelque

reste d'humanité, il attendait peu d'indulgence pour lui-même. Il flattait Robespierre, il lui créait un culte : l'imprudent ! il cherchait à fléchir un tyran tout formé, comme on cherche à amollir un tyran qui s'annonce. Il le servait contre des ennemis que le comité de salut public voulait et n'osait encore perdre, tels qu'Hébert, Chaumette, Cloots, dont la popularité s'était élevée à mesure que la plus vile populace avait dominé. Il attaquait leurs infâmes et extravagantes institutions d'athéisme, qui vont tout à l'heure nous demander un tableau particulier.

Le style de Camille Desmoulins respirait l'ivresse et la franchise des saturnales. Il aimait à faire de continuels rapprochemens des faits et des personnages de la révolution avec des époques et des noms historiques. Il osa comparer l'état de la France, sous un prétendu règne de liberté, à celui de l'empire romain sous Tibère, sous Néron, sous Domitien. Ce fut avec les passages de Tacite qu'il dépeignit toutes les cruautés bizarres et contradictoires de l'oppression révolutionnaire. En se servant d'un tel voile, il n'avait ni l'intention ni la possibilité de dissimuler des applications trop manifestes. Le traducteur ne put s'absoudre, et Tacite apparut comme un implacable accusateur à la conscience de tous ces hommes étonnés de trouver dans l'histoire et le modèle et le châtiment de leurs fureurs.

L'espérance entra dans les dix mille prisons de la France. On jugeait que Camille Desmoulins n'avait été que l'interprète de Robespierre, et que celui-ci se lassait d'obéir à des assassins subalternes. Tous les vœux se tournaient vers le tyran qui eût épargné la vie. Mais Robespierre vit la plupart des jacobins frémissant de rage et demandant la proscription de Camille Desmoulins. Il commença par désavouer avec horreur les principes d'humanité qu'avait exprimés *le vieux Cordelier* ; il se justifia lui-même sur le mot de *clémence* qui lui était échappé. Il définit la clémence des républicains et la sienne. On ne pouvait offrir un plus affreux tableau de cruautés. Enfin il laissa tomber quelques paroles d'une pitié dédaigneuse, pour sauver de l'échafaud celui qui venait presque de lui préparer un trône. Déconcerté d'une si faible protection, Camille espéra qu'en redoublant de courage il inspirerait à Robespierre celui de soutenir ses propres desseins. Il écrivit encore. Il se rendit le fléau de Chaumette, d'Hébert : chaque jour il avançait leur chute et la sienne.

Phélippeaux, un autre député de la convention, venait de publier un écrit plus courageux encore que ceux de Camille Desmoulins : c'était la révélation de tout ce que le comité de salut public et la commune de Paris avait ordonné

de massacres, avait préparé de défaites, pour prolonger la guerre civile de la Vendée.

Mais excepté ces deux hommes, la montagne gardait encore le silence. Danton seulement semblait se préparer à repousser fortement l'attaque à laquelle il allait être en butte; mais il n'osait attaquer lui-même. Déjà, sans éclater à la tribune, il avait vu arrêter Bazire, Chabot, Fabre-d'Eglantine. L'homme que tant de sang répandu par ses ordres ne troublait pas, était tourmenté de quelques vols de deniers, de quelques concussions, qu'il avait trahies par un faste imprudent. Pour écarter les soupçons, il cherchait de plus en plus à s'attacher à celui que les jacobins avaient proclamé l'*incorruptible*. Deux ou trois jours avant son arrestation, il avait eu avec Robespierre un long entretien, à Charenton, lieu où ils avaient conspiré ensemble avant le 10 août et le 31 mai. Ces deux hommes parurent resserrer leurs liens en parlant de tous ceux qu'ils haïssaient. Danton probablement s'abandonna trop, et eut l'imprudence de montrer à Robespierre un rival avec qui il faudrait partager la puissance. Le lendemain, Robespierre parut au comité de salut public, et convint avec ses collègues de lever un glaive à deux tranchans sur les deux partis qu'il avait mis aux prises, c'est-à-dire sur celui de Danton et de Camille-Desmoulins, et sur celui de Chaumette et d'Hébert.

Il faut bien parler de ces derniers, et considérer la scélératesse politique dans toute son abjection. Dans les autres partis de la révolution, il y avait des hommes dont ce terrible événement avait seul développé les passions furieuses et le fanatisme; mais ce dernier parti ne comptait que des individus souillés d'avance de tous les crimes. Il n'y en avait pas un qui, dans tous les pays et dans tous les temps, n'eût été un objet de scandale ou d'horreur. C'était une ligue faite, à la faveur des désordres de la société, de tout ce qu'elle a produit de plus vil et de plus impudent. Je cherche à éviter l'énumération de leurs vices: il est plus simple de dire que la haine du bon, de l'honnête et du beau, n'était chez eux qu'une même passion. Une bienséance à garder leur était aussi odieuse qu'une loi à suivre. Tout genre de talent leur déplaisait presque autant que toute espèce de vertu. Ils étaient puissans; la commune de Paris était à eux; la direction des horreurs de la Vendée leur appartenait en grande partie. Le journal du Père Duchêne, écrit par l'un d'eux, consolait la populace de la perte de Marat. Dans le tribunal révolutionnaire, dans les comités révolutionnaires, ils avaient de nombreux partisans; même à la convention, ils partageaient encore avec le comité de salut public l'impérieuse initiative des lois; il leur suffisait

de présenter des pétitions à la tête des jacobins, des cordeliers et des faubourgs. Un membre du comité de salut public, Collot-d'Herbois, attendait d'eux la dictature. Le ministre de la guerre fournissait à leur dépense, afin que le produit de leurs rapines leur appartînt tout entier. On sera tenté de croire qu'ils étaient invincibles, quand j'ajouterai qu'ils pouvaient disposer de la seule milice qui fût à Paris, et qu'on appelait l'armée révolutionnaire.

Hébert et Chaumette venaient de faire la guerre à Dieu, et se flattaient d'avoir anéanti toute espèce de culte. Ceci ne fut point une révolution, ce fut un sacrilège. Ils attaquèrent à-la-fois, par une double profanation, la religion, qu'ils voulurent souiller de mille opprobres, et la philosophie, à laquelle ils firent l'opprobre de l'invoquer dans leurs extravagantes fureurs.

L'assemblée constituante avait trop ébranlé les institutions religieuses. Un schisme fut l'effet de la nouvelle discipline ecclésiastique qu'elle voulut établir. Mais la religion, opprimée par l'indifférence et les superbes dédains du siècle, se ranima à la faveur des ardentes querelles dont elle fut l'objet ou le prétexte. Il y avait deux cultes, l'un public, l'autre secret; il y avait deux clergés, l'un soumis à l'action du gouvernement, l'autre lui opposant une résistance obstinée. Comme le gouvernement devenait chaque jour plus odieux à la nation, la soumission des prêtres nommés *constitutionnels* était représentée comme une complicité ou comme une servitude; la résistance des prêtres nommés *réfractaires* était regardée comme condamnation sacrée de tout ce que le cœur de l'homme réprouvait déjà avec indignation. Les églises parées de leur pompe étaient désertes. Les catholiques, dans la défiance de leur zèle, regardaient tout prêtre constitutionnel comme un mauvais interprète entre le ciel et eux; mais ils allaient soupirer et gémir dans les retraites des forêts, à la suite des prêtres hier échappés au martyre, aujourd'hui le bravant encore. Rien n'était plus déplorable que la position des prêtres constitutionnels. S'ils avaient recours à la protection du gouvernement contre les efforts de leurs rivaux, le gouvernement faisait tant pour leur vengeance, qu'ils compromettaient encore davantage leur sûreté. Il n'y avait d'ailleurs nulle harmonie dans ce nouveau clergé. On y remarquait un assez grand nombre d'hommes de bien, d'hommes de paix, fidèles à la loi de Dieu, et soumis à celle de l'état; mais il renfermait aussi des êtres dont la perversité s'était nourrie dans une longue dissimulation, et qui, lancés dans le scandale, ne voulaient plus s'y arrêter.

Telle était la condition de la religion catholique en France, lorsqu'Hébert et Chaumette résolurent de l'anéantir, et avec elle tous les genres d'hommages que les mortels peuvent rendre à Dieu. Un motif particulier animait leur fureur. La commune de Paris allait opérer le plus grand bouleversement de l'ordre social, sans la convention et son comité de salut public. Hébert et Chaumette voulaient montrer que les religions se détruisent comme elles se fondent, sans le gouvernement. Ils poussaient encore plus loin la démence de leur impiété; ils préparaient un culte à l'athéisme, ils avaient droit d'en être les pontifes.

Au mois de novembre 93, ils se font ouvrir la barre de la convention. Le cortège qui les suit est nombreux, et semble une marche triomphale. Ils traînent avec eux des prêtres qu'on prendrait pour leurs captifs, si ceux-ci ne s'efforçaient d'égaliser l'impudence de leurs compagnons. L'archevêque de Paris, Gobet, est à leur tête. Il déclare devant le peuple français, ce ministre de la religion, que la religion est une imposture, et qu'il vient expier, par un mémorable exemple de franchise, le tort d'avoir longtemps offert des fables et des absurdités à la crédulité du peuple! Il invite tous les prêtres à faire une même déclaration de leurs sentimens secrets. Plusieurs l'imitent. C'est à qui se déclarera imposteur, à qui applaudira le plus les infâmes qui font cet aveu.

Bientôt les dépouilles des églises sont offertes à la convention par des prêtres et des histrions. Il n'est plus d'autel, de sanctuaire, de tombeau, qui soient respectés par les comités révolutionnaires. Chaque jour la convention est interrompue dans le travail de ses lois malfaisantes par des offrandes, des travestissemens et des danses que forment de concert une populace stupide dans son impiété, des scélérats qui, par leurs extravagances, veulent chasser le remords, des hommes troublés dans leur conscience, qui, en les imitant, veulent cacher leurs terreurs. Ces profanations des mystères de la religion chrétienne ne se bornèrent pas à la capitale, où le peuple était un peu plus préparé à tant de licence; dans les villages, dans les hameaux, on chercha de pareils trophées pour les apporter à la convention. Le luxe modeste des paroisses était soumis au même pillage que les trésors sacrés de Sainte-Geneviève et de Notre-Dame. J'ai vu le tableau hideux de paysans qui, dans une longue procession, portaient, en les faisant servir aux plus indignes usages, les soleils, les ciboires et les reliques du saint si long-temps invoqué comme le gardien de leurs cabanes, de leurs champs, de leurs troupeaux.

Les malheureux , dans ce moment même , semblaient frémir sous le poids de tout ce qu'ils profanaient et redoutaient encore !

Toute la France , hormis les pays révoltés , fut appelée à s'énivrer de ces scandales. On ne rencontrait de toutes parts que des bûchers autour desquels des bandes effrénées dansaient la *carmagnole*. Le mobilier des églises qui n'offrait rien à la cupidité y était consumé. Les membres de comités révolutionnaires trouvaient à brûler les confessionnaux le même plaisir qu'un brigand à brûler un tribunal. C'étaient eux qui faisaient l'inventaire de l'or et de l'argent qu'on devait porter à la monnaie , et le trésor public ne profita que peu de ces infâmes dépouilles.

L'armée révolutionnaire couvrit toutes nos routes de ruines déplorables. Ses fureurs se portaient jusque sur des autels élevés dans les champs , dont quelques arbres formaient le dôme ; et qui , offrant au voyageur un paisible abri , l'invitaient aussi à un doux recueillement.

Hébert et Chaumette (je ne désigne ce parti que par ces deux hommes , afin d'avoir moins à citer de noms vils et odieux) portaient à-la-fois leurs coups sur deux objets de leur aversion , la religion et les arts. Déjà la chute du trône avait été un signal de destruction pour les pompeux monumens élevés à nos rois. La plus basse inquisition recherchait leurs images dans les maisons des particuliers , et malheur aux imprudens chez lesquels elles étaient encore surprises ? Les arts n'eurent presque plus rien qui les protégât contre ces fureurs dévastatrices , quand les monumens consacrés à la religion furent proscrits aussi-bien que les images des rois et des chevaliers ; aux yeux de la farouche ignorance , il n'y avait plus de tableau dont le sujet ne parût superstitieux. Souvent les brigands mutilèrent , en les prenant pour des saints , les statues des héros grecs et romains dont ils avaient pris les noms.

Ce fut la convention elle-même qui commença la profanation des tombeaux. Ceux de Saint-Denis , où reposaient les rois de France , furent ouverts par un décret. Les ossemens de Louis XII et de Henri IV furent dispersés. Le corps de Turenne apparut comme s'il n'avait reçu que les premières empreintes de la mort. Lui seul fut conservé. La fureur d'exhumer fut poussée si loin dans certaines parties de la France , que des barbares enlevèrent de son cercueil le corps de l'aimable Sévigné , déposé dans le château de sa fille.

Le temps manqua à Chaumette et Hébert pour consommer l'anéantissement des chefs - d'œuvre des arts. Quelques hommes mirent du courage à les leur disputer. Leurs nou-

veaux complots les occupèrent de soins plus importants, et il leur fallait encore remporter une autre victoire sur la convention, pour porter la flamme dans le Muséum, dans la Bibliothèque nationale, dans tous les dépôts des arts et des sciences. Plusieurs nouvelles classes de proscrits furent encore créées à cette époque : c'étaient les prêtres qui refusaient de se calomnier eux et la religion ; c'étaient les hommes de lettres qui osaient s'élever contre tant d'horreurs, au nom de la philosophie ; c'étaient les artistes qui quelquefois se dévouaient avec péril pour sauver des chefs-d'œuvre, objets de leur émulation.

Le scandale semblait épuisé, l'extravagance ne l'était pas. Les mêmes hommes paraissent à la barre de la convention. L'obscénité de leur cortège s'accroissait encore d'une foule de prostituées. Chaumette s'avance en tenant par la main une femme couverte d'un voile. La superstition qu'il attaque aujourd'hui, c'est le culte du Dieu qui est adoré sous les emblèmes de tous les cultes différens. Il vient imposer silence à la voix du genre humain, à celle de tous les sages : *Mortels, s'écrie-t-il, cessez de trembler devant les foudres impuissans d'un Dieu créé par vos terreurs. Ne reconnaissez plus d'autre divinité que la Raison : je viens vous en offrir l'image la plus noble et la plus pure. S'ils vous faut des idoles, ne sacrifiez plus qu'à celle-ci.* En même temps le prêtre de l'impudence écarte le voile de la nouvelle divinité : c'était une fille de l'Opéra, qui n'avait jamais joué avec plus mauvaise grâce, et peut-être avec plus de regret, le rôle d'une déesse. Aussitôt des chants et des danses commencèrent. La convention applaudit et consacra le culte nouveau.

Pendant plusieurs mois, et même après la chute de Chaumette et d'Hébert, la Raison reçut de pareils hommages dans toutes les villes de France. Les églises, qu'on appela temples de la Raison, furent le théâtre de ces impures solennités. Les jeunes filles modestes étaient contraintes d'y figurer à côté des femmes les plus méprisables. Un plus grand outrage menaçait la beauté timide : c'était celui de représenter elle-même la déesse de la Raison. Ce rôle, brigué par l'impudence, était quelquefois imposé à la malheureuse orpheline dont les parens venaient de périr sur l'échafaud. Plusieurs des commissaires de la convention ajoutèrent à ces fêtes odieuses les raffinemens que leur suggérait une imagination pervertie.

Cependant les monstres qui triomphaient au milieu de ces scandales étaient près d'en porter la peine. Nous avons déjà vu par quels motifs et avec quelle ardeur Robespierre pressait leur supplice. Aux premières menaces du comité de salut

public, Hébert et ses partisans se troublèrent et ne surent plus rallier leurs forces. Ils abandonnèrent à leurs rivaux le club des jacobins, qui offrait toujours l'avantage de pouvoir conspirer à haute voix ; ils se réfugièrent dans le club des cordeliers. Dans le conflit qui s'était engagé entre les scélérats, les moyens et l'occasion de frapper furent facilement saisis par les plus sobres. Hébert et Chaumette firent entrer jusque dans leurs conspirations le délire habituel de leurs orgies. Ils se présentaient dans leurs assemblées nocturnes avec des poignards que l'ivresse et la peur faisaient chanceler dans leurs mains. La manière dont ils furent arrêtés les fit rentrer dans la classe des brigands ordinaires, dont une révolution seule pouvait les faire sortir.

Ce fut un jour de triomphe pour les détenus, quand ils virent arriver parmi eux ceux qui, quelques jours auparavant, parlaient encore d'ordonner un nouveau massacre dans les prisons. Les suspects se rassemblaient en foule autour de Chaumette, devenu suspect à son tour. L'infâme Hébert pleurait. Gobet, ce prêtre apostat, absorbé dans ses terreurs, se sentait poursuivi par toutes les vengeances du ciel outragé. Ronsin, le général de l'armée révolutionnaire, irritait ses complices en insultant à leur lâcheté ; lui, le comédien Grammont et le fils de ce dernier, n'avaient que des imprécations et des blasphèmes pour prouver leur courage.

Ils parurent devant ce tribunal révolutionnaire à qui ils avaient pu commander mille morts. Le crime dont ils étaient accusés était la contre-révolution. Ils étaient représentés comme des agens de l'étranger, et particulièrement du gouvernement anglais.

Le 1^{er} germinal, Hébert fut envoyé à la mort. Avec lui périrent plusieurs de ses complices, dont je me bornerai à dire les noms, Ronsin, général de l'armée révolutionnaire ; Anacharsis Clootz, député à la convention nationale (c'était un fou atroce, qui se faisait appeler l'orateur du genre humain et qui parlait toujours de faire connaître à tous les peuples la liberté, l'athéisme et les *septembrisations*, épouvantable mot qu'il avait créé) ; Vincent, secrétaire général du département de la guerre ; Proli, Pereyra, Dubuisson (c'étaient ces trois commissaires qui avaient interrogé et dénoncé Dumouriez). Les autres étaient plus obscurs, mais non moins coupables. Le peuple accourut en foule à leur supplice, leur prodigua les outrages, et se plut particulièrement à tourmenter Hébert, en lui appliquant les atroces plaisanteries par lesquelles il désignait la guillotine.

Cette victoire alarma ceux qui l'avaient remportée. La joie que le peuple venait de montrer en voyant périr leurs égaux

en crimes était un présage terrible de l'ivresse avec laquelle leur propre supplice serait un jour contemplé. On ne laissa pas long-temps Danton et Camille Desmoulins s'applaudir d'avoir contribué à la perte de ces sanguinaires anarchistes. Dans la nuit du 11 germinal, ils furent arrêtés, ainsi que leurs collègues Lacroix, Phélippeaux, Hérault-de-Séchelles et le général Westerman, coupable aux yeux de Billaud-Varennnes, d'avoir presque anéanti les rebelles de la Vendée. Le lendemain, la convention parut agitée. Legendre, ami de Danton et de Camille Desmoulins, cherchait à rallier tous leurs amis tremblans. Il leur montrait un sort semblable, comme le prix mérité de leur lâche silence. Sa réclamation fut d'abord entendue avec une faveur marquée de la montagne. Les membres du comité de salut public entrèrent. Leur pas était lent, leur maintien composé, leurs regards sombres et perfides. Legendre parut ému et s'arrêta : *Achève*, lui dit froidement Robespierre, *il est bon que nous connaissions tous les complices des traîtres et des conspirateurs que nous avons fait arrêter.* Il ne se trouva plus un seul homme qui osât appuyer Legendre. Saint-Just monta à la tribune; les révolutionnaires n'entassaient jamais plus d'impudentes absurdités que dans ce qu'ils appelaient des actes d'accusation. Le rapport de Saint-Just surpassa tout ce qu'on avait vu à cet égard. C'était un tableau de toutes les factions que la révolution avait fait naître : les liens secrets qui les unissaient y étaient présentés de telle manière, que Saint-Just montrait une parfaite concorde entre Danton ordonnant les massacres du 2 septembre et les victimes de ces fatales journées; entre Danton et les girondins, dont il avait causé la proscription; entre Danton et les hébertistes, auxquels il avait déclaré la guerre. Des rapprochemens si ridicules affaiblissaient ce que Saint-Just avait à dire des liaisons de Danton avec le parti de d'Orléans.

Robespierre parla ensuite, afin de montrer que désormais il régnerait sans rival. Au travers de son triomphe perçait une farouche inquiétude. De tous les ennemis qu'il avait abattus, Danton était le seul qui pût laisser des vengeurs implacables. Robespierre voyait la consternation répandue sur toute la montagne. Il prévoyait qu'il serait obligé de décimer encore plus d'une fois son ancienne milice. Se laisserait-elle égorger sans défense ?

Saint-Just et Robespierre annoncèrent que la révolution allait prendre un autre aspect : *Que nos amis, que nos ennemis apprennent*, dirent-ils, *que la terreur et la vertu sont à l'ordre du jour.* Ils entendaient par là que l'austérité, la tempérance et le désintéressement seraient désormais exigés des

assassins. Par cette déclaration ils intimidèrent et ils se subordonnèrent davantage leurs agens; il fallut tout imiter dans Robespierre, et sur-tout son hypocrisie; Robespierre fut adoré.

Le procès de Danton et de ses collègues fut conduit par le tribunal révolutionnaire avec les formes qu'eux-mêmes ils avaient imaginées pour hâter la condamnation des girondins. Danton commençait sa défense, et son début faisait comprendre qu'il espérait au moins entraîner le perfide Robespierre dans sa perte. Le président du tribunal lui ferma la bouche, en lui répétant sans cesse qu'il sortait de la question. Alors s'engagea une lutte orageuse : la sonnette du président, les cris de ses licteurs, la voix de Danton, les murmures du peuple, formaient un tumulte horrible. Les accusés insultaient à leurs juges. Fouquier-Thinville écrivit à la convention qu'ils étaient en pleine révolte. Elle rendit un décret pour faire terminer les débats. Les accusés furent tous condamnés, et pas un d'eux n'avait été entendu. On s'était à peu près borné à leur demander leurs noms, leurs demeures. Danton avait répondu : *Ma demeure sera bientôt dans le néant, mon nom est écrit au Panthéon de l'histoire.* Camille Desmoulins, interrogé sur son âge : *J'ai l'âge du sans culotte Jésus, trente-trois ans quand il mourut.* Hérault de Séchelles répondit : *Je siégeais dans cette même salle, où j'étais détesté des parlementaires.*

Le peuple vit leur supplice sans joie, et même avec quelques symptômes de douleur. Danton conserva, en allant à la mort, son regard terrible. On prétend qu'il répéta plusieurs fois : *J'entraîne Robespierre, Robespierre me suit.* Hérault de Séchelles exprimait sur sa figure noble et touchante le regret de mourir sans avoir lavé l'opprobre dont il s'était couvert. Camille Desmoulins témoignait le regret d'avoir trop souvent appelé la vengeance, et trop tard l'humanité. Sa jeune femme, à laquelle il devait son retour à la pitié, ne voulut point de celle des tyrans. Elle errait à toute heure autour de la prison de son mari : elle faisait de vaines tentatives; elle eût voulu exciter un soulèvement pour le délivrer. Bientôt son désespoir passa pour une conspiration. On lui donna pour complices le général Arthur-Dillon et la plupart des suspects enfermés à Paris. Un nouveau crime fut inventé, qu'on appela *conspiration des prisons.* La veuve courageuse de Camille Desmoulins fut condamnée. On l'associa sur la fatale charrette avec les ennemis de son époux, avec les plus vils restes du parti d'Hébert, tels que Chaumette, les deux Grammont, et le prêtre parjure Gobet. Elle mourut comme Charlotte Corday, comme M^{me} Roland.

LIVRE QUATRIÈME.

DANS la division que je me suis proposé de suivre des différentes époques de l'histoire de la convention, nulle ne m'a inspiré plus d'épouvante que celle où nous allons entrer, et qui commence à la chute de Danton pour finir à celle de Robespierre. Si c'est un devoir impérieux pour l'historien de tout raconter, de tout décrire, l'historien de ces jours affreux ne se trouvera jamais parmi ceux qui en ont été contemporains. On ne peut se proposer qu'un seul but dans de tels tableaux, inspirer un long effroi de la tumultueuse ivresse qui commence les révolutions, et de la pusillanimité qui les abandonne aux hommes affreux qu'elles ont fait naître. C'est s'éloigner de ce but, que de vouloir l'atteindre en peignant les crimes et les malheurs dans leurs détails les plus révoltans. Que le tableau soit rigoureusement fidèle, tous ceux à la méditation desquels il est proposé détourneront les yeux, ils n'auront frémi qu'un instant, et le tableau leur fera plus d'horreur que les monstres qu'il représente. Quelle méthode, quel système inventera-t-on pour classer tant de crimes, pour atteindre tant de coupables? Un récit froidement exact de ces longs assassinats ne peindra à l'imagination que les coups répétés de l'instrument de mort. Le calme de l'historien semblera tenir de l'insensibilité des bourreaux. Mais son indignation, faut-il qu'il la laisse éclater sans réserve? faut-il qu'il en calcule les forces de manière qu'elle ne soit pas tout-à-fait épuisée lorsqu'il lui restera de plus grandes horreurs à décrire? Celui qui aura une telle puissance d'esprit, je le répète, n'aura pas été témoin de ce règne de la mort. Il pourra tout ordonner suivant les récits épars que nous lui transmettons; il ne le pourrait pas, s'il avait nos sensations, nos souvenirs, notre deuil. J'ai déjà nommé bien des victimes qui me furent chères; dans celles qui viennent s'offrir à moi combien n'en trouverai-je pas que je regardais comme les guides, comme les compagnons de ma vie! Et ceux qui me lisent n'attendent-ils pas avec terreur le moment où je prononcerai les noms du père, de l'épouse, du fils, de l'ami qu'ils ont perdus, le moment du moins où je rendrai ce coup fatal encore plus présent à leur pensée? Je continue ces récits avec un effroi que je ne puis maîtriser, et dont le témoignage m'est échappé ici involontairement.

Jusqu'à ce moment, la tyrannie du comité de salut public

s'était exercée avec plus de violence dans les départemens, où elle avait rencontré plus d'obstacles qu'à Paris, dont les habitans avaient été muets devant elle. Mais à des hommes dévorés de la soif du sang, des massacres qui ne se passaient pas sous leurs yeux ne parurent plus qu'une insuffisante satisfaction. Ils voulurent en être assouvis chaque jour. Nous n'avons point encore assez considéré l'intérieur des prisons de Paris. Le régime qui s'y observait jusqu'au moment où Danton fut arrêté ne répondait point à toute la cruauté des auteurs de la loi des suspects. Les précautions barbares étaient inutiles envers des malheureux qui, résignés à leur sort, n'avaient plus d'autre soin que de s'en distraire. Ils se formaient les uns aux autres une société nombreuse et diversifiée; ils cherchaient à réunir à la grâce légère, à la politesse de leurs jours heureux, les égards, la confiance que tous se demandaient à un titre commun. Dans la plupart de ces prisons, les femmes n'avaient point été séparées des hommes; leur aspect donnait plus de sérénité à ces lieux sombres. La plupart d'entre elles étaient des victimes volontaires, qui avaient subi la captivité pour avoir donné un asile à des proscrits, ou pour avoir sollicité leur délivrance avec opiniâtreté, ou qui enfin avaient demandé et obtenu de les suivre. Elles ne cessaient pas de voir avec le même courage un péril qu'elles avaient cherché. Les prisonniers s'étudièrent à bannir de leur cœur la crainte et l'espérance. La légèreté française se montra encore dans ces momens funèbres, lorsque le caractère français semblait expirer partout ailleurs. On cherchait à se consoler, et même à se plaire. Les femmes dominaient dans les prisons; quelques-unes rappelèrent des hommes désespérés aux consolations religieuses. D'autres inspirèrent et ressentirent l'amour; d'autres enfin, entourées de presque toute leur famille, ne vivaient que pour elle, et trouvaient encore des plaisirs dans leur journée, parce qu'il leur restait des devoirs à remplir.

On voyait réunis des hommes de toutes classes, qui n'avaient eu auparavant que peu de communication les uns avec les autres : c'étaient plusieurs anciens magistrats, observant, sans pouvoir les comprendre, tant de jugemens atroces, et préparant de vaines défenses ou d'inutiles protestations contre l'iniquité qui allait les faire périr; c'étaient des hommes de cour, conservant encore la grâce et la dignité de leurs manières, quoiqu'elles fussent aussi des titres de proscription; c'étaient la plupart des hommes opulens de l'ancien régime, qui n'avaient pu se sauver par de continuels sacrifices; c'étaient des savans et des hommes de lettres; c'étaient des artistes qui avaient osé s'indigner de la guerre faite aux beaux-arts

ou sur qui des rivaux jaloux se vengeaient avec une basse cruauté. La plupart des acteurs et des actrices du Théâtre-Français avaient précédé les suspects dans les prisons de Paris. Leur crime était d'avoir osé représenter, pendant la lutte des girondins et des jacobins, une comédie intitulée *l'Ami des Lois*, dans laquelle ces derniers étaient attaqués avec énergie. D'ailleurs ils avaient opposé une honorable résistance aux stupides et barbares inventions par lesquelles on dégradait alors la scène française. La cause de leur malheur, leur constance à le supporter, furent le plus beau des titres que la révolution leur fournit.

Des indigens, des ouvriers étaient mêlés, même en assez grand nombre, à tous ces proscrits. Les hommes les plus révoltés contre l'égalité mettaient un grand soin à soulager, à honorer ces compagnons d'infortune; mais on leur envia le plaisir, ou du moins le mérite de leur bienfaisance, dont on leur fit une loi sévère. Chaque prisonnier riche fut chargé, par les commissaires de la commune, de fournir à l'entretien des plus pauvres.

Il y avait à Paris telle prison qui offrait l'aspect d'une vaste maison de campagne où plusieurs personnes, surprises et arrêtées par l'hiver, chercheraient par des jeux, par les ressources des arts ou par les douceurs de la conversation, à charmer l'ennui d'un séjour prolongé. Cette situation fut pendant quelques mois celle de la prison que les jacobins appelaient *Port-Libre*. Mais il y avait une cruelle inégalité entre ces lieux de détention. La Conciergerie, la Force, le Plessis, la Mairie, étaient livrés à un régime plus affreux qu'aucune prison de l'Europe. Dans les deux premières surtout, outre la certitude du supplice, on avait encore la crainte de ne pouvoir échapper à la contagion. Les jacobins voulaient que les langueurs et les maladies qui provenaient de ce séjour infect affaiblissent un courage qui faisait quelque impression sur le peuple.

On ne peut calculer toutes les prisons qu'avaient établies dans la France ces hommes qui s'appelaient encore les destructeurs de la Bastille. Souvent les suspects se trouvaient confondus avec des voleurs et des assassins, et ceux-ci montraient de la sécurité; à peine songeait-on à les punir; on réservait pour eux seuls l'indulgence des lois criminelles, des tribunaux et des jurés. Ces prisonniers couchaient souvent sur le pavé d'une église, ou étouffaient dans les caveaux d'un monastère; quelquefois des hommes riches étaient enfermés dans leurs hôtels, transformés en prisons. Les palais des princes servaient généralement à cet usage. Douze à quinze cents suspects gémissaient à Chantilly.

Depuis le mois de germinal, chaque jour fut marqué, pour tous les prisonniers, par de nouvelles tortures. Les biens des suspects furent mis sous le séquestre. On les dépouilla de tout l'or et l'argent, et même des assignats qu'ils pouvaient avoir emportés avec eux; mille impudences révoltantes accompagnèrent cette recherche. Les meubles les plus nécessaires furent proscrits, comme des armes dangereuses. On fit manger les détenus à une table commune, dont la frugalité était le moindre inconvénient; les jardins leur furent interdits. Ceux des geoliers qui avaient montré envers eux quelque humanité furent remplacés par des hommes féroces. À toute heure de la nuit, le sommeil était troublé par des porte-clefs qui feignaient le soupçon pour exercer toute leur barbarie.

Tant de fléaux n'étaient rien encore auprès de la sinistre et trop légitime défiance qu'on parvint à établir entre eux. Il y eut d'infâmes délateurs (que toute l'horreur que nous avons pour les tyrans, auteurs de tant d'assassinats, le cède à l'indignation qu'inspirent ceux de leurs complices dont nous allons rappeler le crime !), oui, il y eut des hommes qui, enfermés pour les mêmes causes, poursuivis par les mêmes haines, songèrent à racheter leur vie en vendant chaque jour la vie de cinquante de leur compagnons. D'abord, sous les formes de l'amitié et de la confiance, ils attaquaient le cœur des malheureux, toujours prompt à s'ouvrir. Ils apprenaient sur quoi portaient leurs alarmes, et ces aveux étaient recueillis comme leurs titres d'accusation au tribunal révolutionnaire. S'ils se voyaient repoussés, alors ils épiaient les soupirs échappés, les regards enflammés de l'indignation. Mais, non, ils n'avaient pas même besoin de noter de tels indices. Fouquier-Thinville les appelait auprès de lui : *Le tribunal révolutionnaire, leur disait-il, veut une conspiration de prisons. Il nomme chefs du complot tels ou tels de vos compagnons, choisissez le reste. Il faut porter le nombre de soixante à cent.* Ils revenaient dans la prison, où chacun avait frémi du motif trop connu de leur absence. Ils s'avançaient au milieu des imprécations, que la terreur même ne pouvait contenir. Leurs regards, leurs discours annonçaient qu'ils tenaient la vengeance. Si quelque homme timide craignait de les offenser, ils l'accablaient des signes d'une indigne fraternité; ensuite, enfermés dans leur chambre, ils formaient leur liste. Ils cherchaient les victimes qui, par leur opulence, leur rang ou leur réputation, pourraient le plus satisfaire au comité de salut public, puis celles que leurs haines particulières avaient depuis long-temps désignées. La pitié quelquefois leur faisait effacer

un nom; il fallait le remplacer. Quand tous leurs ressentimens étaient assouvis, ils prenaient le hasard pour arbitre des sentences de mort. Les listes étaient faites, les noms étaient placés sur des actes d'accusation qui les attendaient. Au milieu de la nuit, un tumulte épouvantable ébranlait la prison. Du fond de la cour, les huissiers du tribunal révolutionnaire appelaient successivement, avec des vociférations qui redoublaient la terreur, avec des intervalles qui prolongeaient l'agonie, tous les condamnés du lendemain. L'appel était fini, un nom oublié le faisait recommencer. Une méprise évidente n'arrêtait rien. Le lendemain, au tribunal révolutionnaire, les délateurs prisonniers, après avoir armé d'airain leur cœur et leur front, soutenaient contre chacun des accusés une imposture concertée. Bientôt suivait ces arrêts..... dont il faudra encore que je rende compte !

C'est l'intérieur des prisons de Paris que je viens de tracer ; le reste de Paris, le reste de la France offrait un aspect non moins lamentable. Bien avant que le jour parût, les rues étaient remplies d'une multitude de femmes et d'enfans mornes et plaintifs, qui se tenaient rangés dans un long ordre à la porte de tous les différens marchands de comestibles. La loi du *maximum* avait rendu Paris semblable à une ville épuisée par un long siège. Les marchands redoutaient une vente comme un pillage : la crainte de la mort les forçait seule à de pénibles sacrifices. L'habitant de la campagne apportait en tremblant ses fruits. Plus de bruit, plus de concours dans les places publiques. On ne rencontrait plus d'élégantes voitures ni de somptueux équipages, et l'oreille attristée regrettait leur choc et leur embarras. Les quartiers habités par tous les favoris de la fortune et de la cour étaient déserts. Sur leurs hôtels étaient écrits ces mots : *Propriété nationale*, qui indiquaient la demeure d'un émigré ou d'un condamné. D'autres inscriptions offraient encore un sens plus direct et plus sinistre, telle que celle-ci : *Liberté, égalité, fraternité, ou la mort* ; ailleurs : *Mort aux tyrans et à leurs complices !* Partout la mort ! Si la maison était habitée, un long écriteau indiquait le nom, l'âge et la profession de tous les individus qui la composaient.

On marchait dans les rues en craignant de se rencontrer, de se reconnaître. Beaucoup de personnes étaient glacées à l'aspect d'un ami comme à l'aspect d'un ennemi même. Les lâches redoutaient qu'on ne vînt leur demander un asile. On ne se montrait plus que sous de hideux travestissemens. Il n'y avait que peu d'hommes qui osassent refuser à la terreur le sacrifice de la propriété. On se serait cru trahi par

son extérieur, si on n'eût un peu ressemblé à un membre du comité révolutionnaire : une barbe longue, une perruque noire, des moustaches, donnaient aux traits un masque jugé nécessaire.

Même cynisme, et plus rebutant encore, dans le ton, dans les discours. Après la mort du père Duchêne, le peuple parlait encore son langage. Dans ce torrent d'expressions infâmes, la pudeur était outragée par des femmes, l'humanité par des enfans. Si quelquefois vous voyiez une fausse image de gaieté sur les figures, en vous approchant, vous reconnaissiez que c'était une saillie féroce qui l'avait excitée chez des auditeurs tremblans. Le tutoiement, que le jacobinisme avait introduit en supprimant une expression de respect consacrée par l'usage, donnait à des hommes grossiers l'occasion d'insulter et de déconcerter la jeune fille timide.

Il y avait des spectacles encore. Quels spectacles ! Les chefs-d'œuvre de la scène française en étaient éloignés ou profanés par de barbares inepties. Tout se réunissait pour inspirer la confusion et le repentir à l'homme qui était allé y chercher un plaisir ou une diversion après les massacres de la journée. Le triomphe de la montagne, la mort de Marat étaient les sujets des pièces nouvelles, qui inspiraient du dégoût à ceux mêmes qui les avaient commandés. Il était une heure du jour où Paris sortait de son silence. On voyait une foule courir vers le même lieu, une autre foule s'en éloigner avec précipitation : c'était le moment où l'on menait à la mort soixante victimes.

Dès les premières ombres de la nuit, un calme lugubre succédait aux mornes occupations du jour. Chacun était rentré dans sa maison, qui n'était pas un asile. Un coup de marteau, un signal entendu dans la rue, une voiture arrêtée glaçait le cœur. Toute une famille se serrait éplorée, et croyait se voir au moment de la séparation fatale. Souvent ceux pour qui se renouvelait chaque fois de telles angoisses enviaient le sort des prisonniers eux-mêmes.

Et d'un tel gouffre il y avait presque impossibilité de sortir. Les barrières étaient ouvertes à ceux qui venaient s'y précipiter, fermées à ceux que l'horreur en chassait : rien n'exposait plus la vie que la demande d'un passe-port. C'était un comité révolutionnaire qui l'accordait ; c'était la commune de Paris qui le visait. Supposé qu'il fût obtenu, voici ce qui s'offrait au voyageur, en quelque lieu qu'il portât ses pas : des croix abattues, des autels renversés, les ruines de châteaux gothiques, les ruines d'autres châteaux que le goût moderne avait construits, et souvent

n'avait pas achevés; les arbres hospitaliers marqués du sabre des soldats; de longues voitures de prisonniers conduites par des escortes de l'armée révolutionnaire; des baïonnettes levées sur celui qui soupirait en les considérant; des convois de grains pillés par un peuple en famine; le train somptueux d'un proconsul qui allait en diligence dresser des échafauds : c'était-là le tableau qui frappait le voyageur sur les routes de France. S'il s'arrêtait, l'horreur et le péril redoublaient encore. Les villes, les bourgades, les villages avaient des comités révolutionnaires, un club de jacobins. On y était conduit, examiné. En cinquante lieues, un passeport était couvert de dix *visas* différens, et tous obtenus avec peine. Dans telle ville, la maison des suspects renfermait un quart des habitans. La plus humble chaumière cachait souvent un des proscrits les plus distingués. Les monts, les cavernes, les forêts, étaient au milieu de l'hiver un refuge peu sûr, mais recherché; tel homme dont on s'était détourné avec effroi comme d'un brigand était un malheureux habitant de ces déserts. Mais que devenait le voyageur, si sa destination l'avait conduit à Strasbourg, à Arras, à Lyon, à Toulon, à Marseille, à Orange, lieux inondés de sang!

Que l'histoire ne confonde point ce qu'un aveugle ressentiment a trop souvent confondu. Les commissaires de la convention n'étaient pas tous des émules de la cruauté des Carrier, des Joseph Lebon, des Collot-d'Herbois. Il y en eut qui éludèrent leurs horribles mandats. La mission d'André Dumont dans le département de la Somme est une sorte de phénomène historique. Personne ne parla avec plus de dureté que lui le langage révolutionnaire. Il fit de nombreuses et continuelles arrestations; mais, j'ose le dire, parce que j'en ai acquis la conviction sur les lieux mêmes, il sauva la vie de ceux envers lesquels il se montrait si redoutable; et le comité de salut public, et le tribunal révolutionnaire, et l'échafaud, les réclamèrent en vain. Robert Lindet, qui arriva dans le département du Calvados après sa malheureuse insurrection, montra une courageuse clémence. Le même homme, peu de temps après, intercéda dans les termes les plus énergiques pour Lyon, et voulut prévenir le siège de cette ville. D'autres encore imitèrent ces exemples; et, si nous voulons les distinguer, cherchons-les parmi ceux qui, sans contrainte, avec constance, et même avec péril, ont signalé depuis un esprit de modération et des principes d'humanité.

Le département de Vaucluse, qui avait été depuis quatre ans le théâtre de plusieurs guerres civiles et du massacre de la glacière d'Avignon, passa de la domination de Jourdan, surnommé

le *coupe-tête*, sous celle du conventionnel Maignet, monstre plus féroce que celui qu'il remplaçait. Un arbre de la liberté fut coupé pendant la nuit à Bédouin, un des bourgs les plus florissans et les plus industriels de cette contrée. Tout porte à croire que Maignet lui-même avait fait couper cet arbre. Voici la vengeance d'un tel délit; Bédouin fut tout entier consumé par les flammes; soixante-trois habitans furent décapités; la misère et le désespoir firent périr la plus grande partie du reste. Maignet fit établir à Orange une commission révolutionnaire. Le comité de salut public, en la créant, préluda à l'exécrable loi du 21 prairial. Elle eut quatre mois d'existence; elle fut dirigée par Maignet; elle fit périr quinze mille individus. Un cri d'horreur s'éleva de toutes parts contre Maignet. Le comité de salut public répondit qu'il était satisfait de sa conduite.

Arras était la patrie de Robespierre. Pauvre, il y avait, dans son enfance, trouvé des protecteurs qui avaient fait les frais de son éducation. Mais la haine, le fiel le consumaient dès ses plus jeunes années. Les bienfaits, la pitié, les leçons de ses maîtres, les conseils de ses amis, tout se gravait dans ce cœur pervers comme autant d'injures qu'il dissimulait et qu'il conservait éternellement : les lieux où il avait vécu, les hommes qu'il avait rencontrés étaient marqués d'un sceau de proscription. L'infortuné Camille Desmoulins avait été son condisciple, il le fit conduire à l'échafaud; et comme celui-ci, périrent plusieurs des maîtres et des compagnons de la jeunesse de Robespierre. Pour châtier sa ville natale, il y envoya Joseph Lebon. C'était un prêtre qui était entré depuis peu à la convention, comme député suppléant. J'ai vu, j'ai voulu observer la figure de cet homme et celle de Carrier. Leur maintien était abject, un mouvement convulsif agitait leurs lèvres et tous les muscles de leur visage; leurs yeux semblaient rouler le sang. Ils avaient quelquefois l'air égaré des fanatiques, d'autres fois l'air rampant des plus lâches hypocrites. Leurs discours n'annonçaient aucune liaison d'idées. Tout état qui n'était point celui de la fureur était pour eux comme hors de nature.

Joseph Lebon fit établir à Arras une commission révolutionnaire; et telle fut l'exécrable rapidité de ses opérations, qu'au bout de quelques semaines, dans la rue la plus spacieuse et la plus opulente d'Arras, il n'y avait pas une seule maison où l'on ne comptât plusieurs condamnés. Joseph Lebon revenait un soir d'une orgie, à laquelle, suivant son usage, il avait fait assister le bourreau. Il méditait de nouveaux meurtres pour le lendemain. La nouvelle d'un échec éprouvé par nos armées irritait sa fureur. Il s'applaudissait du silence de mort qui régnait dans la ville; mais tout-à-coup il entend les sons d'une

harpe et la voix d'une jeune fille qui chantait une romance, qui n'était sans doute qu'une expression de sa douleur et de ses regrets. Des chants ! de la joie ! s'écrie Joseph Lebon en frémissant de rage ! De la joie, et l'ennemi est à nos portes ! Il fait saisir la jeune fille et sa mère. Le lendemain il les envoie à l'échafaud. Une pauvre femme les vit passer ; elle tenait un enfant sur ses bras : Tiens, mon enfant, dit-elle, cette jeune demoiselle est aussi innocente que toi. Cette femme fut immolée.

Quand on a raconté un tel forfait, qu'est-il besoin d'en rapporter d'autres du même genre, de peindre Joseph Lebon toujours placé auprès de l'instrument qui moissonnait les condamnés, leur insultant encore, et, par de nouvelles inventions, prolongeant leurs supplices ? André Dumont eut le courage de dénoncer tant de fureurs à la convention et au comité de salut public. Joseph Lebon en reçut un témoignage éclatant de satisfaction. Barrère le justifia à la tribune. Il associa ces horribles exploits aux trophées que venaient de remporter nos guerriers. On se souviendra éternellement du terme nouveau inventé par Barrère pour exprimer tant de barbaries : il les appela des formes un peu acerbes ; le même député avait dit à la tribune : *Frappez, frappez toujours ; il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.*

Un autre de ces proconsuls entra armé dans une prison, et, supposant que les prisonniers avaient voulu se révolter, il brûla la cervelle à l'un d'eux, et fit périr presque tous les autres. Un autre avait pris pour cachet une guillotine, et faisait périr par une telle machine les animaux destinés à ses festins. La mention de si horribles détails n'est pas le dernier effort que la vérité me prescrit. Les obscénités de ces hommes corrompus sont aussi révoltantes, mais plus inutiles à décrire.

Les tyrans du comité de salut public et du comité de sûreté générale avaient déjà mille sujets de discorde et de haine ; ils parvenaient à les dérober à la convention même ; ils ne s'accordaient que sur les massacres. Ils venaient de rendre une loi qui décelait leurs intentions.

Tous ceux des ex-nobles qui n'étaient point encore arrêtés étaient renvoyés de Paris et mis sous la surveillance d'une commune, qui se chargeait de les présenter pour l'échafaud dès qu'on les demanderait. Une autre loi confisquait les biens de ceux qui se donnaient la mort dans les prisons. Les bourreaux arrêtèrent par-là des suicides nombreux dont la tendresse paternelle était le motif. *Je vais trancher des jours dévoués à d'éternels regrets et sans doute déjà condamnés*, disaient un père et souvent aussi une mère désespérés, *mais par ce coup, au moins, j'assure la fortune*

de mes enfans. On reconnaissait dans les prisons ceux qui avaient pris une telle résolution, à la sérénité nouvelle qui paraissait sur leurs traits. Chaque mot qu'ils disaient à leurs compagnons les plus chers avait l'accent d'un adieu : à peine avait-on la force de les combattre. Ils se frappaient d'un coup assuré.

Je vais, pour rappeler les plus épouvantables scènes, rapporter quelques traits d'un récit énergique, éloquent, fait par Riouffe. Il était depuis long-temps enfermé à la Conciergerie, et tous les tableaux qu'à peine j'ose décrire ont passé sous ses yeux.

« D'abord ils avaient entassé quinze personnes dans leur
» charrette meurtrière; bientôt ils en mirent trente; enfin
» jusqu'à quatre-vingt-quatre; et quand la mort de Ro-
» bespierre est venue arracher le genre humain à leurs
» fureurs, ils avaient tout disposé pour en envoyer cent
» cinquante à-la-fois. A la place du supplice déjà un aque-
» duc immense, qui devait voiturer du sang, était creusé à
» la place Saint-Antoine.

» J'ai vu quarante-cinq magistrats du parlement de Paris
» et trente-trois du parlement de Toulouse allant à la mort
» du même air qu'ils marchaient autrefois dans les cérémonies
» publiques. J'ai vu trente fermiers - généraux passer d'un
» pas calme et ferme; les vingt-cinq premiers négocians
» de Sedan plaignant, en allant à la mort, dix mille ou-
» vriers qu'ils laissaient sans pain. »

Il faut maintenant dire les motifs de ces condamnations. Les négocians de Sedan étaient accusés de complicité avec le général Lafayette, lors de son mouvement contre les auteurs du 10 août. Il y avait eu pour eux une loi d'amnistie. Les membres du parlement de Paris qui formaient la chambre des vacations étaient accusés d'avoir signé une protestation contre un des décrets de l'assemblée nationale; il y avait eu une loi d'amnistie de cette même assemblée pour tous les faits de ce genre. Les fermiers-généraux étaient accusés d'avoir mis de l'eau dans du tabac. On fit périr avec eux l'immortel Lavoisier, créateur de la chimie nouvelle, homme également dévoué à sa patrie, aux sciences, à l'humanité. Il demanda quelques jours pour achever une expérience dont il attendait les plus grands résultats. Les barbares détruisirent un génie inventeur pour avoir un peu d'or.

Parmi les magistrats immolés, il en était un grand nombre qui avaient fidèlement conservé les vertus transmises par leurs aïeux : tels étaient le premier président Saron, les présidens d'Ormesson, Molé, Rozambo. Ce dernier était le gendre de Malesherbes.

Malesherbes!... Quand les bourreaux voulurent annoncer au monde que c'était à la vertu la plus pure qu'ils faisaient la guerre, ils égorgèrent Malesherbes! Il était rentré dans sa retraite, ne sachant pas qu'il avait fait une action qui serait à jamais bénie par tous les cœurs généreux. Cependant sa fille, ses petits-enfants étaient encore rassemblés autour de lui. Mais dans cette famille il y avait un jeune homme accusé d'émigration, on le cachait. Tout-à-coup l'asile du vieillard est investi. Ils sont tous arrêtés; de jeunes femmes, un octogénaire, sont exposés aux mêmes outrages. On prétend que la plus jeune de ces dames, pendant qu'on faisait de tous côtés une rigoureuse recherche, fut saisie d'un frémissement à l'approche d'un lieu qui renfermait des papiers cachés. Les commissaires y trouvèrent tous les crimes dont ils voulaient couvrir Malesherbes et ses enfans.

Malesherbes, conduit à Paris, entra dans la prison à une heure où les détenus étaient rassemblés dans une salle commune. Tous se levèrent, saisis de respect et de consternation. On va au-devant de lui; on soutient ses pas; on veut le faire asseoir sur le seul siège un peu commode qui fût dans la salle; vous accordez, reprend-il en souriant, le fauteuil au doyen d'âge, mais je ne suis pas sûr de mon titre. J'aperçois parmi vous un autre vieillard qui doit l'emporter sur moi.

Un prisonnier vient tomber à ses pieds, qu'il embrasse : *Vous! vous! C'est M. de Malesherbes!* C'est tout ce qu'il peut dire. *Que voulez-vous?* répond Lamoignon en le relevant, *je me suis avisé vers mes vieux ans d'être un mauvais sujet, on m'a mis en prison.*

Telles furent, pendant le peu de jours qu'on le laissa vivre encore, sa constance et sa simplicité. Après avoir lu son acte d'accusation, il dit : *mais si cela avait au moins le sens commun.* En descendant l'escalier pour aller au tribunal, il fit un faux pas : *C'est de mauvais augure,* dit-il, *un Romain rentrerait chez lui.*

Il parut devant le tribunal révolutionnaire. On dit que les juges fermaient ou détournaient les yeux pour ne pas voir ce vieillard vertueux entouré de sa famille, pour ne pas voir les larmes du peuple.

Malesherbes fut condamné à la mort avec sa sœur, sa fille et son gendre, et la fille et le gendre de sa fille. Tandis que tous se préparaient à marcher au supplice, Mme de Rozambo aperçut Mlle Sombreuil; car les tyrans avaient ressaisi Sombreuil, épargné par les assassins du 2 septembre. Mlle Sombreuil avait volontairement suivi son père dans sa prison;

mais souvent elle était interrompue dans ses tendres soins par des convulsions que lui avait données l'affreux tableau qu'elle avait vu. Mme de Rozambo l'aperçut qui venait se jeter dans ses bras : *Vous avez eu le bonheur, lui dit-elle, de sauver votre père, et moi j'ai du moins la gloire de mourir avec le mien.*

Robespierre et Billaud-Varennnes étaient depuis quelque temps en contestation sur une autre victime : c'était la sœur du roi, Mme Elisabeth. Robespierre craignait de révolter le peuple par un tel sacrifice. Billaud-Varennnes s'applaudissait de voir quelque incertitude dans l'ame de Robespierre ; pour lui, il ne pouvait concevoir une hésitation dans la cruauté. Il fit demander la tête de Mme Elisabeth par les jacobins. Robespierre se tut. Elle fut mise en jugement ; elle fut enlevée du Temple ; elle fut arrachée à la jeune orpheline qu'elle formait à toutes ses vertus, qu'elle soutenait de toutes les consolations célestes.

Voici Mme Elisabeth devant le tribunal. Je vais transcrire ici quelques-unes des questions qui lui furent faites par le président du tribunal révolutionnaire, et ses réponses.

« Lors de la fuite du tyran votre frère à Varennes, ne
 » l'avez-vous pas accompagné ? — Tout m'ordonnait de suivre
 » mon frère, et je me suis fait un devoir, dans cette occasion
 » comme dans toute autre, de ne point le quitter. »

Plusieurs questions du président portaient sur le repas des gardes-du-corps et sur la journée du 10 août. Ni le roi ni la reine n'avaient été accusés avec plus de violence que Mme Elisabeth ne le fut sur ces faits. Elle déclara qu'ils lui étaient étrangers. L'atrocité des expressions du président durant tout cet interrogatoire fait frissonner. Interrogée sur un envoi fait par elle de ses diamans à son frère d'Artois, elle fit d'abord des réponses peu signifiantes ; pressée plus vivement, elle garda le silence. Elisabeth aurait eu des crimes de ce genre tant qu'elle aurait eu un frère, ou même un serviteur malheureux.

« N'avez-vous pas secouru et pansé vous-même les blessu-
 » res des assassins envoyés par votre frère aux Champs-
 » Elysées contre les braves Marseillais ? — Jen'ai jamais su que
 » mon frère ait envoyé des assassins contre qui que ce soit.
 » S'il m'est arrivé de donner des secours à quelques blessés,
 » l'humanité seule a pu me conduire dans le pansement de
 » leurs blessures ; je n'ai point eu besoin de m'informer de la
 » cause de leurs maux pour m'occuper de leur soulagement.
 » Je ne m'en fais pas un mérite ; mais je n'imagine pas que
 » l'on puisse m'en faire un crime.

» — L'accusée Elisabeth, dont le plan de défense est de

» nier tout ce qui est à sa charge , aura-t-elle la bonne foi de
 » convenir qu'elle a bercé le petit Capet de l'espoir de succé-
 » der au trône de son père , et qu'elle a ainsi provoqué le
 » retour à la royauté ? — Je causais dans ma prison familière-
 » ment avec cet enfant , qui m'était cher à plus d'un titre , et
 » je lui administrais sans conséquence les consolations qui
 » pouvaient le dédommager de la perte de ceux qui lui avaient
 » donné le jour. »

On n'égorgeait plus des êtres si distingués sans aggraver leur tourment par une multitude de compagnons et de compagnes de leur malheur. La veuve du ministre Montmorin, dont nous avons vu la mort tragique , fut frappée à côté de Mme Elisabeth, fut frappée à côté de son fils. Une autre famille expira sur le même échafaud ; c'était celle des Loménie-Brienne. Le cardinal de Loménie avait prévenu ce sort en prenant un poison sûr un peu avant qu'on vînt l'arrêter. Son frère, ancien ministre de la guerre, ne lui eût peut-être pas survécu long-temps, tant une amitié intime les unissait. Le fer des bourreaux fut la récompense des bienfaits dont il avait été prodigue envers tout genre de mérite ou d'infortune.

On eût dit que , frappés d'un délire fatal à eux-mêmes , les tyrans offraient au peuple tout ce qui pouvait l'arracher à la stupeur. Le peuple vit, et ne s'élança point sur la fatale charrette, quatorze jeunes filles de Verdun qu'on menait à la mort pour avoir assisté à un bal donné par les Prussiens.

Diétrich, ancien maire de Strasbourg, un des amis les plus ardents d'une liberté sage, écrivit à son fils avant de périr : *Ne cherchez de votre vie à tirer aucune vengeance de ceux qui m'ont si injustement persécuté.*

Custine le fils fut condamné pour avoir aimé son père ; Alexandre Beauharnais pour avoir remporté une victoire. L'un et l'autre écrivirent à leurs femmes des lettres d'adieu qui offrent le plus touchant mélange de courage et de tendresse.

Une foule de militaires fut sacrifiée ; parmi eux , le maréchal Luckner, que les jacobins avaient long-temps présenté comme devant être le sauveur de la patrie ; le général Biron, que l'amitié unit trop long-temps avec d'Orléans, et qui méritait, par les qualités de son cœur, d'être l'ami des gens de bien ; le général Lamartilière, qui avait long-temps couvert la frontière du nord par une guerre de postes, dans laquelle il avait toujours vaincu ; Beisser, le sauveur de Nantes ; l'effroi des Vendéens ; Chancelle, qui avait inspiré le respect à nos ennemis par la défense de Condé.

Ces hommes, habitués à braver la mort, ne la reçurent pas avec plus de courage que tant d'êtres faibles qu'on moisson-

nait avec eux. Une seule femme laissa sur la route fatale éclater des cris perçans ; c'était Mme Dubarri. Son désespoir excita d'abord le mépris du peuple ; mais bientôt il produisit une émotion déchirante. Les hommes et les femmes se retiraient éperdus du spectacle atroce qu'ils étaient venu contempler. Ainsi c'était le courage des victimes qui entretenait l'insensibilité d'un stupide vulgaire , et qui faisait la sûreté de leurs bourreaux.

Tant de meurtres étaient déjà consommés , et la loi du 22 prairial n'était pas encore rendue. Je vais la transcrire ici. Elle occasionna des débats dont je ne rendrai compte que quand je retracerai le choc des partis qui amena le 9 thermidor

- « La convention nationale , après avoir entendu le rapport
 » de son comité de salut public , décrète ce qui suit :
- » ART. I. Il y aura un tribunal révolutionnaire , un président , et trois vice-présidens , un accusateur public , quatre
 » substitués , et douze juges.
- » II. Les jurés seront au nombre de cinquante.
- » III. Ces diverses fonctions seront exercées par les citoyens
 » dont les noms suivent.
- » IV. Le tribunal révolutionnaire est institué pour punir
 » tous les ennemis du peuple.
- » V. Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à
 » anéantir la liberté , soit par la force , soit par la ruse.
- » VI. Sont réputés ennemis du peuple ceux qui auront
 » provoqué le rétablissement de la royauté , ou cherché à
 » avilir ou dissoudre la représentation nationale et le gouvernement révolutionnaire et républicain , dont elle est le
 » centre ;
- » Ceux qui auront trahi la république dans le commandement des places ou de l'armée ; entretenu des intelligences
 » avec les ennemis de la république ; travaillé à faire manquer
 » les approvisionnements et le service des armées ;
- » Ceux qui auront cherché à empêcher l'approvisionnement
 » de Paris , ou à causer la disette dans la république ;
- » Ceux qui auront secondé les projets des ennemis de la
 » France , soit en favorisant la retraite ou l'impunité des conspirateurs et de l'aristocratie , soit en persécutant et calomniant le patriotisme , soit en corrompant les mandataires du
 » peuple , soit en abusant des principes de la révolution , des lois ou des mesures du gouvernement , par des applications
 » fausses et perfides ;
- » Ceux qui auront trompé le peuple , ou les représentans
 » du peuple , pour les induire à des démarches contraires aux
 » intérêts de la liberté ;

» Ceux qui auront cherché à inspirer le découragement
 » pour favoriser les entreprises des tyrans ligués contre la
 » république ;

» Ceux qui auront répandu de fausses nouvelles pour
 » diviser ou pour tromper le peuple ;

» Ceux qui auront cherché à égayer l'opinion et empê-
 » cher l'instruction du peuple, à dépraver les mœurs et à
 » corrompre la conscience publique, et altérer la pureté et
 » l'énergie des principes révolutionnaires et républicains,
 » ou à en arrêter les progrès, soit par des écrits contre-
 » révolutionnaires et insidieux, soit par toute autre ma-
 » chination ;

» Les fournisseurs de mauvaise foi qui compromettent
 » le salut de la république, les dilapidateurs de la fortune
 » publique ;

» Ceux qui, étant chargés de fonctions publiques, en
 » abusent pour servir les ennemis de la révolution, pour
 » vexer les patriotes, pour opprimer le peuple ;

» Enfin tous ceux qui sont désignés dans les lois précé-
 » dentes, relatives à la punition des conspirateurs et des
 » contre-révolutionnaires, et qui, par quelque moyen que
 » ce soit, et de quelques dehors qu'ils se soient couverts,
 » auront attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de la
 » république, ou travaillé à en empêcher l'affermissement.

» VII. La peine portée contre tous ces délits, dont la
 » connaissance appartient au tribunal révolutionnaire, est
 » la mort.

» VIII. *La preuve nécessaire* pour condamner les ennemis
 » du peuple *est*, toute espèce de document, soit matériel,
 » soit moral, soit verbal, soit écrit, QUI PEUT NATURELLEMENT
 » OBTENIR L'ASSENTIMENT DE TOUT ESPRIT JUSTE ET RAISONNABLE.

» *La règle des jugemens est*, la conscience des jurés éclairés
 » par l'amour de la patrie ; *leur but*, le triomphe de la ré-
 » publique et la ruine de ses ennemis ; *la procédure*, les
 » moyens simples que le bon sens indique pour parvenir à
 » la connaissance de la vérité dans les formes que la loi
 » détermine.

» IX. Tout citoyen a le droit de saisir et de traduire
 » devant les magistrats les conspirateurs et les contre-
 » révolutionnaires. Il est tenu de les dénoncer dès qu'il les
 » connaît.

» X. Nul ne pourra traduire personne au tribunal ré-
 » volutionnaire, si ce n'est la convention nationale, le
 » comité de salut public, le comité de sûreté générale, les
 » représentans du peuple, les commissaires de la convention,
 » et l'accusateur public.

» XI. La loi donne pour défenseur, aux patriotes calomniés, des jurés patriotes ; elle n'en accorde point aux conspirateurs.

» XII. L'accusateur public ne pourra, de son autorité privée, renvoyer un prévenu adressé au tribunal, qu'il y aura fait traduire lui-même, dans le cas où il n'y aurait pas nature à une accusation devant le tribunal. Il en fera un rapport écrit et motivé à la chambre du conseil, qui prononcera. Mais aucun prévenu ne pourra être mis hors de jugement avant que la décision de la chambre n'ait été communiquée au comité de salut public, qui l'examinera.»

Un fait important avait précédé la loi du 22 prairial.

Collot-d'Herbois était à Paris. J'ai dit que les victimes lui avaient manqué à Lyon. Sa popularité parmi les jacobins était, comme ses forfaits, sans mesure.

La chute d'Hébert n'avait pas ébranlé Collot-d'Herbois. La mort d'un tel homme n'avait pas anéanti cette faction, dont Collot restait le chef. Robespierre le haïssait, le craignait plus que tous les rivaux qu'il s'était immolés. Un homme nommé L'admiral conçut le projet d'assassiner Collot. On ne sait si ce fut la vengeance de l'humanité, celle des Lyonnais, ou une vengeance personnelle qui lui inspira cette pensée. Il demeurait dans la même maison que Collot ; il avait eu des liaisons avec lui. Il paraissait un client de cet exécrable patron. Il l'attend un soir à l'entrée de sa chambre. Vraisemblablement il préluda par des menaces au coup qu'il voulait frapper. Collot-d'Herbois avait crié au secours ; un serrurier était accouru. Collot-d'Herbois, en danger, trouva un homme qui le couvrit de son corps. Ce serrurier reçut deux coups de feu dont il fut assez gravement blessé. Collot ne fut point atteint. La France fut appelée par la convention à se réjouir de ce que celui qui avait mêlé des flots de sang aux flots du Rhône lui eût été conservé. L'adoration pour Collot fut la même que pour Marat égorgé. Pendant un mois la convention entendit, à l'ouverture de chacune de ses séances, le bulletin de la maladie de l'homme qui s'était dévoué pour lui. Bientôt la convention est instruite qu'une nouvelle Charlotte Corday a voulu attenter aux jours de Robespierre, et qu'elle est arrêtée. Toute la vérité de ce fait se réduisait à ce qu'une jeune fille de dix-huit ans, nommée Cécile Renaud, s'était présentée chez Robespierre, avait demandé à le voir, avait répondu avec embarras à une femme qui l'interrogeait sur le motif de ses instances. Nulle arme n'avait été trouvée sur elle. Robespierre voulut que cet assassinat prétendu fût lié avec celui qui avait été tenté sur Collot-d'Herbois. On rendit alors l'hommage d'une adulation féroce au tyran.

On établit, comme un fait prouvé, que c'était le gouvernement anglais qui dirigeait et soudoyait les assassinats tentés contre Collot et Robespierre ; et, pour exercer des représailles dignes de ces destructeurs de la société, on rendit un décret par lequel il était défendu à nos généraux, à nos soldats, sous peine de mort, d'accorder la vie à tout Anglais ou Hanovrien qui rendrait les armes : mais l'honneur de nos généraux et de nos soldats s'indigna de cette loi barbare. Il paraît qu'elle ne fut jamais exécutée. Le tribunal révolutionnaire servit, je ne dirai pas la vengeance, mais l'homicide combinaison de Robespierre. Soixante personnes, presque toutes étrangères les unes aux autres, furent enveloppées dans ce qui fut appelé la conspiration de Cécile Renaud, ou du baron de Batz, ou du gouvernement anglais. L'admiral, dans ses interrogatoires, déclara qu'il n'avait eu nul complice. Sa fermeté ne se démentit pas un seul instant ; il soupirait seulement quelquefois à la vue de tant d'êtres faibles et touchans qu'on allait associer à son supplice. Cécile Renaud eut un calme héroïque. Interrogée sur le motif de la visite qu'elle rendait à Robespierre : *Je voulais voir, dit-elle, comment est fait un tyran.* Son père, deux tantes, avec lesquels elle vivait, furent condamnés avec elle. Le même sort était réservé à ses deux jeunes frères, qui partageaient à l'armée les périls et les triomphes de nos soldats. On les en arracha. Quand ils arrivèrent à Paris, l'univers était délivré du bourreau de leur famille. Parmi toutes ces victimes était un jeune homme de vingt-six ans, Hippolyte Laval-Montmorenci. Les grâces de son esprit, l'élévation de son caractère, faisaient, depuis six mois, les consolations d'une prison d'où il était accusé d'avoir médité des assassinats. Mme Sainte-Amaranthe, sa fille et son gendre, Sartine, furent égorgés en même temps. La terreur leur avait fait rechercher des liaisons avec des hommes atroces, avec Robespierre lui-même. On prétend qu'un jour, devant ces femmes, Robespierre, dans l'ivresse, annonça des projets d'extermination contre plusieurs de ses collègues, et que le lendemain, revenu à lui, il résolut d'anéantir leur témoignage avec leurs jours. Mme Sartine était d'une beauté ravissante ; elle parut sourire à l'aspect de la mort. Les témoins accoutumés de ces exécrables spectacles s'énivrèrent de celui-ci, et des furies se plaisaient à en vanter la magnificence.

Tous les jours cette procession funèbre se renouvela, ou dans un même nombre, ou dans un nombre supérieur, depuis la loi du 22 prairial. Fouquier-Thinville (c'est lui-même qui, dans son procès, a rapporté ce fait) fut mandé au comité de salut public et de sûreté générale, y reçut

des reproches sur ce qu'il ne hâtait pas assez la progression du nombre des condamnés. On lui ordonna de le porter à cent cinquante par jour. Il s'y refusa. *En revenant de cette séance*, ajoute-t-il dans la même déclaration, *mon esprit était tellement saisi d'horreur, que la rivière me parut rouler du sang.*

Il n'y avait plus d'âge dans les prisons ; il était un mot que les détenus se répétaient souvent : *Mes amis nous avons tous quatre-vingts ans.* Hors des prisons sur-tout, la fatigue de la vie agissait chaque jour comme un poison lent, qui faisait languir les sens, la volonté, la sensibilité même. Déjà plusieurs avaient rejeté les nombreuses précautions auxquelles ils avaient attribué jusque-là le salut de leurs jours. Ceux qui avaient échappé presque miraculeusement des gouffres sanglans de Paris, de Lyon, d'Orange, d'Arras, de Nantes, venaient s'y replonger avec indifférence. Les fugitifs sortaient de leurs déserts, et attendaient sur une grande route la main infâme qui les arrêterait. *Fais-moi mourir*, écrivait un jeune homme à Fouquier-Thinville : *si c'est un crime de détester, toi, les tiens et tes maîtres, personne n'est plus coupable que moi ; fais-moi mourir.* Fouquier-Thinville exauçait tous les vœux de ce genre.

Une jeune femme ornée de grâces et de vertus, la ci-devant princesse de Monaco, après avoir entendu son arrêt de mort, s'était déclarée grosse. Déjà on lui avait accordé un délai (que ne pouvait-elle prévoir qu'il était un gage de salut !) : le lendemain elle se démentit, et subit la mort.

Si l'ame pouvait encore s'exalter, c'était par la pensée d'un dévouement. Mme Lavergne, la femme du commandant de Longwi, en offrit un touchant exemple. Elle était jeune ; son mari était plus que sexagénaire. Elle s'était flattée de fléchir les juges devant lesquels il allait paraître. A cette époque, le tribunal conservait encore quelques formes qui offraient un trompeur espoir à l'accusé. Elle eut le courage de se trouver à la séance fatale. Elle vit opprimer le vieillard par des questions, des reproches, des invectives qui l'avertissaient de l'inutilité d'une justification. L'arrêt est porté. Tout-à-coup le cri de *vive le roi* se fait entendre. Tout frémit, tout s'agite. Il n'est aucun des spectateurs qui ne craigne de passer pour le coupable. Mme Lavergne perce la foule, se montre à tous les regards : *Vive le roi !* répète-t-elle encore. On l'arrête ; elle sourit. Elle est impatiente d'être auprès de son mari. Le peuple murmure ; plusieurs voix crient aux jurés : *Ne voyez-vous pas que c'est une femme en délire ?* D'un ton plus calme, elle ex-

prime le même sentiment, afin de n'être pas frustrée de sa récompense. Elle est condamnée. — On accourut pour voir passer cette victime de l'amour conjugal. Les cheveux blancs de son mari honoraient encore davantage son dévouement.

Quelque temps après, une sœur imita cet exemple pour suivre son frère; une jeune fille l'imita encore pour être rejointe à celui qu'elle aimait. Ce fut le libraire Gattey qui reçut ce témoignage douloureux de tendresse fraternelle. À Lyon, il y eut aussi plusieurs traits héroïques de ce genre.

Plusieurs domestiques des deux sexes avaient obtenu de suivre leurs maîtres dans la prison, et ils les suivirent à l'échafaud.

Les filles séparées de leurs parens étaient aux genoux des membres des comités révolutionnaires, jusqu'à ce que la même prison les eût reçues. Il arrivait quelquefois que, pendant les interrogatoires, des commissaires, émus d'une pitié involontaire pour leur jeune âge, ou séduits par leur beauté, leur ménageaient des moyens de séparer leur cause de celle de leurs parens : alors il s'élevait une lutte cruelle et généreuse dans la triste famille. Un père, une mère éplorés, saisissaient avidement les moyens qu'avait fournis la pitié des commissaires : à ce prix, ils eussent aggravé les accusations qui leur étaient personnelles. Soins inutiles ! la piété filiale voulait que tout fût confondu. Mme de Bois-Bérenger, Mme de Malezi, sa sœur, périrent ainsi avec les auteurs de leurs jours, malgré ceux-ci, et presque malgré leurs juges.

Un père était enfermé avec son fils à Saint-Lazare (Loizerolle est leur nom). Le fils fut compris dans une conspiration de prison. On vint pour le transférer à la Conciergerie avec une foule de ses compagnons ; il était alors absent de la salle commune des détenus. Le père entend appeler son fils. La désignation de celui-ci était positive. *Loizerolle ?* *Le voici*, dit le père, en s'avancant. Les juges faisaient si peu de questions aux accusés, qu'il put consommer le sacrifice de sa vie et sauver celle de son fils.

Je lis dans les mémoires du temps qu'un frère périt volontairement à la place de son frère. Je regrette qu'on n'ait pas fait connaître son nom.

Dans les jours même où le tribunal révolutionnaire osait prononcer l'absolution de quelques accusés, il n'arriva à nul d'eux de compromettre un tiers pour se justifier. Un jeune homme possédait des pièces qui rejetaient sur un de ses amis toute l'accusation dirigée contre lui. Il les brûla, dans la crainte d'être tenté d'en faire usage.

Souvent, la veille de leur exécution, les condamnés s'assayaient à un banquet funèbre qui les réunissait à tant d'autres qui attendaient encore leur condamnation. Des entretiens sur l'immortalité de l'ame, sur l'avenir des justes, charmaient souvent les instans de cette horrible attente, et la douleur n'était plus que pour ceux qui survivaient.

Il y eut une belle réponse d'Ysabeau au tribunal révolutionnaire. Il avait été pendant beaucoup d'années greffier du parlement de Paris. Le président du tribunal, qui ne pouvait souffrir le calme de ses réponses, crut avoir trouvé un moyen de l'irriter en lui demandant s'il reconnaissait cette salle : *Je la reconnais*, dit Ysabeau ; *c'est ici où la vertu jugeait le crime, et où le crime aujourd'hui égorge l'innocence.*

L'horreur de parcourir ces listes de condamnés redouble de violence à mesure qu'on approche du 9 thermidor. On n'était plus éloigné que de trois ou quatre jours de cette époque de délivrance, lorsque périrent les deux frères Trudaine, André Chénier et Roucher, avec soixante-dix compagnons ou compagnes, tous dignes de regrets. Que ne puis-je un moment payer les miens à la mémoire de ceux que je viens de nommer ! Les deux frères Trudaine avaient hérité de leur père une bienveillance active et éclairée. La plus noble passion des hommes heureux, leur plus douce jouissance, ce qu'ils avaient appris toute leur vie, c'étaient les moyens d'être utiles aux hommes. Je ne sais quel espoir trompa encore le cœur de l'aîné en paraissant devant les juges assassins. Cet espoir n'était pas pour lui, c'était pour son frère. Il s'abandonna sans défense aux reproches les plus absurdes qui lui étaient faits ; mais son frère, il le défendit comme s'il y avait eu là des juges, des hommes. Il dépeignait l'innocence de ses goûts, la candeur de son caractère, tout ce qui enfin devait repousser loin de lui l'idée d'une conspiration. Il ne fut point écouté.

Roucher, à l'époque de l'assemblée législative, s'était attiré le ressentiment de Robespierre et de Collot-d'Herbois, par des écrits courageux. Une imagination brillante, audacieuse, l'avait distingué parmi les hommes de lettres ; une ame sensible et forte le rendait cher à tous les gens de bien.

Durant une longue prison, il avait trouvé des consolations dans quelques entretiens avec sa fille, et quand la tyrannie les interrompit, il avait eu avec elle cette touchante correspondance que le public a lue, et dans laquelle un père, une fille, cherchent, par tous les moyens du cœur et de l'esprit, à s'alléger le poids de leurs souffrances et de leurs alarmes.

Qui n'a pas retenu ces vers que Roucher adressa à ses enfans en leur envoyant son portrait ?

Ne vous étonnez pas, objets charmans et doux,
Si quelqu'air de tristesse obscurcit mon visage :
Lorsqu'un crayon savant dessinait cette image,
J'attendais l'échafaud, et je songeais à vous.

La France perdit dans André Chénier l'homme qui peut-être était le plus appelé à être un jour l'historien de la révolution. Les attaques qu'il livra à une faction sanguinaire, avant le 20 juin et le 10 août, l'avaient désigné à la proscription, aussi-bien que l'énergie de son caractère et la supériorité de ses talens.

Enfin, je puis détourner mes regards de tant de supplices, pour ne plus rechercher que les causes du 9 thermidor. Il approche.

J'ai déjà nommé deux ennemis de Robespierre parmi les collègues de sa tyrannie, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois. Le premier était le plus redoutable. La haine que ce monstre portait au genre humain ne l'empêchait pas de rassembler toutes les combinaisons nécessaires pour perdre un rival qui le secondait dans tous ses projets d'extermination. Tous deux voulaient régner sur les ruines et les tombeaux dont ils couvraient la France ; mais Robespierre en était au point de ne pouvoir plus cacher son ambition ; Billaud pouvait encore dissimuler la sienne. Robespierre, agité des furies, perdait chaque jour les moyens de salut ou de domination qu'il avait trouvés dans son génie tortueux, dans son caractère hypocrite, opiniâtre. C'était un scélérat connu, divulgué, dont toutes les feintes étaient explorées ; il eût perdu à vouloir tromper ses ennemis le temps qu'il devait employer à les abattre. Ce tyran était lugubre comme la mort dont il marchait toujours environné. Tel, et peut-être plus sombre encore, était aussi Billaud. Mais celui-ci, plus robuste dans le crime, enveloppait ses projets de plus de ténèbres, préparait mieux ses coups. Il me tarde d'arriver au moment où ces deux monstres vont s'élançer.

Robespierre eut une combinaison politique qui put d'abord paraître d'une audace imposante. Nous allons voir comment son esprit étroit, son caractère lâche et féroce n'attachèrent à cette combinaison que le mépris et l'horreur. Presque seul, il s'était élevé contre les profanations d'Hébert. Il l'avait fait sans chaleur, à la vérité ; mais c'était le plus grand prodige de sa popularité qu'une réclamation de ce genre eût été impunie. Depuis, il avait encore souffert que cette infâme démençe qu'on appelait culte de la raison survécût à ses auteurs. Enfin, il songea à profiter du silence des partis qu'il

croyait avoir abattus pour établir un culte nouveau et pour arriver à la domination suprême par le pontificat. Le culte qu'il parut choisir, ce fut le déisme pur, qui, s'il n'a jamais fait la loi des nations, a fait du moins celle de plusieurs sages. Il avait quelque idée vague de créer de nouveaux dogmes, ou tout au moins d'instituer de nouvelles cérémonies autour d'une religion si simple, qui frappe peu et subjuge encore moins le peuple. Il voulait pour cela susciter quelques enthousiastes dont les rêves eussent été annoncés pour une révélation, et se servir même des débris de la religion chrétienne, qu'il regardait comme renversée; aussi n'était-il point persécuteur des prêtres qui avaient prêté le serment; il leur accordait, depuis quelque temps, une protection timide, dans l'espérance d'en tirer quelques secours pour ses projets. Le succès au moins momentané d'un tel plan eût demandé la plus brillante imagination dans son auteur; jamais homme n'eut une imagination plus stérile que Robespierre. Les circonstances le favorisaient. Si la même main qui voulait relever les autels de la Divinité eût renversé les échafauds, cette humanité tardive, mais inespérée, aurait plus agi sur les cœurs que de vaines déclamations ne pouvaient agir sur les esprits. Le ciel ne permit pas que Robespierre jouît du fruit de ses crimes.

Il parut à la tribune de la convention, y lut un discours sans verve et sans vigueur, qui n'était qu'une imitation glacée de l'éloquente profession de foi du Vicaire Savoyard, de J. J. Rousseau. Telle était sa maladresse, qu'il conservait encore les réticences d'un sceptique, lors même qu'il voulait feindre le plus vif enthousiasme.

Ce discours, malgré sa trivialité, sa tiédeur, doit pourtant être considéré comme le plus étrange monument d'audace: Robespierre invoque Dieu!

Il ne sut finir que par un impudent sacrilège. Il proposa ce décret: *Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame.*

La convention lui prodigua les mêmes applaudissemens qu'elle avait donnés à Chaumette proclamant l'athéisme. L'on vit, jusque sur la cîme de la montagne, des hommes tout dégouttans du sang qu'ils avaient versé la veille se presser, s'agiter pour reconnaître Dieu. Cependant chacun attendait encore avec des sentimens divers ce que Robespierre allait proposer de plus. Il n'eut plus rien à offrir, qu'un long catalogue de fêtes décadaires. Il osait les consacrer à la pudeur, à l'amitié, à l'amour, à l'amour conjugal, à la tendresse maternelle, à la piété filiale, au respect pour le malheur! Mais la première devait être à l'Être suprême;

Robespierre l'avait fait fixer au 20 prairial. Il l'avait concertée pour en faire son triomphe. Ses ennemis le lui décernèrent avec empressement. Il fut nommé président une seconde fois.

Il y eut donc une convocation de ces milliers d'hommes cruels, pour venir, à la face du ciel, reconnaître son auteur. Cette solennité ne se distinguait pas, quant à la nature du cortège, des autres fêtes populaires dont j'ai eu quelquefois à faire le tableau; mais son objet frappait vivement les esprits.

Un jour pur se lève. Un peuple immense est rassemblé au Champ-de-Mars. Toutes les autorités, c'est-à-dire les comités révolutionnaires, le tribunal révolutionnaire, s'y rendent. Une troupe de femmes, de jeunes filles, font entendre des cantiques; mais ces femmes, ces jeunes filles, ce sont celles qui, tous les jours, poursuivent de leurs cris ceux qu'on mène à l'échafaud. La convention s'avance, Robespierre est à sa tête; mais un assez long intervalle est marqué entre lui et tout ce corps. Il porte quelques fleurs et des épis à la main. Son horrible figure s'est composé pour exprimer de la sérénité; mais bientôt la sérénité a fui de ses traits. Il a entendu parmi les députés un d'eux qui lui a dit: *Robespierre, j'aime ta fête; mais toi, je te déteste.* (C'était Lecointre de Versailles.) Arrivé près de l'autel de la patrie, il s'adresse au peuple: il ne fait que répéter les froides déclamations de son premier discours. D'une voix plus élevée, il a prononcé ces mots: *Que ce jour appartienne tout entier à la paix, au bonheur!.....* Mille cœurs tressaillent d'avance.... *Et demain, ajoute-t-il, demain, en reprenant nos travaux, nous frapperons avec une nouvelle ardeur sur tous les ennemis de la patrie.* Par ces seuls mots, l'inepte rhéteur a manqué le trône; mais que de morts avant la sienne!.....

Acheverai-je le tableau de cette cérémonie, aussi ridicule et atroce que son auteur? Il prend un flambeau et brûle un mannequin sur lequel était écrit *athéisme*. On se retire, et des femmes furieuses vont aux portes des prisons apprendre par leurs cris aux malheureux qu'ils ont espéré en vain. Robespierre, au retour, marquait le plus grand effroi; il croyait voir par-tout des poignards dirigés contre lui.

On eut deux jours après l'explication des mots sinistres de Robespierre. Couthon monta à la tribune, et présenta l'épouvantable décret du 22 prairial, dont nous avons donné le texte. On vit une chose nouvelle à la convention, on osa y frémir. Le silence de la mort et de la servitude y fut interrompu. Un député, nommé Ruamps, s'écria: *Si*

une telle loi passe, il ne reste plus aux députés qu'à se brûler la cervelle. Lecointre de Versailles, celui dont nous avons rapporté tout à l'heure l'apostrophe hardie, réclame l'ajournement. Tallien, Bourdon de l'Oise, l'appuient. Les membres du comité de salut public étaient transportés de fureur. Barrère, l'objet le plus général du mépris, disait, en affectant le mépris même : *On murmure, je crois.* Robespierre parla, et le décret fut adopté.

Mais le lendemain l'orage éclata avec plus de violence. Le décret fut de nouveau attaqué dans ses diverses dispositions, mais sur-tout dans celle qui éveillait le plus de craintes personnelles, je veux parler de l'article qui paraissait livrer les députés au glaive commun levé sur tous les Français. Bourdon de l'Oise demande la suppression de cet article. Sans avoir l'air de seconder directement cette réclamation, Merlin de Douai parvient à la faire réussir. Il propose et la convention adopte un considérant dans lequel celle-ci se réserve, *comme un droit inaliénable, de décréter elle seule ses membres d'accusation.*

Bientôt ce premier succès enhardit différens députés à attaquer plus directement le décret dans toute son atrocité. Charles Lacroix et Ruamps demandent une interprétation de l'article qui punit de mort la dépravation des mœurs. Mallarmé veut qu'on lui explique ces mots de Couthon : *La loi accorde pour défenseurs, aux patriotes accusés, des jurés patriotes ; elle en refuse aux conspirateurs.*

Bourdon de l'Oise jette au milieu de la discussion un mot de ralliement qui devait être entendu : *J'estime Couthon, j'estime le comité de salut public ; mais j'estime aussi cette inébranlable montagne qui a sauvé la république.* Robespierre relève avec fureur cet appel d'un parti : *Montagne, s'écrie-t-il, qui sait mieux t'honorer que ceux à qui tu décernas l'honneur de combattre à ta tête ? Mais nous ne te confondons point, et tu ne te confondras pas non plus avec des hommes hypocrites et pervers.* Ici Bourdon de l'Oise l'interrompt par quelques mots plus faibles. Robespierre le regarde avec son affreux sourire : *Je n'ai point nommé Bourdon de l'Oise, reprend-il ; malheur à qui se nomme !* Il accuse ensuite Tallien : sa fureur s'est accrue à ce nom ; il semble déjà voir en lui le bras qui doit le précipiter. Il lui reproche des propos contre-révolutionnaires. Tallien les nie. Robespierre, et après lui Billaud-Varennes, démentent Tallien. Ils ont tout glacé d'une nouvelle terreur. Toutes les réclamations sont écartées, et le considérant adopté la veille est révoqué comme injurieux au comité de salut public.

Qu'on ne s'étonne point de la concorde qui, durant toute

cette discussion, parut régner entre les dépositaires de la tyrannie; il s'agissait d'une loi de sang, ils n'avaient tous qu'un vœu à cet égard. Mais Billaud-Varennès s'attacha dès ce moment à ruiner dans le comité de salut public l'empire de Robespierre. Il réussit à l'aigrir par des contradictions fréquentes. Les grossiers élémens de l'administration révolutionnaire étaient encore au-dessus de la portée de l'avocat d'Arras. Il voyait avec un dédain apparent, mais avec une véritable jalousie, les travaux et les rapports du comité confiés à ses autres collègues. Carnot lui était particulièrement odieux. Il craignait l'empire que celui-ci exerçait sur les armées et sur la victoire. Il avait aussi quelque défiance de Robert Lindet et de Prieur de la Côte-d'Or, chargés tous deux de soins administratifs. Il insista pour que Carnot fût sacrifié. Billaud le défendit. Robespierre avait annoncé hautement de nouvelles proscriptions à exercer sur la convention, sur la montagne. Billaud était aussi dévoré du désir d'exercer les siennes. Ils ne pouvaient convenir que de quelques individus, objets de leur haine commune; ils se disputaient sur le reste. Ce fut à la faveur de ces débats prolongés que Tallien, Bourdon de l'Oise et Lecointre de Versailles purent survivre aux menaces réunies de Robespierre et de Billaud. Ce dernier permettait ainsi à ses ennemis de vivre quelque temps encore, parce qu'il les croyait encore plus ennemis de Robespierre. Billaud s'attachait sur-tout à faire avorter dans leur principe les institutions religieuses de Robespierre.

Dans je ne sais quel obscur réduit, entourée des plus tristes prosélytes, une vieille femme racontait des visions, des révélations mystérieuses dont elle se prétendait honorée. Elle se faisait nommer Catherine Théos. Elle était secondée par un ancien chartreux, nommé dom Gerle, qui avait été membre de l'assemblée constituante. C'était un homme fort doux, mais de qui vraisemblablement la raison s'était un peu altérée dans le passage de sa solitude à des scènes si tumultueuses. Billaud se douta que c'était Robespierre lui-même qui faisait jouer cette machine, car elle servait ses vues, et elle était digne de son génie. Il chargea un de ses affidés au comité de sûreté générale de faire passer cette assemblée de visionnaires pour une assemblée de conspirateurs. Il fit choix de Vadier, vieillard subtil, cruel, impitoyable.

Robespierre eut à dévorer l'outrage de voir arrêter, sans oser les défendre, ces ridicules personnages, inspirés, ou du moins favorisés par lui. Vadier pressait leur supplice; Robespierre voulait les sauver. Ce fut là une des causes les plus prochaines du 9 thermidor.

Trois semaines avant cet événement, Robespierre s'était

entièrement éloigné du comité de salut public. Il n'y conservait plus de partisans que Couthon et Saint-Just.

Suivons encore Robespierre. Il méditait la vengeance. Il rassemblait autour de lui ses partisans, ses satellites. Il les voyait en foule aux jacobins; il en avait peuplé le tribunal révolutionnaire, la commune de Paris. Le dévouement des comités révolutionnaires à sa personne était proportionné à leur atrocité. Henriot mettait à sa disposition toute la populace armée, qui formait la seule milice de Paris. On ajoute qu'il avait inspiré le plus sinistre fanatisme à un corps nombreux de jeunes gens qu'on appelait les élèves de Mars.

Mais c'était la première fois qu'il se voyait le chef unique d'une conspiration. Il était maintenant accablé sous le poids d'une destinée bien supérieure à ses forces, à ses talents. Pressé par les ennemis les plus dangereux, il s'occupait tous les jours à désigner au tribunal révolutionnaire ceux qui devaient être condamnés le lendemain, c'est-à-dire une foule d'êtres sans défense, de femmes, de vieillards, de qui jamais il n'avait reçu nul outrage. Je ne crois pas cependant, comme l'ont avancé plusieurs membres du comité de salut public, que cette attribution lui eût été laissée à lui seul depuis sa retraite du comité; mais du moins il est bien prouvé qu'il ne cessait point d'y coopérer.

Des vices nouveaux, étrangers à son tempérament, mais qui lui étaient donnés par le trouble intolérable de son ame, achevaient d'égarer ses résolutions. Cet homme dont le cœur ne fut jamais, je crois, ému par la voix, par l'aspect d'une femme, depuis peu de temps s'abandonnait aux plus honteuses débauches. Souvent étendu dans un parc dont il avait fait périr le propriétaire, entouré des êtres les plus féroces et des femmes les plus dégradées, il cherchait l'ivresse, la volupté, et ne pouvait sentir que ses terreurs. Qui le croirait? l'affreux Couthon tentait aussi les mêmes débauches.

Robespierre pourtant affectait en public cette même austérité qui tant de fois avait été opposée à l'intempérance de ses rivaux. Il vivait chez un menuisier. Il avait je ne sais quelle liaison avec sa fille. Cette famille avait pris ses goûts sanguinaires; le père était membre de l'horrible tribunal. Que de supplices environnaient Robespierre dans cet asile! les papiers trouvés chez lui en font foi. Il recevait une multitude de lettres où l'adoration la plus extravagante lui était prodiguée; mais d'autres contenaient des menaces, des imprécations qui devaient glacer tout son sang. Lisez ces terribles mots qui lui étaient adressés: *Cette main qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main*

qui presse la tienne avec horreur, percera ton cœur inhumain. Tous les jours je suis avec toi, je te vois tous les jours ; à toute heure mon bras levé cherche ta poitrine. O le plus scélérat des hommes ! vis encore quelque temps pour penser à moi ! Dors pour rêver de moi ; que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de ton supplice.... Adieu. Ce jour même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur.

Tout l'intimidait, jusqu'aux reproches de ses agens, qui commençaient à frémir de ce qu'il tardait long-temps à frapper des ennemis que depuis un mois il avait hautement dévoués. Chaque jour la théorie du crime faisait de monstrueux progrès. Il se formait une nouvelle ligue de scélérats qui eussent été plus aguerris que leurs chefs. De ce nombre était un nommé Payan, que Robespierre avait fait procureur de la commune de Paris. Ce fut lui qui, écrivant à un de ses compagnons, membre de la commission d'Orange, lui disait : *On répète sans cesse aux juges, prenez garde, sauvez l'innocence ; et moi je leur dis : Au nom de la patrie, tremblez de sauver un coupable !.... Oublie que la nature te fit homme et sensible. Lis ces réflexions, et sur-tout avant le jugement des scélérats que vous avez à frapper.* Ce même homme développait à Robespierre le danger des délais.

Il paraît qu'il l'avait déterminé à faire un massacre de ses ennemis, dans une fête où la convention assisterait. Henriot était prêt. L'exécution de ce complot était peut-être assurée, si le rhéteur assassin n'eût cédé au désir de paraître à la tribune de la convention, et d'y proclamer les heureuses discordes du comité de salut public.

Tandis qu'il préparait ses coups, on en méditait aussi contre lui et contre la tyrannie elle-même. Les députés menacés, quoique surveillés, dans tous leurs pas, par les espions de Robespierre et par ceux de Billaud, parvenaient à leur cacher de courts entretiens où l'heure de la vengeance se disposait. Robespierre dénonça aux jacobins, peu de temps avant sa chute, des assemblées tenues chez Fouché, député à la convention ; mais il ne savait pas qu'on y délibérait, chaque jour, de le frapper au sein de la convention même. Outre ceux dont j'ai déjà annoncé la profonde indignation, d'autres députés entraient encore dans ce salutaire complot, tels que Fréron, Barras, André Dumont, Merlin de Thionville et Legendre. Tallien sur-tout attendait, avec une sombre impatience, le moment d'éclater.

Une femme, douée de mille charmes, s'était offerte à ses regards, dans la cruelle mission qu'il remplit à Bordeaux. Les familles éplorées eurent souvent recours, avec succès, à une intercession qu'on voyait chaque jour plus

puissante sur le cœur de Tallien. Bordeaux ne respire pas encore, mais son sort devient moins rigoureux. Le comité de salut public s'indigna bientôt de ce que ses mandats de mort étaient mal exécutés à Bordeaux. Tallien fut rappelé. Robespierre sut quel nouvel ascendant s'était fait sentir à un homme qu'il ne cessait de craindre depuis la mort de Danton. Transporté de rage, il fit arrêter Mme de Fontenay. Il la fit plonger dans un cachot. Elle sut tromper ou fléchir les plus barbares geoliers. Elle écrivait à Tallien ; elle attendait la mort, mais elle excitait à la vengeance celui qu'elle avait rappelé à l'humanité.

Le 8 thermidor, Robespierre vint offrir à tous ses ennemis rassemblés dans la convention les moyens de le frapper. Il lut un discours dans lequel il annonçait d'importantes révélations. On sut par lui que le sanguinaire dictateur de la France n'était point le maître des comités de salut public et de sûreté générale, qu'il haïssait même les hommes qui lui ressemblaient le plus, un Billaud, un Collot, un Amar, un Vadier, et Cambon, le régulateur des finances révolutionnaires ! Cette même assemblée qu'il asservissait depuis quinze mois, il la prenait pour arbitre dans ses démêlés avec ses rivaux. Il l'appelait à son secours, et en même temps il annonçait tant de nouvelles proscriptions, qu'il était bien peu de députés qui pussent se croire assez ignorés ou assez méprisés du tyran pour n'être pas voués à la mort. L'appareil de ses phrases obscures et déclamatoires ressentait trop l'épouvante dont il était lui-même atteint pour produire toute la terreur accoutumée. Enfin ; chose absurde dans un homme dévoré et poursuivi par tant de haines, il ouvrait le combat sans vouloir le terminer dans un jour ; il ne proposait aucune mesure.

Le débat s'ouvrit sur l'impression du discours de Robespierre ; faible honneur qu'on n'avait jamais osé lui refuser. On vit s'offrir comme auxiliaires des comités de salut public et de sûreté générale menacés, des hommes qui n'en étaient pas moins les ennemis que de Robespierre lui-même. Il y avait cependant une partie de l'assemblée qui refusait encore *de combattre pour le choix des tyrans*. Elle était formée des débris du parti de la Gironde. Ces députés furent étonnés de se voir consultés après tant d'outrages et de servitude. Leur indécision avait déjà donné un triomphe momentané à Robespierre. L'impression de son discours était ordonnée. On réclame avec fureur contre le décret. Robespierre est accusé de tyrannie par Billaud, par Cambon, par Amar et Vadier. Ce dernier lui reproche d'avoir voulu soustraire des contre-révolutionnaires.

Ainsi il y avait des êtres qui pouvaient être offensés de l'humanité de Robespierre. Une attaque ainsi dirigée confondait les députés que le 31 mai avait faits esclaves ; et , dans leur indignation contre les adversaires du tyran , ils allaient encore favoriser le tyran lui-même , si ceux qui avaient juré de venger Danton n'eussent parlé. Fréron fit entendre le premier signal de liberté qui eût retenti dans cette enceinte. Il demanda que la convention retirât aux comités de salut public et de sûreté générale le droit de faire arrêter ses membres. Billaud frémit et jugea bien que sa perte était résolue par ceux qu'il avait déchaînés contre son rival. Il fit rejeter cette proposition , qu'il traita de séditeuse ; mais elle avait présenté aux députés girondins un espoir inattendu. Les élémens d'une nouvelle majorité se forment à l'instant. On est déjà résolu à faire triompher Billaud et les comités plus qu'ils ne le veulent. Le décret qui accorde l'impression du discours de Robespierre est rapporté. On pouvait aller plus loin ; car il n'en coûte pas plus de frapper que d'outrager un tyran ; mais les comités étaient aussi inquiets que Robespierre lui-même , et la séance fut levée.

Robespierre va porter son abattement aux Jacobins. Tous les hommes de sang reconnaissent leur chef et se pressent autour de lui. Robespierre , au milieu de ces acclamations , de ces adorations , montre encore un front triste , un cœur glacé de crainte ; il éteint leur audace à force de leur présenter de noirs présages ; il faut qu'il expire dans sa rampante et monotone hypocrisie. *Je suis prêt* , dit le monstre presque en pleurant , *je suis prêt à boire la coupe de Socrate*. — *Robespierre , je la boirai avec toi* , s'écrie un député. — Mille voix ensemble : *Les ennemis de Robespierre , ce sont ceux de la patrie ; qu'il les nomme , ils auront cessé de vivre*. La table des proscriptions est ouverte. Elle se remplit sous les auspices de Dumas , le président du tribunal révolutionnaire. Mais tant de terreur frappe le chef , tant de confiance aveugle ses partisans , qu'on dirait qu'il s'agit de ces victimes désarmées , et mille fois trop résignées , qu'on mène chaque jour , au nombre de soixante ou de quatre-vingts , à la mort. La nuit , si favorable aux crimes , ils la consomment toute entière à les méditer sans en exécuter aucun.

Les comités ont veillé aussi. Ils n'ont point agi ; ils n'ont rien résolu ; ils ne savent lequel de ces deux maux ils préfèrent , ne plus proscrire , ou être proscrits par Robespierre.

Il n'en était pas ainsi des députés que la tyrannie avait indignés. Conjurés , ils ne négligeaient aucun de ceux qui

pouvaient servir la conjuration. Les amis de Danton allaient dans la nuit frapper à la porte des amis de Brissot. « De-
 » main, disaient-ils, le tyran entrera dans la convention ;
 » que la convention soit son abîme. Pleurez-vous des amis ?
 » nous aussi ; Robespierre les a frappés. Avez-vous des
 » amis à sauver ? nous aussi ; avec un jour de vie de plus ,
 » Robespierre les égorge. Frappez avec nous ce tyran , et
 » nous vous répondons des autres. » Mais s'ils abordaient
 les membres des comités , ils semblaient reprendre devant
 eux leur première subordination. « Que tardez-vous de
 » vous venger ? leur disaient-ils. Est-ce avec Robespierre
 » qu'on peut user de délais , qu'on peut faire un traité ?
 » Nous sommes à vous , commandez-nous. Vous restez en-
 » fermés dans vos comités , Robespierre peut vous y assié-
 » ger tout à l'heure. Le jour va luire , songez qu'il ne
 » nous reste plus que ce jour. »

Cependant il tardait à Robespierre que la convention s'ou-
 vrît. Il ne pouvait trouver son audace qu'au sein d'une assem-
 blée si souvent muette devant lui. Mais à peine y est-il entré,
 il pâlit. Un profond murmure l'entourne , le suit par-tout
 où il veut se placer. On le cerne , on ne l'approche pas. St-
 Just monte à la tribune (depuis peu de jours il était arrivé de
 l'armée). Il avait déjà bravé le comité de salut public , et , dans
 cette dernière nuit , il s'en était séparé avec ces mots d'adieu :
Vous avez flétri mon cœur , je vais l'ouvrir à la convention.
 Ces expressions , d'une sensibilité recherchée , étaient fami-
 lières à ces rhéteurs bourreaux. Les premières phrases de son
 discours annonçaient qu'il allait répéter et développer ce que
 Robespierre avait dit la veille. Tallien l'interrompt avec l'accent
 de la fureur : « Ecouterons-nous plus long-temps , s'écrie-t-il,
 » les hypocrites protestations de ces hommes qui , prêts à nous
 » égorger , travaillent à nous désunir ? Il est arrivé le moment
 » de notre union , de notre force , de notre liberté. » — Puis,
 adressant la parole à Robespierre : « Tyran , prétendras-tu
 » nous cacher les attentats que tu médites contre la représen-
 » tation nationale ? Hier , n'ai-je pas vu moi-même tous les
 » apprêts de tes proscriptions ? J'étais aux Jacobins ; je t'écou-
 » tais quand tu nous désignais tous au fer de tes assassins.
 » Ils ont promis de servir ta fureur ; ils la servent. Dans ce
 » moment , l'infâme Henriot les rassemble. Ils marchent ; nous
 » les préviendrons. Toutes les horreurs de cette nuit criminelle
 » sont connues du comité de salut public ; il va les raconter ,
 » nous allons punir tous tes crimes. Tes yeux ne peuvent plus
 » rencontrer dans cette enceinte un homme qui ne soit ton en-
 » nemi , que tu n'aies forcé de l'être. La patrie , le genre hu-
 » main , s'élèvent contre toi ; nous remplirons leur vengeance. »

Une acclamation universelle de l'assemblée suivit cette apostrophe. Billaud, que Tallien avait provoqué avec beaucoup d'adresse, se leva; et, sans parler de tous les forfaits de Robespierre, dont il était le complice, il lui en resta encore assez à prouver pour augmenter l'effroi de l'assemblée. Sur-tout il accrut pour chacun le sentiment des dangers personnels, en annonçant l'arrivée prochaine de Henriot, qui se disposait à venir frapper au sein de la convention tous ceux que les jacobins avaient proscrits dans la nuit. Robespierre depuis longtemps voulait parler; mais toujours les cris à *bas le tyran!* à *bas le tyran?* couvraient sa voix.

Tallien reprit encore la parole. *Tout annonce, dit-il, que la convention va, d'un sentiment unanime, prononcer sa délivrance; mais si elle trahissait mon attente et celle de tous les Français, le tyranne jouirait pas de son triomphe: je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la convention n'a pas le courage de le décréter à l'instant d'accusation.* Il tire ce poignard, et ce transport de fureur devient celui de toute l'assemblée. Sur sa demande, elle décrète que la séance est permanente, que Henriot sera arrêté avec tout son état-major. *Occupons-nous de Robespierre*, ce fut bientôt le cri général. Tout était perdu, si ses ennemis sortaient un moment du rôle de conjurés, ils se fussent divisés tous en spécifiant ses crimes. Le droit barbare qu'il avait créé était la seule loi qui pût lui être appliquée. On remarquait quelques députés qui se laissaient entraîner à regret à punir le plus grand des coupables, et d'autres qui pensaient que le plus grand des coupables devait encore être entendu. Ce fut à force de tumulte qu'on empêcha les uns et les autres de se reconnaître, et sur-tout qu'on prévint cette question à jamais fatale, si elle eût été faite: *Que ferons-nous après la mort de Robespierre?* Un député nommé Lebas s'épuisait en efforts pour le défendre. On l'éloignait violemment de la tribune chaque fois qu'il voulait y monter. Robespierre poussait des cris de rage, ne s'échappait d'un groupe de ses ennemis que pour tomber dans un autre plus acharné, faisait de vains appels à ces tribunes, qui, pendant cinq ans, n'adorèrent que lui, que le matin même il avait encore composées des brigands de son choix. L'étonnement, la terreur les avaient glacées. Quelquefois il écoutait s'il entendait du dehors les cris du peuple. Nul secours de là; le peuple voyait son péril avec indifférence. Quelquefois, affaissé, comme expirant, il demandait la mort. *La mort*, lui répondait-on, *oui, tu l'auras, mais avec un supplice, il commence, et nous en jouissons.* La tribune, gardée par les conjurés, était devenue pour lui inaccessible. Il courait vers le fauteuil du président. Celui-ci (c'était Thuriot) agitait sans

relâche , depuis une demi-heure , une sonnette qui coupait la voix de Robespierre. On entendit ces mots : *Pour la dernière fois , je te demande la parole , président d'assassins ?* A cette invective , la terrible sonnette répondit seule. Sa voix commençait à s'éteindre ; un député lui cria : *Malheureux , ne vois-tu pas que le sang de Danton t'étouffe ?* Le sang d'un million de victimes , devait-il dire.

Il quitte enfin ce poste ; il va chercher un refuge parmi les députés échappés au massacre de la Gironde. « M'abandonnez-vous , leur dit-il , moi qui ne suis en proie aux fureurs de la montagne que pour vous avoir sauvé tous ; pour avoir moi seul arraché à la mort soixante-douze de vos amis ? Si vous me laissez mourir victime de mon humanité , je vous prédis que vous mourrez bientôt , vous , victimes de votre ingratitude. » Cependant ils détournèrent les regards. Un député met le comble à sa confusion , en lui disant : *Retire-toi , scélérat , de ces bancs que tu souilles , Vergniaud et Condorcet les occupaient.*

Un cri unanime se fait entendre : *Aux voix le décret d'accusation.* Le président met le décret aux voix , tout se lève.

Robespierre le jeune demanda à partager le sort de son frère. Je suis fâché de dire qu'il l'obtint sur ce seul mot. Ce mouvement généreux semble annoncer que cet homme ne participa que par fanatisme à tant de cruautés.

Couthon et Saint-Just étaient restés confondus pendant tout cet orage , et semblaient , comme les plus vils brigands , solliciter un pardon. On les décrète , ainsi que Lebas.

Il se fit ensuite un silence qui paraissait appartenir à la méditation des dangers. Les nouveaux prisonniers furent confiés aux comités de salut public et de sûreté générale.

On avait vu Marat , avec moins de puissance , revenir triomphant du tribunal révolutionnaire ; ce tribunal prononcerait-il jamais la condamnation d'un homme à qui tous ses membres étaient redevables de leur odieuse mission , à qui ils étaient liés par un pacte de sang ? Les comités chasseraient-ils ce même tribunal à qui le même pacte les unissait ? Si leur règne continuait , qu'importait à l'humanité le supplice de Robespierre ?

La providence disposa des événemens ultérieurs de cette journée de manière qu'elle fût le salut des peuples.

Soit par la précipitation , soit par le trouble que des coupables doivent mettre à châtier des crimes dont ils sont complices , les comités avaient pris les plus faibles mesures pour assurer la translation des députés décrétés dans les prisons. Quelques gendarmes , troupe à qui les tyrans avaient

donné leur férocité, étaient la seule escorte des prisonniers. Arrivés à la porte du Luxembourg, le geolier de cette prison déclare que la société des jacobins et la commune de Paris lui ont signifié la défense de recevoir de nouveaux détenus. On le menace, il persiste. Un attroupement se forme; les jacobins accourent; les gardes se laissent forcer; les députés sont enlevés. On les conduit à la commune de Paris: elle est assemblée; elle jure de les défendre. Elle fait prêter le même serment au peuple qui l'entoure; elle se déclare en insurrection. Ses manifestes sont prêts; elle reçoit l'adhésion de plusieurs comités révolutionnaires; dans quelques heures, elle les aura tous. On ne voit là que des hommes d'action, de résolution, éprouvés dans toutes les insurrections comme dans tous les massacres. Fleuriot, Payan, Coffinhal amènent à chaque instant de nouveaux compagnons, tous trop heureux de mourir pour Robespierre. Une nouvelle fâcheuse trouble un moment tant de joie: on vient annoncer à la commune que le général Henriot est arrêté, enfermé dans les comités. Deux députés l'ont trouvé dans la rue Saint-Honoré, haranguant le peuple. Ils ont sommé des gendarmes de l'arrêter. Ceux-ci ont obéi. *Partons*, s'écrie Coffinhal; *que cent braves me suivent*. Il s'en offre trois cents. Quelques temps après, la commune apprend leur retour par des cris de victoire. Ils ont forcé les comités, ils en ont dispersé les membres; ils ont délivré Henriot, et celui-ci, plus intrépide que jamais, est allé braver la convention jusque sous ses murs. De nouvelles acclamations retentissent bientôt dans la place: c'est Henriot qui revient. Il n'est pas seul; il amène le plus puissant renfort. Des canonnières, postés avec leurs pièces auprès de la convention, ont été entraînés par ses exhortations. Eux aussi, ils jurent de venger Robespierre. Les faubourgs, dit-on, s'ébranlent. Les jacobins se sont déclarés en permanence; ils forment un autre point de ralliement. La place de la commune est devenue une place d'armes. Les canonnières font rouler leurs pièces comme au 10 août. L'ivresse est à son comble. Que de sang va couler! que de massacres vont remplir cette nuit! De la convention on passera aux prisons!... Je laisse la commune dans ses exécrables espérances.

La convention restait assemblée; mille rumeurs vagues entretenaient les alarmes, l'inaction, l'incertitude dérobaient les ressources. Collot - d'Herbois vient présider l'assemblée (il s'était déclaré avec force contre Robespierre). Il sort du comité; il est effaré, haletant. Il se couvre en signe de détresse. On attend avec un morne silence ce qu'il va dire. Voici son

discours : « Les comités du gouvernement sont forcés, leurs » membres dispersés ; les rebelles sont en force. La chose pu- » blique est perdue : il ne nous reste plus qu'à mourir sur nos » chaires curules : jurons tous d'y mourir sans lâcheté. » Le serment était beau dans cette occasion ; mais ce ton d'abattement n'annonçait pas que Collot-d'Herbois fût aussi tranquille dans un combat que dans un massacre. Le serment se prête ; il est accompagné de mille cris de *vive la république !*

Cependant Tallien, Fréron, Barras, Legendre, veulent d'autres mesures. *Rendons grâces à la destinée, s'écrie un d'eux ; j'aime mieux Robespierre révolté que Robespierre soumis. Il eût fallu attendre son jugement ; il est porté : mettons Robespierre hors la loi.* L'assemblée met hors la loi Robespierre, ses coaccusés, Henriot et la commune. Barras est nommé commandant de la force armée. *En acceptant, je jure, dit-il, de revenir vainqueur.* On nomme des commissaires chargés d'armer les sections. Parmi eux se trouvaient Bourdon de l'Oise, Rovère, Ferraud.

Ils s'acquittèrent de leur mission avec succès. Le bruit de la générale appelait les citoyens de Paris à la convention ; le tocsin les appelait à la commune ; mais ce n'était plus ce concours d'hommes habitués à se mêler à tous les mouvemens populaires. Paris, dépeuplé, inanimé, semblait plutôt fournir un champ de combat que des combattans. Cependant, à l'approche de la nuit, quand les événemens du jour furent connus, plusieurs proscrits, frappés d'un nouveau rayon d'espoir, sortirent des retraites où depuis un an leurs amis les cachaient. Ils couraient dans les sections, dont la veille ils n'eussent pas touché le seuil sans être sûrs de la mort. Ils y entraînaient avec eux tous ceux qu'ils avaient entendus quelquefois gémir et s'indigner. Leur présence, leurs discours rompirent les mesures des membres des comités révolutionnaires. Ceux-ci étaient tenus captifs ; ils étaient menacés ; ils frémissaient en vain. Lorsque, dans la nuit, les sections virent arriver les commissaires de la convention, elles les accueillirent avec transport. Tout s'ébranlait enfin des différens points de Paris. Barras ne jugea point qu'il dût attendre tous les secours qui lui étaient promis. Il ne voulut point perdre l'avantage d'oser le premier contre des hommes à qui on avait toujours laissé l'attaque. Dès qu'il eut rassemblé quatre ou cinq bataillons sectionnaires : *Mes amis, leur dit-il, la convention veut vous récompenser d'être accourus les premiers ; c'est vous qui lui amenez le tyran.* On applaudit ; on marche. Je dois dire ici que les bataillons qui recevaient un tel prix de leur diligence étaient en général composés d'ouvriers, d'hommes

pauvres, qui voyaient dans Robespierre la cause des massacres, dont ils éprouvaient chaque jour une plus vive horreur.

Que faisaient cependant Robespierre et la commune ? L'objet d'un tel mouvement ne savait pas en être le chef. Il n'y avait plus à attendre de lui un conseil, une mesure, un signal. Il ne dissimulait pas ses inquiétudes lorsqu'on parlait de marcher sur la convention ; il se serait cru abandonné dans son asile. Il regardait et ne voyait pas cette longue forêt de piques qui lui avait toujours paru l'appareil nécessaire d'une insurrection. Il régnait beaucoup d'anarchie parmi les chefs. Henriot s'était mis dans un tel état d'ivresse, que son audace même devenait inutile et dangereuse. Payan, le procureur de la commune, venait d'employer, avec le plus mauvais succès, un stratagème révolutionnaire. Il avait lu, avec le ton du mépris, le décret qui mettait la commune hors la loi. Il supposa pour enflammer le peuple, un article qui mettait également hors la loi les citoyens des tribunes. Elles se vidèrent en un instant.

Barras arrive avec ses bataillons. Il les avait distribués de manière à cerner toutes les issues de la place. La nuit cachait leur petit nombre. La victoire ne fut pas même disputée. De tant d'assassins, nul ne chercha l'honneur de périr dans un combat. Le lâche Robespierre n'avait pas même paru au milieu de ses bandes révolutionnaires.

Elles posèrent les armes dès qu'elles en furent sommées. Des cris unanimes de *vive la république ! vive la convention !* annoncèrent à la commune sa défaite. Elle fut forcée. Robespierre se tira un coup de pistolet, qui lui brisa la mâchoire sans lui ôter la vie. Saint-Just avait prié Lebas de lui donner la mort : *Lâche, imite-moi*, répondit celui-ci, en ajustant un pistolet sur son front, et il se tua. Couthon, caché sous une table, agitait, sans force et sans volonté, un couteau qu'il n'osait approcher de son cœur. Robespierre jeune, moins coupable, fut aussi malheureux que son frère. Il s'était précipité d'une croisée : sa chute, en le meurtrissant, lui avait laissé la vie. Coffinhal, dans un accès de fureur contre Henriot, qui leur avait fait à tous de vaines promesses, le saisit et le jeta par une fenêtre. Celui-ci fut trouvé dans l'état le plus affreux, vivant encore. Tous les membres de la commune furent arrêtés.

Les prisonniers furent transportés dans les comités. On ne s'occupait que de Robespierre, que de prolonger et d'aggraver son martyre. Il recevait mille malédictions, qu'il pouvait encore entendre. Un ouvrier s'approcha de lui, le con-

templa quelque temps en silence , et s'écria : *Oui , il y a un Dieu !*

Le tribunal révolutionnaire fut condamné à prononcer leur supplice , qui eut lieu le 10 thermidor , à quatre heures du soir. Ils furent traînés couverts de sang et de fange sous les regards d'un peuple ivre de joie. Jamais coupable n'eut une plus terrible agonie que Robespierre : mais le ciel et les hommes étaient-ils vengés ?

La veille , pendant le jour même du salut , quatre - vingts prisonniers avaient subi la mort. Les barbares comités s'étaient bien gardés de faire prononcer un sursis. Le peuple fit des efforts pour arrêter les voitures et sauver les condamnés. Henriot arriva avec une nombreuse escorte et fit continuer la marche fatale.

Le 11 et le 12 thermidor , quatre-vingt-trois complices de Robespierre , presque tous membres de la commune , furent exécutés. Le tribunal révolutionnaire eut à condamner son président , Dumas ; son vice-président , Coffinhal.

LIVRE CINQUIÈME.

RIEN ne contribua plus à déterminer les suites heureuses du 9 thermidor que la manière dont cet événement fut compris, fut senti par les Français. Sur toutes les routes, qui la veille n'étaient traversées que par des fugitifs tremblans ou par des satellites qui en faisaient leur proie, on s'arrêtait, on s'embrassait; le premier inconnu devenait un ami dans le sein duquel on voulait répandre toute son ivresse. Jamais peut-être un même moment ne vit plus d'êtres prosternés à-la-fois vers le ciel et adorant son auteur. Dans toutes nos armées, mille cris de joie s'élançèrent. Les soldats et les chefs ne connurent qu'alors l'orgueil des victoires que déjà ils avaient remportées. Ils n'avaient plus à en faire hommage à un monstre sanguinaire. Mais alors aussi ils connurent dans toute leur étendue les maux qu'avait soufferts leur patrie, et qu'on leur avait toujours cachés ou déguisés. Plusieurs disaient : Je n'aurai plus à craindre pour les jours de mes parens. Plusieurs se trompaient, leurs parens avaient été égorgés. Le général Moreau remportait une victoire éclatante dans la Flandre maritime le jour même où son père montait à l'échafaud. Dans plusieurs prisons de Paris, les détenus entendirent, pendant la soirée du 9 thermidor, leurs geoliers prononcer quelques mots sinistres, comme pour les préparer à un massacre général. Le lendemain matin, ils les virent agités, effarés. Nous sommes sauvés, s'écrièrent-ils, nos bourreaux tremblent. Bientôt l'espoir pénétra dans les prisons par autant de portes que la terreur y était entrée jusque-là. Mais l'espoir ne tarda à se ralentir; les malheureux avaient perdu les forces de leur résignation; ils étaient dévorés par le doute et l'impatience.

La convention, en recevant tout-à-coup une liberté qu'elle avait si honteusement perdue, ne parut d'abord qu'étonnée et peu digne de sa conquête. La première ivresse du succès ne l'empêcha pas d'adopter une proclamation proposée par Barrère, au nom des comités, dans laquelle, d'une voix seulement un peu plus affaiblie, ils annonçaient que leur règne et celui de la terreur continueraient encore. Tant de conventionnels avaient pris une part active à la tyrannie, tant d'autres avaient donné des acquiescemens multipliés à ces actes les plus affreux, que la première pensée du plus grand nombre fut de la conserver en la mo-

dérant. Ainsi les calculs faits sur la prochaine dépopulation de la France auraient été réduits, mais toujours suivis. La convention avait perdu presque tous ceux qui, dans les premiers débats, s'étaient annoncés comme les chefs de l'un et de l'autre parti. La mort n'avait pu frapper une foule de lâches qui s'étaient rendus comme invisibles; leur courage était nul, leur volonté inerte, leur sentiment moral était faible, froid ou faux. Ils avaient la puissance du nombre; chaque parti pouvait exercer sur eux, en sens contraire, la puissance des menaces.

Une assemblée qui absorbait tous les genres de pouvoir, qui avait entre ses mains la propriété, la liberté, la vie de tant de millions d'hommes; qui commandait à quatorze armées victorieuses; qui ébranlait plusieurs rois sur leur trône, et qui les humiliait tous; une telle assemblée faisait de ses orateurs des souverains. Les prétentions aux premiers emplois n'étaient limitées pour personne. Une éloquence révolutionnaire, une administration révolutionnaire ne demandaient aucune étude. La langue de la convention était faite, et je ne crois pas que jamais peuplade à demi-barbare en ait parlé une plus pauvre, plus monotone, plus vide de sens. On fut étonné, sur-tout après le 9 thermidor, de tout ce que la montagne renfermait d'orateurs, de tout ce que les clubs avaient formé d'hommes d'état.

Tandis que ces prétentions s'élevaient presque toutes avec des chances égales de succès, les amis de Danton soutinrent les leurs par une conduite dont on doit toujours se souvenir avec reconnaissance. Ils se dirent: Le 9 thermidor nous appartient; c'est à l'humanité qu'il faut en faire hommage. Ils se dirigèrent vers le pouvoir; mais ils voulurent que le pouvoir cessât d'être l'oppression et la mort. Ils rompirent avec plusieurs de leurs anciens compagnons, avec leurs premières maximes. Des souvenirs récents de leurs propres actions, horribles pour quelques-uns, pénibles pour tous, ne les rejetèrent point dans les routes funestes dont ils étaient sortis. Ils ne conservèrent de leur premier caractère que la dextérité et l'audace; ils cessèrent de s'appeler *les vieux Cordeliers*, pour prendre le nom plus beau de *thermidoriens*. Je les désignerai dorénavant par ce nom.

Ils n'étaient que trente ou quarante. Où se former des alliés dans la convention? Soixante girondins qui y siégeaient encore en étaient bien la partie la plus recommandable; mais le 31 mai avait dû leur laisser de l'inimitié, ou au moins de la défiance: ceux-ci d'ailleurs avaient à demander pour leurs amis proscrits ou fugitifs plus que les thermidoriens ne voulaient ou n'osaient d'abord accorder. Ils se rapprochèrent, sans s'unir, avec des opinions

différentes sur le passé, avec des vœux peut-être différens pour l'avenir : ils avaient alors des intérêts et des ennemis communs.

Autour de Billaud-Varennés, de Collot-d'Herbois, de Barrère, de Cambon, d'Amar, de Vadier, se rangeaient tous ceux qui avaient la conscience, non le remords de leurs crimes, et quelques hommes d'un instinct moins sanguinaire, mais d'un fanatisme sombre. Ils étaient soutenus plus faiblement par des députés qui croyaient leur être redevables de leur existence.

Voilà quels étaient les élémens de la convention dans la situation nouvelle où un effort tardif de courage l'avait enfin amenée.

Les deux partis s'observèrent pendant quelque temps. Les dominateurs du comité ne furent pas renversés, mais éconduits du pouvoir dictatorial. D'abord on leur donna pour collègues, au comité de salut public, six de leurs rivaux. On les soumit à un renouvellement par le sort; et le sort les chassa. Il en fut de même pour le comité de sûreté générale. Les instrumens de la tyrannie ne furent pas déplacés, mais abattus. On cassa sans indignation, sans colère, sans menace, le tribunal révolutionnaire, on en remplaça les membres. Billaud avait encore proposé de conserver les fonctions d'accusateur public à Fouquier-Thinville, à ce monstre qui ne fut surpassé en férocité que par Billaud lui-même. L'horreur d'un tel choix révolta l'assemblée. Les jurés du nouveau tribunal prononcèrent à-peu-près autant d'absolutions que de jugemens. Ils commirent cependant un assassinat qui leur fut ordonné. Un citoyen très-obscur fut condamné à mort pour le crime imaginaire de fédéralisme : c'était une atroce combinaison pour tenir dans l'oppression et le silence le parti de la Gironde. Pendant les quinze premiers jours qui suivirent le 9 thermidor, les prisons de Paris furent ouvertes à un grand nombre de détenus. Il y en eut qui reçurent leur liberté le jour même où ils devaient subir la mort. Ainsi, à ces portes fatales, sans cesse barricadées par ces chars qu'on appelait *des bières roulantes*, se tenaient maintenant des familles heureuses, qui attendaient et qui recevaient dans leurs bras ceux qu'elles avaient crus à jamais perdus pour elles. La multitude venait jouir de ces doux spectacles. Mais, un peu plus loin, la troupe des délateurs frémissait, se communiquait de pressantes alarmes, allait les reporter à ses chefs, tenait conseil avec eux. La convention était obsédée de leurs cris, et le silence farouche de plusieurs députés exprimait tout autant de terreur et de rage. Un d'eux éclata

à la tribune, et montra à ses collègues un avenir de vengeance. Il fit une proposition qui fut sur le point d'être décrétée : c'était qu'on imprimerait les listes des détenus mis en liberté, avec les motifs qui l'avaient fait prononcer. Tallien eut un trait de présence d'esprit qui sauva la convention du nouvel opprobre dont elle allait se souiller : *Je demande, dit-il, qu'on fasse imprimer la liste de tous ceux qui ont fait arrêter les détenus.* Une telle proposition fut traitée de séditeuse et d'incendiaire. Je consens, reprit Tallien, que vous la nommiez ainsi; mais quel nom faut-il donner à la vôtre? Eloignez-les toutes les deux. Son avis prévalut; mais l'alarme restait au fond des cœurs. Les prisons se refermèrent. Ceux qui en étaient sortis crurent n'avoir obtenu que quelques jours de bonheur qu'ils expieraient cruellement.

Pour un parti qui essaie ses forces et qui craint encore de les connaître, il n'est pas de plus grand fléau qu'un indiscret. Lecointre de Versailles lut à la tribune une longue dénonciation contre Billaud-Vareannes, Collot-d'Herbois et Barrère membres du comité de salut public, et contre Vadier, Amar, Vouland et David, membres du comité de sûreté générale. Il ne s'était point concerté avec les thermidoriens, et ceux-ci ne jugèrent pas à propos de soutenir une attaque dont le succès n'était point préparé. Lecointre fut repoussé avec ignominie. Un décret le déclara frappé de vertige. Il en rejaillit beaucoup de confusion sur les ennemis les plus déclarés des anciens comités. Billaud, Collot-d'Herbois, Barrère, se flattèrent de reprendre bientôt leur empire sur une assemblée qui regardait comme une preuve de démence un doute élevé sur leurs vertus et leurs services.

L'influence du 9 thermidor était déjà affaiblie. Un accident affreux parut favoriser les combinaisons d'hommes toujours habiles à faire succéder des massacres à des désastres. Le feu prit à une poudrière établie à Grenelle, près de Paris. L'explosion fut telle, que toutes les maisons de la ville furent ébranlées. Une multitude d'ouvriers périrent, ou furent tués par les éclats et les décombres. La consternation et l'horreur se répandirent parmi tous les citoyens; mais sur-tout un morne effroi parmi les détenus, qui crurent voir réaliser le projet de Collot-d'Herbois, de faire sauter les prisons par l'éclat d'une mine. On courait éperdu; des jacobins criaient : *Aux armes ! à la vengeance ! frappons les royalistes avant qu'ils nous aient tous égorgés.* Mais le peuple concevait plutôt des soupçons sur les accusateurs eux-mêmes. Il s'informait des causes et des effets

de cet accident, courait aux secours des blessés, et se voyait secondé dans les soins qu'il leur rendait par les hommes mêmes qu'on lui disait d'égorger.

Il paraît que ce malheureux événement ne fut produit que par l'imprudence d'un ouvrier. Collot-d'Herbois affirma hautement que c'était le crime des thermidoriens et des royalistes. La convention repoussa la calomnie qui regardait ses membres, mais non la défiance à l'égard des royalistes. Les chaînes des détenus se resserraient encore.

Pendant cette époque d'une défaveur assez marquée, les thermidoriens ne tentèrent pas de ranimer leur crédit en modifiant ce qu'ils demandaient au nom de l'humanité. S'ils ne reprirent pas leurs anciennes maximes, au moins on peut croire qu'ils se ressouvirent à propos des expédiens qu'ils avaient connus à une époque moins heureuse de leur carrière. Un soir, dans une rue écartée, l'habit de Tallien fut percé d'une balle. L'auteur de cet attentat est toujours resté inconnu; les circonstances en ont toujours été trouvées plus obscures, plus on a voulu les approfondir. Merlin de Thionville arriva tout effaré à la tribune, peignit avec véhémence les dangers qui menaçaient les jours des auteurs du 9 thermidor et la vengeance des amis de Robespierre, unie maintenant avec celle de tous les complices qu'il eut dans les comités. L'assemblée s'émut, et, ce jour-là, promit quelque chose en faveur des malheureux dont les thermidoriens s'étaient déclarés les défenseurs.

Ils ne se reposaient point sur la mobile faveur qu'ils commençaient à recouvrer. Ils songèrent à créer au-dehors un parti qui fût assez puissant pour entraîner la convention au-delà de ses vœux. Ils invoquèrent la liberté de la presse au milieu de tout cet appareil de lois révolutionnaires qui déclaraient la guerre à la pensée, et punissaient de mort les plus légères indiscretions. La convention ne promit rien et souffrit tout. Les écrivains eurent une audace graduelle. Ils exhalaient moins d'indignation qu'ils n'en paraissaient retenir. D'abord tous les crimes de la tyrannie furent représentés comme ceux de Robespierre; mais, par degrés, on les restitua à leurs différens auteurs. On se dirigeait moins vers la vengeance que vers la pitié. Les écrivains se rendirent les organes d'un sentiment qui était alors dans tous les cœurs. Quelle que fût la main qui vînt au secours des malheureux, on jurait de ne se souvenir que du bienfait. Ainsi le repentir était sollicité par le charme des bonnes actions. Tant de beaux dévouemens qui venaient d'avoir lieu, et dont les victimes héroïques excitaient un deuil tout récent, étaient offerts tou

les jours à la mémoire des familles. Le peuple apprenait à plaindre davantage ceux qu'il n'avait pas encore assez plaints; et quand le peuple fut vivement ému, la majorité de la convention le fut aussi.

Laissait-elle entrevoir quelque secourable intention, on l'en remerciait déjà comme d'un bienfait obtenu. On lui parlait toujours au nom de son indépendance; mais chaque jour on reprenait sur ce corps despotique un peu de la liberté qu'il avait ravie. On observa moins de circonspection quand les jacobins, rassemblant leurs forces, firent craindre le retour de leur sanglante domination. Alors Billaud, Collot, et quelques autres, furent en butte à de foudroyantes accusations. Bientôt l'excès naquit. Mais si à aucune époque de la révolution il fut fait un usage utile et judicieux de la liberté de la presse, ce fut dans les six mois qui suivirent le 9 thermidor.

Les femmes qui, pendant la tyrannie, avaient affronté les bourreaux les plus implacables, venaient maintenant entourer de leurs sollicitations des hommes plus portés à se laisser désarmer. Celle qui sans doute s'était offerte à la pensée de l'auteur le plus remarquable du 9 thermidor, contribua, par la plus heureuse et la plus active influence, aux bienfaits successifs de cette journée. D'autres dames, qui eurent le bonheur d'éviter trop de célébrité, surent aussi commander en intercédant.

Parmi les thermidoriens, il y en eut un sur-tout dont le zèle et le courage furent sans bornes en faveur des malheureux détenus. C'était Legendre, lui qui avait souvent exprimé, dans un langage grossier et barbare, des sentimens cruels qui n'étaient point dans son cœur. L'ignorance, la vanité, l'exaltation avaient produit ses excès. La fureur n'avait fait de lui que le discoureur le plus grossier. L'humanité, quand il s'y abandonna, lui inspira quelquefois des traits pathétiques, et sur-tout le genre d'éloquence qui devait le plus émouvoir la convention et ses tribunes. Son entrée au comité de sûreté générale fut une époque de délivrance pour les prisonniers. Il les visitait sans cesse, il les écoutait, il versait des larmes, il les rendait à leurs familles; s'il en avait repoussé quelques-uns, il sortait triste: il revenait bientôt vers ceux-là, grondant et pleurant à-la-fois; il avait l'air de les chasser de la prison. Lui, Bourdon de l'Oise, Rovère, Fréron, Merlin de Thionville, André Dumont, et quelques autres, rendirent les prisons de Paris vides. Ils se ressouvenaient alors du mot infâme employé par les anciens comités, *il faut déblayer les prisons*. Ils lui donnèrent un autre sens.

Ce bienfait ne fut pas d'abord commun aux départemens. L'oppression ne s'y était que faiblement ralenti. A la vérité,

le sang n'y coulait plus ; mais ceux qui en avait inondé leur cité régnaient encore.

Dès que les thermidoriens se virent plus assurés de la majorité dans la convention, ils firent nommer des commissaires qui allèrent dans chaque département réparer les fureurs de leurs prédécesseurs, et quelques-uns les leurs mêmes. Leur pouvoir était peu limité. Il y en eut qui furent imprudens ; en retirant des armes à la scélératesse, ils en laissèrent à la vengeance. Une nouvelle anarchie menaça de corrompre les fruits heureux du 9 thermidor. Nous aurons bientôt à rapporter ces malheurs.

Cependant Paris offrait chaque jour le tableau de nouvelles dissensions civiles. A voir la confusion et la licence qui y régnaient, on n'aurait jamais cru que cette ville fût le siège de la puissance la plus absolue qui fût en Europe. La convention n'avait point de garde, point de force armée autour d'elle. Tous ceux qui lui offraient un service volontaire pour la défendre aspiraient en effet à la dominer. La lutte était maintenant engagée entre la troupe des jacobins et les enfans de ceux qu'ils avaient fait arrêter ou périr. Les thermidoriens avaient commis une grande faute. Dans la nuit même du 9 thermidor, lorsque la victoire se déclarait déjà pour la convention, Legendre avait pénétré seul dans la salle des Jacobins, où étaient encore assemblés tous ceux qui, la veille, avaient préparé tant de proscriptions, et qui comptaient les exercer dans cette nuit même. Peu s'en fallut que Legendre n'expiât d'abord sa témérité. Il déconcerta leur fureur à force de mépris. Il leur dit qu'il n'y avait plus de salut pour eux que dans la fuite la plus prompte. Leur docilité devint extrême dès que le danger leur parut imminent. Ils sortirent tous, et Legendre apporta à la convention, comme un nouveau trophée de cette grande journée, les clefs de la salle des Jacobins. Cependant, huit jours après, ses amis et lui-même prirent le parti imprudent et honteux de rendre l'existence aux jacobins, sur lesquels ils espéraient dominer, comme l'avait longtemps fait Danton, leur maître. Sur une multitude d'hommes aguerris au crime, ils en éliminèrent quelques-uns ; ils appelèrent la nouvelle société les jacobins régénérés. Ils reconnurent la fausseté de leur combinaison dès qu'ils parlèrent de pitié, d'humanité dans cette même salle où jamais de tels mots n'avaient été proférés impunément. Ils se virent repoussés, chassés ; et cette prompte ingratitude dut leur causer moins de confusion que le service même qu'ils avaient rendu à de tels hommes. Billaud-Varennès, Collot-d'Herbois, tous ceux qui avaient partagé leur puissance, consolèrent les jacobins de la perte de Robespierre. Ils se montrèrent à eux, non

comme ses vengeurs, mais comme ses héritiers. Sous leurs pas, tous les députés de leur parti rentrèrent aux jacobins. Bientôt il n'y eut plus d'homme détesté pour ses crimes à qui cet asile ne fût rouvert. Toutes ces femmes furies qui, sous la tyrannie, repaissaient et leurs yeux et leur ame de supplices, accouraient aux jacobins. On n'y entendait que des gémissemens sur la ruine des échafauds. La première consternation s'éloignait par degrés. Un horrible espoir renaissait. Billaud-Varenes l'écouta trop tôt. Il osa tout promettre à cette troupe affamée de massacres : *Bientôt, s'écria-t-il après une sanguinaire déclamation, bientôt nous ferons connaître à nos lâches ennemis que le lion s'est réveillé.*

Les thermidoriens étaient remplis d'alarmes. L'empire de la convention allait leur échapper. Les jacobins passaient bien promptement d'une menace impunie à une menace effectuée. Il était temps de présenter à une assemblée toujours entraînée par la peur une force active toute prête à soutenir le combat contre les jacobins, et qui osât même les attaquer. Les thermidoriens s'étaient concertés; Fréron se rendit leur organe. Il paraissait alors, sous son nom, un journal dont le titre, *l'Orateur du peuple*, rappelait le souvenir d'un émule et d'un sectateur de Marat. Le ton en était bien changé. L'Orateur du Peuple fit un appel éloquent et pathétique aux jeunes gens. « Aux armes! jeunes orphelins, disait-il. La tyrannie » vous a enlevé un père; une mère peut-être vous reste à » défendre : aux armes! vous à qui le 9 thermidor a rendu les » auteurs de vos jours. Non, vous n'êtes pas dignes de leurs » embrassemens, si vous souffrez, dans une lâche inaction, » qu'on vienne les en arracher. N'entendez-vous pas que le » crime vous en menace? Des hommes de sang redemandent » la proie que nous leur avons ravie. Accourez autour de la » convention, qui veille sur les orphelins et les pères, mais » que des brigands et des assassins veulent encore opprimer. » Montrez vous respectueux pour elle, terribles envers ses » ennemis. »

Une telle provocation peut être mise au nombre des actes les plus irréguliers qu'un gouvernement ait pu tolérer. La convention souffrit celle-ci, aussi-bien que celle des jacobins eux-mêmes. Née dans le sein de l'anarchie, elle n'était ni étonnée ni indignée de tout ce qui la rappelait.

Le soir même du jour où cet appel avait retenti dans Paris, les jeunes gens y obéirent avec ardeur. Les nouveaux comités leur donnèrent des chefs, et pour les guider et pour les retenir. Au bout de quelques jours, ils formèrent une légion assez nombreuse; leurs points de ralliement furent désignés. Tout bouillans de fureur, ils surent se prescrire des bornes.

Leurs entreprises ne parurent que des jeux; les combats qu'ils eurent à soutenir ne furent que des luttes peu glorieuses. Mais la convention fut entraînée, et les jacobins furent vaincus.

Ceux-ci envoyaient le soir leurs émissaires dans différentes places publiques, mais sur-tout autour de la convention. Là ils formaient ces groupes où s'étaient long-temps préparées toutes les tempêtes révolutionnaires. Ils parlaient aux ouvriers avec une perfide compassion de leurs maux; car déjà le peuple souffrait. Une disette de grains affligeait la France. La convention, par d'innombrables et imprudens sacrifices, nourrissait Paris, mais ne pouvait plus long-temps préserver cette ville du fléau qui s'approchait. Le moment était dangereux: les jeunes gens, partagés en différentes colonnes, fondaient sur les groupes, les dispersaient avec un peu de violence. Souvent ils s'annonçaient par un chant qui fut appelé *le Réveil du Peuple*. C'était l'accent de l'indignation et de la vengeance, terrible dans la bouche de jeunes gens qui avaient des armes, et qui rencontraient les assassins de leurs pères; et toujours, à Paris, cette indignation, cette vengeance se continrent. Aucun meurtre ne souilla leurs mains, aucun glaive ne devança celui de la loi.

Dans tous les lieux publics on voyait encore le buste de Marat; partout il fut brisé. Celui de Lepelletier, qui l'accompagnait, subit le même sort. Bientôt on ne vit plus nulle part les images de Challier et de quelques autres assassins frappés dans le cours de leurs massacres. La pudeur de la convention fut éveillée par ce soulèvement général. Un décret chassa Marat du Panthéon. Son cadavre fut jeté dans un égout.

Les jeunes gens firent faire un heureux changement à une inscription placée sur tous les monumens publics, et que nous avons rapportée: *Liberté, égalité, fraternité, ou la mort*. Ce mot *la mort* fut remplacé par le mot *humanité*.

Cette jeune troupe fit encore d'autres entreprises qui contribuèrent beaucoup à adoucir l'âpreté et la férocité des mœurs révolutionnaires. L'excès qu'elle venait de commettre préparait souvent, pour le lendemain, un décret bienfaisant de la convention.

On s'était préparé à une entreprise plus sérieuse; c'était une attaque contre les jacobins. On voulut les assiéger dans le lieu de leurs séances. On ne peut concevoir qu'après tant de sang versé entre deux partis qui ne semblaient pouvoir exister que par l'extermination l'un de l'autre, il ait pu y avoir des chocs aussi peu meurtriers, aussi puérils même que ceux qu'entraîna ce siège des jacobins. Mais ceux-ci réprimaient leur férocité par la crainte; les jeunes gens faisaient céder

leur vengeance à la politique. Ils avaient déjà troublé trois ou quatre fois les jacobins dans leur assemblée, sans avoir pu les disperser tout-à-fait. Un excès d'un genre abject avait été commis; un châtement ignominieux avait été infligé à des femmes barbares. Un soir cependant le combat s'était engagé de manière à faire craindre des suites assez sérieuses. Les deux partis s'étaient fait des prisonniers. Quelques membres du comité de sûreté générale, qui avaient dirigé ce mouvement, se présentèrent pour le terminer. Les jacobins furent chassés avec opprobre. Le lendemain, ils vinrent à l'assemblée se plaindre des outrages qu'ils avaient soufferts. La convention était habituée à recevoir mal les vaincus. Rewbell et Bourdon de l'Oise demandèrent que leur club fût fermé. Il le fut.

Pouvait-on espérer que les thermidoriens se chargeraient de poursuivre la vengeance des crimes commis par leurs collègues? Avides d'une reconnaissance que leurs derniers efforts méritaient bien, quelque parti qu'ils prissent, ils allaient l'affaiblir... Tout dissimuler sur les coupables, c'était avouer de la complicité avec eux; tout dire sur eux, c'était rappeler sur soi des souvenirs cruels. Leur plan fut arrêté de bonne heure. La tyrannie avait eu son siège dans les comités; c'est là seulement qu'ils voulurent chercher la première cause des crimes. Mais, pour arriver jusqu'à ces dominateurs, il fallait frapper quelques-uns de leurs agens les plus féroces, tels que Carrier, Lebon, Maignet; tels aussi que Fouquier-Thinville, et les jurés du tribunal révolutionnaire, du 22 prairial. Des dénonciations furent reçues, des procédures commencèrent. L'indignation publique fut chaque jour excitée, et rarement satisfaite. Ce ne fut point une amnistie, ce ne fut point une réparation. La justice se montra faible, désarmée, partielle. Les coups de mort tombèrent comme au hasard sur quelques coupables. De grands malheurs, des fureurs nouvelles, durent peut-être leur cause à cette politique embarrassée. La convention commit, à cet égard, de grandes fautes, parce qu'elle n'eut jamais de vœux prononcés. De toutes ses fautes, ce sont celles-là peut-être qu'il faut le moins rechercher, parce qu'elles tenaient à sa position, à la violence des maux soufferts, à l'impossibilité de tout expier. Qu'un homme à qui elle eût remis la dictature eût dit: J'égaliserai le nombre des supplices au nombre des coupables; cet homme n'eût été qu'un barbare en démence.

Le premier député qui fut appelé en jugement fut Carrier; et certes, la vengeance du genre humain ne pouvait mieux commencer que par lui. Peu de jours après le 9 thermidor, le nouveau tribunal révolutionnaire eut à juger quatre-vingt-

seize Nantais, que Carrier avait fait transférer à Paris comme fédéralistes. D'accusés, ils devinrent bientôt accusateurs. Ils révélèrent une partie des horreurs commises dans leur patrie. Ils furent absous. L'impression qu'ils avaient produite était telle, que les membres du comité révolutionnaire de Nantes furent bientôt mis en jugement.

L'instruction de ce procès dura deux mois et demi. Une foule immense se portait tous les jours au tribunal. Jamais les hommes n'avaient été épouvantés par un récit de telles horreurs. Le comité révolutionnaire de Nantes, dirigé par Carrier, avait fait arracher de tous les lieux abandonnés par les combattans de la Vendée, les vieillards, les femmes, les enfans; il les destinait tous à la mort; il épuisait toutes les inventions de la férocité pour leur supplice. Dès que le bourreau eut déclaré ne pouvoir suffire aux exécutions qui étaient annoncées, Carrier et ses agens firent fusiller des milliers de malheureux contre lesquels il n'avait été porté aucun jugement. Nantes et Lyon étaient souillés dans le même temps par les mêmes massacres. Des assassins avaient été rassemblés sous l'affreux nom de *compagnie de Marat*; c'étaient eux qui déchiraient les victimes. Bientôt ces monstres éprouvèrent la satiété de ce genre de barbarie. Ils créèrent un nouveau mode de destruction. La *compagnie de Marat* conduisait aux bords de la Loire tous ces malheureux, qu'on appelait rebelles, les précipitait nus dans le fleuve, attendait sur les bords ceux qui se sauvaient à la nage, les taillait en pièces. Carrier souvent faisait attacher ensemble un homme et une femme dépouillés de tout vêtement, et ce malheureux couple était précipité dans la Loire: c'est ce que Carrier appelait un mariage républicain. Il fit construire des bateaux à soupape, dans lesquels on entassait les prisonniers, en leur disant qu'on les transférerait ailleurs, ou même qu'on allait leur rendre la liberté, et les bateaux étaient submergés. Ce fut d'abord dans la nuit qu'il commit ce crime; il voulut ensuite en jouir en plein jour. Les témoins qui furent appelés dans ce procès déposèrent que six cents enfans avaient été noyés. Il y avait une telle publicité dans ces faits, qu'il devenait impossible aux accusés (les membres du comité révolutionnaire de Nantes), de les nier; tous disaient: Nous avons obéi aux ordres de Carrier. Le public, les jurés, les juges demandaient à grands cris Carrier; mais la convention venait de rendre un décret qui instituait de lentes et rigoureuses formalités pour mettre un de ses membres en jugement. Il fallut en parcourir le cercle pour que l'humanité obtînt la vengeance que jamais elle eût eu le plus de droit d'invoquer. Enfin Carrier fut réuni à ses complices. Il fut condamné,

avec deux d'entre eux ; d'autres , contre lesquels tous les faits étaient également prouvés , furent acquittés.

La convention fut revoltée de cette indulgence pour des crimes prouvés. Les accusés qu'on venait d'absoudre furent arrêtés de nouveau. Le tribunal révolutionnaire fut encore une fois renouvelé.

Le supplice de Joseph Lebon fut encore plus tardif : on avait demandé , on n'obtint pas celui de Maignet. Il n'y eut d'autres poursuites faites contre les comités révolutionnaires de Paris qu'un jugement qui condamna à une exposition sur la place publique les membres du comité du Bonnet Rouge , convaincus d'escroquerie. Plusieurs des membres du tribunal révolutionnaire créé par le décret du 22 prairial furent accusés et mis en jugement. On mit à instruire leur procédure l'intervalle de temps qui leur suffisait pour égorger mille individus. La salle d'audience offrait un tableau lamentable ; chaque fois qu'un de leurs crimes était rappelé , des sanglots s'élevaient. À peine était-il un des nombreux spectateurs qui n'eût à leur dire : *Tu m'as ravi le parent , l'ami qui faisait le bonheur de mes jours*. Parmi les témoins accusateurs , il s'en trouvait plusieurs que Fouquier Thinville et ses compagnons avaient placés sur les listes funéraires ; leur apparition semblait faire sur eux l'effet d'ombres vengeresses. Fouquier-Thinville était confronté avec les infâmes délateurs qu'il employait à fabriquer les conspirations des prisons. Cet homme , qui portait sur ses traits la férocité de son ame , tournait souvent des regards furieux sur toute l'assemblée , et sur les juges eux-mêmes. La seule torture qu'il parut éprouver , c'était d'être plus que jamais dévoré de la soif du sang , et de ne pouvoir plus le répandre. Son plan de défense consistait à se couvrir toujours des ordres des comités et des décrets de la convention. Il se plaignait , avec des cris de rage , de ce qu'on violait à son égard les droits des accusés : quelquefois il passait subitement des rugissemens de la fureur à une froide ironie : il feignit de dormir pendant que l'accusateur public récapitula ses crimes. Il fut condamné , avec quinze de ses complices , presque tous membres du tribunal révolutionnaire. Ici finirent les vengeances de la loi.

Les thermidoriens eurent part à un acte de justice qui était une noble attestation de leur repentir. Il ne restait presque plus , dans les prisons de Paris , d'autres détenus que les soixante-treize députés qui avaient signé une protestation contre les journées du 31 mai et du 2 juin. La convention affectait encore d'honorer cette époque de sa servitude ; les impressions de la peur étaient durables sur une

telle majorité. Sieyes s'expliqua le premier sur le 31 mai. Il sut arracher à la convention l'aveu de la violence qu'elle avait soufferte. Ce fut lui qui fit déclarer deux vérités constatées par l'histoire : *Il y a eu oppression sur la convention nationale au 31 mai ; et depuis , il y a eu oppression sur le peuple , au nom de la convention nationale , jusqu'au 9 thermidor.* D'abord les soixante-treize députés rentrèrent dans l'assemblée. Les amis des girondins eurent un combat plus long à soutenir pour obtenir le rappel des députés qui, mis hors la loi, avaient eu le bonheur presque miraculeux d'échapper à une telle proscription. D'abord on se borna à les mettre à l'abri de toute poursuite. Ils refusèrent ce qui leur était présenté comme un pardon ; ils demandèrent d'être jugés ou d'être rendus à leurs fonctions : ce fut encore moins la haine qui lutta contre eux que la jalousie de quelques hommes qui craignaient en eux des concurrens pour le pouvoir. Ces passions cédèrent enfin, ou à la pudeur, ou à la nécessité. La convention rappela ceux qui avaient glorieusement, et avec un tel péril, combattu pour sa liberté : Lanjuinais, Fermond, Henri Lavière, Isnard, Mollevaut, Louvet, et plusieurs autres, reparurent à la tribune après un exil de plus de vingt mois.

Quand la convention eut ainsi réparé quelques-unes de ses pertes, elle offrit une majorité plus constante dans ses vœux.

Le comité de salut public, à qui toute l'autorité exécutive était restée, se renouvelait partiellement chaque mois. De si brusques variations, suggérées par la défiance, devaient faire craindre beaucoup d'incertitude, de faiblesse et de contradiction dans le gouvernement. Il arriva cependant qu'il y eut dans le comité de salut public une tradition de maximes, une suite dans les opérations qui se fit remarquer en deux points : la gloire et la puissance extérieure de la république française, et le salut de la convention. Cette assemblée n'entendait plus parler que de victoires. Le 9 thermidor, en portant la joie dans le cœur des soldats français, avait donné à leur valeur un essor irrésistible. Le comité de salut public offrit à la convention un plus bel hommage encore que ces triomphes ; deux traités de paix avec deux grandes puissances, la Prusse et l'Espagne. Un autre bienfait semblait encore surpasser ceux-là ; c'était la pacification de la Vendée.

Quiconque a suivi la convention depuis le 9 thermidor, a vu que rien ne déterminait plus cette assemblée à des actes d'humanité que la nouvelle des succès de nos armées. Les jacobins maudissaient, sans pouvoir les comprendre,

des victoires qui n'étaient pas accompagnées au-dedans de mille assassinats. Qu'on eût appris une grande défaite, Billaud et Collot eussent dit : Nous seuls nous savons réparer les défaites ; et la convention leur remettait encore toutes les haches de la dictature.

Carnot, qui était resté au comité de salut public avec des collègues plus dignes de lui, continua de diriger cette immortelle campagne de 1794, dont tout à l'heure nous allons rendre un compte trop imparfait et trop rapide.

Cependant les moyens révolutionnaires étaient épuisés ou condamnés ; les assignats avaient été soutenus par la stupide loi du *maximum*, et cette loi par les échafauds. Plus les assignats s'avalissaient, plus on les prodiguait ; il en tombait de nouveaux milliards sur une nation qui en était accablée. Chacun se poursuivait avec cette fatale monnaie ; les relations commerciales offraient un désordre menaçant pour les mœurs et la probité. Il y avait une guerre civile entre les créanciers et les débiteurs. La convention roulait dans l'abîme des finances avec une sécurité qui est un phénomène remarquable : elle trompait, elle se laissait tromper avec la même indifférence ; le mot *économie* paraissait vide de sens, quand les valeurs employées étaient fictives. La convention s'ôtait comme à plaisir tous les moyens d'être juste, afin de se disculper de ne l'être pas.

Elle le fut une fois cependant, et dans l'occasion la plus importante. Sa carrière ne me paraît pas avoir été marquée par un trait plus honorable. Elle décréta la restitution des biens des condamnés à leurs familles. L'odieux principe de la confiscation, qui tente la cruauté par l'avarice, qui montre de riches dépouilles pour prix du meurtre, avait été un des principaux mobiles de la tyrannie. On rapporte de Barrère un mot épouvantable, mais qui n'a pas, je crois, l'authenticité de tant de féroces jeux d'esprit dont il orna la langue des bourreaux : *Nous battons monnaie sur la place de la Révolution* (c'était le lieu des supplices). Tout s'empessa de réclamer en faveur des familles désolées. Morellet, judicieux et puissant antagoniste de toutes les iniquités, comme de toutes les inepties fiscales, plaida la cause des familles dans un écrit plein de force et de courage. Boissy-d'Anglas porta à la tribune de la convention le vœu de la morale publique. La discussion fut vive, le succès long-temps incertain. Le crédit des assignats, l'intérêt des créanciers de l'état et la sûreté des acquéreurs de biens nationaux ; enfin le sacrifice de deux milliards, auxquels on évaluait cette restitution, étaient sans cesse présentés par de nombreux, d'implacables adversaires. Je n'oublierai jamais l'impression que Le-

gendre produisit sur l'assemblée, lorsque son cœur lui inspira un mouvement d'une touchante éloquence : « Ah ! » disait-il, si je possédais des biens qui eussent appartenu » à l'une de ces victimes (Eh ! n'en était-il pas que nous » aurions voulu racheter de tout notre sang ?), jamais je ne » pourrais trouver de repos. Le soir, en me promenant » dans un jardin solitaire, je croirais voir dans chaque goutte » de rosée les pleurs de l'orphelin dont j'occuperais l'héritage. » La convention rendit aux familles des condamnés les biens qui n'étaient pas vendus.

Plusieurs députés, parmi lesquels il faut compter Boissy-d'Anglas, Thibaudeau, Baudin, Creuzé-Latouche, Henri Larivière, Daunou, Cambacérès, Lanjuinais et Pelet, se livrèrent à l'honorable tâche de faire révoquer plusieurs lois du code révolutionnaire. Je ne ferai point un détail, qui paraîtrait aujourd'hui minutieux, de tous les décrets absurdes et cruels qui furent rapportés. Il faudrait faire à côté une liste plus longue de tous les décrets de ce genre que les préjugés et la fause politique de la convention maintinrent. Boissy fit rendre, sur la liberté des cultes, une loi de police qui était un retour à la tolérance. On fit quelques efforts pour relever Lyon de son désastre. Il n'y eut plus de ville française vouée à l'infamie. Marseille, la généreuse Marseille, l'avait été. Les ex-nobles furent délivrés de plusieurs signes de proscription dont les décrets les avaient frappés ; mais cette faveur ne dura pas jusqu'à la fin de la convention. Toutes les lois sur les émigrés furent maintenues, ou faiblement modifiées. La convention feignit et commanda toujours un respect superstitieux pour ce code terrible. Elle ne se croyait point assez puissante pour user de clémence envers les uns ; elle voyait des embarras et des dangers à être juste envers les autres. Il n'était cependant personne qui ne dût frémir à l'aspect de ces immenses tables de proscription ; elles avaient été rédigées dans le même esprit et par les mêmes hommes que les listes des suspects. La propriété avait été regardée comme une preuve de l'émigration ; la probité, l'honneur, comme de fortes présomptions de ce délit. La convention ne refusa point de recevoir des réclamations ; elles arrivèrent en foule. Il y avait en France plus de cent mille individus sur lesquels l'assemblée conservait le droit de vie et de mort. Un seul comité (celui de législation) fut chargé de prononcer tant de jugemens, dont chacun demandait le plus long, le plus pénible examen. On en obtint quelques milliers de décisions, la plupart favorables à l'innocence. Depuis, on établit un tel ordre de travail sur cet objet, qu'il eût fallu un demi-siècle pour le terminer.

Après le 9 thermidor, la convention exprima des vœux pour la renaissance des lettres et des beaux-arts. Ses travaux, relativement à l'instruction publique, que les tyrans avaient anéantie, n'eurent ni méthode, ni activité, ni succès. La France était menacée de voir un âge d'ignorance survivre à un âge de barbarie : cependant les beaux monumens, les vastes dépôts des sciences et des arts furent entretenus avec soin.

Toutes les lois faites sous la tyrannie introduisaient la corruption dans les mœurs. La convention possédait quelques hommes éclairés et laborieux qui déjà avaient médité et proposé des réformes dans la législation ; ils appelaient la convention à s'occuper d'un code civil ; elle se rendit justice, et se jugea au-dessous d'un tel emploi.

Les tyrans avaient prononcé la peine de mort contre quiconque proposerait le renversement de la constitution de 1793, de cette production monstrueuse qu'ils avaient créée et étouffée presque à la même heure. On ne savait que faire de cette constitution ; elle avait reçu les sermens de tous les Français, qui avaient eu à choisir entre elle et l'échafaud. On mit beaucoup de circonspection, de respect, je ne dirai pas à la faire rentrer, mais à la maintenir dans son néant. Une commission fut chargée de lui donner *des lois organiques*. Il fallait du courage pour faire l'essai d'une troisième constitution. La convention était fatiguée, non de régner, mais de régner despotiquement. Elle avait tellement parcouru toutes les misérables conditions où place le pouvoir arbitraire, qu'elle aspirait sincèrement à un pouvoir limité. Si ce n'était pas tout-à-fait le vœu du nombreux vulgaire de cette assemblée, c'était du moins celui de la plupart des hommes qui s'étaient le mieux emparés de sa confiance. Voici les noms de ceux qui préparèrent la nouvelle constitution : Boissy-d'Anglas, Cambacérès, Sieyes, Thibaudeau, Creuzé-Latouche, Lesage, Louvet, Berlier, Daunou, Merlin de Douai, Laréveillère-Lépeaux.

Après ce coup-d'œil jeté sur les opérations exécutées ou projetées par le gouvernement dans l'intérieur, il est temps de suivre le tableau des opérations militaires et de la campagne de 1794, qui étendit si loin la gloire et les progrès des armes françaises. La plupart des grands événemens que j'ai à rapporter sont antérieurs au 9 thermidor. L'observateur attentif les comptera parmi les causes de cette journée de salut. Les tyrans ne voulurent pas comprendre que, si les défaites avaient été le prétexte de leur barbarie, les victoires en seraient le terme.

Au mois de mars 1794, on vit sur pied les armées les plus nombreuses que jamais peut-être l'Europe ait présentées. La France, sans alliés, avait levé plus d'un million de combattans, nombre supérieur à ce qu'elle pouvait armer et employer. Le décret de réquisition en avait fourni près de quatre cinquièmes. Les ennemis insultaient à cette milice inexpérimentée; ils se flattaient même d'y trouver des auxiliaires. Il se fit une répartition assez habile de toutes ces forces, pour qu'elles ne fussent ni incommodes ni dangereuses. Les leçons de l'art militaire ne furent données aux nouvelles troupes que dans les batailles. Comme tous les points de nos frontières étaient menacés à-la-fois, les bataillons circulaient sans cesse de l'une à l'autre, n'épuisaient point un même pays, fournissaient des garnisons à toutes les places, donnaient des renforts assurés après une défaite, ou venaient accabler d'une masse toujours croissante l'ennemi déjà vaincu.

Nos armées avaient à leur tête des généraux déjà victorieux. Pichegru commandait celle du Nord, Jourdan celle de Sambre-et-Meuse, qui devaient porter les plus grands coups, et les frapper d'intelligence.

La poudre manquait avant l'ouverture de la campagne; le comité de salut public reçut un secours important des savans, que protégeait Carnot. Nos chimistes les plus distingués inventèrent un moyen de préparer le salpêtre qui se forme dans les caves. Il fut ordonné de l'en extraire. Les habitans de Paris se livrèrent à ce soin avec une ardeur remarquable.

Les sciences eurent encore d'autres occasions de seconder l'art militaire. On avait senti tous les avantages que, dans les campagnes précédentes, nous avions dus à la supériorité de notre artillerie: elle fut encore perfectionnée.

L'Autriche, fatiguée des entreprises partielles qui avaient borné et compromis ses nouvelles conquêtes, était décidée à suivre des opérations moins timides. Paris seul lui paraissait un prix digne des grands efforts qu'elle venait de faire. L'empereur était venu animer ses troupes par sa présence. Plusieurs corps, mais particulièrement les régimens hongrois, étaient animés du plus vif enthousiasme. Le plus présomptueux des officiers autrichiens, le colonel Mack, avait fait adopter ses plans. Le prince de Cobourg, disposé enfin à une attaque impétueuse, n'avait négligé aucune précaution pour sa sûreté. On parlait des retranchemens qu'il avait fait élever dans la forêt de Normale, comme d'une barrière impénétrable. L'élite des troupes autrichiennes composait l'armée du centre, qui, par le

nombre, surpassait les troupes françaises qui lui étaient opposées. Les fortifications de Valenciennes avaient été réparées avec activité. Le prince de Cobourg avait bien prévu que la déroute des Anglais auprès de Dunkerque indiquerait aux Français la Flandre maritime comme un point favorable pour l'offensive. Il avait fait faire à la hâte des travaux assez considérables auprès d'Ypres et de Menin. Le général Clairfait devait protéger toute cette partie. Un peu plus loin, l'armée du duc d'York devait faire des excursions autour de Lille. Les Hollandais, commandés par le prince héréditaire d'Orange, gardaient les rives de la Sambre, autre point sur lequel le prince de Cobourg avait conçu des alarmes bien fondées.

La campagne s'ouvrit, du côté des Autrichiens, par l'investissement de la place de Landrecis. Le siège en fut poussé avec activité. Elle ouvrit ses portes à l'empereur, après dix jours de tranchée ouverte; c'était la quatrième forteresse que les Autrichiens avaient conquise sur le territoire français : ils croyaient désormais n'avoir plus besoin de sièges, mais de deux ou trois batailles pour soumettre cette capitale, dont la France recevait et imitait tous les mouvemens. Cependant ils étaient déjà attaqués sur tous les points. L'indomptable opiniâtreté des troupes républicaines, soit qu'elles fussent victorieuses ou repoussées, les maintenait toujours dans l'offensive. Toutes les attaques étaient tellement acharnées, que le prince de Cobourg avait peine à distinguer où les Français portaient leur attaque principale. D'abord il se crut menacé dans son centre. Pichegru n'avait pas l'espoir, mais feignit d'avoir le projet de chasser les Autrichiens des retranchemens qu'ils avaient élevés dans la forêt de Normale. Les tentatives partielles qu'il répéta plusieurs fois à cet égard furent repoussées, mais ne fournirent pas à l'ennemi l'occasion d'une victoire signalée et décisive. Du côté de la Flandre maritime, les Français remportaient déjà des avantages importants. Le 26 avril, ils entraient dans Courtrai; ils menaçaient Menin. Clairfait marcha au secours de cette ville : il fut battu; mais, peu de jours après, il revint attaquer les Français dans Courtrai même. Il avait disposé ses batteries de manière à dominer la ville. Les troupes françaises en sortirent sous le feu de ses obus et de ses canons; elles chargèrent l'ennemi avec impétuosité, le délogèrent de ses postes avancés. Clairfait fut contraint de faire une seconde retraite, mais sans perdre l'espoir d'une tentative plus heureuse : cependant il jeta l'alarme parmi les généraux autrichiens. Il réclama de puissans secours pour dégager la West-Flandre d'une in-

ursion qui allait bientôt laisser à découvert une partie de l'armée autrichienne. Le conseil de l'empereur se vit obligé de différer l'exécution d'un plan de campagne offensif, et bientôt il fallut y renoncer sans retour. Vainement les Français laissaient ouverts à l'ennemi les passages qui pouvaient le conduire jusqu'à Paris même ; celui-ci se tenait immobile dans le centre, où il était invincible, et ne songeait plus qu'à repousser la puissante diversion qu'il subissait dans la Flandre maritime. Les Français, dans le même temps, se livraient à des attaques non moins vives, mais conduites avec moins d'habileté et de succès sur les bords de la Sambre. Deux commissaires de la convention, Saint-Just et Lebas, prodiguaient le sang de nos soldats ; ils effrayaient l'ennemi par le nombre d'hommes qu'ils étaient toujours prêts à sacrifier. Les Français furent trois fois repoussés dans le passage de la Sambre. Mais bientôt celui de la Meuse s'opéra sur un plan plus vaste et plus hardi, par un concours inouï d'événemens heureux, de combinaisons savantes, d'audace et d'opiniâtreté, poussées jusqu'au prodige : chaque jour réalisait le vaste projet du conseil de guerre présidé par Carnot, de tenir l'armée autrichienne bloquée dans ses nouvelles conquêtes et entre les quatre forteresses qui les défendaient.

Le prince de Cobourg se détermina à un grand effort pour dégager la West-Flandre. Son quartier-général fut transféré à Tournay. L'empereur s'y rendit, y vit quelques combats, et retourna dans sa capitale. L'armée de Clairfait fut portée à vingt-cinq mille hommes ; celle du duc d'York, qui devait le seconder, s'élevait à près de cinquante mille hommes. Le prince de Cobourg, attendant le succès de leurs opérations combinées, couvrait Tournay avec l'élite de l'armée autrichienne. De telles forces permettaient aux alliés de reprendre l'offensive : ils se flattaient de faire mettre bas les armes au corps d'armée qui occupait Courtrai, et à celui qui environnait Menin : le premier, commandé par le général Souham ; le second par le général Moreau.

Le duc d'York partit de Courtrai le 28 floréal, et s'empara de tous les postes qui sont à la droite de Lille à Courtrai. Clairfait avait passé la Lys à Vervick et à Comines. Pichegru, qui avait deviné cette marche, sut prévenir la jonction de ces deux armées ; par d'habiles manœuvres, il maintint ses communications avec Courtrai ; il se mit à la tête de tous les corps qui s'étaient repliés sur Lille, et marcha contre le duc d'York. Les Anglais et les Hanovriens gardèrent long-temps leurs positions. Ils plièrent après une troisième charge à la baïonnette. Le désordre fut extrême



dans leurs rangs : toute leur artillerie , les équipages du duc d'Yorck tombèrent au pouvoir du vainqueur. Deux mille hommes furent faits prisonniers. Le duc d'Yorck , grâce au secours de quelques corps autrichiens , se retira à Tournay. Clairfait passa la Lys , et rentra pour la seconde fois dans la position qu'il occupait sur les hauteurs de Thielt , et d'où il pouvait encore menacer Courtrai et protéger la ville d'Ypres.

La victoire du 29 floréal fut une des plus glorieuses et des plus utiles de cette année ; elle laissa les généraux français maîtres de poursuivre leur premier plan de campagne. Cependant leur audace , accrue par un tel succès , ne pouvait plus supporter de retards. Pichegru avait résolu d'investir Tournay ; mais , tandis qu'il faisait les approches de cette ville , il s'engagea sur toute la ligne des combats dans lesquels il fut impossible de modérer l'impétuosité des soldats français. Ils brûlaient d'emporter Tournay dans une seule action. Ils furent repoussés ; mais le prince de Cobourg n'osa les poursuivre : huit ou neuf mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Tout fait croire que les Français , malgré les infidélités et les réticences de leurs relations , supportèrent la plus grande partie de cette perte. Il fallut revenir à des combinaisons plus fortes et plus sages. Pichegru , qui ne voulait plus tenter de ces attaques désespérées , n'entreprit point de forcer le général Clairfait dans la position redoutable qu'il avait prise sur les hauteurs de Thielt ; mais il eut l'art de l'en faire sortir avec un grand désavantage. Il donna ordre au général Souham de se porter sur Ypres. Clairfait parut d'abord ne pas regarder cette attaque comme sérieuse ; mais elle fut pressée si vivement , que le général autrichien se mit enfin en marche pour secourir la ville d'Ypres qui l'appelait. Il fut battu par le général Souham. Sa déroute fut si complète , qu'il y perdit ses équipages. Ypres capitula bientôt. La West Flandre fut ouverte aux Français ; mais ce n'était point encore le théâtre où devaient se porter les coups décisifs de la campagne. Une nouvelle armée s'était élancée sur les bords de la Sambre et de la Meuse ; des environs de Thionville elle s'était précipitée sur Charleroi.

A l'ouverture de la campagne , les mouvemens de l'armée sous les ordres de Jourdan ne paraissaient nullement concertés avec ceux de Pichegru. Deux combats très-meurtriers s'étaient livrés près d'Arlon ; ils n'avaient point été décisifs. Les armées autrichienne et française parurent désirer de se trouver dans d'autres positions. Le général Beaulieu , qui avait fait tête à Jourdan , détacha un corps de douze à quinze

mille hommes avec lesquels il traversa les Ardennes. Il était vraisemblable qu'un ordre pressant du généralissime appelait ce renfort. Cependant Beaulieu fit, en passant, quelques tentatives sur des châteaux et des forteresses qu'il ne put surprendre. Il arriva assez à temps pour faire lever le siège de Charleroi, qu'une partie de l'armée du Nord, jointe à celle des Ardennes, avait entrepris. Le général Jourdan ne demandait qu'à le suivre. Il laissa de fortes garnisons dans les places, et partit avec une armée de trente mille hommes. Les troupes françaises avaient rarement fait des marches plus difficiles et plus rapides. Le prince de Cobourg marchait à sa rencontre. Deux actions eurent lieu sur les bords de la Sambre. A la première, Jourdan fut obligé de repasser cette rivière avec une perte considérable. Après la seconde, Charleroi resta investi par les Français. Sommée le 30 prairial, cette ville se rendit le 7 messidor; mais les généraux ennemis ignorèrent qu'elle eût capitulé. Ils se présentèrent le lendemain pour la délivrer. Alors s'engagea une bataille qui sera toujours l'une des plus glorieuses dans nos fastes militaires; c'est celle de Fleurus.

Le prince de Cobourg commandait l'armée autrichienne; la droite était sous les ordres du prince d'Orange; la gauche, sous ceux du général Beaulieu; le centre, sous ceux du général Lambesc.

Les garnisons de Valenciennes, de Landrecies et du Quesnoy étaient venues renforcer cette armée, et la portaient jusqu'à près de quatre-vingt-dix mille hommes. L'armée française n'excédait pas ce nombre: on assure même qu'elle lui était inférieure; elle était commandée par le général Jourdan. L'avant-garde était sous les ordres du général Marceau; le général Lefebvre conduisait l'arrière-garde, et le général Dubois la cavalerie. Suivant toutes les relations, les Français n'avaient jamais présenté une artillerie plus redoutable et mieux servie; mais les Impériaux l'emportaient de beaucoup sur eux par leur excellente et nombreuse cavalerie.

Le général Jourdan fit attaquer l'ennemi avant le jour. Trois fois nos soldats arrivèrent jusqu'à ses retranchemens, et en furent repoussés avec de grandes pertes. Après neuf heures de vains efforts, les Français criaient encore: *Point de retraite aujourd'hui! point de retraite!* Quand ils cédaient à l'ennemi, ils conservaient beaucoup d'ordre dans leurs rangs. Le général Jourdan s'était encore ménagé de puissantes ressources pour une quatrième attaque: il fit avancer ses réserves et son artillerie légère; il fit battre la charge sur toute la ligne à six heures du soir. Le choc des Français fut encore plus impétueux qu'au commencement de l'attaque;

ils ouvrirent les rangs des ennemis par la baïonnette. Un régiment anglais, en fuyant, porta du désordre dans l'armée des alliés. La gauche fut rompue. Le général Cobourg ordonna la retraite, et la conduisit avec assez d'habileté pour ne point laisser de canons aux vainqueurs : pendant la nuit, il s'éloigna du champ de bataille.

La seconde conquête de la Belgique fut le prix d'une journée si glorieuse. Le succès en avait été préparé par un moyen nouveau dans l'art de la guerre, mais qui ne paraît pas s'être reproduit depuis avec le même avantage. Le général Jourdan avait fait planer un ballon au dessus du champ de bataille. Il fut instruit par l'aéronaute des dispositions de l'ennemi. C'était la troisième victoire remportée par les Français dans les champs de Fleurus. On a gardé le silence sur la perte qu'ils éprouvèrent dans celle-ci : elle dut être considérable, après trois attaques infructueuses ; celle des Autrichiens a été estimée à dix mille hommes, parmi lesquels peu de prisonniers.

Valenciennes, Condé, le Quesnoy et Landrecies furent réduits à leurs propres forces, et capitulèrent après une faible résistance des commandans autrichiens.

Je ne suivrai pas plus loin les succès de cette campagne : je me réserve de parler des victoires qui chassèrent l'ennemi au-delà du Rhin, et de la conquête de la Hollande. J'ai pensé que ce grand événement trouverait mieux sa place dans une introduction qui précédera l'histoire de l'époque suivante de la révolution française, et qui présentera le tableau politique de l'Europe pendant et après le règne de la convention.

C'est alors que je parlerai aussi de la paix faite avec l'Espagne, de la campagne glorieuse qui l'avait amenée, de la paix conclue avec le roi de Prusse ; enfin de celle qui fut présentée aux rebelles de la Vendée, et qui fut négociée avec Charrette, devenu leur chef principal, mais qui n'eut d'autres effets que celui d'une suspension d'armes.

La France n'était point encore parvenue à un plus haut degré de gloire et de puissance ; la France n'était jamais tombée dans un tel degré d'épuisement et de misère. Un fléau qui avait son principe dans les violences atroces et absurdes du comité de salut public, la plus cruelle disette, s'était annoncé peu de temps après le 9 thermidor : le peuple observait ses progrès avec une terreur qui ne manquait pas de les accélérer ; les complices de la dernière tyrannie spéculaient sur ce funeste héritage dont elle avait embarrassé ses successeurs. Par leurs cris d'alarme, par les désordres qu'ils excitaient, par leurs mesures insidieuses, ils cherchaient à

amener le peuple à une fureur égale à celle qui les dévorait. Paris avait été nourri, par les tyrans, aux dépens de toute la France. Cesser tout-à-coup une largesse si imprudente et si cruelle dans ses effets, était une mesure qu'on ne pouvait envisager sans frémir : on songea du moins à la modérer, en diminuant de moitié la distribution. Boissy-d'Anglas eut le courage de le proposer à l'assemblée. Il garantissait à cette condition les subsistances de Paris. Les jacobins s'indignèrent, la convention écouta les jacobins : alors le mal s'accrut par les mesures prises pour le détourner. On ne voyait de toutes parts que des agens de la convention qui tentaient, par des prodigalités sans bornes, l'avarice des fermiers, et satisfaisaient leur propre cupidité. Paris qu'on avait voulu exempter du fléau commun à tous les départemens, fut réduit aux extrémités d'une ville assiégée : pendant plusieurs jours, chaque habitant ne reçut que deux onces d'un pain noir.

Au milieu des cris de souffrance du peuple, quand la convention avait tout à craindre de son désespoir, elle n'osait s'environner d'un appareil de force ; elle s'occupait alors avec lenteur de l'accusation qui avait été renouvelée contre sept membres des anciens comités de salut public et de sûreté générale, *Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, Vadier, Amar, David et Voulland*. Elle avait décrété qu'il y avait lieu à examiner la conduite des quatre premiers ; elle balançait à les mettre en accusation : ils trouvaient dans l'assemblée des défenseurs nombreux. Carnot entreprit de les justifier : on croit qu'il avait été protégé par eux contre la haine de Robespierre. L'assemblée balançait.

Mais ces hommes coupables, dans leur trouble, se peignaient leurs dangers plus certains et plus pressans qu'ils ne l'étaient ; ils crurent qu'une insurrection pouvait seule les sauver. Leurs partisans n'osèrent parler d'eux au peuple ; ils craignirent d'ajouter un autre prétexte à celui de la faim ; ils soulevèrent six ou sept cents femmes ; autant d'ouvriers : *Venez*, dirent-ils, *demander du pain à la convention*. C'était un spectacle tout-à-la-fois hideux et lamentable que celui de l'attroupement qui, le 12 germinal, força les portes de la convention et remplit son enceinte : peut-être n'y avait-il qu'un petit nombre de ces malheureux qui n'eût point figuré dans les scènes sanglantes de la révolution ; mais leurs souffrances, qu'on ne pouvait méconnaître, détournaient la pensée de leurs excès précédens. Tant qu'ils ne demandèrent que du pain, il semblait inhumain de les repousser avec des réponses sévères : mais l'intention de leurs chefs éclata bientôt dans les cris qu'ils poussèrent : *Du pain et la constitution de 93 !* La montagne répond à ces cris. *Rendez au*

peuple, s'écrient quelques députés, *le maximum, qui peut seul assurer ses subsistances ; rendez à ses ennemis une juste, une profonde terreur ; rendez aux patriotes la liberté et leurs assemblées. Peuple infortuné ! du moins tu as trouvé des défenseurs qui te seront fidèles ; demeure aussi fidèle à les soutenir.* Cependant les pétitionnaires se mêlaient aux députés de la convention. Déjà ils se préparaient à rendre des décrets ; mais les thermidoriens avaient appelé, amené autour de la convention le bataillon des jeunes gens. Ils avaient dispersé toute la troupe des séditeux qui environnaient l'assemblée, et ceux qui avaient pénétré dans son enceinte étaient cernés de toutes parts. Ceux-ci apprennent ce qui se passe au dehors ; ils se troublent, ils se précipitent dans les passages, qu'on laisse à dessein ouverts à leur fuite. C'est en vain que les députés jacobins se plaignent de cet abandon ; ils attendent dans un morne silence la vengeance que va prendre l'assemblée d'une révolte qu'ils ont si hautement secondée. Billaud-Varennés, Collot-d'Herbois, Barrère, que la convention hésitait depuis deux mois à mettre en jugement, sont jugés par la convention même ; ils sont condamnés à être déportés à la Guiane. Dix-sept autres députés sont condamnés à la détention ; parmi ceux-ci, Amar, Maignet, Cambon, Léonard-Bourdon, Choudieu, Hentz, Moyse Bayle, Granet. Lecointre de Versailles est frappé de la même peine, lui le premier, et pendant quelque temps l'unique accusateur de Billaud-Varennés et de ses collègues en tyrannie. Il était accusé d'avoir, par la plus bizarre inconséquence, participé à une révolte dont l'objet réel était de les sauver. Ces moyens arbitraires, employés contre des hommes qui, pour la plupart, méritaient d'autres peines, mais qui avaient droit à réclamer d'autres juges et d'autres formes de jugement, deux ans après, furent encore employés : les victimes étaient bien différentes. Pichegru, qui revenait de ses triomphes et de la conquête de la Hollande, fut chargé par la convention de protéger toutes ces mesures ; il veilla à ce que rien ne s'opposât au départ de celui qu'il devait un jour rencontrer dans les déserts de la Guiane. Collot-d'Herbois et Billaud-Varennés y furent transportés. Le premier y mourut. On a dit qu'il avait encore tenté d'inspirer ses fureurs aux nègres de Cayenne : Barrère obtint des délais, puis la révocation de la peine à laquelle il avait été condamné.

Jusqu'alors la convention avait contenu le besoin de la vengeance dans le parti qu'elle avait relevé par degrés de la plus épouvantable oppression. Chaque jour les jeunes gens de Paris, appelés à repousser les bourreaux de leurs parens, les rencontraient, se voyaient maîtres de leur sort, et ne

s'étaient souillés d'aucun meurtre : ils conservèrent jusqu'à la fin ce respect pour les lois et ce puissant effort sur leurs passions. Ce fut des décombres de Lyon que sortit une vengeance effrénée, qui bientôt se répandit dans des villes long-temps ensanglantées. Le Rhône roula encore de nouvelles victimes. Des hommes furieux, conduits par de sanguinaires aventuriers, troublèrent par des massacres l'ordre social à peine rétabli. Lyon, immortalisé par la résistance la plus héroïque et la plus malheureuse, vit dans ses murs les horreurs de la Glacière d'Avignon et du 2 septembre. Des milliers d'hommes actifs, industriels, étaient rentrés dans Lyon depuis le 9 thermidor : ceux qui, pendant l'absence, avaient pu douter de l'étendue de leurs pertes, trouvaient, à leur retour, leurs ateliers renversés, leurs maisons démolies, leurs familles éteintes, et les délateurs et les proscripteurs encore présents. Avec eux aussi entraient dans cette ville des hommes avides de bouleversement, qui détestaient tout de la révolution, et qui craignaient sur-tout la marche plus paisible qu'on voulait alors lui donner. Dans Lyon, ils échappaient facilement à une surveillance d'ailleurs gênante. Leurs cris se confondaient avec ceux du désespoir, du ressentiment commun. Le décret qui exilait Collot-d'Herbois ne parut aux Lyonnais qu'une impunité accordée au monstre qui s'était baigné dans leur sang. Leur fureur n'en devint que plus vive contre tous les satellites de sa barbarie. Plusieurs avaient été arrêtés. Un tribunal allait prononcer sur un homme regardé comme l'un des plus exécrables dénonciateurs employés par la commission temporaire. Le public s'était porté en foule pour entendre, ou plutôt pour commander ce jugement. Déjà on avait murmuré de la faiblesse du tribunal à l'égard d'autres accusés. La salle était entourée de soldats. La foule crut entendre qu'on leur donnait l'ordre de charger leurs armes. Le peuple s'émut, le sang fut près de couler. Soit que ce fût l'effet d'une fureur subitement allumée, soit que la vengeance eût prémédité un crime, un nombreux rassemblement se porta sur la prison voisine du tribunal. La garde qui la défend est forcée. On arrache, on entraîne les prisonniers ; des furieux se rendent juges et bourreaux des prisonniers. L'assassin qui les frappe leur crie : *Meurs, assassin !* Les noms d'un père, d'un frère, d'une mère, d'une sœur, sont invoqués par les auteurs de ces meurtres. Ils se répandent dans la ville les bras ensanglantés. Leur fureur n'est point assouvie ; elle est encore excitée par la vue des soldats qui marchent à la défense des autres prisons. Ils semblent désirer un combat pour rendre leurs coups moins vils. Le peuple s'est joint à eux ; leur masse devient irrésisti-

ble. Ils égorgent dans d'autres prisons ; ils en livrent une toute entière aux flammes , et là périssent peut-être les hommes les plus indifférens à leur vengeance.

Suivant le rapport qui fut fait de cette fatale journée , le nombre de ceux qui furent ainsi égorgés fut de soixante-dix hommes.

La convention n'osa pas exprimer toute l'horreur que lui inspiraient ces meurtres. Les jacobins lui faisaient alors craindre des dangers plus pressans que la faction nouvelle qui venait de donner le signal des vengeances. Ces hommes, habitués à tramer des soulèvemens et des insurrections , se taisaient depuis le 12 germinal ; ils paraissaient convaincus de l'impuissance de leurs efforts ; ils ne menaçaient plus ; à peine se plaignaient-ils. Paris , au milieu de la disette , semblait jouir d'un calme profond ; mais le faubourg Saint-Antoine , qui avait fait si souvent les destinées de la France , était le rendez-vous de tous les séditeux. Le 1^{er} prairial , au son du tocsin , plus de trente mille hommes prirent les armes et marchèrent contre la convention. Dans la funeste journée du 31 mai , les premiers rassemblemens avaient été moins nombreux , et sur-tout bien moins animés de fureur. Les cris de ralliement étaient : *Du pain et la constitution de 93*. Les jacobins portaient plus d'audace que d'invention dans leurs expéditions révolutionnaires ; elles étaient toutes conduites sur un même plan : ils n'eussent osé rien entreprendre avant que la longue procession des piques eût traversé Paris. Avec un peu plus de célérité , ils pouvaient empêcher la convention de s'assembler. Une faible partie de leurs forces leur eût suffi pour s'emparer des comités de gouvernement , en arrêter les membres , et prévenir toutes leurs mesures. Mais déjà la convention attendait ces colonnes , et cherchait à leur opposer tous les citoyens qui avaient le plus à redouter leurs fureurs. A midi , elle est investie. Les bataillons qui viennent l'attaquer , et ceux qui viennent la défendre , sont mêlés entre eux , et ne semblent former qu'une même armée. Une députation de séditeux paraît à la barre : ils présentent une pétition , qui n'est que la menace d'exterminer tous ceux à qui ils imputent leurs malheurs. Boissy-d'Anglas était monté au fauteuil du président ; il ne promet au nom de l'assemblée que ce qu'elle peut promettre , des soins , de la vigilance. Du fond des tribunes s'élèvent les plus épouvantables cris : *Du pain , du pain , ou la mort !* Boissy ordonne que les tribunes occupées par les séditeux soient évacuées. Ils résistent ; les députés de la montagne animent leur fureur. On entend frapper à coups redoublés

à l'une des portes de la salle, elle est enfoncée. Des flots d'hommes, de femmes furieuses entrent, sont repoussés, rentrent encore : tantôt on voit une assemblée qui délibère : tantôt elle se divise en deux partis qui se menacent, fondent l'un sur l'autre avec différens auxiliaires. Ce combat est ridicule autant qu'atroce. Des armes brillent de tous côtés ; mais pendant long - temps elles ne font point couler de sang. On ne cherche point à percer, mais à étouffer ses ennemis. Soixante mille hommes, armés de fusils, de piques, de canons, sont rangés autour de la salle de la convention, et ne prennent point de part à l'horrible lutte qui s'y passe. A peine en connaissent-ils les événemens et les chances diverses. C'était dans la foule qui remplissait les corridors que chaque parti prenait un groupe d'assaillans, qui lui suffisait pour conquérir ou pour conserver ce nouveau champ de bataille.

Un seul homme, au sein de ce tumulte, était resté immobile. C'était Boissy, président de l'assemblée : il entendait mille voix qui le dévouaient à la mort ; son regard menaçait encore les séditeux. Ils engagent un troisième choc, et cette fois leur rage ne connaît plus de frein. Ils tirent des coups de fusil ; ils se rendent maîtres de la salle ; ils arrivent jusqu'au fauteuil du président ; ils étendent leurs piques sur sa poitrine ; ils lui commandent de mettre aux voix leurs propositions odieuses et insensées, ou de quitter le fauteuil : *Non, retirez-vous* ; c'est toute la réponse qu'il fait aux rebelles. Son danger imminent émeut plusieurs des députés qui étaient restés dans la salle, malgré le triomphe de la montagne. L'un d'eux s'élançe avec impétuosité pour se placer entre lui et les assassins. Il se nommait *Ferraud* : peut-être les factieux, en l'entendant appeler, le confondirent-ils avec Fréron, qui leur était alors odieux ; peut-être aussi leur ressentiment était-il allumé par les preuves de courage qu'il avait données dans cette même journée. Un coup de pistolet l'atteint et le tue au moment où il détournait l'arme d'un assassin dirigée contre l'intrépide président de la convention. Ils s'enivrent tous de la joie de ce massacre ; ils foulent ce corps glacé ; ils l'entraînent hors de la salle ; ils en séparent la tête, que, suivant leur coutume barbare, ils portent au bout d'une pique. Ils rentrent avec cet étendard. L'horreur et l'effroi ont chassé de la salle presque tous les députés ennemis du crime. La convention n'existe plus que par un seul homme, son président, qui n'a point abandonné le fauteuil. Il est de nouveau assiégé par la horde homicide. On lui présente la tête de Ferraud, il se détourne avec horreur :

on la lui présente encore , il s'incline devant le martyr de la loi et de l'amitié ; il ne descend de ce fauteuil de gloire que quand ses amis eux mêmes l'en arrachent. Encore frappés du respect dont il a saisi leur ame , les assassins le laissent passer. Aucun d'eux ne peut expliquer pourquoi ils l'ont épargné.

A neuf heures du soir , les séditeux et les députés qui les dirigeaient se voyaient maîtres d'organiser une nouvelle terreur ; ou plutôt ils voulurent user de la victoire avant de l'avoir assurée. Ils nomment pour président le député Romme , homme ardent jusqu'au fanatisme , mais dont les mains ne s'étaient point trempées dans le sang. Soixante ou quatre-vingts membres de la convention forment cette convention nouvelle. Ce que les brigands ont demandé , les brigands le décrètent. Cependant leur cohorte est devenue moins nombreuse. La nuit a rappelé dans leurs foyers tous ceux qui n'ont grossi leur nombre que par entraînement ou par violence. L'assemblée qui fit toutes les lois depuis le 9 thermidor est dissoute ; mais les comités auxquels elle a transmis l'action du gouvernement n'ont point été forcés. Ils occupaient un bâtiment voisin , mais séparé du château des Tuileries. Là s'étaient réfugiés les députés que leurs collègues proscrivaient maintenant ; là , ils avaient appelé une escorte composée des jeunes gens les plus déterminés et des soldats les plus fidèles à leur cause. Les rebelles avaient été repoussés dans toutes les attaques qu'ils avaient tentées sur ce poste , dont ils ignoraient encore l'importance. Les thermidoriens ne montrèrent jamais plus d'intelligence et de fermeté que dans cette journée. A onze heures du soir , Legendre part des comités avec une troupe de jeunes gens armés de sabres , de pistolets. Il fonde avec eux sur les brigands législateurs. Ils fuient en désordre. Les femmes poussent des cris de terreur ; les uns rendent leurs armes , les autres tombent en suppliant. On ne peut peindre l'immobile consternation des députés , qui , après avoir mis cette vaste multitude en mouvement , en éprouvaient , pour la seconde fois , ce subit et honteux abandon. La convention prit bientôt la place d'une insolente minorité , dont elle cassa les actes et fit arrêter la plupart des membres : mais on eût dit qu'elle avait remporté à regret cette victoire , par la mollesse et l'imprévoyance qu'elle montra dès le lendemain.

Les rebelles se rassemblèrent de nouveau , vinrent armés aux portes de la convention. Celle-ci eut la faiblesse de recevoir à sa barre une députation de six d'entre eux , entendit la lecture d'une pétition où tous ses actes étaient

présentés comme des attentats contre le peuple : elle fit plus, elle s'engagea dans des promesses, équivoques à la vérité, mais qui n'en étaient que plus basses. On croirait d'abord qu'une telle conduite, lui fut dictée par la peur, dont elle avait si souvent subi la loi ; mais elle était trop près d'une victoire ; elle avait trop de facilités à en remporter une seconde, si elle engageait le combat ; pour supposer qu'elle fût épouvantée ; elle châtiât avec peine un parti qu'elle regardait encore comme populaire ; elle le voyait poursuivi dans le Midi par des fureurs effrénées ; elle n'avait nulle foi dans les jeunes gens irrités qu'elle appelait à sa défense ; elle eût voulu rester toujours arbitre entre ces deux partis irréconciliables ; elle craignait d'être dominée ; elle craignait de trop vaincre.

Cette politique la fit rentrer dans un nouveau danger. Les rebelles s'enhardirent ; ils ne quittèrent plus les armes. Le 3 prairial, une commission militaire avait jugé et condamné à mort l'assassin de Ferraud. Il avait été arrêté tandis qu'il promenait dans Paris cette tête sanglante. Il approchait du lieu du supplice ; un rassemblement nombreux, sorti du faubourg Saint-Antoine, vint l'enlever. La convention prévint une nouvelle attaque, et se détermina à la prévenir : elle ordonna que, dès le lendemain, le faubourg Saint-Antoine serait désarmé. Impatiens de participer à cette mesure, d'où dépendait le repos de Paris et de la France, plusieurs jeunes gens avaient passé la nuit sous les armes auprès de la convention. Le jour paraissait à peine, qu'ils demandèrent à marcher vers le foyer de la sédition. On céda à leur empressement, quoiqu'ils fussent encore peu nombreux, et quoiqu'on fût sûr d'avoir bientôt des forces plus imposantes.

Les habitans du faubourg révolté parurent recevoir avec surprise, avec épouvante, la visite de cette colonne. Ils la laissèrent s'engager fort avant, et faire un vain trophée des piques et des fusils qu'elle enlevait de tous côtés ; mais ils se réunissaient, ils marchaient en silence, ils s'occupaient à fermer toute issue aux téméraires jeunes gens. Bientôt ceux-ci furent entourés ; à chaque issue qu'ils tentaient, des canons, une forêt de piques leur fermaient le passage. Du haut des fenêtres, des femmes et des enfans paraissaient disposés à lancer sur leurs têtes tout ce que la fureur mettait entre leurs mains. Il était au pouvoir des habitans du faubourg de se souiller du massacre des jeunes gens les plus distingués de la capitale. Ceux-ci eussent défendu leurs jours sans doute, mais le plus grand nombre eût péri dans une position que des militaires eux-mêmes,

jugeaient désespérée. Les habitans du faubourg montrèrent de l'horreur pour une action cruelle ; ce moment attesta que l'habitude même des séditions n'avait point mis d'atrocité dans leur cœur, et que les tyrans avaient fait d'inutiles efforts pour rendre le peuple semblable à eux. La colonne put revenir sur ses pas. Son retour fut marqué par des humiliations ; mais déjà tout était disposé pour forcer les rebelles à se soumettre.

A trois heures, trente mille hommes cernaient le faubourg. La menace d'un bombardement effraya les rebelles : ils reçurent les troupes de la convention ; ils livrèrent leurs armes et quelques chefs de la sédition. Les jacobins perdirent, par la soumission du faubourg Saint-Antoine, leur dernière citadelle.

Depuis la révolution, Paris n'avait point vu de mouvement plus long que celui qui occupa les quatre premiers jours de prairial. Jamais deux partis ne s'étaient encore mesurés avec des forces aussi balancées ; jamais un plus vaste champ ne fut ouvert aux massacres. Mais on peut remarquer combien les fureurs révolutionnaires allaient en décroissant : à l'exception d'un fait atroce (l'assassinat du député Ferraud), les événemens de prairial n'ont ni le caractère impétueux du 14 juillet, ni le sombre délire du 6 octobre, ni la fureur implacable du 10 août. Les chefs de la sédition étaient moins habiles et moins atroces que leurs prédécesseurs ; il est même à présumer qu'après la mort d'un de leurs collègues, ce furent eux qui arrêtèrent le massacre. Six d'entre eux furent livrés à une commission militaire, qui les condamna à mort. Ils se nommaient *Romme*, *Bourbotte*, *Duquesnoy*, *Gougeon*, *Duroi*, *Soubrani*. Ils moururent avec intrépidité, ils se percèrent tous d'un poignard sous les yeux de leurs juges. On eut la cruauté de conduire au lieu du supplice, avec ceux qui avaient survécu à leurs propres coups, les cadavres de leurs compagnons.

La convention, après sa victoire, n'osa d'abord effaroucher ceux qui avaient marché à sa voix et pour sa défense. Elle n'avait plus qu'un faible courroux contre le parti qu'elle venait d'abattre ; mais elle se vit obligée de céder beaucoup au ressentiment des auxiliaires qu'elle avait appelés. Elle conserva tout son despotisme. On fit beaucoup de combinaisons sur sa faiblesse. Comme nulle mesure n'était au-dessus de son autorité, il n'en était aucune à laquelle on ne pût l'entraîner : elle renvoya, elle tint dans des prisons d'état plusieurs députés regardés comme complices de la tyrannie. Il n'y avait point de jugement à craindre pour les coupables, à espérer pour ceux qui pouvaient se justifier. Elle rappela la

plus funeste de ses lois, celle des suspects, en lui donnant une application nouvelle, c'est-à-dire, contre ceux qui avaient été les détestables exécuteurs de la première. Elle ordonna le désarmement de plusieurs milliers d'hommes redoutables. De nouveaux commissaires parcouraient les départemens, accueillaient les dénonciations contre les dénonciateurs. Plusieurs de ceux-ci sortirent des départemens où ils avaient été ministres de la terreur, pour se rendre ailleurs ministres de la vengeance. La haine prodigua sans mesure les noms de jacobin et de terroriste, et la haine égorga souvent ceux qu'elle avait frappés de ce nom. Toulon, depuis son désastre, avait reçu une population nouvelle, qui resta long-temps la colonie la plus fidèle des jacobins. Toulon avait pris les armes dans le même temps, et dans des intentions plus odieuses que le faubourg Saint-Antoine. Les jeunes gens de Marseille et des villes voisines marchèrent avec ardeur contre les nouveaux brigands qui dévastaient le Midi. D'abord ils manquaient d'armes pour aller les combattre; un commissaire de la convention leur adressa ces paroles d'une énergie effrayante : *Prenez, prenez les ossemens de vos pères pour marcher contre leurs assassins.* Le feu de la révolte fut étouffé à Toulon : mais des attentats semblables à ceux de Lyon souillèrent ses succès. Le fort Saint-Jean de Marseille fut cerné, et ce fut la quatrième Glacière d'Avignon. Les ennemis extérieurs s'applaudirent de voir l'anarchie renaître sous de nouvelles formes, et la favorisèrent. On a prétendu que des agens de contre-révolution excitaient aux assassinats par des salaires, et même par des honneurs.

Dans ce trouble, la classe des hommes qui sauve et fait prospérer les empires, celle des hommes qui peuvent faire aux lois et à l'amour de l'ordre le sacrifice de leurs plus justes ressentimens, cette classe se resserra : les deux partis extrêmes s'étendirent. La convention, indignée et inquiète pour elle-même, cherchait en vain sa force au milieu de tout son despotisme : quelques-uns de ses membres, d'un esprit ombrageux, d'un caractère turbulent, provoquaient en elle un lâche repentir de tout ce qu'elle avait fait de bien ; et au lieu de lui dire : *Vous avez des hommes vindicatifs à surveiller, des assassins salariés à punir,* ils lui disaient : *Vous avez toujours des royalistes à étouffer.*

Mais, dans ce temps, le gouvernement anglais menaçait nos côtes d'un armement redoutable. Les royalistes vendéens, lorsqu'ils étaient vainqueurs, avaient en vain espéré d'être secondés par la flotte anglaise ; elle ne s'approchait que pour exciter leur audace à quelque grande entreprise, dont elle leur laissait tout le soin et le danger : elle se retirait

après leur défaite. Les derniers chefs de cette guerre malheureuse s'étaient soumis, du moins en apparence. Le gouvernement anglais voulut leur faire reprendre les armes qu'ils avaient quittées. Il forma plusieurs régimens d'émigrés français. Il plaça parmi eux, et mit à leur tête les officiers les plus distingués de notre ancienne marine, de la marine qui, dans la guerre d'Amérique, s'était rendue souvent redoutable à la nation qui veut la domination des mers. Comme l'événement de Quiberon ne peut s'expliquer sans quelques détails sur le caractère et les intentions des ministres anglais, j'ai cru devoir réserver cette relation pour le *tableau de l'état de l'Europe pendant la convention*. Je me contenterai de dire ici que les émigrés français débarqués à Quiberon s'emparèrent d'un fort où ils furent bientôt assiégés; que l'assaut le plus vif leur fut donné: que les Anglais contemplèrent de leurs vaisseaux ce combat, auquel ils ne prirent point de part; que Sombreuil, en rendant le fort, crut avoir obtenu la vie de ses infortunés compagnons en se dévouant au supplice, comme leur chef. Jamais il ne s'était présenté une occasion où la clémence fût plus sollicitée par la pitié. La première victime qu'on avait à frapper était le frère de M^{lle} Sombreuil. L'honneur anglais venait de recevoir une tache éternelle; le caractère français eût dû reprendre sa supériorité: nous n'avions plus qu'un petit nombre de marins; il s'agissait de détruire ou de conserver ceux qui avaient fait l'honneur de notre ancienne marine. On se hâta de leur appliquer une loi impitoyable; ils furent fusillés; et Tallien, l'homme qui, depuis le 9 thermidor, commençait avec gloire une vie nouvelle, présida à cette exécution.

A cette nouvelle, la reconnaissance pour les auteurs du 9 thermidor se changea en un sentiment de crainte et de défiance. Les jeunes gens n'étaient plus regardés par la convention que comme une milice importune, anarchique. Quoiqu'ils donnassent mille signes de légèreté, d'imprévoyance, ils étaient traités en conspirateurs. La convention avait pu cependant s'assurer de leur soumission par un sacrifice dont elle seule avait compris toute l'importance. Après le 14 juillet, il avait été fait une distribution imprudente de canons aux quarante-huit sections de Paris. Chacune en possédait deux. On venait d'éprouver, dans les événemens récents, que la plupart des canonniers étaient attachés au parti des jacobins. La convention n'eut pas de peine à persuader aux jeunes gens que le meilleur moyen de se débarrasser de leurs canonniers, était de les priver de leurs canons. Ils vinrent en faire hommage à l'assemblée, peu de jours après le 5 prairial.

Déjà les journaux et tous les écrits politiques décelaient des haines nouvelles prêtes à éclater. Elles se continrent sans se calmer, lorsqu'on vit une assemblée toute révolutionnaire s'occuper sérieusement d'une constitution. Il n'était aucun parti qui ne sentît ses espérances se ranimer, en pensant que la convention allait finir un règne toujours déplorable et toujours redouté. Elle reçut avec beaucoup de déférence, et adopta dans toutes les parties le projet de constitution qui lui fut présenté par Boissy, au nom de la commission chargée de ce travail.

L'assemblée constituante avait voulu donner au pouvoir exécutif l'unité, l'hérédité, mais elle lui refusait la force : la constitution nouvelle le divisait, le rendait électif ; mais du moins elle lui donnait de l'action. L'assemblée constituante avait laissé au roi quelques faibles honneurs, qui ne semblaient que les ruines d'une ancienne splendeur ; elle les lui faisait acheter par de continuelles entraves. La constitution nouvelle environnait les cinq magistrats qui devaient la mettre en mouvement, de plus d'autorité que d'appareil. La plus fatale erreur de la première et de la plus importante de nos assemblées politiques était corrigée par la convention. Les représentans de la nation étaient divisés en deux conseils : celui des anciens confirmait ou rejetait les actes du conseil des cinq-cents. Le système d'élection posait sur des bases à peu près semblables à celui de la constitution de 91 ; combinaison pleine de simplicité et de sagesse, si la propriété eût été une condition nécessaire ou pour élire, ou pour être élu ; mais l'excès des inquiétudes républicaines et démocratiques se trouvait dans les fréquens renouvellemens et des directeurs, et des membres du corps législatif : tous les ans, l'un de ces magistrats et le tiers de ces corps étaient remplacés. La nation ne put supporter la crise périodique à laquelle son nouveau code la condamnait : du reste, la constitution de 95 renfermait quelques réglemens sages qui devaient parer aux désordres des assemblées précédentes. Elle ne reçut point toutes les vaines adorations dont fut entouré le fragile ouvrage de nos premiers législateurs ; elle ne fut point non plus condamnée avec emportement, avec dédain. Les royalistes mêmes, qui restaient dans leur incrédulité sur l'existence d'une république parmi nous, regardèrent cette constitution comme une transition supportable à un ordre de choses que la nécessité leur paraissait devoir amener.

Mais les espérances avouées par la sagesse, et celles qui étaient suggérées par l'esprit de parti, furent bien déçues quand on apprit le dessein formé par la convention natio-

nale de présider elle-même à l'essai de la constitution qu'elle donnait à la France. Le 5 et le 13 fructidor, elle rendit deux décrets par lesquels elle déclarait que deux tiers de ses membres feraient nécessairement partie du nouveau corps-législatif.

Une vive opposition éclata contre ces décrets. La liberté des opinions n'avait jamais été plus grande qu'à cette époque. On se permit tout contre une assemblée qui, en paraissant abdiquer, retenait en effet le pouvoir : « Quoi ! disait-on, une » tyrannie de trois ans, la tyrannie la plus sanglante qui ait » encore effrayé le monde, ne suffit pas à cette assemblée » ambitieuse ! Elle est faite pour se soumettre au cours paisi- » ble des lois, cette convention qui ne connut que le despo- » tisme et la servitude ? Elle veut faire régner la constitution, » dit-elle : ah ! quel amour et quel respect pourront lui con- » cilier tant de noms qui ne sont connus que par les larmes » des familles ? Les lois ne sont honorées que lorsque leurs » organes sont purs. Elle n'a su que combattre ; saura-t-elle, » voudra-t-elle délibérer ? Que nous offre-t-elle encore au- » jourd'hui ? un mélange de proscription et de proscription, qui » tour-à-tour ont passé de l'un à l'autre de ces rôles. Enne- » mis irréconciliables, et pourtant ligués contre tous ceux » qui ont le droit de les mépriser et de les haïr, nous serons » éternellement les victimes et jamais les arbitres de leurs » sanglantes dissensions. Jamais ceux-ci n'auront à rendre » compte de leur barbarie, ni jamais ceux-là de leur silence. » Tant de crimes ont été commis ! puniront-ils les coupables ? » Mais ceux-ci les dénonceront comme leurs chefs ou leurs » complices. Pardonneront-ils ? Mais quand la politique et la » nécessité demanderaient ce pardon, il sera flétri dans leur » bouche ; ils paraîtront se l'accorder à eux-mêmes. La cons- » titution est leur ouvrage ? Soit ; mais leur ouvrage le moins » chéri. Ce qui leur appartient bien mieux, ce qui se lie à » toutes leurs passions, à tous leurs intérêts, à toute leur exis- » tence, c'est le code des lois révolutionnaires, de ces lois qui » ont survécu au 9 thermidor. C'est avec ces barbares enfans » de leur prédilection qu'ils étoufferont une constitution » méditée par vingt d'entre eux, et à peine connue de tout le » reste. Eh ! qui sait si ce n'est point un vain fantôme offert à » notre crédulité ? Puisqu'ils voulaient exister avec elle, ils » ne l'ont inventée que pour exister encore sous un titre qui » cherche à adoucir l'horreur, mais qui ne changera point » leurs ames, non plus que nos souvenirs. Avec eux l'effroi » de l'Europe dure toujours : avec eux la guerre est donc » éternelle ! Ils l'ont conduite avec succès. Eh ! ce sont ces » succès qui poussent leur ambition vers les entreprises les

» plus chimériques et les plus désastreuses. Malheur à
 » nous quand il leur arrivera des revers, justes fruits de
 » leur opiniâtreté cruelle! nous savons sur qui ils vengent
 » les défaites. »

C'était avec ce degré de passion qu'on exprimait les alarmes sur les décrets des 5 et 13 fructidor. La résistance s'enflammait par l'espoir mal combiné de la faire réussir sans beaucoup de trouble. En effet, la convention, par une condescendance dont on ne lui savait aucun gré, avait voulu que ses derniers décrets fussent offerts à l'acceptation du peuple, et même séparément de l'acte constitutionnel; ensorte qu'il paraissait très-facile de diviser les vœux, d'accepter l'un et de rejeter les autres. Les assemblées primaires s'ouvraient dans peu de jours, et c'était à ce tribunal qu'on se proposait de juger la convention. Les hommes mêmes qui jusqu'alors avaient vu avec un fatal dédain ces sortes d'assemblées, se proposaient de s'y rendre. On préparait un vain appareil de raisonnemens ou de déclamations. La convention préparait d'autres armes; elle appelait des troupes auprès de Paris.

La lutte fut engagée par des pétitions présentées au nom de quelques sections de Paris. L'auteur de ce précis, en prononçant une pétition de ce genre, excita un grand tumulte dans l'assemblée. Chénier et Tallien lui répondirent avec beaucoup d'emportement. Les thermidoriens et les girondins s'unirent dans cette occasion avec la même intimité que s'il n'y avait point eu de 31 mai. Ces deux partis tendirent la main à ceux de leurs collègues qu'ils n'avaient cessé de combattre depuis le 9 thermidor, comme s'il n'y avait point eu de 4 prairial. Le faubourg Saint-Antoine, dont ils avaient dompté la rébellion, devint leur espoir.

Mais un appui plus imposant garantissait déjà leur triomphe. L'armée ne montra que soumission pour un gouvernement qui avait dirigé ou secondé l'impulsion de ses victoires. Avant la convocation des assemblées primaires, différens corps avaient déjà accepté les décrets qui appelaient un débat si sérieux.

Jamais acte ne fut exercé par le peuple déclaré souverain avec plus d'ardeur que cette sorte de jugement sur une assemblée qui l'avait gouverné avec tant de violence et sous des influences si diverses. Mais c'était dans la capitale sur-tout que se manifestait la haine la plus vive. La convention n'avait qu'une tribune pour se venger des outrages qui lui étaient lancés de ces milliers de tribunes nouvelles. Les royalistes paraissaient dans une pleine concorde avec les premiers constitutionnels : ils étaient d'accord sur l'objet de leurs alar-

mes, mais ils différaient beaucoup dans leurs vœux. Ce tumulte plaisait aux jeunes gens, qui se plaignaient d'avoir vu leurs services méconnus par la convention. Les succès s'obtenaient facilement dans ces assemblées agitées; les orateurs se multipliaient à tel point, qu'on eût été heureux de trouver un même nombre de combattans déterminés. Les sections s'enivraient de félicitations mutuelles sur la vigueur de leurs actes, sur l'éloquence de leurs arrêtés. Toutes celles de Paris, à l'exception d'une ou deux, avaient rejeté les décrets.

On n'écoutait plus rien. Toutes les sections étaient sous les armes. On croyait avoir une armée. L'indignation s'accrut quand on vit la convention déclarer que les décrets des 5 et 13 fructidor étaient acceptés par la majorité des assemblées primaires. On voulut vaincre pour la démentir.

Le moment où les chefs des sections délibérèrent de repousser ou d'employer la force dut les livrer à d'amères réflexions sur les dangers de leur entreprise. Quarante-six assemblées délibérantes étaient bien loin d'offrir un centre d'action, et ne pouvaient manquer de contrarier celui même qu'on parviendrait à établir. Plusieurs hommes d'un mérite réel et d'une raison calme, entraînés dans ce mouvement sans l'approuver tout-à-fait, étaient habiles à montrer des dangers, froids et embarrassés à indiquer des ressources. Leurs sollicitudes inactives faisaient un contraste avec la bouillante impatience des jeunes gens. La section *Lepelletier*, autrefois redoutée des jacobins, sous le nom des *Filles de Saint-Thomas*, s'empara de la direction du mouvement. Elle imagina de proposer aux sections un acte de garantie; elle l'étendit aux villes voisines qui protestaient avec le plus de vigueur contre le règne de la convention. Trois de celles-ci, Dreux, Nogancour et Verneuil, s'étaient portées à quelques excès dans leurs assemblées primaires. La convention avait employé la force pour les dissoudre, et le sang avait coulé. Vaincues, humiliées, elles envoyèrent à Paris des commissaires, qui réclamèrent en leur faveur l'acte de garantie. Les sections s'enflammèrent; leurs chefs tinrent conseil; la mesure de sûreté dont ils convinrent pouvait être regardée comme une agression. Il fut résolu que le corps électoral s'assemblerait au Théâtre-Français, et que les sections lui fourniraient une force suffisante pour le défendre. On se souvenait de ce qu'avait pu l'assemblée des électeurs de 1789. Rien n'est plus séduisant, et rien n'est plus trompeur que l'imitation d'un moyen qui a réussi dans des circonstances différentes.

Les sections parurent se diviser sur une mesure qui ouvrait les hostilités : quelques-unes la désapprouvèrent ; d'autres montrèrent de l'hésitation. Celles qui étaient le plus animées voulurent entraîner les autres par leur exemple.

Le 11 vendémiaire, deux cents électeurs étaient rassemblés dans la salle même du Théâtre-Français. Le lieu de la scène était assez analogue au caractère de la prétendue conspiration qui s'y tramait : tout y était plus dramatique que réel. Cette vaste enceinte, qui n'était point éclairée, donnait un appareil sombre et religieux aux nombreux sermens qui se prêtaient, de *résister à la tyrannie* ; les armes étincelaient dans l'obscurité ; elles retentissaient avec un inutile fracas. Quelques voix éloqu岸tes se firent entendre ; l'enthousiasme s'accroissait, mais on ne proposait aucune mesure. Le tumulte et la confusion rendaient cette conférence d'une intolérable fatigue.

La convention ne s'était que faiblement émue de cette mesure ; elle avait rendu un décret qui ordonnait à l'assemblée électorale de se séparer sur-le-champ. La proclamation qui fut faite de ce décret sur la place du Théâtre-Français fut interrompue par les insultes du peuple ; elle parut cependant faire quelque impression sur plusieurs des électeurs qui se retirèrent ; les autres comprirent combien devenait insignifiante une mesure que n'approuvaient pas toutes les sections. Vers le milieu de la nuit, la salle était vide : un détachement envoyé par la convention s'en empara.

Après le mauvais succès de cette tentative, il ne restait plus d'autre point de ralliement aux sections que celle de *Lepelletier*. Le danger devenait pressant. On songea enfin à se choisir quelques chefs militaires, et à former un comité d'exécution qui pourvût à la défense générale.

La convention avait ordonné le désarmement de la section *Lepelletier*. Le 12 vendémiaire, le général Menou reçut l'ordre de forcer ce siège de la rebellion. A dix heures du soir, il s'en était approché avec un commissaire de la convention : il commandait une colonne assez forte, soutenue de plusieurs pièces d'artillerie. La section n'était plus gardée que par sept à huit cents hommes, sans canons et sans cavalerie. Cependant ils n'obéirent point à l'ordre de se retirer ; ils annoncèrent qu'ils se défendraient jusqu'à l'extrémité. Alors les soldats envisagèrent avec horreur la nécessité d'employer leurs armes contre leurs concitoyens. Les chances du combat étaient si inégales, qu'il offrait plutôt un massacre qu'une victoire. La nuit faisait encore craindre aux

soldats toutes les suites déplorables d'une action engagée dans les rues de Paris et dans les ténèbres. Un jeune homme, qui présidait alors la section menacée, vit l'émotion des troupes et la redoubla par un discours éloquent, où il retraçait avec feu les regrets que laisserait au vainqueur un combat nocturne. Il fut convenu, après quelques pourparlers entre les chefs, que l'on se retirerait de part et d'autre. La convention apprit avec colère cette capitulation; les sections en triomphèrent. Le lendemain, à six heures du matin, le cri *aux armes* retentissait de toutes parts. Tous les bataillons étaient en mouvement : une disposition touchante et généreuse échauffait les âmes; c'était le vœu de se secourir mutuellement. De cette multitude d'hommes armés, le plus grand nombre croyait n'agir que pour la défense commune, et condamnait hautement le projet d'attaquer la convention. Sept ou huit heures se passèrent dans l'inaction et la plus complète incertitude. Les troupes sectionnaires prenaient leur poste au hasard; elles s'étaient emparées de divers établissemens publics, et même de la trésorerie nationale; tout fut respecté. La convention avait borné sa ligne de défense aux passages qui mènent au palais des Tuileries : en outre, elle faisait occuper par quelques bataillons le Pont-National et le Pont-Neuf. Une colonne de quatre ou cinq mille hommes, commandée par Lafond, l'un des chefs militaires qu'avait nommés la section *Lepelletier*, se présenta devant le Pont-Neuf. Le général Carteau se retira de ce poste, emmenant avec lui son artillerie.

Vers deux heures de l'après-midi, la confusion était extrême. Le comité de la section *Lepelletier* insistait vivement pour une attaque; il se plaignait de ce qu'elle avait été trop différée. On répandait que la convention n'attendait que la nuit et la lassitude de la garde nationale parisienne, pour ordonner un massacre; que déjà elle avait appelé auprès de son enceinte un bataillon composé des anciens satellites de la terreur; que les soldats s'indignaient de ce qu'on les eût mêlés à leurs rangs, et qu'ils ne teindraient point leurs armes du sang de concitoyens plus dignes d'eux. Ces discours allumaient un moment l'audace; mais bientôt on demandait comment il était possible d'attaquer sans canons la convention, défendue de tous côtés par une artillerie imposante : Les armées de la Vendée, répondaient quelques chefs, surent bien s'emparer de l'artillerie de leurs ennemis.

Mais les conventionnels, de leur côté, étaient bien résolus

à se délivrer du blocus qu'on leur faisait subir. A quatre heures et demie, un coup de fusil fut tiré des fenêtres d'un restaurateur où dînaient plusieurs députés. Le combat s'engagea en face de l'église de St-Roch. Elle était occupée par les sectionnaires, qui de là firent un feu de mousqueterie sur les troupes et les canonniers postés dans le passage étroit nommé *rue du Dauphin*. Mais bientôt le canon chargé à mitraille porta le désordre dans les rangs des sectionnaires. Les troupes s'avancèrent la baïonnette à la main, et le poste de St-Roch fut enlevé.

Deux autres actions avaient eu lieu en même temps dans la rue de l'Echelle et dans la rue Saint-Nicaise. Le canon les décida avec la même promptitude. Les sectionnaires, après ces trois échecs, osèrent affronter encore une fois l'artillerie de la convention; ils avaient réuni une colonne d'élite forte de quatre ou cinq mille hommes. Elle s'était avancée par le quai Voltaire pour attaquer le poste qui défendait le Pont-National. Elle riposta par des coups de fusil et deux décharges d'artillerie. A la troisième, elle se retira en désordre.

A sept heures du soir, la victoire était à la convention. Des tentatives furent faites en différens endroits pour se barricader et dépaver les rues. Quelques pièces de position détruisirent les travaux commencés.

Bonaparte, qui se trouvait alors à Paris, reçut de la convention le commandement des troupes, et dirigea toutes les mesures dont nous venons de rendre compte.

La convention illustra sa victoire par la clémence. Elle laissa se perdre en vaines menaces une vengeance qu'elle croyait déjà n'avoir que trop remplie par le succès de ses armes. Elle laissa les barrières ouvertes pendant trois jours à tous ceux qui avaient à redouter sa colère. A la vérité, elle nomma des commissions militaires, mais qui ne prononcèrent presque que des jugemens à mort par contumace. Vingt jours après, la plupart des condamnés étaient rentrés dans Paris, et n'y étaient point inquiétés. Deux d'entre eux subirent la peine de mort. L'un avait déjà attenté à sa vie. La commission qui jugea l'autre (il se nommait *Lafond*, et il avait montré beaucoup de courage pendant le combat), chercha à l'absoudre, mais ne put contenir l'imprudente franchise de ce jeune homme, qui faisait tous les aveux qui lui étaient le plus funestes.

Un seul cri fut élevé dans l'assemblée contre le système de modération qu'elle avait embrassé, et ce cri, ce fut Tallien qui le proféra! Déjà la convention paraissait saisie d'un

esprit de retour vers des mesures violentes. Thibaudeau s'y opposa avec énergie. Daunou et Laréveillère-Lepaux le secondèrent dans cette occasion. Il ne résulta de ce mouvement que la loi du 3 brumaire, qui déjà portait atteinte à la constitution avant qu'elle fût mise en exercice.

Le 4 brumaire, la convention annonça qu'elle n'existait plus; la loi qu'elle avait rendu la veille annonçait qu'elle existait encore.

FIN DU TOME SECOND.

